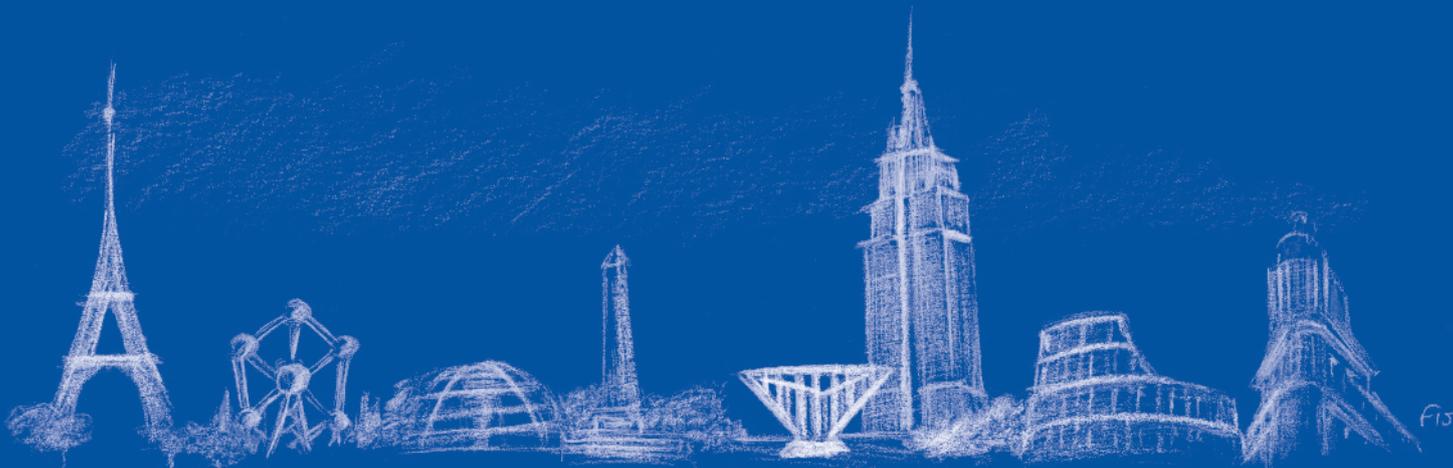


2017

R A P P O R T A N N U E L
D E X I A C R É D I T L O C A L
D O C U M E N T D E R É F É R E N C E



Document de référence 2017

2	Rapport de gestion
54	Rapport sur le gouvernement d'entreprise
71	Comptes consolidés
155	Comptes sociaux
196	Renseignements à caractère général



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 27 avril 2018, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Rapport de gestion

4	Message des présidents
6	Profil du groupe Dexia Crédit Local
9	Faits marquants
11	Résultats financiers
17	Gestion des risques
28	Informations sur le capital et la liquidité
31	Responsabilité sociale, environnementale et sociétale des entreprises
42	Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion
44	Informations sur le contrôle interne et externe



Rapport de gestion

Message des présidents



Chers actionnaires,

L'année 2017 a vu se poursuivre l'amélioration de l'environnement macroéconomique, notamment dans un contexte de hausse des taux d'intérêt au sein de la zone euro et aux États-Unis. L'euro s'est renforcé par rapport aux principales devises et les marges de crédit se sont resserrées, en particulier sur les souverains périphériques européens. Nous avons tiré parti de ces conditions favorables pour accélérer la réduction de nos portefeuilles d'actifs et en diminuer le risque et la complexité. Ainsi, nous avons

procédé à des ventes ciblées d'actifs risqués, en particulier certaines positions liées au Commonwealth de Porto Rico, ainsi que d'actifs fortement pondérés en capital tels que des *asset-backed securities* et des expositions bancaires subordonnées. Par ailleurs, l'amélioration des conditions de marché nous a permis de réduire notre concentration sur certains secteurs et contreparties en cédant notamment des expositions souveraines, des *covered bonds* et des prêts municipaux, principalement en France et aux États-Unis. Ces opérations sont notamment à l'origine d'une réduction de la taille de notre bilan, qui s'inscrit en baisse de 15 % sur l'année, à 180 milliards d'euros.

En parallèle, nous avons, au cours de l'année, amélioré de façon significative notre position de liquidité. Les conditions de marché favorables, marquées par une liquidité abondante, nous ont permis de réaliser un important travail d'optimisation de nos sources de financement et de réduire notre coût de financement. Les financements souscrits auprès des banques centrales ont été progressivement ramenés à zéro et remplacés par des financements de marché moins onéreux. Cette substitution du recours aux financements des banques centrales constitue une étape particulièrement importante de la résolution du groupe Dexia alors que la Banque centrale européenne a annoncé que les structures de liquidation n'auront plus accès à l'Eurosystème à compter de janvier 2022.

Face aux nombreuses incertitudes externes et aux exigences accrues des superviseurs, nous avons continué à gérer notre position de solvabilité de manière proactive. Grâce à la forte réduction des actifs pondérés des risques, principalement sous l'effet des cessions d'actifs, amplifiée par le contexte de marché favorable, nous avons pu renforcer notre ratio de Total Capital, qui s'établit à 17 % au 31 décembre 2017.

La mise en œuvre de la norme IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018 s'est déroulée conformément au calendrier prévu. L'application cette nouvelle norme comptable générera un impact total net positif de l'ordre de 2,8 milliards d'euros sur les fonds propres consolidés de Dexia Crédit Local au 1^{er} janvier 2018, se traduisant par une amélioration des ratios de solvabilité estimée à 500 points de base⁽¹⁾.

(1) Hors impact du phase-in.

Sur un autre front, nous avons poursuivi les initiatives de sécurisation de notre modèle opérationnel engagées en 2015 et 2016. La signature avec Cognizant d'un contrat d'externalisation de nos activités informatiques et de back office en France, a posé les bases d'un modèle opérationnel plus résilient sur le long terme qui permettra de répondre plus efficacement aux enjeux de notre résolution ordonnée que sont la gestion de la décroissance de notre portefeuille d'actifs, la maîtrise des coûts opérationnels et la gestion des risques.

Au total, si le résultat net de l'année est négatif, la situation de Dexia Crédit Local en termes de liquidité et de solvabilité est aujourd'hui bien meilleure qu'anticipé dans le plan de résolution ordonnée de 2012.

Dans la lignée de 2017, 2018 sera sans nul doute à nouveau une année riche en événements pour Dexia Crédit Local. Nous allons poursuivre divers projets de simplification de notre réseau international afin de réduire notre empreinte géographique et d'optimiser notre efficacité à l'échelle du groupe. Après la signature d'un accord mettant un terme aux litiges impliquant Dexia en Israël et le déploiement d'une nouvelle stratégie, nous avons cédé, en mars 2018, la totalité de notre participation dans Dexia Israël. Par ailleurs, nous poursuivrons notre projet de centralisation des activités de Dexia en Espagne et au Portugal, afin de fermer nos succursales au Portugal mi-2018 et en Espagne en 2019. Enfin, nous continuerons, en 2018, à analyser les différentes options stratégiques pour la restructuration de notre réseau international, notamment concernant Dexia Kommunalbank Deutschland.

Nous resterons bien sûr attentifs à l'évolution de notre base de coûts et nous efforcerons d'améliorer notre efficacité en simplifiant nos méthodes de travail, en rationalisant les processus et en réduisant les doublons.

La conduite de la résolution du groupe Dexia, dans un contexte incertain et un environnement réglementaire en constante mutation, n'est possible que grâce à l'engagement quotidien de tous nos collaborateurs. Nos équipes poursuivent un travail remarquable de gestion de cette résolution complexe. Nous les remercions de tout cœur pour leur implication sans faille et leur dynamisme pour mener à bien cette mission.

Cette mission repose aussi sur le soutien des Etats, qui garantissent une partie de nos financements, des actionnaires et sur une étroite collaboration avec les différentes parties prenantes à la résolution du groupe Dexia. Nous tenons également à les en remercier.

Wouter Devriendt*Directeur général**Président du comité de direction***Robert de Metz***Président du conseil d'administration*

Profil du groupe Dexia Crédit Local

Un groupe en résolution ordonnée

Implantée en France où elle dispose d'une licence bancaire, Dexia Crédit Local⁽¹⁾ est la principale entité opérationnelle du groupe Dexia, dont elle porte la quasi-totalité des actifs. Dexia Crédit Local conserve une présence internationale à travers ses succursales en Irlande, aux États-Unis, en Espagne et au Portugal et ses filiales en Allemagne, en Italie et en Israël⁽²⁾. Ces filiales disposent également d'une licence bancaire.

Au 31 décembre 2017, le groupe Dexia Crédit Local compte 929 collaborateurs.

Dexia, la société mère du groupe, est une société anonyme et compagnie financière de droit belge dont l'action est cotée sur Euronext Bruxelles. Elle est détenue à 99,6 % par les États belge et français⁽³⁾. Compte tenu de son importance⁽⁴⁾, Dexia est placé depuis le 4 novembre 2014 sous la supervision prudentielle directe de la Banque centrale européenne dans le cadre du Mécanisme de surveillance unique (MSU), tout comme le groupe Dexia Crédit Local et le sous-périmètre français.

Dexia et Dexia Crédit Local sont gérés en résolution ordonnée depuis la fin 2011. Validé en décembre 2012 par la Commission européenne, le plan de résolution ordonnée de Dexia vise à éviter la faillite et la mise en liquidation du groupe qui, compte tenu de sa taille résiduelle, serait de nature à déstabiliser l'ensemble du secteur bancaire européen. Afin de permettre cette résolution ordonnée, les États belge, français et luxembourgeois ont octroyé une garantie de financement, d'un montant maximal de EUR 85 milliards, à Dexia Crédit Local, qui est de ce fait l'émetteur du groupe.

Dexia Crédit Local n'a aujourd'hui plus d'activité commerciale et se consacre pleinement à la gestion en extinction de son portefeuille d'actifs, composé majoritairement d'actifs liés au secteur public local et de souverains, tout en veillant à préserver les intérêts des États actionnaires et garants du groupe. Afin de remplir cette mission, Dexia et Dexia Crédit Local se sont assignés trois objectifs stratégiques :

- Maintenir la capacité de refinancement du bilan tout au long de la résolution ;
- Préserver la base de capital pour assurer le respect des ratios réglementaires ;
- Assurer la continuité opérationnelle, en conservant les compétences et les ressources nécessaires et en faisant évoluer au mieux les systèmes d'information.

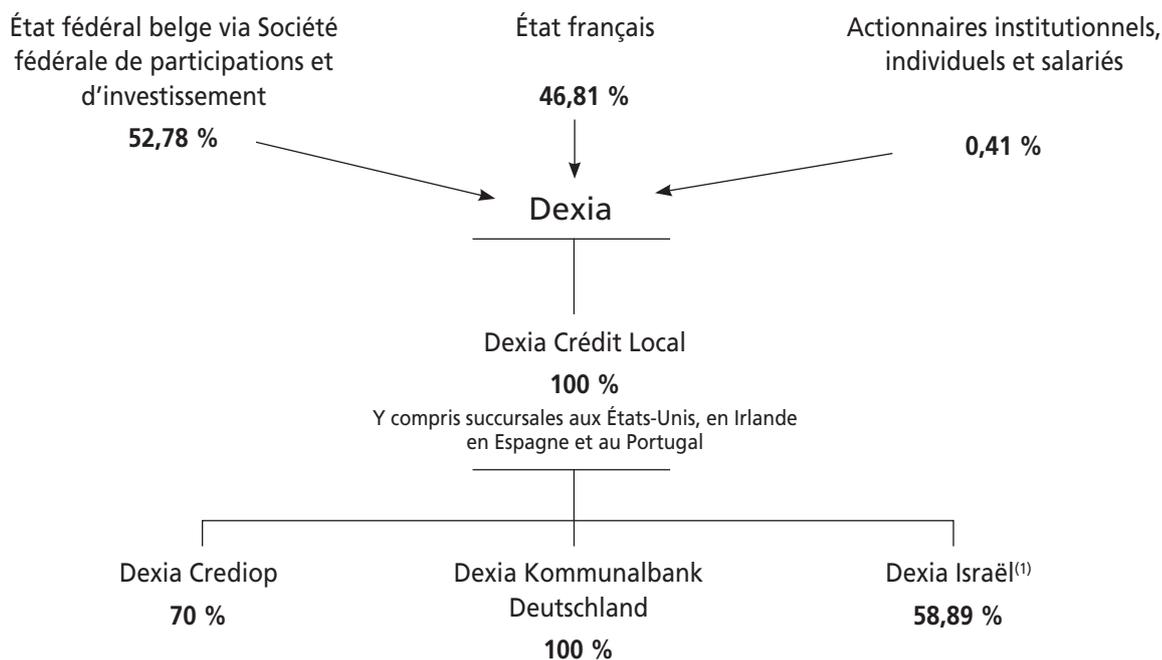
(1) Dans ce document de référence, Dexia Crédit Local fait référence à Dexia Crédit Local S.A. et Dexia à Dexia SA/INV.

(2) Entité vendue en mars 2018. Cf. communiqué de presse Dexia du 18 mars 2018, disponible sur www.dexia.com.

(3) En 2012, les États belge et français ont procédé à une augmentation de capital de Dexia, pour un montant de EUR 5,5 milliards.

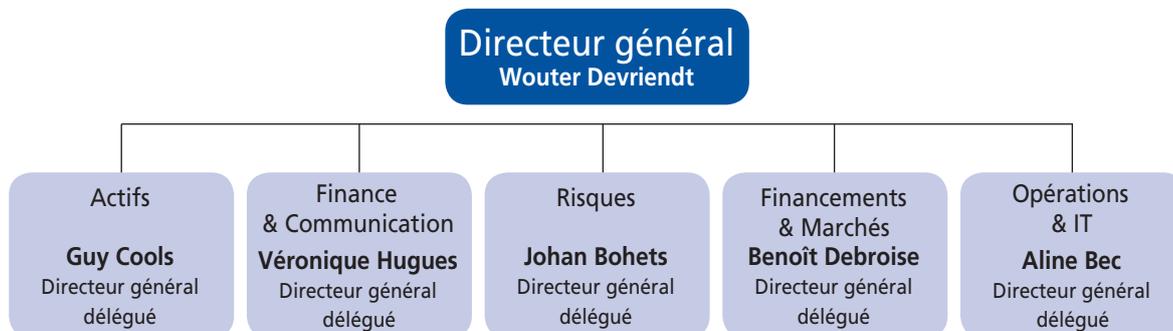
(4) Règlement (UE) n° 468/2014 de la Banque centrale européenne du 16 avril 2014.

Structure du groupe simplifiée



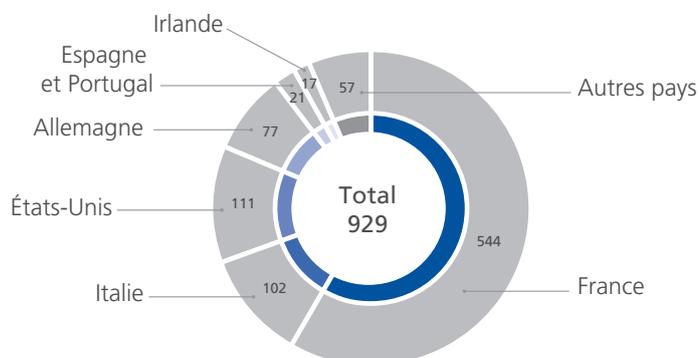
(1) Entité vendue en mars 2018. Cf. communiqué de presse Dexia du 18 mars 2018, disponible sur www.dexia.com

Direction générale



Chiffres clés

NOMBRE DE COLLABORATEURS AU 31 DÉCEMBRE 2017



RÉSULTATS (en millions d'EUR)	2016	2017
Produit net bancaire	711	135
Coûts	(410)	(401)
Résultat brut d'exploitation	301	(266)
Coût du risque	138	33
Résultat net part du groupe	442	(241)

BILAN (en milliards d'EUR)	31/12/2016	31/12/2017
Total du bilan	212,0	180,4

SOLVABILITÉ (en millions d'EUR sauf mention contraire)	31/12/2016	31/12/2017
Common Equity Tier 1	5 676	5 354
Total Capital	5 802	5 629
Actifs pondérés des risques	43 206	33 177
Ratio Common Equity Tier 1	13,1 %	16,1 %
Ratio Total Capital	13,4 %	17,0 %

NOTATIONS AU 15 MARS 2018	Long terme	Perspective	Court terme
Dexia Crédit Local			
Fitch	BBB+	Stable	F2
Moody's	Baa3	Stable	P-3
Moody's - Counterparty Risk (CR) Assessment	Baa3(cr)		P-3(cr)
Standard & Poor's	BBB	Stable	A-2
GBB Rating	BBB	Stable	-
Dexia Crédit Local (dette garantie)			
Fitch	AA-	-	F1+
Moody's	Aa3	Stable	P-1
Standard & Poor's	AA	-	A-1+
Dexia Kommunalbank Deutschland (Pfandbriefe)			
Standard & Poor's	A	Stable	-

Faits marquants

En 2017, Dexia Crédit Local a poursuivi la mise en œuvre du plan de résolution ordonnée, approuvé par la Commission européenne le 28 décembre 2012.

L'année 2017 s'inscrit dans un contexte de taux haussiers au sein de la zone euro et aux États-Unis, et se caractérise par un renforcement de l'euro par rapport aux principales devises ainsi qu'un resserrement des marges de crédit en particulier sur les souverains périphériques européens. Globalement, ces évolutions se reflètent sur les différents indicateurs financiers publiés par Dexia Crédit Local en 2017. Cet environnement a été propice à une accélération de la réduction des risques et de la taille de bilan de Dexia Crédit Local et donc, in fine, à une réduction du risque porté par les États garants et actionnaires du groupe Dexia.

Parallèlement, Dexia Crédit Local a poursuivi les efforts engagés en matière de transformation et de renforcement de son modèle opérationnel visant une flexibilité accrue, une réduction du risque opérationnel et une baisse de ses coûts.

Avancées du plan de résolution du groupe

Gestion dynamique du bilan et du risque de crédit

En 2017, Dexia Crédit Local a intensifié sa stratégie proactive de réduction du bilan et des risques. Celle-ci se matérialise par une réduction du portefeuille de EUR 10,9 milliards sur l'année, dont EUR 9,9 milliards de cessions et EUR 1,0 milliard de remboursements anticipés. Cette politique inclut par ailleurs des mesures de préservation de la base de capital réglementaire.

Sur l'année, Dexia Crédit Local a procédé à des cessions, qui s'articulent autour de trois axes principaux. D'une part, Dexia Crédit Local a ciblé des actifs fortement pondérés en capital, tels que des *asset-backed securities* (ABS) et des expositions bancaires subordonnées, permettant de renforcer sa base de solvabilité. D'autre part, il a profité de conditions de marché favorables pour céder des expositions souveraines, des *covered bonds* et des prêts municipaux, notamment en France et aux États-Unis. Enfin, des actifs considérés comme risqués ont également été cédés. C'est notamment le cas de certaines positions liées aux Commonwealth de Porto Rico, pour un total de EUR 343 millions (USD 412 millions).

Dexia Crédit Local poursuit également une politique visant à encourager les remboursements anticipés de certains crédits. En 2017, ces efforts ont notamment concerné des prêts locatifs sociaux en France.

Dexia Crédit Local a également saisi les opportunités de réduire la complexité émanant de transactions structurées de maturité très longue, en débouclant certaines protections

de crédit. Ces transactions ont permis de diminuer certaines expositions « grands risques » et ont un impact positif sur le capital et la liquidité de Dexia Crédit Local.

Combinées à l'amortissement naturel du portefeuille (EUR 9,1 milliards), ces mesures ont permis de réduire le portefeuille d'actifs de EUR 20,0 milliards à taux de change constant, à EUR 94,5 milliards au 31 décembre 2017. L'impact en résultat est limité.

Le portefeuille de crédit de Dexia Crédit Local demeure globalement de bonne qualité avec 90 % des expositions notées dans la catégorie *investment grade* au 31 décembre 2017.

Dexia Crédit Local attache une attention particulière au suivi et à la gestion de certaines expositions considérées comme sensibles. Ainsi, il reste vigilant quant à l'évolution du secteur public local américain et notamment du Commonwealth de Porto Rico, dont la situation demeure fragile. Au 31 décembre 2017, l'exposition résiduelle de Dexia Crédit Local se limite aux entreprises publiques liées au Commonwealth de Porto Rico et s'élève à EUR 88 millions. Bien qu'entièrement couvertes par des rehausseurs de crédit, certaines échéances de remboursement lointaines et sans amortissement intermédiaire incitent à la prudence. Dexia Crédit Local a donc porté le total des provisions à EUR 35,7 millions (USD 42,8 millions) au 31 décembre 2017.

Cession de Dexia Israël

En 2017, l'accord signé entre Dexia Crédit Local, l'Union des Autorités Locales Israéliennes (ULAI) et les actionnaires minoritaires de Dexia Israël a été mis en œuvre, permettant de mettre un terme aux litiges impliquant Dexia Crédit Local en Israël. L'ensemble des différentes catégories d'actions qui existaient ont été unifiées en une seule classe d'actions, toutes cotées à la Bourse de Tel Aviv. À la suite de cette opération, Dexia Crédit Local détient désormais 58,89 % du capital de Dexia Israël. En parallèle, la composition du conseil d'administration de Dexia Israël a été remaniée afin de refléter cette nouvelle structure actionnariale.

Dexia Israël s'est par ailleurs dotée d'une nouvelle stratégie, visant à améliorer, en le diversifiant quelque peu, le business model de la banque ainsi que le rendement de ses fonds propres. Dans ce cadre, Dexia Israël a vendu un portefeuille de prêts au secteur public local d'un montant d'environ NIS 1,5 milliard (environ EUR 382 millions), soit environ un quart de l'encours total du portefeuille de prêts de la banque, et a annoncé la distribution d'un dividende de NIS 500 millions (environ EUR 120 millions). Un montant de NIS 300 millions a déjà été distribué le 4 janvier 2018. Le 17 mars 2018, Dexia Crédit Local a conclu un accord avec des investisseurs qualifiés concernant une transaction de gré à gré (*off-market transaction*) portant sur la cession de toutes ses actions dans Dexia Israël. La vente a été convenue à un prix de NIS 674 par action et pour un montant total d'environ EUR 82 millions.

Avec cette vente, Dexia Crédit Local a mené à bien le programme de cession obligatoire de ses principales franchises commerciales, faisant partie des engagements pris par les États belge, français et luxembourgeois dans le cadre du plan de résolution ordonné approuvé par la Commission européenne en décembre 2012. Elle constitue donc une étape importante dans l'exécution du plan de résolution ordonné du groupe Dexia. L'impact de la vente, considéré comme non significatif, sera comptabilisé dans les comptes consolidés de Dexia Crédit Local au 1^{er} trimestre 2018.

Renforcement du modèle opérationnel : signature d'un contrat d'externalisation de services avec Cognizant

Pour mener à bien sa résolution, Dexia Crédit Local doit veiller à sa continuité opérationnelle. Afin d'adapter son modèle opérationnel aux besoins d'une structure en résolution, dont les revenus diminuent, notamment à mesure de la réduction de son bilan, Dexia Crédit Local a fait le choix, d'une part, de recourir à l'externalisation de certaines activités pour en assurer la pérennité, tout en offrant une plus grande flexibilité des coûts et, d'autre part, de simplifier et d'intégrer ses activités, afin d'en renforcer la résilience.

Dans cette logique, le 4 octobre 2017, Dexia Crédit Local a signé avec Cognizant un contrat de 10 ans, faisant de Cognizant le partenaire stratégique de Dexia Crédit Local en matière de technologies de l'information et de gestion des processus opérationnels sur les activités de back office marchés et crédits en France⁽¹⁾.

Selon les termes de ce contrat, les collaborateurs de Dexia Crédit Local en charge des activités informatiques et de back office rejoignent une société dédiée, nouvellement créée en France par Cognizant. Afin de permettre une transition fluide, la mise en œuvre de l'accord s'organise en deux phases. Les services informatiques ont été transférés le 1^{er} novembre 2017 et les back-offices rejoindront Cognizant en mai 2018.

Au total, environ 150 collaborateurs de Dexia Crédit Local rejoindront la nouvelle entité Cognizant Horizon, bénéficiant de nouvelles perspectives de carrière dans un groupe en expansion. Ce partenariat sera source d'économies pour Dexia Crédit Local et lui permettra de rendre sa structure de coûts plus flexible, tout en assurant la continuité opérationnelle.

Annnonce de la Banque centrale européenne concernant la fin du recours à l'Eurosystème pour les structures de liquidation

La Banque centrale européenne a annoncé le 21 juillet 2017 que l'accès aux concours de politique monétaire de l'Eurosystème pour les structures de liquidation (*wind-down entities*) prendrait fin à compter du 31 décembre 2021⁽²⁾. Le champ de cette décision inclut le groupe Dexia et, plus spécifiquement, Dexia Crédit Local, Dexia Crediop et Dexia Kommunalbank Deutschland.

Cette décision de la Banque centrale européenne ne remet pas en cause la trajectoire de résolution du groupe Dexia, compte tenu de la modification substantielle du profil de financement de Dexia Crédit Local depuis fin 2012 et de la diversification de ses sources de financement.

(1) Cf. communiqué de presse conjoint Dexia-Cognizant du 5 octobre 2017, disponible sur www.dexia.com.

(2) Cf. communiqué de presse Dexia du 21 juillet 2017, disponible sur www.dexia.com.

Cette annonce intervient en effet alors que Dexia Crédit Local avait déjà diminué très fortement son recours aux refinancements de l'Eurosystème, cette source de financement étant réduite à zéro au 31 décembre 2017. Dexia et Dexia Crédit Local ont intégré cet élément dans la définition du cadre qui leur permettra de poursuivre la résolution après 2021, date correspondant à la fin du plan actuel de résolution ordonné⁽³⁾.

Jusqu'à la prise d'effet de cette mesure, à partir de la fin de l'année 2021, Dexia Crédit Local disposera de la possibilité de solliciter un financement maximum de EUR 5,2 milliards auprès de l'Eurosystème.

Le groupe Dexia conservera par ailleurs la possibilité de demander aux banques centrales nationales un accès au mécanisme de financement d'urgence (*Emergency Liquidity Assistance*) en cas de perturbations majeures de marché.

Renforcement des exigences prudentielles applicables en 2018

La Banque centrale européenne (BCE) a communiqué à Dexia et Dexia Crédit Local les exigences réglementaires qualitatives et quantitatives en matière de fonds propres qui seront applicables à Dexia ainsi qu'à ses principales entités à partir du 1^{er} janvier 2018, conformément au Règlement (UE) n°1024/2013 du Conseil du 15 octobre 2013⁽⁴⁾.

À ce titre, le niveau du Total SREP capital requirement applicable à Dexia et Dexia Crédit Local en 2018 a été fixé à 10,25 % sur une base consolidée, comparé à 9,875 % en 2017.

De plus amples informations sont fournies au chapitre « Informations sur le capital et la liquidité » de ce document de référence.

La BCE a informé Dexia que l'approche prudentielle sur mesure, pragmatique et proportionnée, prenant en considération la situation spécifique et unique de banque en résolution de Dexia, serait reconduite en 2018. Toutefois, cette reconduction s'accompagne d'une convergence vers le cadre général de supervision appliqué par la BCE, matérialisée par le renforcement de certaines exigences :

- L'exigence applicable au titre du Liquidity Coverage Ratio (LCR) s'élève, au 1^{er} janvier 2018, à un minimum de 100 % aux niveaux social et consolidé. En cas de non-respect de ce niveau minimal, Dexia Crédit Local devra s'assurer du respect du seuil de 80 % au niveau consolidé sur l'année 2018 et en informer la BCE en lui soumettant de nouvelles projections de LCR ainsi qu'un plan de remédiation.
- Dexia Crédit Local doit désormais déduire de son capital réglementaire CET1 l'impact économique qu'engendrerait la remédiation à un manquement du respect de la contrainte en matière de grands risques du fait d'expositions de crédit « Legacy ». Au 1^{er} janvier 2018, cela porte sur une seule exposition et la déduction des fonds propres réglementaires est estimée à EUR 185 millions pour Dexia Crédit Local⁽⁵⁾.
- Enfin, la BCE a précisé qu'elle attend que Dexia Crédit Local respecte le ratio de levier. Au 31 décembre 2017, le ratio de levier de Dexia Crédit Local s'élève à 3,8 %, au dessus du minimum réglementaire de 3 %.

(3) Cf. décision de la Commission européenne du 28 décembre 2012 approuvant le plan de résolution ordonné de Dexia.

(4) Cf. communiqué de presse Dexia du 5 février 2018, disponible sur www.dexia.com.

(5) Estimation réalisée sur la base d'un calcul de fonds propres tenant compte de l'impact estimé de la 1^{re} application d'IFRS 9.

Résultats financiers

Précisions relatives à la présentation des états financiers consolidés annuels 2017 du groupe Dexia Crédit Local

Continuité d'exploitation (*going concern*)

Les états financiers consolidés de Dexia Crédit Local au 31 décembre 2017 ont été établis selon les règles comptables applicables en situation de continuité d'exploitation (*going concern*). Ceci suppose un certain nombre d'hypothèses constitutives du plan d'affaires sous-jacent à la résolution du groupe Dexia, reprises ci-dessous :

- Le plan d'affaires a été construit à partir de données de marché observables à fin septembre 2012 ; les hypothèses macroéconomiques sous-jacentes sont révisées dans le cadre des revues d'ensemble biannuelles du plan.

En particulier, la mise à jour réalisée sur la base des données disponibles au 30 juin 2017 et validée par le conseil d'administration de Dexia du 14 novembre 2017 prend en compte une révision du plan de financement reposant sur les dernières conditions de marché observables. Elles intègrent également les évolutions réglementaires connues à ce jour, dont le texte définitif de la CRD IV et la mise en œuvre de la norme IFRS 9 à partir du 1^{er} janvier 2018, basée sur les hypothèses connues à ce jour.

Le plan d'affaires ainsi révisé conduit à des ajustements par rapport au plan d'origine. Ceux-ci entraînent une modification significative de la trajectoire de résolution du groupe initialement anticipée, notamment en termes de rentabilité, de solvabilité et de structure de financement mais, à ce stade, ils ne remettent pas en cause la nature et les fondamentaux de la résolution.

- Le plan d'affaires suppose le maintien de la licence bancaire des différentes entités et de la notation de Dexia Crédit Local.

- Il suppose par ailleurs que Dexia Crédit Local conserve une bonne capacité de financement, qui repose en particulier sur l'appétit des investisseurs pour la dette garantie par les États belge, français et luxembourgeois ainsi que sur la capacité du groupe à collecter des financements sécurisés.

Depuis la validation du plan de résolution ordonnée en décembre 2012, la structure de financement de Dexia Crédit Local a bénéficié d'une progression des financements de marché, sécurisés ou garantis, à un coût sensiblement plus faible qu'anticipé dans le plan d'affaires, pour des volumes plus importants et des maturités plus longues. Dans un premier temps, ceci a permis à Dexia Crédit Local de sortir des mécanismes de financement dérogatoires mis en place en 2012 et, dans un second temps, de réduire sensiblement son recours aux financements souscrits auprès des banques centrales, réduisant l'encours à zéro au

31 décembre 2017⁽¹⁾. Parallèlement, Dexia Crédit Local met en œuvre une gestion prudente de sa liquidité et maintient des réserves de liquidité importantes.

Toutefois, sur la durée de la résolution du groupe, des incertitudes demeurent sur la réalisation du plan d'affaires.

- Ce plan est notamment susceptible d'être impacté par une évolution des règles comptables et prudentielles.

- Les caractéristiques financières de Dexia et Dexia Crédit Local depuis leur entrée en résolution ne leur permettent pas de s'assurer de façon continue du respect de certains ratios réglementaires sur la durée de la résolution.

Dexia et Dexia Crédit Local présentent une sensibilité à l'évolution de leur environnement macroéconomique et aux paramètres de marché, dont notamment les taux de change, les taux d'intérêt ou les marges de crédit, dont les variations sont susceptibles d'impacter le plan d'affaires. En particulier, une évolution défavorable de ces paramètres dans la durée pourrait peser sur la liquidité et le niveau de solvabilité du groupe, via une hausse du montant du cash collatéral versé par Dexia à ses contreparties de dérivés ou un impact sur la valorisation d'actifs, de passifs financiers et des dérivés OTC, dont les variations sont comptabilisées en compte de résultat et sont susceptibles d'entraîner une variation de la réserve AFS et du niveau de capital réglementaire.

- Enfin, dans le cas où la capacité d'absorption par le marché de la dette garantie par les États serait moindre, Dexia Crédit Local devrait alors recourir à des sources de financement plus onéreuses qui impacteraient directement la rentabilité prévue dans le plan d'affaires.

Segmentation analytique

Ayant finalisé début 2014 la cession de l'ensemble des franchises commerciales prévues dans le cadre de son plan de résolution, Dexia Crédit Local se consacre désormais pleinement à la gestion de ses actifs résiduels, tout en veillant à préserver les intérêts des États actionnaires et garants du groupe.

En ligne avec le profil du groupe, la performance de Dexia Crédit Local est désormais appréhendée au niveau consolidé sur la base d'une seule division appelée « Gestion des activités en extinction », sans allocation spécifique de financement et de charges opérationnelles par segment d'activité.

Classement en « Activités destinées à être cédées »

En conformité avec la norme IFRS 5, Dexia Israël a été classée en « Activités destinées à être cédées » dans les comptes de Dexia Crédit Local au 31 décembre 2017. Les actifs et

(1) La Banque centrale européenne a annoncé le 21 juillet 2017 la fin de l'accès à l'Eurosystème pour les structures de liquidation à partir du 31 décembre 2021.

passifs de Dexia Israël ont été classés sur une ligne distincte du bilan consolidé de Dexia Crédit Local. L'activité de Dexia Israël n'étant pas considérée comme une activité abandonnée au sens de la norme IFRS 5, son compte de résultat n'est pas isolé sur une ligne distincte du résultat consolidé de Dexia Crédit Local.

Remplacement de la norme IAS 39 « instruments financiers : comptabilisation et évaluation » par la norme IFRS 9 « Instruments financiers » au 1^{er} janvier 2018

Le projet lié à la mise en œuvre de la norme IFRS 9 par le groupe s'est déroulé conformément au calendrier prévu. L'application d'IFRS 9 génèrera un impact total net positif sur les fonds propres de Dexia Crédit Local au 1^{er} janvier 2018 de l'ordre de EUR 2,7 milliards. Cet impact s'explique principalement par deux éléments :

- Le reclassement de prêts et titres :
 - Reclassement des actifs disponibles à la vente vers la catégorie « coût amorti » impliquant un impact positif significatif lié à l'annulation des gains et pertes latents constatés en capitaux propres en IAS 39. Le montant de ces réserves latentes en part du groupe s'élève à EUR -3,3 milliards au 31 décembre 2017.
 - Reclassement de titres et prêts structurés, principalement de « coût amorti » vers la catégorie « juste valeur par résultat » : l'impact de la mise à valeur de marché de ces actifs est négatif.
 - Reclassement de titres et prêts détenus en vue de cession du « coût amorti » (IAS 39) vers la catégorie « juste valeur par capitaux propres » (IFRS 9) : l'impact attendu est négatif, les marges de crédit s'étant généralement écartées depuis l'origine.
- La mise en œuvre d'un nouveau modèle de provisionnement du risque de crédit : Dexia Crédit Local n'attend qu'un impact limité de ce nouveau mode de provisionnement, se traduisant par une augmentation des provisions de l'ordre de EUR 0,2 milliard.

Certains dérivés couvrant des actifs désormais comptabilisés à la juste valeur par résultat ne pourront plus être considérés comme des dérivés de couverture comptable en IFRS, même s'ils l'étaient en IAS 39, et seront donc classés en IFRS 9 comme des dérivés de transaction. Ils resteront considérés réglementairement comme des dérivés du portefeuille bancaire (et non du portefeuille de négociation). La volatilité liée aux taux d'intérêt de ces actifs sera donc compensée par les dérivés de couverture, mais la volatilité liée aux risques de crédit subsistera et impactera donc les fonds propres prudentiels. L'impact définitif sur les fonds propres prudentiels de Dexia Crédit Local dépendra également des filtres et ajustements prudentiels qui seront appliqués aux fonds propres comptables de Dexia Crédit Local en IFRS 9.

En décembre 2017, le Parlement européen a amendé la CRR et proposé aux établissements de crédit l'utilisation de dispositions transitoires (*phase in*), qui permettent d'étaler sur cinq ans l'impact sur les fonds propres résultant de la mise en œuvre du nouveau modèle de provisionnement IFRS 9 sur les ratios de solvabilité. Ces dispositions s'appliquent au montant de provisions additionnelles pour risque de crédit au 1^{er} janvier 2018 (*phase in* « statique »). Il s'applique également à tout montant additionnel de provisions liées aux actifs financiers classés en phase 1 et en phase 2 selon l'approche IFRS 9, constituées durant la période de transition (*phase in* « dynamique »). Dexia Crédit Local a signifié en 2018 au superviseur qu'il demandait l'application de ce *phase in*. Sans prendre en compte le *phase in*, l'impact total de la mise en œuvre de la norme IFRS 9 sur le ratio « Total Capital » de Dexia Crédit Local au 1^{er} janvier 2018 est estimé à +500 points de base.

Comptes consolidés de Dexia Crédit Local

Analyse du compte de résultat consolidé

Au cours de l'année 2017, le groupe Dexia Crédit Local a comptabilisé un résultat net part du groupe de EUR -241 millions. Sur cette période, le produit net bancaire s'élève à EUR 135 millions, il comprend :

- La marge nette d'intérêt, qui regroupe les revenus des portefeuilles d'actifs et le coût de financement et qui s'élève à EUR +237 millions. Sur l'année, les revenus s'inscrivent dans une tendance baissière, sous l'effet de la réduction des portefeuilles d'actifs. Parallèlement, le coût de financement suit une tendance similaire, compte tenu de la réduction des volumes à refinancer, d'une optimisation du mix de financement et de conditions de marché favorables. La baisse de la marge nette d'intérêt s'explique principalement par la réduction des revenus de transformation ;
- Les gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat, qui s'élèvent à EUR -84 millions. Ce montant résulte principalement de la prise en compte d'un ajustement sur certaines relations de couverture comptable, ainsi que par l'évolution négative de la valorisation des dérivés sur la base d'une courbe OIS, dans des conditions de marché défavorables au groupe. Néanmoins, cet impact a été partiellement compensé par l'évolution favorable de la CVA et de la FVA. En outre, l'impact engendré par la rupture des relations de couverture sur les positions du groupe sur les entreprises liées au Commonwealth de Porto Rico, dans l'optique de leur cession, s'élève à EUR -54 millions ;
- Des gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente, pour un montant de EUR -35 millions, consécutifs à des pertes sur cessions d'actifs.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ FORMAT ANC

(en millions d'EUR)

	2016	2017
Produit net bancaire	711	135
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations	(410)	(401)
Résultat brut d'exploitation	301	(266)
Coût du risque	138	33
Gains ou pertes nets sur autres actifs	56	2
Résultat avant impôts	495	(231)
Impôts sur les bénéfices	(54)	(9)
Résultat net	441	(240)
Intérêts minoritaires	(1)	1
Résultat net part du groupe	442	(241)

Les coûts s'élèvent à EUR -421 millions, dont un montant de EUR -86 millions au titre des taxes et contributions réglementaires, majoritairement comptabilisées au cours du 1^{er} trimestre, en application de la norme IFRIC 21. En excluant ces taxes et contributions, les coûts opérationnels s'inscrivent dans une tendance baissière, illustrant les efforts de contrôle des coûts engagés par Dexia Crédit Local.

Le coût du risque a un impact positif de EUR 33 millions sur l'année, lié principalement à des reprises de provisions, notamment sur des actifs cédés. Compte tenu du renforcement du provisionnement sur les expositions résiduelles, l'impact annuel net sur les expositions liées au Commonwealth de Porto Rico est de EUR -58 millions.

Le résultat avant impôts s'établit à EUR -231 millions.

Sur l'année, la charge fiscale est de EUR -9 millions.

Le résultat attribuable aux intérêts minoritaires s'élève à EUR 1 million conduisant à un résultat net part du groupe de EUR -241 millions.

Évolution du bilan consolidé

Au 31 décembre 2017, le total de bilan consolidé de Dexia Crédit Local s'élève à EUR 180,4 milliards, en réduction de EUR -31,6 milliards par rapport au 31 décembre 2016 sous l'effet d'une politique dynamique de réduction du portefeuille d'actifs combinée à l'évolution de l'environnement macroéconomique.

Au cours de l'année, à taux de change constant, la diminution de l'actif du bilan est principalement liée à la réduction de EUR -20 milliards du portefeuille d'actifs, dont EUR -10,9 milliards liés aux cessions d'actifs ou remboursements par anticipation et EUR -9,1 milliards à

l'amortissement naturel du portefeuille, à une baisse de la juste valeur des actifs et des dérivés de EUR -9,7 milliards, à une diminution de EUR -6,5 milliards du montant du cash collatéral versé par Dexia Crédit Local à ses contreparties de dérivés, dans un contexte de hausse des taux d'intérêt à long terme. Ces impacts sont partiellement compensés par une hausse de EUR +7,3 milliards du coussin de liquidité constitué par Dexia Crédit Local et placé en dépôt auprès des banques centrales dans le contexte de la réduction de son accès aux refinancements de l'Eurosystème.

Au passif, à taux de change constant, l'évolution du bilan se traduit principalement par une réduction de EUR -15,9 milliards du stock des financements de marché et des financements de la Banque centrale européenne et par une baisse de EUR -11,2 milliards de la juste valeur des passifs et des dérivés. L'impact des variations de change sur l'évolution du bilan se chiffre globalement à EUR -2,8 milliards sur l'année.

Le bilan de Dexia Israël, classé en « Activités destinées à être cédées » représente EUR 2,1 milliards au 31 décembre 2017.

Information pays par pays

L'ensemble des entités du groupe Dexia Crédit Local sont gérées en extinction, à l'exception de Dexia Israël, afin de protéger la valeur de sa franchise commerciale, dans une optique de cession⁽¹⁾. Par ailleurs, Dexia Crédit Local respecte les principes du Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) ainsi que les principes adoptés par l'OCDE et le G20 sur la mise en œuvre des standards internationaux visant à améliorer la transparence fiscale et l'échange de renseignements à des fins fiscales.

1. IMPLANTATIONS ET NATURE D'ACTIVITÉ

Allemagne

Dexia Kommunalbank Deutschland AG	Banque, établissement de crédit
-----------------------------------	---------------------------------

Espagne

DCL Sucursal en España	Banque, établissement de crédit
------------------------	---------------------------------

États-Unis

DCL New York Branch	Banque, établissement de crédit
---------------------	---------------------------------

Dexia Holdings, Inc	Société holding
---------------------	-----------------

Dexia FP Holdings Inc	Autres activités financières
-----------------------	------------------------------

Dexia Financial Products Services LLC	Autres activités financières
---------------------------------------	------------------------------

FSA Asset Management LLC	Autres activités financières
--------------------------	------------------------------

FSA Capital Markets Services LLC	Autres activités financières
----------------------------------	------------------------------

FSA Capital Management Services LLC	Autres activités financières
-------------------------------------	------------------------------

France

Dexia Crédit Local SA	Banque, établissement de crédit
-----------------------	---------------------------------

Dexia CLF Régions Bail	Société de leasing
------------------------	--------------------

Dexia Flobail	Financement par crédit-bail des investissements locaux
---------------	--------------------------------------------------------

Îles Caïmans

FSA Global Funding LTD	Autres activités financières
------------------------	------------------------------

Premier International Funding Co	Autres activités financières
----------------------------------	------------------------------

Irlande

Dexia Crédit Local, Dublin Branch	Banque, établissement de crédit
-----------------------------------	---------------------------------

WISE 2006-1 PLC	Autres activités financières
-----------------	------------------------------

Israël

Dexia Israel Bank Ltd.	Banque, établissement de crédit
------------------------	---------------------------------

Italie

Dexia Crediop	Banque, établissement de crédit
---------------	---------------------------------

Portugal

DCL sucursal em Portugal	Banque, établissement de crédit
--------------------------	---------------------------------

Royaume-Uni

FSA Portfolio Asset Limited (UK)	Autres activités financières
----------------------------------	------------------------------

(1) Entité vendue en mars 2018. Cf. communiqué de presse Dexia du 18 mars 2018, disponible sur www.dexia.com.

2. DONNÉES PAR PAYS

Pays d'implantation	Produit net bancaire (en millions d'EUR)	Résultat avant impôt (en millions d'EUR)	Impôts courants (en millions d'EUR)	Effectifs
Allemagne	60	31	0	77
Espagne	33	59	(5)	18
États-Unis	(36)	(131)	(2)	111
France	(14)	(250)	(3)	544
Îles Caïmans	(9)	(9)	0	
Irlande	79	100	0	17
Israël	20	8	(2)	50
Italie	36	(5)	(1)	102
Japon	(24)	(24)	0	
Portugal	(1)	(2)	0	3
Royaume-Uni	(9)	(9)	0	4

Comptes sociaux de Dexia Crédit Local

Évolution du compte de résultat

Le **résultat net** de Dexia Crédit Local au titre de l'exercice 2017 s'élève à EUR +1 004 millions contre EUR -217 millions en 2016. Ce résultat est marqué par la forte appréciation du portefeuille de placement compte tenu de l'évolution favorable des marges de crédit.

Le **produit net bancaire** s'établit à EUR +1 427 millions en 2017, contre EUR +661 millions fin 2016.

Il comprend notamment :

- La marge nette d'intérêt qui regroupe les revenus des portefeuilles d'actifs et le coût de financement et s'élève à EUR +403 millions ;
- Les revenus des titres à revenu variable pour EUR +54 millions, dont EUR 48,5 millions de dividendes reçus de la filiale Dexia Israël Bank Ltd ;
- Les gains sur portefeuilles de placement pour EUR +933 millions compte tenu de l'évolution favorable des marges de crédit ;

- Les gains liés à la cession de titres d'investissement pour EUR + 62 millions.

Les **charges d'exploitation** s'élèvent à EUR -321 millions sur l'année 2017, en hausse de 8,8 % par rapport à 2016. Les coûts incluent EUR -61 millions de taxes et contributions réglementaires.

Le **coût du risque** a un impact positif de EUR +67 millions sur l'année. Il comprend principalement :

- Une reprise aux provisions pour risques EUR +27 millions relative à l'activité de désensibilisation des prêts ;
- Des reprises significatives de provisions sur actifs cédés ;
- Un renforcement du provisionnement sur les expositions résiduelles liées à Porto Rico.

Le poste **gains/pertes sur actifs immobilisés** s'élève à EUR -162 millions. Il est constitué principalement de la dotation pour dépréciation de la participation dans la filiale Dexia Kommunalbank Deutschland pour EUR -233 millions. La valeur de cette participation est en conséquence ramenée à zéro dans les comptes annuels 2017. Les bonis de fusion réalisés à la suite des transmissions universelles de patrimoine de la société CBXIA2 pour EUR +56 millions et de la société CLF Banque pour EUR +3 millions complètent ce poste.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en millions d'EUR)	2016	2017
Produit net bancaire	661	1 427
Charges d'exploitation	(295)	(321)
Résultat brut d'exploitation	366	1 106
Coût du risque	(10)	67
Résultat d'exploitation	356	1 173
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	(550)	(162)
Résultat courant avant impôts	(194)	1 011
Charges ou produits d'impôts sur les bénéfices	(23)	(7)
Résultat de l'exercice	(217)	1 004
<i>Résultat par action (en EUR)</i>	<i>(0,78)</i>	<i>3,59</i>
<i>Résultat dilué par action (en EUR)</i>	<i>(0,78)</i>	<i>3,59</i>

Évolution du bilan

Le total de bilan au 31 décembre 2017 s'élève à EUR 118,9 milliards contre EUR 135,1 milliards en 2016, soit une baisse de 12,1 %.

En application de l'article R 511-16-1 du Code monétaire et financier, le rendement des actifs de Dexia Crédit Local, calculé en divisant le résultat net par le total du bilan, s'établit à +0,85 % en 2017.

A - Actif

Encours de crédits à la clientèle

Au 31 décembre 2017, l'encours global des créances sur la clientèle est en baisse de 14,8 % pour s'établir à EUR 30 milliards (contre EUR 35,1 milliards à fin décembre 2016) en raison de cessions, de remboursements anticipés de crédits et de l'amortissement naturel des encours.

Titres de transaction, de placement et d'investissement

La valeur totale des titres détenus atteint EUR 29 milliards fin 2017 contre EUR 40 milliards à fin 2016. L'évolution des différents portefeuilles est présentée dans l'annexe aux comptes. Ils sont pour l'essentiel constitués d'obligations françaises et étrangères, de titres de créances négociables et d'effets publics. La baisse du niveau du portefeuille de titres s'explique par des cessions d'expositions souveraines, de *covered bonds* et d'*asset-backed securities* (ABS).

Titres de participation, parts dans les entreprises liées

Les titres de participation s'établissent à EUR 0,3 milliard contre EUR 0,6 milliard fin 2016.

Cette baisse résulte du provisionnement de la participation de Dexia Crédit Local dans Dexia Kommunalbank Deutschland pour EUR -233 millions.

Aucune prise de participation n'a eu lieu en 2017.

Détail des factures fournisseurs reçues, échues et non réglées au 31 décembre 2017 (en EUR)

Nombre de factures	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
19	73 489	0	194	200 390	274 074

Information Loi Eckert

Dexia Crédit Local déclare au titre des informations prévues au II de l'article L. 312-19 et au quatrième alinéa du I de l'article L. 312-20 qu'elle dispose des comptes suivants au 31 décembre 2017 :

- Encours des dépôts et avoirs inscrits sur ces comptes inactifs : EUR 8 908
- Nombre de comptes dont les avoirs sont déposés à la Caisse des dépôts et consignations : 0
- Montant total des fonds déposés à la Caisse des dépôts et consignations : 0

Autres actifs

Le poste « Autres actifs » s'établit à EUR 22,7 milliards fin 2017 contre EUR 28 milliards fin 2016.

Le cash collatéral est resté stable entre 2016 et 2017 et s'établit à EUR 22,4 milliards au 31 décembre 2017.

B- Passif

Banques et établissements financiers

L'endettement de Dexia Crédit Local auprès des établissements de crédit s'élève à EUR 31 milliards au 31 décembre 2017 contre EUR 40 milliards fin 2016.

Dettes représentées par un titre

L'importance des dettes représentées par un titre dans le total du passif est un élément caractéristique du bilan de Dexia Crédit Local. Au 31 décembre 2017, ce montant s'établit à EUR 71 milliards, contre EUR 76 milliards à fin 2016 et représente le montant des dettes obligataires émises par Dexia Crédit Local et bénéficiant pour leur très grande majorité de la garantie des États français, belges et luxembourgeois.

Délais de paiement des fournisseurs et des clients

En application des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, Dexia Crédit Local publie la décomposition du solde de ses factures reçues et émises par date d'échéance.

Les dettes fournisseurs de Dexia Crédit Local représentent un montant non significatif du total de bilan de la société. La pratique de Dexia Crédit Local est de régler à 45 jours par défaut ses factures sauf si un accord contractuel signé avec le fournisseur prévoit un délai de règlement à 30 jours ou 60 jours selon les cas.

Les dettes fournisseurs s'élèvent à EUR 3 millions au 31 décembre 2017.

Les créances liées à l'activité bancaire, pour lesquelles ces nouvelles dispositions ne peuvent être adaptées, sont décrites dans les annexes 2.3 et 2.4 aux comptes sociaux.

Les délais de paiement relatifs aux créances hors activité bancaire sont mentionnés ci-dessous.

Détail des factures clients émises, échues et non réglées au 31 décembre 2017 (en EUR)

Nombre de factures	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
14	116 421	1 369 285	0	97 471	1 583 177

Information Crédit Impôt Compétitivité et Emploi (CICE)

Le montant du CICE relatif à l'année 2013 de EUR 96 550 a été remboursé à Dexia Crédit Local en juin 2017.

Conformément à la législation, ce montant est utilisé pour soutenir les efforts d'investissements dans les projets, notamment informatiques.

TABLEAU DES RÉSULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2013	2014	2015	2016	2017
SITUATION FINANCIÈRE					
Capital social (en EUR)	1 286 032 212 ⁽¹⁾	223 657 776 ⁽²⁾	223 657 776	279 213 332 ⁽³⁾	279 213 332 ⁽³⁾
Nombre d'actions	223 657 776	223 657 776	223 657 776	279 213 332	279 213 332
RÉSULTATS GLOBAUX (EN EUR)					
Chiffre d'affaires	2 073 786 463	1 608 398 829	1 432 949 370	2 861 425 520	1 862 276 007
Bénéfice avant charges d'impôts sociétés, dotations aux amortissements et dotations nettes aux provisions	(1 726 311 574)	(105 198 739)	209 875 341	160 629 999	245 593 268
Charge d'impôts sociétés	(118 600 706)	(3 079 383)	886 101	(22 784 693)	(6 755 199)
Bénéfice après charges d'impôts sociétés, dotations aux amortissements et provisions	(25 026 743)	(747 087 790)	60 179 506	(216 780 648)	1 003 770 302
Bénéfice distribué	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
RÉSULTATS RÉDUITS À UNE ACTION (EN EUR)					
Chiffre d'affaires	9,27	7,19	6,41	10,25	6,67
Bénéfice après charges d'impôts sociétés et avant dotations aux amortissements et dotations nettes aux provisions.	(8,25)	(0,47)	0,94	0,49	0,86
Charge d'impôts sociétés	(0,53)	(0,01)	0,00	(0,08)	(0,02)
Bénéfice après charges d'impôts sociétés, dotations aux amortissements et provisions	(0,11)	(3,34)	0,27	(0,78)	3,59
Bénéfice distribué	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PERSONNEL					
Effectif de fin d'année	922	805	793	811	683
dont cadres	729	644	640	638	549
dont non cadres	193	161	153	173	134
Montant de la masse salariale (en EUR)	100 668 306	81 251 269	79 595 293	80 733 095	76 366 807
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales etc.) (en EUR)	30 914 577	24 803 347	25 302 829	24 401 805	23 533 784

(1) L'augmentation de capital a entraîné une modification importante de la structure de l'actionariat du groupe, les États belge et français détenant respectivement 50,02 % et 44,40 % du capital de Dexia SA à l'issue de l'émission des nouvelles actions.

Cette augmentation a permis à Dexia SA de souscrire à l'augmentation de capital de sa filiale Dexia Crédit Local S.A. dont le conseil d'administration a décidé lors de sa séance du 19 décembre 2012, conformément à la délégation de pouvoirs qui lui a été consentie par l'assemblée générale du 12 décembre 2012, d'augmenter le capital d'un montant d'environ EUR 2 milliards prime, prime d'émission comprise. Le capital social de Dexia Crédit Local S.A. serait porté de EUR 500 513 102,75 à EUR 1 286 032 212.

(2) Par décision de l'assemblée générale mixte du 16 décembre 2014, Dexia Crédit Local a réduit son capital social d'un montant de EUR 1 062 374 436 pour apurer les pertes de la société. Cette réduction de capital a été réalisée par réduction de la valeur nominale des actions. Le capital social de Dexia Crédit Local s'établit désormais à EUR 223 657 776 divisé en 223 657 776 actions d'une valeur nominale de EUR 1,00.

(3) L'assemblée générale extraordinaire de Dexia Crédit Local du 28 juin 2016 a décidé de procéder à une augmentation en numéraire du capital social d'un montant de EUR 250 millions par émission d'actions nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le capital social de Dexia Crédit Local est donc porté de EUR 223 657 776 à EUR 279 213 332 par émission de 55 555 556 actions nouvelles de EUR 1 de valeur nominale émises au prix unitaire de EUR 4,50, soit avec une prime d'émission de EUR 3,50 par action.

Gestion des risques

Introduction

En 2017, la filière Risques a poursuivi la gestion active du risque porté par Dexia Crédit Local, avec notamment la mise en place d'une production semestrielle des indicateurs du dispositif d'encadrement de l'appétit au risque (*Risk Appetite Framework – RAF*). Ce dispositif a été enrichi au cours de l'année et inclut des indicateurs de risque opérationnel et de continuité d'activité liés à la phase transitoire du projet d'externalisation IT; il a vocation à définir des principes d'évaluation de tout écart du profil de risque par rapport au plan stratégique approuvé par les instances dirigeantes du groupe. L'année s'est inscrite dans un contexte de taux haussier au sein de la zone euro et aux États-Unis, et s'est caractérisée par un renforcement de l'euro par rapport aux principales devises ainsi qu'un resserrement des marges de crédit en particulier sur les souverains périphériques. Cet environnement a été propice à une accélération de la réduction de la taille de bilan de Dexia Crédit Local. Le groupe a ainsi procédé à des cessions, qui s'articulent autour de trois axes principaux. D'une part, il a ciblé des actifs fortement pondérés en capital, tels que des *asset-backed securities* (ABS) et des expositions bancaires subordonnées. D'autre part, il a profité de conditions de marché favorables pour céder des expositions souveraines, des *covered bonds* et des prêts municipaux, notamment en France et aux États-Unis. Enfin, des actifs considérés comme risqués ont également été cédés, notamment certaines positions liées au Commonwealth de Porto Rico. Le groupe a également poursuivi sa politique visant à encourager les remboursements anticipés de certains crédits.

Le coût du risque a un impact positif et s'établit à EUR 33 millions. Ce montant positif s'explique principalement par des reprises de provisions, notamment sur des actifs cédés dans l'année, malgré un renforcement du provisionnement sur Porto Rico. Globalement, le portefeuille présente une bonne qualité de crédit avec 90 % des expositions du groupe notées dans la catégorie *investment grade*.

Le projet d'externalisation des services IT et back-office a été contractualisé début octobre 2017 en partenariat avec Cognizant ; il marque une étape importante dans la sécurisation du modèle opérationnel. En outre l'accompagnement technologique de Cognizant permettra à Dexia Crédit Local de créer le cadre adéquat d'investissement pour le renforcement de son infrastructure informatique.

Comme en 2016 Dexia Crédit Local a participé à l'exercice de transparence organisé par l'Autorité bancaire européenne (ABE), dont les éléments et les conclusions ont été publiés fin novembre 2017. Cet exercice visait à apporter une information détaillée et harmonisée sur les bilans et les portefeuilles de crédit des principales banques européennes.

Dexia Crédit Local participera en 2018 à l'exercice de revue des modèles internes TRIM (*Targeted Review of Internal Models*). Il sera complété par un exercice d'homologation du modèle de *Stressed VaR*.

Gouvernance

La politique du groupe Dexia Crédit Local en matière de risques est définie et supervisée par le conseil d'administration. La mission de la filière Risques consiste à mettre en œuvre la stratégie du groupe en matière de suivi et de gestion des risques, ainsi qu'à mettre en place des mesures de risque indépendantes et intégrées. La filière Risques identifie et assure le suivi des risques auxquels le groupe est exposé. Le cas échéant, elle alerte les comités compétents de façon proactive et propose des mesures correctrices. En particulier, la filière Risques décide du montant jugé nécessaire des provisions afin de couvrir les risques auxquels le groupe est exposé.

Rôle du comité des risques, du comité de direction, du comité des transactions et du comité ALCO

Le comité des risques, créé au sein du conseil d'administration de Dexia, est en charge de la stratégie et de la validation du niveau de tolérance en matière de risques, tant actuels que futurs, tels que définis par le conseil d'administration. Il assiste le conseil d'administration dans sa supervision de la mise en œuvre de cette stratégie.

Le comité de direction est quant à lui responsable de la mise en œuvre des différentes politiques et directives encadrant la stratégie du groupe en matière de risques. Afin de faciliter la conduite opérationnelle du groupe, un système de délégation des pouvoirs du comité de direction a été mis en place.

Ainsi, le comité de direction délègue ses pouvoirs de décision relatifs :

- Aux opérations comportant des risques de crédit à un comité des transactions ;
- Aux opérations de gestion de bilan à un comité ALCO ;
- Aux opérations de marché à un comité des risques de marché.

La filière Risques élabore les politiques de risques et soumet ses recommandations au comité de direction et aux sous-comités. Elle assure le suivi et la gestion opérationnelle des risques du groupe sous la supervision de ces comités.

Organisation de la filière Risques

Comité exécutif de la filière Risques

L'organe décisionnaire de la filière Risques est le comité exécutif.

Au 31 décembre 2017, ce comité est composé du directeur des Risques et des six responsables de direction composant la filière :

- La direction du risque de crédit,
- La direction du risque de marché,
- La direction du risque opérationnel,
- La direction en charge de la gestion du risque stratégique et réglementaire,
- La direction en charge de l'évaluation intégrée des risques,
- La direction en charge de la gouvernance, des *reporting* et des systèmes risques.

Il se réunit sur une base hebdomadaire afin de revoir les stratégies et les politiques de gestion des risques ainsi que les principaux rapports internes avant leur diffusion à l'extérieur de la filière. Il est en outre responsable du suivi des problématiques réglementaires, de la validation des méthodologies de provisionnement collectif ainsi que de l'organisation générale de la filière.

En particulier, le comité exécutif de la filière Risques est en charge du suivi des modèles (évolutions, revues, back testing, stress testing) sur proposition des équipes chargées de la gestion des modèles risques, de la quantification et du suivi des défauts et de l'équipe risques de marché. Il informe régulièrement le comité de direction et le comité des risques sur l'utilisation des modèles et évolutions et/ou difficultés le cas échéant.

L'organisation et le fonctionnement opérationnel de la filière reposent également sur d'autres comités, dont les prérogatives sont régies par un système de délégation de pouvoir, décliné en fonction de la nature des risques auxquels le groupe est exposé.

Risk Appetite Framework

Le *Risk Appetite Framework* (RAF) est une exigence réglementaire qui définit la tolérance au risque de Dexia Crédit Local telle qu'approuvée par le conseil d'administration et s'inscrit dans la mise en œuvre de la stratégie de Dexia Crédit Local. Il définit le profil de risque du groupe, décline les types de risque que Dexia Crédit Local est disposé à détenir, minimiser, atténuer ou transférer pour atteindre ses objectifs stratégiques. Le RAF considère les risques les plus importants et s'appuie sur la stratégie et les projections du capital de Dexia Crédit Local.

Le RAF a été mis en place au sein de Dexia Crédit Local en 2016. Il inclut une déclaration d'appétit au risque, des limites de risque qualitatives et quantitatives et un aperçu des rôles et responsabilités des instances et fonctions qui supervisent la mise en œuvre et le suivi. Il fait l'objet d'un suivi régulier et d'une révision annuelle afin d'intégrer tout nouveau développement réglementaire, stratégique ou opérationnel. Un tableau de bord semestriel consolidé est présenté par la direction des Risques au comité des risques et au conseil d'administration, dans le but de suivre étroitement et de manière approfondie les principaux indicateurs de risque et d'informer les organes de décision du groupe. En 2017, la révision annuelle s'est traduite par l'intégration des indicateurs de continuité d'activité liés à la phase de transition du

projet d'externalisation des services informatiques, afin de pouvoir évaluer et analyser les risques opérationnels associés à la mise en œuvre de ces projets. Elle a également permis de définir des principes d'évaluation et d'intégration dans le RAF de tout écart du profil de risque par rapport au plan stratégique approuvé.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente la perte potentielle, matérialisée par la diminution de la valeur d'un actif ou par le défaut de paiement, que Dexia Crédit Local peut subir du fait de la détérioration de la solvabilité d'une contrepartie.

La direction du risque de crédit est en charge de la définition de la politique du groupe en matière de risque de crédit, ce qui englobe la supervision des processus de notation des contreparties, l'analyse des dossiers de crédit ainsi que le suivi des expositions existantes au sein du groupe. Elle assure également la détermination des provisions spécifiques et collectives qui sont présentées sur une base trimestrielle lors de l'arrêté des comptes.

Parallèlement au comité des risques, au comité de direction et au comité des transactions, les trois comités suivants se réunissent sur une base trimestrielle :

- Le **comité « Watchlist »** supervise les actifs considérés comme « sensibles » et mis sous surveillance et fixe le montant des provisions affectées ;
- Le **comité des défauts** qualifie et suit les contreparties en défaut, en appliquant les règles internes au groupe et conformément au cadre réglementaire ;
- Le **comité de notation** veille à l'adéquation des processus de notation interne par rapport aux principes établis ainsi qu'à l'homogénéité de ces processus au sein des différentes entités.

Risque de marché

Le risque de marché représente l'exposition du groupe aux variations des paramètres de marché, tels que les taux d'intérêt ou les taux de change. Le risque de taux d'intérêt se compose d'un risque de taux d'intérêt général et d'un risque de taux d'intérêt spécifique lié à la contrepartie de crédit. Ce dernier découle des variations de marge de crédit (*credit spread*) d'une signature spécifique au sein d'une classe de notation. Le risque de change représente la baisse potentielle de valeur des actifs due à la fluctuation du taux de change des devises contre l'euro, devise de référence pour l'établissement des comptes du groupe Dexia Crédit Local. Les risques de taux d'intérêt et de change des positions du portefeuille bancaire sont intégrés dans le risque de transformation.

La politique et la gestion du risque de marché sont assurées par le comité de direction. Afin de faciliter la gestion opérationnelle du groupe, un système de délégation a été mis en œuvre vers :

- le **comité des risques de marché** qui est en charge de la gouvernance et des normes en matière de risques de marché. Il décline les limites de risque sur la base du cadre général de la politique du groupe, analyse les résultats et les positions de risque, approuve les méthodes de mesure des risques. Il se réunit sur une base mensuelle.
- le **comité de suivi des valorisations et du collatéral** qui se réunit chaque trimestre pour analyser les indicateurs relatifs à la gestion du collatéral, décider du plan d'actions sur les écarts de valorisation significatifs et assurer un suivi de la valorisation des produits structurés.

Sous l'égide du comité de direction et des comités de risque spécialisés, la direction du risque de marché s'assure de l'identification, de l'analyse et de la surveillance des risques et des résultats (y compris la valorisation des instruments financiers) liés aux activités de marché.

Risque de transformation

Le suivi du risque de transformation regroupe le suivi du risque de perte liée à l'activité de transformation du portefeuille bancaire, ainsi que le risque de liquidité. Le risque de transformation apparaît dès lors que les actifs sont refinancés par des ressources présentant une maturité, une indexation ou une devise différente. Il inclut les risques structurels liés au financement de participations ayant des fonds propres en devises étrangères. Le risque de liquidité mesure la capacité de Dexia Crédit Local à faire face à ses besoins de trésorerie actuels et futurs, à la fois attendus et en cas de dégradation de la situation, sur la base de différents scénarios dégradés. Au sein de la filière Risques, une équipe dédiée « Risques ALM » est en charge de définir le cadre de risque dans lequel la gestion peut être menée par l'équipe Financial Strategy située au sein de la filière Finance, de valider les modèles utilisés pour la gestion effective de ce risque, de suivre les expositions et de vérifier leur conformité par rapport aux principes établis par le groupe. Par ailleurs, cette équipe « Risques ALM » définit les hypothèses de stress à appliquer aux différents facteurs de risque, propose les niveaux d'acceptation en risque et s'assure de la conformité avec le cadre réglementaire en vigueur.

Risque opérationnel et sécurité des systèmes d'information

Le risque opérationnel représente le risque d'impact financier ou non financier découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus internes, du personnel ou des systèmes d'information, ou encore de facteurs exogènes. Cette définition comprend les risques informatiques, juridiques et de conformité.

Le comité de direction assure un suivi régulier de l'évolution du profil de risque des différentes activités du groupe et délègue la gestion opérationnelle du suivi du risque au **comité des risques opérationnels**. Ce dernier examine les principaux risques identifiés et décide des actions correctrices à mettre en œuvre. Il valide les propositions de mesure, de prévention ou d'amélioration en relation avec les différents éléments du dispositif. Le comité des risques opérationnels s'appuie sur des comités dédiés à la continuité d'activité et à la sécurité des systèmes d'information qui examinent et décident des actions à entreprendre pour assurer la continuité d'activité et la mise en place de la politique de sécurité des systèmes d'information.

La gestion du risque opérationnel, de la continuité d'activité et de la sécurité des systèmes d'information est pilotée par une équipe centrale au sein de la filière Risques, s'appuyant

sur un réseau de correspondants dans les filiales et succursales, ainsi que dans les différentes directions du groupe. Dans chaque domaine d'activité, les correspondants coordonnent la collecte de données et évaluent les risques, proposent et assurent le suivi des plans d'action de remédiation. Avec l'appui de la fonction de gestion du risque opérationnel, ils veillent à la bonne gestion de la continuité opérationnelle.

Risque réglementaire

Afin d'assurer une réponse proactive aux différentes exigences réglementaires, le comité de veille réglementaire est en charge de définir l'approche générale de Dexia Crédit Local sur les problématiques prudentielles et d'assurer une couverture exhaustive des différents sujets réglementaires. Il informe les différentes directions sur les principales évolutions réglementaires, demande et organise les différentes analyses d'impact et assure la liaison avec les différentes entités internationales quant à la mise en œuvre de nouvelles réformes.

ICAAP/ILAAP

Dexia Crédit Local a mis en place en 2017 le comité « Stress tests et Pilier II » sous la responsabilité commune des responsables des filières Finance et Risques afin de garantir une gouvernance et une cohérence adéquates des mesures des risques de déviations des plans stratégiques, des processus internes ICAAP et ILAAP et pour s'assurer du respect des exigences formulées dans le cadre du SREP. Ce comité approuve l'ensemble de ces sujets avant leur soumission au comité de direction, au comité des risques et au conseil d'administration.

Suivi du risque

Risque de crédit

Exposition au risque de crédit

L'exposition au risque de crédit de Dexia Crédit Local est exprimée en *Exposure at Default* (EAD). Elle correspond à la meilleure estimation de l'exposition au risque de crédit en cas de défaut. La définition de l'EAD utilisée par Dexia Crédit Local est reprise à la note 7 de l'annexe aux comptes consolidés.

Au 31 décembre 2017, l'exposition au risque de crédit de Dexia Crédit Local s'élève à EUR 141,4 milliards comparé à EUR 163,9 milliards fin décembre 2016, soit une baisse de 14 %, liée à l'amortissement naturel du portefeuille et aux cessions d'actifs et remboursements anticipés.

Les expositions se répartissent pour EUR 73 milliards en prêts et EUR 58 milliards en obligations. Elles sont majoritairement concentrées dans l'Union européenne (76%) et aux États-Unis (12 %).

RÉPARTITION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en millions d'EUR)	31/12/2016	31/12/2017
France	25 413	28 198
Italie	25 512	22 993
Royaume-Uni	25 447	22 175
Allemagne	20 689	17 835
États-Unis	23 825	17 439
Espagne	14 073	10 010
Japon	7 470	6 143
Portugal	3 868	3 891
Canada	2 654	2 071
Belgique	2 009	1 623
Autriche	1 118	1 058
Europe Centrale et de l'Est*	1 843	954
Scandinavie	1 229	528
Asie du Sud-Est	607	439
Amérique Centrale et du Sud	490	430
Suisse	399	357
Turquie	367	169
Grèce	128	88
Pays-Bas	155	71
Luxembourg	61	35
Irlande	103	10
Hongrie	275	2
Autres ¹	6 187	4 889
TOTAL	163 923	141 406

Au 31 décembre 2017 les expositions demeurent majoritairement concentrées sur le secteur public local et les souverains (74 %), compte tenu de l'activité historique de Dexia Crédit Local.

L'exposition sur la France augmente à la suite du dépôt d'une partie significative de la réserve de liquidité auprès de la Banque de France

RÉPARTITION PAR TYPE DE CONTREPARTIE

(en millions d'EUR)	31/12/2016	31/12/2017
Secteur public local	89 275	75 609
Souverains	25 461	29 704
Établissements financiers	19 798	13 135
Financements de projets	13 355	11 502
Entreprises	7 590	5 792
ABS/MBS	6 403	4 183
Rehausseurs de crédit	2 040	1 481
Particuliers, PME, indépendants	0	0
TOTAL	163 923	141 406

La qualité du portefeuille de crédit de Dexia Crédit Local reste élevée, avec 90 % des expositions notées *investment grade* au 31 décembre 2017.

La répartition par notation tient désormais compte de l'ancienneté des notations – mais cet ajustement impacte faiblement la distribution par classe.

RÉPARTITION PAR NOTATION*

	31/12/2016	31/12/2017
AAA	18,23 %	21,02 %
AA	17,87 %	14,91 %
A	24,07 %	25,18 %
BBB	29,44 %	29,27 %
<i>Non-investment grade</i>	9,25 %	8,43 %
D	0,88 %	0,78 %
Pas de notation	0,26 %	0,41 %
TOTAL	100,00 %	100,00 %

*Système de notation interne

Une attention particulière est portée aux pays repris dans le tableau ci-dessous en raison des montants d'exposition importants ou du niveau de sensibilité. Les principales évolutions et faits marquants pour ces secteurs et pays en 2017 sont commentés dans les paragraphes ci-après.

EXPOSITION SECTORIELLE DU GROUPE DEXIA CRÉDIT LOCAL SUR CERTAINS PAYS

(en millions d'EUR)	Total	dont secteur public local	dont financement de projets et entreprises	dont institutions financières	dont ABS/MBS	dont expositions souveraines	dont rehausseurs de crédit
France	28 198	12 915	3 064	1 985	0	10 233	0
Italie	22 993	9 739	399	609	0	12 247	0
Royaume-Uni	22 175	11 038	8 220	1 017	1 470	61	369
Allemagne	17 835	15 165	177	2 286	0	208	0
États-Unis	17 438	9 684	611	2 505	2 383	1 144	1 112
Espagne	10 010	5 484	1 777	2 067	275	407	0
Japon	6 143	4 503	0	1 055	0	585	0
Portugal	3 891	1 698	86	14	42	2 050	0
Pologne	488	1	0	0	0	486	0
Turquie	169	2	0	167	0	0	0
Grèce	88	3	85	0	0	0	0
Irlande	10	0	7	2	0	0	0
Hongrie	2	2	0	0	0	0	0

(1) Inclut les entités supranationales et Israël.

Engagements du groupe Dexia Crédit Local sur les souverains

Les engagements de Dexia Crédit Local sur les souverains se concentrent essentiellement sur l'Italie et dans une moindre mesure, le Portugal et les États-Unis.

L'exposition souveraine sur la France, d'un montant de EUR 10,2 milliards au 31 décembre 2017, inclut une partie significative de la réserve de liquidité du groupe, en dépôt auprès de la Banque de France.

En 2017, Dexia Crédit Local a profité de conditions favorables pour céder une partie de son exposition souveraine, notamment sur la Pologne (EUR -672 millions).

Engagements du groupe Dexia Crédit Local sur le secteur public local

Compte tenu de l'activité historique de prêteur aux collectivités locales de Dexia Crédit Local, le secteur public local représente une part significative des encours du groupe, qui sont principalement concentrés dans les pays d'Europe occidentale (France, Italie, Royaume-Uni, Allemagne, Espagne) et en Amérique du Nord.

France

La qualité du portefeuille du groupe, constitué principalement d'encours sur les collectivités locales et le logement social, reste très bonne, avec un nombre très limité d'incidents de paiement constatés.

Au cours de l'année Dexia Crédit Local a poursuivi sa politique d'accompagnement des collectivités locales françaises, afin de diminuer son encours de crédits structurés sensibles. L'encours de crédits structurés sensibles inscrits au bilan de Dexia Crédit Local s'élève à EUR 616 millions au 31 décembre 2017.

Espagne

Le soutien de l'État espagnol aux Régions et Communes continue de s'exercer à travers la reconduction de plusieurs fonds de soutien financier : EUR 31 milliards ont été versés en 2017 aux régions, notamment via le Fonds de Liquidité pour les Régions (FLA). En contrepartie de ces aides, le contrôle de l'État sur les finances régionales ou locales est renforcé : le déficit attendu sur les régions devrait être réduit à -0,6 % du PIB en 2017 (contre un objectif de -0,7 % du PIB en 2016).

La Catalogne et Valence sont deux grandes régions espagnoles qui sont des centres d'attractivité économique importants pour l'Espagne. Leur situation financière reste tendue et comparable (épargnes négatives, endettement lourd, liquidité étroite, dépendance envers le refinancement à court terme). L'exposition du groupe Dexia Crédit Local à la Catalogne et à Valence s'élève à respectivement EUR 1,7 milliard et EUR 0,7 milliard. L'année 2017 a été marquée par les tensions politiques entre le gouvernement régional catalan et le gouvernement espagnol. Mi-septembre, l'État espagnol a repris en main les flux de trésorerie de la Région et assure les paiements.

Aucun incident de paiement n'a été enregistré sur les expositions directes ou indirectes envers ces deux régions et leurs satellites.

États-Unis

En 2017, Dexia Crédit Local est resté très vigilant quant à l'évolution du secteur public américain, en particulier le Commonwealth de Porto Rico, dont la situation demeure fragile. Le conseil fédéral chargé de la réhabilitation financière du Commonwealth a inscrit la dette du gouvernement central de Porto Rico, de la plupart des entreprises publiques de ser-

vices et du fonds de financement des retraites des fonctionnaires sous le titre III⁽¹⁾ de la loi PROMESA promulguée par le Congrès en 2016. Ces entités sont en cessation de paiement. Lorsque leurs obligations font l'objet d'une assurance par des rehausseurs de crédit, le service de la dette est pris en charge par ces derniers.

En septembre 2017, l'île a été très durement frappée par l'ouragan Maria. Un premier plan d'aide fédérale de USD 15 milliards a été voté dès le mois de septembre, et les aides d'urgence ont été versées en octobre.

Dans ce contexte, Dexia Crédit Local a décidé de procéder à la cession de certaines positions sur Porto Rico, pour un total de EUR 343 millions (USD 412 millions). L'exposition résiduelle du groupe Dexia Crédit Local s'élève à EUR 88 millions au 31 décembre 2017 et se limite aux entreprises publiques liées au Commonwealth de Porto Rico. Bien qu'entièrement couvertes par un rehausseur de crédit, certaines échéances de remboursement lointaines et sans amortissement intermédiaire incitent à la prudence. Le total des provisions s'élève à EUR 35,7 millions (USD 42,8 millions) au 31 décembre 2017. Par ailleurs Dexia Crédit Local suit également attentivement la situation financière du Chicago Board of Education (CBOE), en raison d'un niveau d'endettement très élevé, d'un sous-financement des fonds de pension, ainsi que de la baisse continue des inscriptions d'étudiants. Ces difficultés sont amplifiées par le retard pris par l'État de l'Illinois dans le versement des subsides au CBOE. Par conséquent, ce dernier a augmenté sa part de financement à court terme, dont les conditions d'accès se sont durcies. L'année 2017 devrait se terminer sur un déficit important ainsi qu'un niveau de liquidité relativement faible. Le budget 2018 a été approuvé à hauteur de USD 5,7 milliards et comprend notamment les aides de l'État de l'Illinois (USD 300 millions), de la ville de Chicago (USD 269 millions) ainsi que des produits de nouvelles taxes immobilières. Grâce au soutien réaffirmé de l'État de l'Illinois, le profil de crédit du CBOE s'est donc stabilisé : il continue à honorer ses engagements et a préfinancé le service de sa dette financière jusqu'en mars 2018. L'exposition de Dexia Crédit Local sur le CBOE s'élève à EUR 417 millions et le montant des provisions à EUR 33 millions (USD 40 millions) au 31 décembre 2017.

Engagements du groupe Dexia Crédit Local sur le financement de projets et les entreprises

Le portefeuille de financements de projets et prêts aux entreprises s'élève à EUR 17,3 milliards au 31 décembre 2017, en diminution de 17 % par rapport à fin 2016. Au-delà de l'amortissement naturel et certains remboursements anticipés, ce portefeuille s'est contracté d'une part sous l'effet de cessions opportunistes et de la baisse de la composante de juste valeur et, d'autre part, du fait des effets change sur les expositions (notamment dans le secteur UK Utilities).

Ce portefeuille est composé pour 67 % de financements de projets⁽²⁾, le solde étant constitué de financements aux grandes entreprises, tels que des financements d'acquisition, des transactions commerciales ou des obligations d'entreprises. Dexia

(1) Le titre III est un régime général de restructuration de la dette publique sous l'égide d'un tribunal dont le juge a été nommé par le « Chief Justice » de la Cour Suprême des États-Unis, et s'inspire des chapitres 9 et 11 du Code fédéral de faillite.

(2) Transactions sans recours sur leurs sponsors dont le remboursement se fait uniquement sur la base de leurs cash-flows propres et fortement sécurisées au profit de la banque, par exemple via des sûretés sur les actifs et les contrats ou une limitation des dividendes.

Crédit Local mène une politique de désengagement vis-à-vis de ces contreparties et a cédé, en 2017, des positions dans le secteur des Utilities pour un montant de EUR 2,5 milliards. Le portefeuille est de bonne qualité : 76 % des financements de projets et 96 % des financements aux grandes entreprises sont notés *investment grade*.

Par ailleurs, la crise diplomatique entre le Qatar et ses voisins fait l'objet d'un suivi attentif. L'exposition du groupe Dexia Crédit Local au Qatar correspond à 9 financements de projets pour une exposition de EUR 283 millions. Ils correspondent soit à des usines de dessalement / production d'électricité soit de production/transport de gaz naturel (LNG). Tous ces projets sont de bonne qualité et ne semblent pas impactés à ce jour par la crise diplomatique.

Engagements du groupe Dexia Crédit Local sur les ABS

En 2017, Dexia Crédit Local s'est engagé dans une réduction volontariste de son portefeuille ABS. Dans des conditions de marché favorables, le groupe a cédé EUR 1,7 milliard d'actifs au cours de l'année, en particulier des ABS sur prêts étudiants américains (*US government student loans*). En conséquence, au 31 décembre 2017, le portefeuille d'ABS du groupe s'inscrit en baisse de 35 %, à EUR 4,2 milliards. Le portefeuille d'ABS sur prêts étudiants américains représente encore une partie importante du portefeuille (EUR 2,4 milliards). Ces prêts sont garantis à hauteur de EUR 2,3 milliards par l'État fédéral américain et présentent un profil d'amortissement assez long et une perte attendue limitée. Le solde est constitué principalement de titres adossés à des créances hypothécaires sur l'immobilier résidentiel (RMBS) pour EUR 0,4 milliard, dont EUR 0,2 milliard en Espagne.

La qualité du portefeuille est restée globalement stable avec 97 % du portefeuille noté *investment grade* à fin décembre 2017, la quasi totalité des tranches dans lesquelles Dexia Crédit Local a investi étant de niveau senior.

Engagements du groupe Dexia Crédit Local sur les établissements financiers

Les engagements de Dexia Crédit Local sur les établissements financiers s'élèvent à EUR 13,1 milliards au 31 décembre 2017, enregistrant une diminution de EUR 6,7 milliards depuis décembre 2016. Les engagements sont composés à hauteur de 73 % d'obligations, d'obligations sécurisées et d'opérations de mise en pension de titres auprès d'établissements financiers (*repo*). Le solde regroupe des expositions liées aux crédits octroyés à des établissements financiers et à des instruments dérivés.

Les expositions de Dexia Crédit Local sont concentrées à 19 % aux États-Unis et à 67 % en Europe, principalement en Espagne (16 %), en Allemagne (17 %), en France (15 %) et au Royaume-Uni (8 %). La qualité de crédit du portefeuille est restée globalement stable en 2017.

En 2017, Dexia Crédit Local a porté une attention particulière à la situation des banques espagnoles, compte tenu du contexte politique tendu en Catalogne. L'exposition du groupe au secteur bancaire espagnol est principalement concentrée sur des émetteurs *investment grade* et composée de *covered bonds* espagnols avec une exposition limitée aux banques catalanes (EUR 126 millions).

Enfin, l'évolution du groupe Deutsche Bank dont la situation s'est stabilisée au printemps grâce à une recapitalisation de EUR 8 milliards a fait l'objet d'un suivi attentif. L'exposition de Dexia Crédit Local sur ce groupe s'élève à EUR 0,9 milliard au 31 décembre 2017.

Engagements du groupe Dexia Crédit Local sur les rehausseurs de crédit (*monolines*)

Dexia Crédit Local est indirectement exposé à la qualité de signature des rehausseurs de crédit, à travers les contrats d'assurance qui ont été contractés pour couvrir la bonne fin de certains types d'obligations émises sous la forme de titres ou de prêts. Par leur police d'assurance, ces rehausseurs s'engagent à rembourser irrévocablement et inconditionnellement le principal et les intérêts exigibles des crédits en cas de défaut de la contrepartie sous-jacente. Dans certains cas le rehaussement de crédit aboutit également à une réduction des exigences en capital.

Dexia Crédit Local suit attentivement la situation financière des rehausseurs de crédit qui ont été particulièrement touchés par les événements climatiques de l'automne 2017, notamment à Porto Rico.

Au 31 décembre 2017, le montant des expositions assurées par des rehausseurs de crédit s'élève à EUR 13,9 milliards. 93 % des expositions sont assurées par des rehausseurs de crédit notés *investment grade* par une ou plusieurs agences de notation. À l'exception de FGIC, tous les rehausseurs de crédit continuent à honorer leurs engagements initiaux.

Dépréciation sur risque de contrepartie – Qualité des actifs

QUALITÉ DES ACTIFS		
(en millions d'EUR)	31/12/2016	31/12/2017
Actifs dépréciés	1 062	876
Provisions spécifiques	319	256
Ratio de couverture ⁽¹⁾	30,1 %	29,2 %
Provisions collectives	413	327

(1) Rapport entre les provisions spécifiques et les actifs dépréciés

Le stock des prêts et créances dépréciés de Dexia Crédit Local s'élève à EUR 876 millions au 31 décembre 2017, en diminution de EUR 186 millions par rapport à fin 2016. Les provisions spécifiques affectées s'établissent à EUR 256 millions en diminution de EUR 63 millions par rapport au 31 décembre 2016. Cette baisse des actifs dépréciés et des provisions spécifiques s'explique essentiellement par la cession d'expositions sur des projets autoroutiers espagnols et sur des entreprises publiques liées au Commonwealth de Porto Rico ainsi que des derniers encours de Dexia Crédit Local sur la ville d'Athènes.

Par ailleurs, la restructuration de plusieurs encours dépréciés a permis la reprise des provisions constituées sur ces expositions. En conséquence, le ratio de couverture s'établit à 29,2 % au 31 décembre 2017.

En complément des provisions spécifiques, Dexia Crédit Local dispose de provisions collectives (statistiques et sectorielles) dont le montant total s'élève à EUR 327 millions au 31 décembre 2017, contre EUR 413 millions au 31 décembre 2016.

La baisse observée est due principalement à une diminution de l'assiette de calcul des provisions collectives à la suite de cessions et de remboursements.

Afin de faciliter le suivi et la comparaison entre les différentes banques européennes, l'Autorité bancaire européenne a harmonisé la définition des expositions non performantes (*Non-Performing Exposure – NPE*) et des pratiques de *Forbearance*.

• Les expositions non performantes regroupent les encours présentant un impayé de plus de 90 jours ou pour lesquels le groupe estime que la contrepartie est dans l'incapacité de rembourser sans mise en œuvre des garanties. Au 31 décembre 2017, l'encours des expositions non performantes représente EUR 1,6 milliard correspondant à 97 contreparties.

• La définition de *Forbearance* regroupe les facilités accordées par les banques aux contreparties connaissant ou allant connaître des difficultés financières pour faire face à leurs engagements (facilités que les banques n'auraient pas accordées autrement). Au 31 décembre 2017, 57 contreparties avaient fait l'objet de *Forbearance*, pour un montant d'encours s'élevant à EUR 1,1 milliard.

Risque de marché

Mesure du risque

L'évaluation des risques de marché au sein du groupe Dexia Crédit Local repose principalement sur la combinaison de deux indicateurs de mesure, donnant lieu à un encadrement par des limites.

- La *Value at Risk* (valeur en risque – VaR) mesure la perte potentielle attendue pour un intervalle de confiance de 99 % et pour une période de détention de 10 jours. Dexia Crédit Local met en œuvre différentes approches de VaR pour mesurer le risque de marché inhérent aux différents portefeuilles et activités :
 - Les risques de taux et de base sont mesurés au travers d'une VaR paramétrique dont la méthodologie est basée sur une hypothèse de distribution normale des rendements des facteurs de risque ;
 - Le risque lié à l'évolution des marges de crédit, qui correspond au risque de taux d'intérêt spécifique, ainsi que les autres risques du portefeuille de trading sont mesurés au travers d'une VaR historique, dont la distribution est construite en appliquant les scénarios historiques des facteurs de risque concernés sur le portefeuille actuel.
- Des limites en termes de positions, de maturité, de marché et de produits autorisés sont mises en place par type d'activité. Elles assurent une cohérence entre les limites globales en risque et les seuils opérationnels utilisés par la *front office*.

Le dispositif de gestion des risques est complété par des exercices de *stress tests*, qui intègrent des événements sortant du cadre probabiliste des techniques de mesure de la VaR. Les différentes hypothèses de ces scénarios dégradés sont régulièrement révisées et mises à jour. Les résultats de *stress tests* consolidés et l'analyse correspondante sont présentés au comité des risques sur une base trimestrielle.

Exposition au risque de marché

Le portefeuille de trading de Dexia Crédit Local est composé de deux groupes d'activité :

- Les opérations initiées par les activités de négoce d'instruments financiers jusqu'à la date de mise en résolution ordonnée du groupe, majoritairement couverts en *back-to-back* ;
- Les opérations destinées à couvrir des risques issus de désinvestissements ou de ventes d'actifs réalisés dans le cadre du plan de résolution ordonnée.

Les facteurs de risques principaux du portefeuille de trading sont :

- Le risque de taux d'intérêt, en particulier sur la zone euro et la zone dollar,
- Le risque de base des swaps de devises (*cross currency basis swap*),
- Le risque de base BOR-OIS.

Les ajustements de valeur (CVA, DVA, FVA) et leur variation ne sont pas intégrés dans le modèle de la VaR mais sont intégrés dans les scénarios de stress.

Value at Risk (VaR)

Le détail de la VaR des activités de marché des portefeuilles de trading, est présenté dans le tableau ci-dessous. Fin décembre 2017, la consommation totale en VaR s'élève à EUR 3,3 millions contre EUR 8,2 millions fin 2016.

VALUE AT RISK DES ACTIVITÉS DE MARCHÉ DES PORTEFEUILLES DE TRADING

(en millions d'EUR)	2016				2017			
	Taux	Spread (Trading)	Autres risques	Total	Taux	Spread (Trading)	Autres risques	Total
VaR (10 jours, 99 %)								
Moyenne	6	2,8	0,2	9	2,5	3,8	0,1	6,5
Fin de période	4	4,1	0,2	8,2	1,5	1,8	0,1	3,3
Maximum	10,4	4,1	0,2	14	3,0	4,2	0,1	7,3
Minimum	2,4	2,3	0,2	5,1	1,5	1,8	0,1	3,3

Sensibilité des portefeuilles classés comme disponibles à la vente (*Available for sale*) à l'évolution des marges de crédit

La sensibilité de la réserve AFS des portefeuilles classés en « actifs disponibles à la vente » à une augmentation des marges de crédit fait l'objet d'un suivi attentif. Fin 2017, cette sensibilité s'élève à EUR -10 millions pour une augmentation des marges de crédit d'un point de base, contre EUR -13 millions à fin 2016. La sensibilité aux variations de taux d'intérêt est très limitée, le risque de taux étant couvert.

Risque de transformation

La politique de gestion de Dexia Crédit Local en matière de risque actif-passif (ALM) vise à réduire au maximum le risque de liquidité et à limiter l'exposition au risque de taux et de change.

Encadrement du risque de taux et de change

Mesure du risque de taux d'intérêt

Le risque de taux est mesuré au travers de sensibilités. Les mesures de sensibilité du risque reflètent l'exposition du bilan à un mouvement parallèle de 1 % sur la courbe de taux. La sensibilité de la valeur actuelle nette des positions mesurées en intérêts courus à un mouvement des taux d'intérêt constitue l'indicateur principal de mesure du risque et de fixation des limites et de suivi des risques.

Les sensibilités globales et partielles par intervalle de temps sont les principaux indicateurs de risque sur lesquels le comité des risques actif-passif, organisé au sein de l'ALCO, s'appuie pour gérer les risques. Le risque de taux structurel du groupe Dexia Crédit Local se concentre principalement sur les taux d'intérêt européens à long terme et résulte du déséquilibre entre les actifs et les passifs de Dexia Crédit Local après couverture du risque de taux.

La sensibilité de l'ALM long terme s'élève à EUR +13,9 millions au 31 décembre 2017, contre EUR +8,8 millions au 31 décembre 2016. Elle est conforme à la stratégie ALM, qui vise à minimiser la volatilité de la marge nette d'intérêt.

(en millions d'EUR)	2016	2017
Sensibilité	8,8	13,9
Limite	+/- 80	+/- 80

Mesure du risque de change

En matière de change, l'ALCO décide de la politique de couverture du risque de change généré par l'existence d'actifs, de passifs, de revenus et de coûts en devises. Font également l'objet d'un suivi régulier :

- Les risques structurels liés au financement de participations en devises étrangères ;
 - Les éléments susceptibles d'accroître la volatilité des ratios de solvabilité du groupe ou de ses filiales et succursales.
- Les positions de change structurelles font l'objet d'un encadrement en limites étroit en-deçà desquelles une politique de couverture systématique est appliquée.

Encadrement du risque de liquidité

Politique de Dexia Crédit Local en matière de gestion du risque de liquidité

Le principal objectif de Dexia Crédit Local est de gérer le risque de liquidité en euro et en devises du groupe, ainsi que de piloter le coût des financements levés afin de minimiser la volatilité du résultat du groupe.

Le processus de gestion de la liquidité vise à optimiser la couverture des besoins de financement du groupe, compte tenu des contraintes auxquelles il est exposé. Ces besoins sont évalués en prenant en considération les transactions existantes, ainsi que les projections du bilan et du hors bilan.

Les réserves de liquidité du groupe sont constituées d'actifs éligibles aux facilités de refinancement des banques centrales auxquelles Dexia Crédit Local a accès.

Afin de gérer la situation de liquidité du groupe, le comité de direction suit régulièrement les conditions des opérations de financement sur les segments de marché sur lesquels Dexia Crédit Local opère. Il s'assure également de la bonne exécution des programmes de financement mis en place. Pour ce faire, un mode d'information spécifique et régulier a été mis en place :

- Un rapport journalier et hebdomadaire à destination des membres du comité de direction, des États actionnaires et garants et des superviseurs. Ces informations sont partagées par l'ensemble des intervenants dans la gestion de la liquidité du groupe Dexia Crédit Local, notamment les équipes des filières Finance et Risques en charge de ces problématiques, ainsi que la filière Financement et marchés ;
- La diffusion mensuelle aux États actionnaires et garants, banques centrales et superviseurs d'un plan de financement à 12 mois ;
- Une réunion téléphonique bimensuelle avec les superviseurs et banques centrales (européenne, française et belge).

Mesure du risque de liquidité

En 2015, la Banque centrale européenne (BCE) a décidé d'appliquer à Dexia Crédit Local une approche de supervision prudentielle sur mesure, pragmatique et proportionnée prenant en considération la situation spécifique et unique de banque en résolution de Dexia Crédit Local. Cette approche a été prolongée en 2016 et 2017.

La BCE a informé Dexia et Dexia Crédit Local que cette approche serait reconduite en 2018⁽¹⁾. Toutefois, cette reconduction s'accompagne d'une convergence vers le cadre général de supervision, matérialisée par le renforcement de certaines exigences, en particulier en matière de respect du Liquidity Coverage Ratio (LCR). Ainsi, l'exigence applicable à Dexia Crédit Local au titre du Liquidity Coverage Ratio (LCR) s'élève, au 1^{er} janvier 2018, à un minimum de 100 % aux niveaux social et consolidé. En cas de non-respect de ce niveau minimal, Dexia Crédit Local devra s'assurer du respect du seuil de 80 % au niveau consolidé sur l'année 2018 et en informer la BCE en lui soumettant de nouvelles projections de LCR ainsi qu'un plan de remédiation.

Le groupe Dexia Crédit Local affiche un ratio LCR consolidé de 111 % au 31 décembre 2017 contre 80 % au 31 décembre 2016.

Risque opérationnel et sécurité des systèmes d'information

Politique de Dexia Crédit Local en matière de gestion du risque opérationnel et sécurité des systèmes d'information

En matière de gestion du risque opérationnel, la politique de Dexia Crédit Local consiste à identifier, mesurer et apprécier régulièrement les différents risques et à mettre en œuvre des actions correctrices ou des améliorations pour réduire le niveau des risques opérationnels les plus significatifs. Ce dispositif est complété par une politique de prévention, notamment en matière de sécurité de l'information, de garantie de la continuité des activités et, lorsque cela est nécessaire, par le transfert de certains risques par le biais de l'assurance.

Mesure et gestion du risque

La gestion du risque opérationnel est identifiée comme l'un des piliers de la stratégie de Dexia Crédit Local, dans le contexte de sa résolution ordonnée.

Le suivi de ce risque est réalisé dans le cadre de l'approche standard prévue par le cadre réglementaire bâlois. Ce cadre prévoit la remontée des informations relatives au risque opérationnel vers les responsables en charge du suivi de ce risque et le suivi des tâches identifiées comme critiques.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel repose sur les éléments suivants :

- Base de données des risques opérationnels : la collecte et la surveillance systématiques des incidents opérationnels figurent parmi les principales exigences du comité de Bâle. Conformément à ses obligations réglementaires, Dexia Crédit Local a mis en place un système de recensement des incidents opérationnels et de collecte de données spécifiques. Les informations collectées lui permettent d'améliorer la qualité de son système de contrôle interne.
- Sur les trois dernières années, 99 % des pertes selon la définition de Bâle proviennent d'incidents référencés dans la catégorie « Exécution, livraisons et gestion des processus ». Les autres catégories (« Clients, Produits et Pratiques Business », « Défaillance des systèmes ou de l'infrastructure IT » et « Fraude externe ») représentent 42 % du total des incidents mais moins de 1 % des pertes totales. Les incidents opérationnels sont en majorité déclarés lors d'une défaillance d'un

(1) Cf. communiqué de presse Dexia du 5 février 2018, disponible sur www.dexia.com.

processus métier, incident dont la cause directe est souvent une défaillance dans le bon fonctionnement des systèmes d'information.

Les principaux incidents sont sujets à des actions correctrices approuvées par les organes de direction.

- Auto-évaluation des risques et du contrôle : outre l'établissement d'un historique des pertes, une cartographie de l'exposition de Dexia Crédit Local aux principaux risques est réalisée annuellement. Toutes les entités du groupe Dexia Crédit Local se prêtent à des exercices d'auto-évaluation des risques tenant compte des contrôles existants et permettent ainsi de construire une vue d'ensemble des risques opérationnels dans les différentes entités et activités du groupe. La cartographie globale est présentée au comité de direction. Des actions de limitation des risques peuvent être définies le cas échéant.

- Définition et suivi des plans d'actions : des actions de médiation sont définies afin d'éviter que des incidents opérationnels se reproduisent, de corriger des contrôles déficients ou de réduire les risques majeurs identifiés. Un suivi régulier est réalisé par la fonction gestion du risque opérationnel. Ce processus permet d'améliorer constamment le système de contrôle interne et de réduire les risques de manière appropriée au fil du temps.

- *Key Risk Indicators* (KRI) : des indicateurs de type KRI ont été développés et permettent de suivre en comité des risques opérationnels l'évolution des principaux risques identifiés dans les cartographies de risque opérationnel.

- Gestion de la sécurité de l'information : la politique de sécurité de l'information et les consignes, normes et pratiques qui y sont liées visent à sécuriser les actifs informationnels de Dexia Crédit Local.

- Gestion de la continuité d'activité : toutes les activités s'inscrivent dans un cadre sécurisé. Les métiers veillent à établir des analyses d'impact pour les activités vitales en cas de sinistre ou d'interruption. Ils s'assurent de la définition puis de l'actualisation régulière des plans de continuité des activités.

Dexia Crédit Local applique l'approche standard prévue dans le cadre réglementaire bâlois pour calculer le minimum de fonds propres réglementaires dans le cadre de la gestion du risque opérationnel.

Gestion du risque opérationnel pendant la période de résolution

La transformation du groupe Dexia Crédit Local dans le contexte de son mandat de résolution ordonnée est par nature propice au développement de risques opérationnels. Le département des risques opérationnels a développé en 2017 plusieurs initiatives pour renforcer l'analyse, la mesure et la gestion de ces risques :

- Définition et mise en place d'indicateurs du risque de continuité opérationnelle permettant en particulier au comité de direction et au conseil d'administration de piloter les risques IT, RH et d'externalisation.

- Développement d'une nouvelle méthodologie d'analyse plus complète et granulaire des causes et des conséquences des incidents opérationnels.

- Application de cette analyse des risques aux projets de transformation des activités (activités externalisées et activités des marchés financiers) et aux principaux processus critiques cartographiés du groupe et défini et suivi avec les lignes métiers de plans d'actions pour réduire et limiter à court ou moyen terme les risques opérationnels les plus élevés.

Stress tests

Stress tests et analyses de scénarios

Dexia Crédit Local réalise de multiples exercices d'analyse de scénario et de stress tests dans une approche transversale et intégrée au processus de gestion des risques du groupe.

Ces exercices utilisés à des fins de pilotage interne permettent d'assurer également le respect des exigences réglementaires en la matière, notamment celles relatives au Pilier II et des processus ICAAP et ILAAP définis par la Banque centrale européenne et les guidelines de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) « *Common procedures and methodology for Supervisory Review and Evaluation Process (SREP Guidelines)* » et « *EBA guidelines on institutions' stress testing* ». En lien avec ces exigences, un programme complet de tests de résistance est mis en œuvre pour garantir une articulation cohérente entre les différents types de stress (notamment marché, crédit Pilier I et liquidité).

Tout comme en 2016 des stress tests complémentaires à ceux réalisés dans le cadre de l'ICAAP / ILAAP ont été appliqués :

- Des stress tests de crédit spécifiques pour les principales classes d'actifs. En particulier, dans le cadre du Pilier 1 de Bâle, les expositions de crédit couvertes par des systèmes de notation interne ont fait l'objet de tests de sensibilité, de scénarios macroéconomiques, historiques et d'expert. Les résultats des scénarios de stress sont mis en contraste avec les résultats de l'approche risque et capital sur le risque de crédit.

- Les stress tests de marché (mettant en évidence des événements potentiels en dehors du cadre probabiliste des techniques de mesure de la VaR). Ils ont été divisés en tests de facteurs de risque uniques, tests de scénarios historiques et tests de scénarios hypothétiques.

- Des tests de résistance liés au risque de taux d'intérêt structurel permettant de mesurer l'impact potentiel sur les fonds propres de Dexia Crédit Local d'une variation soudaine et inattendue des taux d'intérêt, répondant ainsi aux attentes réglementaires.

- Des stress tests de liquidité permettant d'estimer les besoins de liquidité supplémentaires dans des scénarios exceptionnels mais plausibles dans un certain horizon. Ils ont pour objectif d'identifier les possibles vulnérabilités et d'estimer simultanément en situation de choc adverse la possible hausse des actifs pondérés des risques, les besoins additionnels de liquidité ou d'exigences en fonds propres.

- Un ensemble de stress tests spécifiques (analyse de sensibilité, analyse par scénarios,) reposant sur des scénarios macroéconomiques simulant des situations de crise. Ils ont été estimés, approuvés en interne et transmis aux superviseurs. En lien avec les exigences du Pilier 2 et les exigences de mesures d'adéquation de capital, ces stress tests sont réalisés dans le même cadre opérationnel que celui du processus Pilier 2 et s'articulent, comme exigé par la réglementation, avec les processus ICAAP et ILAAP.

Pour les stress ICAAP et ILAAP, Dexia Crédit Local réalise à fréquence régulière une revue complète de ses vulnérabilités pour couvrir tous les risques matériels, liés à son business model dans des conditions macroéconomiques et financières stressées. Cette revue documentée par le processus ICAAP s'applique et complète le processus de planification financière. En complément, des *reverse stress tests* sont également conduits. Les simulations de crise aux fins de l'ICAAP et ILAAP sont effectuées deux fois par an et font l'objet d'une validation et d'une vérification interne. Conformément aux exigences

réglementaires, l'exercice annuel 2017 complet a été transmis à la BCE. Ces tests font partie intégrante du dispositif d'appétit au risque (RAF) et sont incorporés à la définition et revue de la stratégie globale. Le lien entre la tolérance aux risques, les adaptations du plan stratégique de résolution et les stress tests ICAAP et ILAAP est garanti par des indicateurs spécifiques de consommation de capital faisant partie du RAF.

Litiges

À l'instar de nombre d'institutions financières, Dexia fait l'objet de plusieurs enquêtes réglementaires et a été poursuivi en tant que défendeur dans la cadre de plusieurs litiges, notamment des recours collectifs aux États-Unis et en Israël. Qui plus est, la réduction du périmètre du groupe ainsi que certaines mesures mises en œuvre dans le cadre de sa résolution ordonnée ont soulevé des questions de la part de certaines parties prenantes ou contreparties. Ces litiges sont abordés ci-après. Sauf indication contraire, le statut de ces litiges et enquêtes au 31 décembre 2017 est résumé ci-après et repose sur les informations disponibles au sein de Dexia à cette date. Sur la base des informations dont dispose Dexia à cette date, les autres litiges dans lesquels une entité du groupe est citée comme défendeur et les enquêtes réglementaires affectant les différentes entités du groupe soit ne devraient pas avoir une incidence significative sur la situation financière du groupe, soit il est encore trop tôt pour évaluer correctement s'ils peuvent ou non avoir un tel impact.

Les conséquences, telles qu'évaluées par Dexia au vu des informations à sa disposition à la date précitée, des principaux litiges et enquêtes susceptibles d'avoir un impact significatif sur la situation financière, les résultats ou les activités du groupe, sont reflétées dans les comptes consolidés du groupe. Sous réserve des conditions générales des polices d'assurance responsabilité professionnelle et des polices d'assurance responsabilité des dirigeants conclues par Dexia, les conséquences financières défavorables de l'ensemble ou d'une partie de ces litiges et enquêtes peuvent être couvertes, en tout ou en partie, dans le cadre desdites polices et, sous réserve de l'acceptation de ces risques par les assureurs concernés, être compensées par les paiements dont Dexia pourrait bénéficier en vertu de ces contrats.

Par ailleurs, le groupe a constitué des provisions pour certains de ces risques. En raison de la nature de ces procédures, toute indication sur l'existence de provisions, leurs motifs et, le cas échéant, leur montant, pourrait sérieusement porter préjudice à la position juridique ou à la défense de Dexia dans ces actions en justice ou dans toute procédure liée.

Financial Security Assurance

En 2016, Dexia a résolu la plupart des actions civiles intentées contre Financial Security Assurance Holdings Ltd (actuellement Assured Guaranty Municipal Holdings Inc.) et sa filiale, Financial Security Assurance Inc. (devenue depuis lors Assured Guaranty Municipal Corp.), toutes deux des anciennes filiales du groupe Dexia, dans le cadre de la commercialisation de contrats d'investissement garantis (Guaranteed Investment

Contracts ou GICs⁽¹⁾), conclus avec des émetteurs d'obligations municipales. Des accords amiables ont été conclus avec les plaignants, tandis qu'il a été mis un terme aux procédures menées par les autorités américaines (SEC et DOJ). Le principal recours collectif qui ne visait pas directement FSA ou une autre entité liée à Dexia a également été réglé en 2016.

La seule action civile restante intentée contre FSA Holdings, ou des entités Dexia, a été résolue en 2017.

Dexia Crediop

Dexia Crediop, à l'instar d'autres établissements bancaires en Italie, fait l'objet de recours judiciaires en Italie et au Royaume-Uni portant sur (i) des opérations de couverture (impliquant la conclusion d'instruments dérivés de type *swap*) conclues dans le cadre d'accords de restructuration de dette et/ou de transactions de financement avec une douzaine de villes, provinces ou régions italiennes ainsi que sur (ii) des opérations à des fins autres que de couverture.

Contentieux concernant des contrats de swaps

Le 11 janvier 2017, le tribunal civil de Messina a déclaré n'avoir pas compétence concernant la réclamation introduite par la ville de Messina, faisant à cet égard référence à la décision de la Cour Suprême italienne du 23 octobre 2014 dans laquelle cette dernière a déclaré les tribunaux italiens incompétents en faveur des tribunaux britanniques, à l'instar de ce qu'avait décidé le tribunal administratif de Sicile le 10 juillet 2015. En conséquence, la demande de Messina a été rejetée. À la suite de la persistance des défauts de paiement de la ville de Messina, Dexia Crediop a décidé d'introduire une action en justice à Londres.

Le 15 juin 2017, la Cour d'appel de Londres a rendu un arrêt dans le cas Prato par lequel la Cour d'appel a annulé les jugements de la Haute Cour et rejeté la demande reconventionnelle de Prato dans les procédures civiles en stipulant que : (i) les contrats dérivés conclus entre Dexia Crediop et Prato pendant la période 2002-2006 étaient valides et contraignants ; (ii) Prato avait la pleine capacité de conclure les contrats dérivés ; (iii) la marge appliquée par la banque sur les contrats dérivés était nécessaire pour couvrir ses risques et les coûts attendus et que le concept de « coûts implicites » n'était pas fondé. La ville de Prato a notamment été condamnée à rembourser les frais de justice de Dexia Crediop et à payer des intérêts moratoires sur les compensations impayées. La Cour d'appel a également rejeté la demande introduite par la ville de Prato d'interjeter appel devant la Cour Suprême. La ville a toutefois soumis une demande spécifique d'interjeter appel, directement auprès de la Cour Suprême. Cette décision a été confirmée par le Cour Suprême le 18 décembre 2017. Une procédure pénale devant le tribunal pénal de Prato est également en cours concernant ce dossier. Alors que le tribunal a rendu une décision d'acquiescement le 31 mai 2017, le Ministère public a décidé de faire appel le 16 octobre 2017.

(1) Les contrats d'investissement garantis (GIC) faisant l'objet de ces enquêtes et de ces assignations ont été émis par des filiales de FSA Holdings en échange de fonds investis par des municipalités américaines, ou au bénéfice d'émetteurs de titrisation. Les GIC, dont les durées et les conditions de remboursement varient, donnent à leurs détenteurs le droit de recevoir un intérêt à un taux garanti (fixe ou variable), ainsi qu'à un remboursement du principal à l'échéance. Le versement du principal et des intérêts des GIC était garanti par AGM et le reste après le rachat de cette société par Assured Guaranty Ltd.

Dexia Crediop a par ailleurs conclu des règlements amiables avec d'autres contreparties au cours de l'année 2017 ; ces accords confirment la légalité, la validité et le caractère contraignant des contrats dérivés qui avaient été signés.

Autres contentieux concernant Crediop

Le 5 avril 2016, Dexia Crediop a été cité à comparaître devant le tribunal civil de Rome par PICFIC (Provincia Italiana della Congregazione dei Figli dell'Immacolata Concezione), actuellement soumise à la procédure italienne d'administration extraordinaire. Cette citation vise à obtenir une déclaration confirmant que les cessions de créances intervenues avec Dexia Crediop en 2012 étaient nulles et non avenues (action de reprise). Le procès est en cours. Le procès intenté par Dexia Crediop en 2013 visant à obtenir le paiement de la partie impayée des créances cédées est également en cours. Dexia Crediop est par ailleurs impliqué dans un litige concernant l'Istituto per il Credito Sportivo (« ICS »), une banque publique italienne dans laquelle Dexia Crediop détient une participation avec d'autres institutions financières italiennes. En 2012, les administrateurs extraordinaires d'ICS ont contesté la nature des subventions octroyées à ICS, qui ont été requalifiées comme capital. Les niveaux de participations dans ICS et les distributions de dividendes effectuées depuis 2005 ont ainsi été contestées à la suite des décisions dite d'« auto-tutelle » visant à annuler les statuts d'ICS et les distributions de dividendes. En septembre 2015, le Conseil d'État a rejeté l'appel de Dexia Crediop et des autres actionnaires d'ICS en confirmant le jugement du tribunal administratif de Lazio et l'annulation des statuts de l'ICS de 2005 ; Il a notamment indiqué que les décisions relatives à la distribution de dividendes relevaient de la compétence des tribunaux civils. Dexia Crediop a décidé de ne pas faire appel de cette décision. Les procédures civiles concernant les distributions de dividendes et les nouveaux statuts d'ICS sont en cours.

Le 18 juillet 2016, Dexia Crediop a été assigné devant le tribunal civil de Rome par LIRI (Livorno Reti e Impianti S.p.A.), actuellement en liquidation volontaire, concernant un contrat de prêt conclu en 2003 avec Dexia Crediop et une autre banque (à hauteur de 50 % chacune). LIRI conteste le prêt en alléguant notamment qu'il comporte un instrument dérivé incluant des frais cachés. Le procès est en cours.

À l'heure actuelle, Dexia Crediop n'est pas en mesure de se prononcer raisonnablement sur la durée et l'issue de ces procédures ni sur leurs éventuelles conséquences financières.

Litiges relatifs aux prêts structurés

Dexia Crédit Local (DCL) est impliqué dans un certain nombre de litiges l'opposant à des collectivités locales auxquelles des crédits structurés ont été consentis. Au 31 décembre 2017, 37 clients ont délivré des assignations à l'encontre de DCL relatives à des crédits structurés (contre 51 clients à la fin de 2016), dont 23 concernent des prêts structurés détenus par la Société Française de Financement Local (SFIL), société holding de la Caisse Française de Financement Local (CAFFIL), 12 concernent des prêts structurés détenus par DCL

et 2 concernent les deux institutions. Pour rappel, DCL n'a accordé aucune déclaration ni garantie sur les prêts de CAFFIL au moment de la cession de SFIL en janvier 2013. Néanmoins, DCL, en tant que représentant légal de CAFFIL jusqu'au moment de la vente, demeure responsable des dommages accordés à un emprunteur en raison du non-respect de certaines obligations relatives à la commercialisation par DCL des crédits structurés détenus par CAFFIL au moment de sa cession.

En ce qui concerne les litiges en cours, quatre décisions importantes ont été rendues par la Cour d'appel de Versailles le 21 septembre 2016. Dans ces décisions, la Cour a rejeté les demandes des quatre emprunteurs et reconnu la validité des contrats, la validité des obligations de l'emprunteur et le respect du devoir d'information par DCL. Vu que ces décisions ont été rendues par une chambre spéciale de la Cour d'appel, elles sont considérées comme des décisions de principe, difficilement contestables. Tous les emprunteurs ont introduit un recours contre cette décision devant la Cour de Cassation.

Dexia Kommunalbank Deutschland (DKD), une filiale de DCL, a également été assignée dans le cadre d'un nombre limité de litiges relatifs à des crédits structurés. Dans deux des cas, les tribunaux allemands ont décidé en 2017 que DKD n'avait pas suffisamment rempli son devoir de conseil financier et ont estimé que la formule, appliquée par DKD pour le calcul des intérêts, n'était pas valide. Dans l'un de ces cas, une décision concernant le montant des dommages doit encore être prise. Malgré les développements expliqués précédemment, DCL et DKD ne sont actuellement pas en mesure de se prononcer raisonnablement sur la durée ou l'issue des investigations et actions restantes en cours, ni sur leurs éventuelles conséquences financières.

Dexia Israël

En décembre 2011, un recours collectif (*class action*) avait été introduit par des actionnaires individuels contre Dexia Crédit Local, Dexia Israël (DIL) et l'Union for Local Authorities in Israel (ULAI). Cette action reposait notamment sur un manquement présumé de réalisation d'un processus d'égalisation des droits attachés aux actions de Dexia Israël. Le 7 octobre 2014, DIL a été notifié d'une nouvelle action minoritaire introduite par trois actionnaires (y compris l'un des auteurs du recours collectif de décembre 2011) contre DCL, l'administrateur délégué de DIL et 13 administrateurs anciens et actuels de DIL. La demande faisait référence à un prétendu boycott des autorités locales par DIL lors de l'octroi de prêts dans les provinces de Judée et Samarie.

Le 15 janvier 2016, un règlement amiable a été conclu entre les parties concernant ces deux litiges, permettant aux plaignants de renoncer à leurs demandes. En juin 2016 et janvier 2017, le Tribunal de Tel Aviv a approuvé le règlement transactionnel ainsi que les montants dus aux plaignants et à leurs conseils. Cette décision a permis à Dexia Israël d'entamer un processus d'égalisation de ses catégories d'actions et de payer le dividende convenu à tous ses actionnaires. Le processus d'égalisation a été approuvé par l'assemblée générale de Dexia Israël et a été finalisé le 26 avril 2017.

Informations sur le capital et la liquidité

La préservation de la base de capital du groupe et le maintien d'un accès à la liquidité sur l'horizon de sa résolution constituent, avec la gestion de son risque opérationnel, les trois objectifs principaux du groupe Dexia Crédit Local.

Capital social

Montant du capital social et nombre d'actions le composant

Au 31 décembre 2017, le capital social de Dexia Crédit Local s'élève à EUR 279 213 332. Il est divisé en 279 213 332 actions ayant une valeur nominale de EUR 1,00. Chaque action est assortie d'un droit de vote et aucune ne fait l'objet d'un nantissement. Il n'existe, à ce jour, aucun autre titre donnant accès au capital de Dexia Crédit Local.

Répartition du capital social

Le capital social de Dexia Crédit Local est détenu, directement, en quasi-totalité par Dexia, le directeur général détenant une action de la société.

Indirectement, via Dexia, le capital de Dexia Crédit Local est détenu à 52,78 % par la Société fédérale de participations et d'investissement (SFPI) agissant en mission déléguée pour le compte de l'État belge et à 46,81 % par l'État français.

Dividendes distribués au cours des cinq derniers exercices

Il n'a été mis en distribution aucun dividende au titre des cinq exercices précédents, et le conseil d'administration proposera à la prochaine assemblée générale de ne pas verser de dividende pour l'exercice 2017.

Au 31 décembre	2013	2014	2015	2016	2017
Capital (en EUR)	1 286 032 212	223 657 776	223 657 776	279 213 332	279 213 332
Nombre d'actions	223 657 776	223 657 776	223 657 776	279 213 332	279 213 332
Dexia	223 657 763 actions	223 657 764 actions	223 657 770 actions	279 213 331 actions	279 213 331 actions
Particuliers (administrateurs)	13 actions	12 actions	6 actions	1 action	1 action

Capital réglementaire et solvabilité

Dexia Crédit Local suit l'évolution de sa solvabilité en utilisant les règles établies par le comité de Bâle sur la supervision bancaire et la directive européenne CRD IV. Le groupe veille d'autre part au respect de l'exigence de fonds propres imposée par la Banque centrale européenne (BCE), dans le cadre du Pilier 2 de Bâle III, à la suite de l'exercice de revue et d'évaluation (SREP).

L'année 2017 a été marquée par la déduction à 80 % de la réserve AFS du capital réglementaire, contre 60 % en 2016, conformément au calendrier défini par la directive CRD IV.

Exigences prudentielles applicables à Dexia Crédit Local en matière de solvabilité

La Banque centrale européenne a communiqué à Dexia et Dexia Crédit Local⁽¹⁾ les exigences réglementaires qualitatives et quantitatives en matière de fonds propres qui leur seront applicables, ainsi qu'à certaines de leurs filiales à partir du 1^{er} janvier 2018, conformément au Règlement (UE) n° 1024/2013 du Conseil du 15 octobre 2013.

(1) Cf. communiqué de presse Dexia du 5 février 2018, disponible sur www.dexia.com.

À ce titre, le niveau du Total SREP capital requirement applicable à Dexia Crédit Local en 2018 a été fixé à 10,25 % sur une base consolidée. Ce niveau comprend une exigence de fonds propres de 8 % (Pilier 1) et un niveau de capital supplémentaire de 2,25 % (P2R – Pilier 2 obligatoire). En incluant le coussin de conservation du capital (*capital conservation buffer*), de 1,875 % en 2018, ceci porte l'exigence en capital à 12,125 %.

Ces niveaux sont également applicables à Dexia Kommunalbank Deutschland et Dexia Crediop.

Fonds propres réglementaires

Les fonds propres réglementaires (*Total Capital*) se décomposent en :

- Fonds propres durs, *Common Equity Tier 1* (CET1), constitués essentiellement :
 - du capital social, des primes et du report à nouveau,
 - du résultat de l'exercice,
 - des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente ou reclassés, réévaluation des instruments dérivés affectés à la couverture de flux de trésorerie, écarts de conversion),
 - du montant éligible des intérêts minoritaires,

– diminués des immobilisations incorporelles, des écarts d'acquisition, des dividendes courus, des actions propres, du montant dépassant les seuils prévus en matière d'impôts différés et de détention d'actions ou de participations dans des établissements de crédit ou financiers et des éléments faisant l'objet de filtres prudentiels (risque de crédit propre, *Debit Valuation Adjustment*, réserve de cash-flow hedge, *Additional Valuation Adjustment*).

- Tier 1 additionnel, qui comprend les emprunts subordonnés de catégorie Tier 1 (hybrides) ;

- Fonds propres complémentaires (*Tier 2 Capital*) qui intègrent la part éligible des dettes subordonnées Tier 2 et l'excédent de provisions sur le niveau de pertes attendues, diminués du montant excédant les seuils prévus en matière de détention des dettes subordonnées émises par des institutions financières.

Conformément aux exigences réglementaires et en accord avec les dispositions transitoires applicables :

- Les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres au titre de réévaluation des obligations souveraines et non souveraines, et des actions classées en actifs financiers disponibles à la vente sont progressivement pris en compte sur une période de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2014 à raison de 20 % par an de manière cumulative, soit 80 % en 2017.

- Les intérêts minoritaires sont éligibles aux fonds propres de catégorie 1 de manière partielle ; leur prise en compte limitée fait l'objet de dispositions transitoires ;

- Certains ajustements sur les dettes subordonnées et les dettes hybrides doivent être repris dans le calcul des fonds propres pour refléter les caractéristiques d'absorption de perte de ces instruments.

Au 31 décembre 2017, les fonds propres « *Total Capital* » de Dexia Crédit Local s'élevaient à EUR 5,6 milliards, contre EUR 5,8 milliards au 31 décembre 2016. Cette diminution s'explique principalement par le résultat net négatif de l'exercice.

Les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres s'établissent à EUR -4,0 milliards au 31 décembre 2017, en forte amélioration de EUR +1,3 milliard sur l'année, principalement du fait du resserrement des marges de crédit sur les obligations souveraines, en particulier l'Italie et le Portugal et de l'appréciation de l'euro. Le montant déduit du capital réglementaire au titre de la réserve AFS s'élevait à EUR -2,6 milliards au 31 décembre 2017, comparé à EUR -2,5 milliards au 31 décembre 2016, en dépit du passage de la déduction (80 % en 2017 contre 60 % en 2016, conformément au calendrier défini par la directive CRD IV).

Les fonds propres « *Common Equity Tier 1* » suivent une tendance similaire et atteignent EUR 5,4 milliards au 31 décembre 2017, contre EUR 5,7 milliards au 31 décembre 2016.

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES (en millions d'EUR)	31/12/2016	31/12/2017
Fonds propres totaux (<i>Total Capital</i>)	5 802	5 629
Fonds propres durs (<i>Common Equity Tier 1</i>)	5 676	5 354
Fonds propres de base	8 193	7 809
Gains et pertes comptabilisés directement en fonds propres, éligibles au niveau prudentiel (*)	(2 546)	(2 605)
Écarts de conversion - groupe	202	120
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	0	0
Participations ne donnant pas le contrôle (éligibles en Tier 1)	259	197
Éléments à déduire		
<i>Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition</i>	(32)	(34)
<i>Détentions d'instruments de Common Equity Tier 1 d'établissements financiers (>10 %)</i>	(7)	0
<i>Risque de crédit propre (Own Credit Risk, OCR)</i>	(148)	0
<i>DVA</i>	(80)	(48)
<i>AVA</i>	(166)	(84)
Tier 1 additionnel	11	28
Emprunts subordonnés	34	28
Éléments à déduire:		
<i>Détentions d'instruments de Tier 1 additionnel d'établissements financiers (>10 %)</i>	(23)	0
Fonds propres complémentaires (Tier 2 Capital)	115	247
Emprunts subordonnés	38	33
<i>dont Tier 1 additionnel déclassé</i>	23	28
Excédent de provision (+); déficit de provision 50 % (-)	247	214
Éléments à déduire:		
<i>Détentions d'instruments de T2 d'établissements financiers (>10 %)</i>	(170)	0

(*) Montant éligible de la réserve de juste valeur des titres disponibles à la vente, des titres reclassés en prêts et créances, de la réserve de couverture des flux de trésorerie et des gains et pertes directement reconnus en capitaux propres pour les actifs destinés à être cédés.

Au 31 décembre 2017, le montant nominal des titres hybride Tier 1 du groupe s'élevait à EUR 56 millions, dont EUR 28 millions sont éligibles comme Tier 1 additionnel.

Aucun rachat de dette hybride n'a été effectué pendant l'année 2017. Le capital hybride Tier 1 de Dexia Crédit Local est donc composé de EUR 56,25 millions de nominal de titres perpétuels non cumulatifs émis par Dexia Crédit Local. Ces titres (FR0010251421) sont cotés à la Bourse de Luxembourg.

Au 31 décembre 2017, le montant nominal des titres subordonnés Tier 2 de Dexia s'élevait à EUR 196 millions, dont EUR 5 millions sont éligibles comme Tier 2. Après ajout des dettes hybrides reclassées et de l'excédent de provision éligible, le montant de capital Tier 2 est de EUR 247 millions.

Le plan révisé de résolution ordonnée de Dexia prévoit certaines restrictions concernant le paiement des coupons et les exercices d'options de remboursement anticipé (call) des

émissions de dette subordonnée et de capital hybride émises par les émetteurs du groupe. Ainsi, Dexia est contraint à ne payer des coupons sur ses instruments de dette subordonnée et de capital hybride que s'il existe une obligation contractuelle. Par ailleurs, Dexia ne peut procéder à aucun exercice d'option discrétionnaire de remboursement anticipé de ces titres.

D'autre part, comme annoncé par Dexia le 24 janvier 2014, la Commission européenne n'autorise pas le groupe à racheter l'émission de dette de capital hybride émise par Dexia Funding Luxembourg (XS0273230572) soulignant que les créanciers subordonnés doivent contribuer aux charges induites par la restructuration des établissements financiers ayant bénéficié d'aides d'État. La Commission européenne a autorisé Dexia à communiquer cette information aux porteurs de cette émission ainsi qu'aux porteurs d'émissions dotées de caractéristiques identiques. Les titres FR0010251421 émis par Dexia Crédit Local sont dotés de caractéristiques similaires.

La Commission européenne a précisé à Dexia et Dexia Crédit Local que cette décision est propre à la situation du groupe et ne saurait présager d'autres décisions concernant des instruments financiers comparables de banques européennes en résolution placées sous sa supervision.

Actifs pondérés des risques

À la fin 2017, les actifs pondérés des risques s'élèvent à EUR 33,2 milliards, dont EUR 31,2 milliards au titre du risque de crédit, EUR 980 millions au titre du risque de marché et EUR 1 milliard au titre du risque opérationnel. Pour rappel, les actifs pondérés des risques s'élevaient à EUR 43,2 milliards fin 2016, dont EUR 40,8 milliards au titre du risque de crédit. La forte baisse de EUR 9,6 milliards des actifs pondérés des risques de crédit est majoritairement induite par la réduction du portefeuille d'actifs, par un effet change favorable et par une diminution de la juste valeur des expositions.

ACTIFS PONDÉRÉS DES RISQUES (en millions d'EUR)	31/12/2016	31/12/2017
Actifs pondérés des risques de crédit	40 838	31 197
Actifs pondérés des risques de marché	1 367	980
Actifs pondérés des risques opérationnels	1 000	1 000
TOTAL	43 206	33 177

Ratios de solvabilité

Le ratio « *Common Equity Tier 1* » de Dexia Crédit Local s'établit à 16,1 % au 31 décembre 2017, contre 13,1 % à la fin 2016. Le ratio « *Total Capital* » s'élève à 17,0 %, contre 13,4 % à la fin 2016, un niveau supérieur au minimum de 9,875 % (après la prise en compte du coussin de conservation de capital de 1,250 %) imposé pour l'année 2017 par la Banque centrale européenne dans le cadre du processus de contrôle et d'évaluation prudentiels (*Supervisory Review and Evaluation Process*, SREP).

RATIOS DE SOLVABILITÉ	31/12/2016	31/12/2017
Ratio Common Equity Tier 1	13,1 %	16,1 %
Ratio Total Capital	13,4 %	17,0 %

Gestion de la liquidité

En 2017, les conditions de marché ont été marquées par une remontée progressive des taux d'intérêt, combinée à une certaine volatilité sur les marchés, liée notamment au calendrier électoral en France.

Dans ce contexte, Dexia Crédit Local a poursuivi la politique de gestion prudente de sa liquidité tout en bénéficiant d'une réduction de son besoin de financement portée par la hausse des taux et le renforcement de l'euro. Fin décembre 2017, le total des financements levés par Dexia Crédit Local s'élevait à EUR 124,8 milliards, contre EUR 146,5 milliards à la fin décembre 2016, conséquence de la baisse de EUR -6,2 milliards du montant net de cash collatéral versé par Dexia Crédit Local à ses contreparties de dérivés (EUR 26,5 milliards au 31 décembre 2017) et de la réduction du portefeuille d'actifs. Dexia Crédit Local a profité des conditions de marché favorables, marquées par une liquidité abondante, afin d'optimiser son mix de financement tout en favorisant le recours aux sources de financement les moins onéreuses.

Au cours de l'année, Dexia Crédit Local a lancé avec succès différentes transactions publiques à long terme en euro, en dollar US et en livre sterling, permettant de lever EUR 9,9 milliards, et a exécuté près de EUR 4 milliards additionnels de placements privés. L'activité de financement à court terme sous format garanti a également été soutenue, avec une durée de vie moyenne relativement longue de 8,4 mois.

L'encours global de dette garantie s'inscrit en légère baisse, à EUR 67,6 milliards au 31 décembre 2017 contre EUR 71,4 milliards fin décembre 2016.

L'activité de financements sécurisés de marché à court et long terme demeure importante. La diminution de l'encours, passant de EUR 58,4 milliards à fin 2016 à EUR 48,9 milliards au 31 décembre 2017, est proportionnelle à la réduction du besoin de financement et du stock d'actifs éligibles à ce type de financement.

Le 21 juillet 2017, la Banque centrale européenne a annoncé la fin du recours au financement de l'Eurosystème pour les structures de liquidation (*wind-down entities*) à partir du 31 décembre 2021 et à limité le recours du groupe à l'Eurosystème à un montant de EUR 5,2 milliards pour la période transitoire. Au 31 décembre 2017, Dexia Crédit Local n'a plus recours à ce type de financement.

La décision de la BCE a également pour conséquence une réduction du coussin de liquidité, assortie d'une modification de sa composition. À la fin décembre 2017, Dexia Crédit Local dispose d'une réserve de liquidité de EUR 16,4 milliards, dont EUR 10,5 milliards sous forme de dépôts auprès des banques centrales. Pour rappel, fin 2016, Dexia Crédit Local disposait d'une réserve de liquidité de EUR 18,2 milliards, dont EUR 3,4 milliards sous forme de dépôts auprès des banques centrales.

Informations sociales, environnementales et sociétales

La démarche développement durable de Dexia Crédit Local

Dexia Crédit Local s'inscrit dans la démarche de développement durable du groupe Dexia.

Depuis 2001, le groupe Dexia publie un rapport développement durable dédié à sa démarche de responsabilité sociale, environnementale et sociétale (RSE). Ce rapport est désormais publié par chacune des entités opérationnelles du groupe, Dexia ne publiant plus de rapport RSE consolidé compte tenu de la mise en œuvre de la résolution du groupe.

Le cadre légal et réglementaire français relatif au rapport RSE

Cette partie du document de référence présente les informations RSE de Dexia Crédit Local telles que demandées par l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

Méthodologie

En tant que société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, Dexia Crédit Local doit, au sein de son rapport de gestion, exposer les actions menées et les orientations prises pour prendre en compte les conséquences sociales et environnementales de ses activités et remplir ses engagements sociétaux en faveur du développement durable. Les informations à mentionner couvrent 43 thématiques structurées en trois catégories : les informations sociales, les informations environnementales et les informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable.

Le périmètre du rapport RSE correspond au périmètre financier consolidé de Dexia Crédit Local. Il englobe donc notamment Dexia Crediop, Dexia Kommunalbank Deutschland, DCL Sucursal en España, DCL Sucursal em Portugal, Dexia Crédit Local Dublin Branch et Dexia Crédit Local New York Branch.

Afin de refléter la situation du groupe Dexia, les activités de Dexia Crédit Local et de sa maison mère Dexia étant fortement imbriquées, les données ont été recensées sur le périmètre de l'ensemble du groupe. La principale différence de périmètre entre le groupe Dexia et Dexia Crédit Local porte sur l'entité mère de Dexia Crédit Local, Dexia, basée en Belgique.

Certaines informations font référence à des classifications utilisées spécifiquement en France, leur présentation est limitée au périmètre de l'UES Dexia Crédit Local.

Il est à noter que certaines thématiques ne concernent pas ou plus Dexia Crédit Local et ses filiales ou succursales du fait de la mise en résolution du groupe, ayant pour conséquence une forte réduction du périmètre du groupe Dexia Crédit Local. Ces thématiques exclues, car non significatives ou non matérielles, sont les suivantes :

- Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions.
- Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement.
- Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement.
- La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité.
- L'utilisation des sols.
- Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité.
- La promotion et le respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives à l'élimination du travail forcé et à l'abolition du travail des enfants.
- Les autres actions engagées en faveur des droits de l'homme.
- Le gaspillage alimentaire.

L'absentéisme, les rémunérations, la formation ainsi que les données relatives à l'accidentologie sont communiquées sur le périmètre de l'Unité Économique et Sociale Dexia Crédit Local France incluant Dexia CLF Banque, ces informations ne faisant pas l'objet d'une consolidation au niveau mondial et Dexia Crédit Local étant géré en résolution ordonnée.

Les consommations d'énergie sont communiquées sur un périmètre comprenant le siège de Dexia Crédit Local ainsi que Dexia Crediop, Dexia Kommunalbank Deutschland, DCL Sucursal en España, Dexia Crédit Local New York Branch et Dexia Crédit Local Dublin Branch.

Les émissions par type de transport sont communiquées sur ce même périmètre.

Dexia Crédit Local a mandaté le cabinet Deloitte pour la validation des données extra-financières communiquées ci-après pour l'année 2017.

1. Informations sociales

Les informations relatives à l'emploi recensées dans ce rapport portent sur l'ensemble du groupe Dexia, incluant Dexia, maison mère de Dexia Crédit Local.

Les autres informations présentées ont un caractère spécifique à Dexia Crédit Local et portent donc sur le périmètre de Dexia Crédit Local.

1.1. Informations relatives à l'emploi

Répartition des salariés par implantation

	2016	2017
UES Dexia Crédit Local France (hors salariés détachés Dexia)	639	544
Dexia	69	65
Dexia Crediop	114	102
Dexia Kommunalbank Deutschland	81	77
Autres implantations Europe	119	111
Autres implantations hors Europe	112	95
TOTAL	1 134	994

(Périmètre groupe Dexia)

Répartition des salariés par zone géographique

	2016	2017
France	639	544
Belgique	69	65
Espagne et Portugal	34	21
Italie	114	102
Allemagne	81	77
Amérique du Nord	119	111
Autres pays	78	74
TOTAL	1 134	994

(Périmètre groupe Dexia)

Répartition des salariés par sexe

(en EUR)	2016			2017		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Direction générale	2	4	6	2	4	6
Cadres	343	440	783	306	384	690
Employés	169	176	345	143	155	298
TOTAL GÉNÉRAL	514	620	1 134	451	543	994

(Périmètre groupe Dexia)

Recours à l'intérim

L'entreprise avait recours à 1 intérimaire au 31 décembre 2017.
(Périmètre groupe Dexia)

Sur le périmètre consolidé du groupe Dexia, un total de 117 salariés ont été embauchés en 2016 (contre 138 en 2015), dont 68 à durée indéterminée et 49 à durée déterminée.

Effectif total au 31 décembre 2017 et répartition par sexe et catégorie socioprofessionnelle

L'effectif du périmètre consolidé du groupe Dexia était de 994 personnes au 31 décembre 2017 (967 en équivalents temps plein), contre 1 134 personnes en 2016 (1 102 en équivalents temps plein).

	2016	2017
ETP		
Direction générale	6	6
Cadres	768,25	674,14
Employés	327,9	286,37
TOTAL GÉNÉRAL	1 102,15	966,51

(Périmètre groupe Dexia)

Répartition des salariés par âge et catégorie socioprofessionnelle

	< 25 ans	De 25 à 29 ans	De 30 à 34 ans	De 35 à 39 ans	De 40 à 44 ans	De 45 à 49 ans	De 50 à 54 ans	De 55 à 59 ans	60 ans et +	Total général
Direction générale	0	0	0	0	0	2	2	1	1	6
Cadres	3	49	110	99	134	98	93	77	27	690
Employés	9	7	32	55	58	43	49	27	18	298
TOTAL GÉNÉRAL	12	56	142	154	192	143	144	105	46	994

(Périmètre groupe Dexia)

Mouvements de personnel

	2016	2017
Embauches CDI	68	57
Licenciements individuels CDI	11	19
Licenciements économiques CDI	11	33
Démissions CDI	83	67
Passage de CDD en CDI	4	6
Embauches CDD (inclus alternants)	49	41
Licenciements CDD	0	2
Démissions CDD	3	3
Fin de CDD (inclus alternants)	30	39
CDI transférés à Cognizant	0	52
Autres	18	23

Les 23 autres départs correspondent à des mutations dans le groupe, retraites, ruptures conventionnelles, fins de période d'essai, départs et arrivées liés à l'expatriation.

(Périmètre groupe Dexia)

1.2. Rappel des mesures structurelles passées et évolutions 2017

Fin 2012 à fin 2014 : réorganisation de Dexia Crédit Local, transfert des collaborateurs vers la SFIL et déploiement du projet d'entreprise

Pour rappel, Dexia avait présenté le 28 septembre 2012 un projet de réorganisation de l'UES Dexia Crédit Local – CLF Banque dans le cadre de la restructuration du groupe Dexia et de la mise en place d'un nouveau schéma de financement du secteur public français.

Ce nouveau dispositif s'est en particulier caractérisé par la cession de Dexia Municipal Agency (DMA) devenue la Caisse Française de Financement Local (CAFFIL) à une nouvelle entité, la Société de Financement Local (SFIL), détenue par l'Etat français, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et la Banque Postale (LBP).

SFIL a démarré ses activités le 1^{er} février 2013. Le lancement de SFIL et de CAFFIL s'est appuyé sur les outils et les compétences des équipes de Dexia Crédit Local. À la fin de l'année 2014, environ 300 collaborateurs ont rejoint SFIL.

L'évolution de la mission et de la taille du groupe ont conduit le management au printemps 2013 à entamer une réflexion sur les nouveaux objectifs stratégiques, le modèle opérationnel et la simplification de l'organisation au sein de Dexia.

Cette réflexion et les travaux menés par le comité groupe ont abouti au projet d'entreprise qui a été présenté le 4 février 2014 aux instances représentatives du personnel. Après de nombreux échanges, ces instances ont rendu leur avis le 31 mars 2014 permettant ainsi la mise en œuvre opérationnelle du projet.

Le changement porté par ce projet d'entreprise s'est également accompagné par la définition de nouvelles valeurs (cohésion, adaptabilité et professionnalisme) et de comportements associés.

2015-2017 : lancement de projets d'externalisation

Dans le cadre du plan de résolution ordonnée et afin d'assurer la continuité opérationnelle, le groupe a entamé en 2015 des réflexions sur l'opportunité de procéder à l'externalisation de tout ou partie des fonctions de middle et back office des opérations de marché.

En 2016, Dexia a élargi les réflexions engagées en 2015 sur l'opportunité d'externaliser certaines activités de marché de la banque à d'autres fonctions de production, plus particulièrement les activités d'élaboration de reporting, de traitement des opérations et de développement et de maintenance des systèmes d'information. Cette initiative, qui ne concerne que les activités réalisées depuis la France et la Belgique, permettrait à Dexia de répondre plus efficacement aux enjeux de sa résolution ordonnée : la gestion de la décroissance du portefeuille d'actifs, la maîtrise des coûts opérationnels et le contrôle des risques.

A l'issue de phases de négociations avec différents partenaires, un contrat a finalement été signé avec le groupe Cognizant permettant le transfert automatique des activités sus-mentionnées. Le transfert effectif des collaborateurs de la direction des systèmes d'information s'est fait le 1^{er} novembre 2017. Les activités liées aux opérations seront quant à elles transférées lors du premier semestre 2018.

Par ailleurs, un contrat a été signé avec un prestataire (Primexis) en décembre 2017 en vue d'externaliser les activités de gestion de Crédit Bail. Cette opération prévue courant 2018 entraînera la suppression ou le transfert de 6 postes.

1.3. Rémunérations et avantages sociaux

Politique en matière de rémunération

Le dispositif mis en place au sein du groupe prévoit que le comité des rémunérations de Dexia prépare l'ensemble des points relatifs à la politique de rémunération. Ses propositions sont ensuite soumises au conseil d'administration de Dexia qui décide des mesures adéquates. La politique de rémunération ainsi validée est ensuite soumise au conseil d'administration de Dexia Crédit Local pour approbation.

Dexia définit sa politique de rémunération dans le respect des engagements pris envers les États belge, français et luxembourgeois et auprès de la Commission européenne, dans le cadre du plan de résolution ordonnée du groupe. En particulier, Dexia met en œuvre les principes de rémunération dégagés dans le cadre du G20, des instances nationales et de la CRD IV. Le groupe veille à faire le meilleur usage des fonds publics en matière de rémunération.

Cette approche concerne les rémunérations fixes (non liées à la performance) et les éventuelles rémunérations variables (liées à la performance) dont les principes généraux sont applicables à l'ensemble des collaborateurs. Parmi ces principes figurent l'alignement des politiques et pratiques en matière de rémunération avec notamment la recherche d'un équilibre entre rémunération fixe et rémunération variable n'encourageant pas une prise de risque excessive ainsi que la détermination de dispositifs permettant d'apprécier le lien entre performance et rémunération variable.

En vue de se conformer aux règles et recommandations en matière de bonne gouvernance et de saines pratiques de rémunération, le groupe Dexia a, pour éviter toute incitation à une prise de risque excessive, souhaité réduire la part variable de la rémunération de ceux de ses collaborateurs ayant contractuellement un droit individuel à une part variable. La portion variable de la rémunération ne dépassera pas par principe un ratio de 0,3 fois la rémunération fixe annuelle par collaborateur.

Corrélativement, les salariés concernés ont bénéficié, pour l'année 2017, d'un complément invariable de rémunération, dénommé « complément salarial », en vue d'augmenter la rémunération non liée à la performance. Il s'agit d'un complément récurrent dont l'octroi est soumis à une condition de présence au sein de Dexia Crédit Local le dernier jour du trimestre auquel le complément salarial se rapporte.

Par ailleurs, des dispositions particulières sont applicables à une population spécifiquement identifiée comme étant susceptible d'impacter le profil de risque du groupe Dexia en raison de la nature ou du niveau de ses fonctions et/ou rémunération

La politique de rémunération et sa mise en œuvre sont évaluées régulièrement afin d'identifier les dispositions qui requerraient une adaptation en raison notamment de l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions légales ou réglementaires.

Rémunérations versées à l'organe exécutif et aux personnes dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise

La politique de rémunération du groupe Dexia contient des dispositions particulières applicables à une population spécifiquement identifiée en raison de ses missions de nature à impacter le profil de risque du groupe Dexia.

Il s'agit principalement de la Direction générale ainsi que des collaborateurs dont la rémunération est équivalente ou supérieure à la rémunération la plus basse d'un membre de la Direction générale.

La rémunération des membres de la Direction générale est désormais composée uniquement d'une partie fixe non liée à la performance, et constitue un ensemble dont est déduit, sauf décision contraire du conseil d'administration sur proposition du comité des rémunérations, tout jeton de présence ou tantième payé par une société tierce dans laquelle un mandat est exercé au nom et pour compte de Dexia.

Conformément à l'article 17 de l'Annexe II de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit, les membres de la Direction générale de Dexia Crédit Local ne peuvent se voir octroyer une indemnité de départ supérieure à 9 mois de rémunération fixe.

Par dérogation à ce qui précède, Dexia Crédit Local peut accorder une indemnité de départ plus élevée à un membre de la Direction générale si la personne concernée, préalablement à l'octroi du mandat de dirigeant, conformément au cadre

contractuel en vigueur et sur la base de son ancienneté accumulée au sein du groupe Dexia, aurait eu droit, en cas de licenciement, à une indemnité de départ supérieure à l'indemnité susmentionnée.

Le reste des collaborateurs appartenant à la population dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise au regard des dispositions légales applicables de la Directive CRD IV et du Règlement délégué (UE) n° 604/2014 ne peut en principe pas excéder douze mois de rémunération, ce montant pouvant toutefois atteindre dix-huit mois dans des circonstances particulières après approbation par l'Assemblée Générale ordinaire.

Rémunération annuelle moyenne – évolution – répartition par sexe et par catégorie socioprofessionnelle

Les données du tableau ci-dessous regroupent les salariés présents deux années consécutives en CDI. Les salariés ayant changé de catégorie sont comparés dans la catégorie à laquelle ils appartiennent la deuxième année.

(en EUR)	2016			2017		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Direction générale	-	435 000	435 000	-	435 000	435 000
Cadres	69 015	58 134	63 752	72 904	58 319	65 640
Employés	39 637	39 960	39 903	40 569	41 510	41 339
Ouvriers et autres	-	-	-	-	-	-
MOYENNE	68 725	59 810	64 312	72 653	60 591	66 542

(Périmètre Dexia Crédit Local France)

En 2017, le montant annuel de la masse salariale brute distribuée s'élève à EUR 48,99 millions contre EUR 50,13 millions en 2016 (périmètre Dexia Crédit Local France).

Charges patronales

En 2017, le montant annuel des charges patronales s'élève à EUR 28,64 millions contre EUR 29,46 millions en 2016 (périmètre Dexia Crédit Local France).

Intéressement et participation

Intéressement

Conformément à l'accord du 13 juin 2017, l'assiette de calcul de l'intéressement 2017 est basée, pour cet exercice, sur l'excédent de capital du groupe Dexia (*Excess Capital*) calculé en termes de *Common Equity Tier 1 pondérée en fonction de l'évolution des effectifs*. La formule tient également compte de coefficients booster en fonction de l'atteinte de trois objectifs stratégiques (taux de remplissage des temps dans Clarity, atteinte des objectifs fixés au budget en termes de *deleveraging*, maîtrise des coûts récurrents (hors taxes opérationnelles) au sein de Dexia Crédit Local Paris).

Une condition d'ancienneté de trois mois dans l'entreprise est exigée pour pouvoir bénéficier de l'intéressement.

Les montants d'intéressement versés sont répartis au prorata du temps de présence effectif de chaque bénéficiaire.

Le temps partiel est différencié du temps complet dans le décompte du temps de présence.

Les sommes issues de l'intéressement peuvent être directement perçues par les bénéficiaires et/ou placées dans le plan d'épargne groupe et/ou placées dans le PERCOI. Elles donnent lieu à un abondement à hauteur de 100 % des versements dans la limite de EUR 1 000 bruts de la part de l'employeur si elles sont investies sur un ou plusieurs fonds du PERCOI.

Les sommes afférentes à l'intéressement pour les trois derniers exercices sont les suivantes (montants bruts hors abondement) :

- Exercice 2015 : la somme affectée s'élève à EUR 1 079 134 (versement en 2016).

- Exercice 2016 : la somme affectée s'élève à EUR 1 290 925 (versement en 2017).

- Exercice 2017 : la somme provisionnée s'élève à EUR 1 250 000 (versement en 2018).

Participation

Conformément à l'accord du 25 juin 2013, conclu pour une durée indéterminée à compter de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2013, la réserve spéciale de participation (RSP) est calculée selon la formule légale.

Le bénéfice de la participation est subordonné à la même condition d'ancienneté que l'intéressement.

La répartition de la participation est effectuée de façon proportionnelle à la rémunération annuelle, dans la limite de quatre fois le plafond de la sécurité sociale. Par ailleurs, le montant des droits attribués à un même salarié ne peut, pour un exercice donné, excéder une somme égale aux trois quarts de ce même plafond.

Les sommes issues de la participation peuvent être directement perçues par les bénéficiaires et/ou placées dans le plan d'épargne groupe et/ou placées dans le PERCOI et/ou placées sur le compte courant bloqué. Elles donnent lieu à un abondement à hauteur de 100 % des versements dans la limite de EUR 1 000 bruts de la part de l'employeur si elles sont investies sur un ou plusieurs fonds du PERCOI.

Compte tenu de la situation du groupe Dexia Crédit Local, aucune somme n'a été distribuée au titre de la participation lors des exercices 2015, 2016 et 2017.

Plan épargne entreprise

Des plans d'actionnariat ont été mis en place jusqu'en 2008 au niveau de l'ensemble du groupe Dexia, ceux-ci étant accessibles aux salariés de Dexia Crédit Local. Depuis 2008, aucun nouveau plan d'actionnariat n'a été mis en place.

Les titres figurant dans les fonds communs de placement ou directement détenus par les salariés dans le cadre du plan d'épargne groupe sont ceux émis par Dexia, holding faitier de droit belge du groupe.

1.4. Organisation du temps de travail

Travail à domicile

Un accord relatif à la mise en œuvre du travail à domicile, complétant l'accord de 2013, a été conclu le 6 octobre 2014. Il vise à offrir la possibilité de télétravailler à l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise dont les fonctions permettraient, techniquement et d'un point de vue organisationnel, d'exercer leur activité professionnelle à distance. 47 personnes sont en télétravail au 31 décembre 2017.

Salariés à temps partiel

Au 31 décembre 2017, sur le périmètre de Dexia Crédit Local France, sur un effectif de 54 collaborateurs à temps partiel (61 en 2016 et 65 également en 2015), 40 travaillent aux quatre cinquièmes, principalement dans le cadre d'absences le mercredi. 15 personnes sont en congé parental à temps partiel au 31 décembre 2017.

Recours aux heures supplémentaires

Dexia Crédit Local a peu recours aux heures supplémentaires. Le nombre total d'heures supplémentaires payées en 2017 sur le périmètre de Dexia Crédit Local France est de 1 115 heures (contre 1 281 heures en 2016) pour un montant brut de EUR 43 723 (contre EUR 44 448 en 2016), effectuées par 133 personnes.

Absentéisme

Le taux d'absentéisme constaté en 2017 sur le périmètre de Dexia Crédit Local France a été de 3,9 % (nombre de jours d'absence sur le nombre de jours théorique de travail) contre 4,7 % en 2016. Il prend en compte les absences pour maladie, congés maternité, paternité.

1.5. Relations sociales

Relations professionnelles et représentation du personnel

Le groupe reconnaît, favorise et respecte la liberté d'association et le droit à la négociation collective. Tout collaborateur peut établir ou adhérer à une organisation syndicale de son choix. Le groupe reconnaît également et respecte, dans le cadre des lois et règlements qui lui sont applicables, le droit de ses collaborateurs, dans le cadre de négociations collectives relatives à la relation de travail, d'être représentés par leur(s) syndicat(s).

Accords signés au sein de Dexia Crédit Local

En 2017, les accords suivants ont été conclus :

Accord relatif au contrat de génération

Cet accord a été signé le 27 janvier 2017. Cet accord d'une durée de 3 ans a pour objectifs de faciliter l'insertion durable de jeunes dans l'emploi par leur accès à un contrat à durée indéterminée ; de favoriser l'embauche et le maintien dans l'emploi des salariés seniors et d'assurer la transmission des connaissances.

Accord relatif à la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences

Un accord concernant la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences a été signé le 20 mars 2017 pour une durée de 3 ans. Le présent accord a pour volonté d'accompagner professionnellement les salariés face aux nécessaires adaptations économiques et sociales de l'Entreprise, et de prendre en compte les besoins, itinéraires et les sujets professionnels des salariés liés aux évolutions des technologies, des organisations et des structures d'emploi.

Accord sur l'intéressement

L'accord triennal du 5 juin 2014 étant arrivé à son terme, un nouvel accord de 3 ans a été signé le 13 juin 2017 afin d'adapter la formule de calcul de l'intéressement concernant les exercices 2018-2019 et 2020, tout en maintenant son caractère aléatoire.

Accord relatif au statut social des salariés DCL transférés au sein de Cognizant Horizon Financial Services dans le cadre de l'article L. 1224-1 du Code du travail

Cet accord a été signé le 26 septembre 2017 par Dexia Crédit Local, les organisations syndicales et les représentants de la société Cognizant Horizon Financial Services pour une durée de 3 ans. Cet accord vise à définir le statut social et la garantie d'emploi applicables aux salariés transférés de manière automatique en application de l'article L. 1224-1 du Code du travail.

Accord relatif au droit à la déconnexion

Un accord à durée indéterminée concernant le droit à la déconnexion a été signé le 23 octobre 2017. Cet accord a pour objectif de diffuser les bonnes pratiques en matière d'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Accord relatif aux modalités de déploiement de la loi relative au dialogue social et à l'emploi, dite loi Rebsamen

Un accord à durée indéterminée relatif au déploiement de la loi Rebsamen a été signé le 23 octobre 2017. Cet accord a pour objectif de déroger à la périodicité des négociations obligatoires mais également de regrouper certaines consultations soumises au Comité d'Entreprise.

Consultation des collaborateurs du groupe

Une consultation des collaborateurs du groupe, menée en collaboration avec un institut externe et conduite sur la base de l'anonymat des réponses, a été réalisée en 2016. Cette consultation a porté sur différentes thématiques, afin de mieux connaître la situation, la réalité opérationnelle, les motivations, les préoccupations et les attentes des collaborateurs, dans le contexte d'une entreprise gérée en résolution ordonnée et en constante mutation.

Cette enquête a été réalisée auprès de l'ensemble des collaborateurs du groupe et a comptabilisé un taux de participation de 77 %. Les résultats et enseignements de cette étude ont fait l'objet de présentations détaillées aux collaborateurs en février 2017.

Pour compléter ces résultats, 7 ateliers participatifs ont été réalisés en juin au sein de Dexia Crédit Local Paris et de Dexia Bruxelles. Ces ateliers, conçus par le groupe projet et un organisme externe, se sont appuyés sur la méthode de la démarche appréciative pour identifier les facteurs de mobilisation au sein de Dexia et pour dégager des axes de travail dans une perspective d'amélioration des conditions de travail du groupe.

Le groupe projet a émis des propositions qui ont été présentées au comité de direction mi-octobre 2017 qui serviront dans le cadre des réflexions engagées pour définir le modèle opérationnel du groupe.

1.6. Santé et sécurité

Politique de santé et sécurité au travail

Les conditions de travail au sein du groupe Dexia doivent assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de chacun des collaborateurs.

Des règles relatives à la sécurité et à la santé sur les lieux de travail sont en vigueur dans toutes les entités du groupe.

Les filiales et succursales françaises et internationales de Dexia Crédit Local se conforment toutes aux réglementations locales en vigueur et appliquent des procédures spécifiques liées à la sécurité et la santé des collaborateurs au travail.

Les documents liés à la sécurité et à la santé au travail sont remis aux collaborateurs qui doivent les signer lors de leur arrivée dans l'entité. Ces documents sont également accessibles sur les intranets locaux et mis à jour régulièrement. Aucun accord santé-sécurité n'est en vigueur sur Dexia Crédit Local en 2017.

En 2017, le CHSCT de Dexia Crédit Local s'est réuni quatre fois dans le cadre de réunions ordinaires et dix-sept fois dans le cadre de réunions extraordinaires.

Soucieuse de poursuivre la politique de prévention des risques psychosociaux engagée depuis plusieurs années, la direction a reconduit en 2017 les dispositifs d'accompagnement et de prévention des risques psychosociaux suivants :

- Les permanences réalisées par une psychologue du travail,
 - Les permanences réalisées par une assistante sociale,
 - Les cours de yoga,
 - Le dispositif dédié à l'accompagnement des collaborateurs quittant l'entreprise dans le cadre de l'accord de gestion sociale du 6 novembre 2014 réalisé par le cabinet BPI,
- La direction a également souhaité maintenir les formations mises en place l'année précédente relatives aux risques psychosociaux notamment :
- Le sommeil et la performance au quotidien,
 - Sommeil stress : comprendre les interactions,
 - Séance interactive « Sensibilisation aux risques psycho-sociaux »,
 - 3 conférences bien être et qualité de vie.

Accidentologie

- Nombre d'accidents du travail et de trajet : 2
 - Nombre de jours d'arrêt suite à des accidents du travail et de trajet : 15
 - Taux de fréquence⁽¹⁾ : 2,2
 - Taux de gravité⁽²⁾ : 0,02
 - Nombre de maladies professionnelles : 0
- (Périmètre Dexia Crédit Local France)

1.7. Formation et développement des compétences

Dexia veille à offrir à l'ensemble de ses collaborateurs un environnement où chacun peut développer ses compétences afin de contribuer à l'organisation et d'œuvrer à sa propre

employabilité. Un grand nombre d'opportunités de formation et de développement des compétences est offert à chaque collaborateur, en étroite collaboration entre la direction des Ressources Humaines, les responsables de filières et les managers directs. Dexia entend ainsi développer l'expertise de chacun en phase avec l'évolution des différents métiers, gage de performance et d'employabilité.

En 2017, et dans la continuité des années précédentes, la direction des Ressources humaines de Dexia a structuré sa volonté d'action autour de six axes de formation :

- La poursuite de la détection et de la prévention des risques psychosociaux avec un focus sur le bien-être au travail,
- L'accompagnement du changement dans le contexte particulier de Dexia,
- L'accompagnement des évolutions des métiers et/ou des mobilités dans le cadre de la GPEC et en fonction des besoins, par l'identification de passerelles entre métiers et la mise en place d'actions de développement favorisant la mobilité entre métiers et, dès lors, l'employabilité,
- Le renforcement des compétences managériales et collaboratives,
- La mise en œuvre des dispositifs réglementaires,
- L'accompagnement des Seniors avec comme finalité le maintien dans l'emploi de ceux-ci,
- L'employabilité dans le contexte particulier de Dexia.

De ces axes, découle le catalogue de formation disponible dans un outil spécifique. Cet outil permet à chaque collaborateur et manager de suivre en temps réel ses actions et ses demandes de formation.

En 2017, ce sont ainsi 80 sessions de formation collectives qui ont été dispensées par des organismes de formations reconnus et organisés dans les locaux de Dexia Crédit Local. Ces actions de formation représentent 59 programmes de formation différents, qui accompagnent les grandes démarches et accords d'entreprise, la mise en œuvre des dispositifs réglementaires, les formations métiers, les formations en développement personnel et en management ou encore les formations liées à l'employabilité.

Plus particulièrement, il est à noter certaines actions de formation sur mesure mises en place en 2017 : l'accompagnement du changement dans le cadre du projet Horizon, l'accompagnement en langue anglaise et espagnole, dans le cadre du rapatriement de certaines activités ou encore des actions de formation afin d'accompagner les évolutions réglementaires, notamment MiFID, CRD IV, IFRS 9. À ces sessions de formation collectives, s'ajoutent d'autres actions de formation ou d'information dispensées en interne par des collègues mais également des formations spécifiques suivies individuellement à l'extérieur auprès d'organismes de formation.

Ainsi, en 2017, le nombre d'heures de formation (toutes formations confondues, c'est-à-dire éligibles et non éligibles, formations au catalogue et externes) s'est élevé à plus de 11 300 heures pour Dexia Crédit Local.

Le développement des talents

C'est grâce à la contribution de ses collaborateurs que Dexia peut mener à bien sa mission auprès de ses actionnaires et garants. Cette contribution est suivie et évaluée par les managers lors d'entretiens individuels avec leurs collaborateurs.

Ces entretiens sont formalisés et consignés dans l'outil Performance de Taleo, tout comme la définition des objectifs de chaque collaborateur, objectifs liés au métier et objectifs

(1) Nombre d'accidents avec arrêt de travail x 1 000 000 / Nombre d'heures réellement travaillées.

(2) Nombre de journées perdues x 1 000 / Nombre d'heures réellement travaillées.

comportementaux liés aux valeurs de Dexia. Par ce biais, le suivi individuel de chaque collaborateur et l'implication managériale sont renforcés.

L'accompagnement du projet professionnel

En outre, dans le cadre de la Réforme de la formation professionnelle, chaque collaborateur est convié, de façon biannuelle à un entretien professionnel dont l'objectif est d'envisager, en toute confidentialité, ses perspectives d'évolution professionnelle, en faisant le point sur son parcours professionnel et les moyens de formation associés. Il permet également d'aborder les différents aspects de la vie professionnelle : contenu de fonction, encadrement, rémunération, équilibre vie privée-vie professionnelle et projet professionnel.

Comité des carrières

La mise en place de ce comité a été décidée début 2014 dans le cadre du projet d'entreprise et du plan d'actions RH présenté à cette occasion et dont un axe majeur concerne le développement des compétences et de l'employabilité des collaborateurs.

Ce comité qui se réunit une fois par trimestre a pour objectif de favoriser le recours aux talents internes et donc d'encourager la mobilité des collaborateurs et ce prioritairement à la recherche de candidats en externe. Il étudie l'ensemble des demandes de mobilité interne sollicitées par tout collaborateur ou manager (changement de filière, métier, expatriation). Il peut également proposer des options de mobilités non sollicitées afin de favoriser le maintien des compétences au sein du groupe.

Ce comité réunit à la fois les membres de la Direction générale représentant chacune des filières et les représentants Ressources humaines (DRH, Business Partners).

1.8. Égalité de traitement

Accord relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

Cet accord vise à intensifier la politique de l'entreprise engagée dans ce domaine. Cette volonté se traduit par l'adoption d'actions concrètes dans les domaines suivants :

- Un accord conclu le 15 juin 2015 pour une durée de trois ans reflète la volonté de l'entreprise d'intensifier sa politique d'égalité professionnelle entre les sexes déjà engagée depuis plusieurs années. Cette volonté se traduit par l'adoption d'actions concrètes dans les domaines de la communication, du recrutement, de la formation professionnelle, de la gestion des carrières-mobilités-promotions, de la conciliation vie professionnelle-vie personnelle et de la rémunération. À ce titre, une enveloppe spécifique de EUR 50 000 a été allouée en vue de supprimer les éventuels écarts non justifiés entre les rémunérations des femmes et des hommes.
- Des indicateurs permettent un suivi annuel de cette politique.
- Toutes les filiales internationales de Dexia Crédit Local s'engagent à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes.

L'emploi et l'insertion des personnes handicapées

Au 31 décembre 2017, 11 collaborateurs en situation de handicap étaient comptabilisés au sein de Dexia Crédit Local en France.

Lutte contre les autres discriminations

Les filiales françaises et internationales de Dexia Crédit Local respectent toutes les mesures en vigueur localement pour lutter contre les discriminations.

Dexia Crédit Local promeut et respecte les stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives à la liberté d'association et droit de négociation collective et à l'élimination des discriminations au travail.

2. Informations environnementales

Les données environnementales présentées dans ce rapport portent sur le périmètre de Dexia Crédit Local consolidé. Ils comprennent toutefois aussi les chiffres de Dexia, l'entité mère de Dexia Crédit Local, du fait de leur gouvernance intégrée. A l'échelle du groupe, l'impact de Dexia sur les émissions de CO₂ demeure néanmoins limité.

Principales informations : consommations énergétiques et transport des collaborateurs

Dans le cadre de sa politique de gestion des impacts environnementaux directs, Dexia Crédit Local et ses filiales en France et à l'étranger ont pour principal objectif la maîtrise des émissions de CO₂ issues des consommations d'énergie de ses bâtiments et des déplacements de ses collaborateurs. La banque poursuit une politique active de réduction de ses déchets et de gestion responsable des consommables.

2.1 Gestion des déchets et gestion responsable des consommables

Les filiales françaises et internationales de Dexia Crédit Local ont toutes mis en place des systèmes de tri sélectif, de collecte et de recyclage du papier et des déchets internes (toners, déchets électriques, matériel obsolète, etc.). Les imprimantes sont paramétrées par défaut pour imprimer recto verso et noir et blanc et les bureaux sont équipés de poubelles de tri sélectif individuel.

Dans le cadre de sa politique d'achats responsables et de réduction de sa consommation de papier, Dexia Crédit Local a mis en œuvre différentes actions relatives au type de papier utilisé telle que la diminution du grammage du papier et la systématisation du recours à du papier vierge recyclé, blanchi sans chlore et bénéficiant du label PEFC.

Aux États-Unis, la succursale trie ses déchets à la fois dans les étages de bureaux et dans les sous-sols de manière à permettre à ses fournisseurs de les collecter de façon optimale.

Dexia Kommunalbank Deutschland et ses salariés adhèrent à la démarche de protection environnementale. À ce titre, Dexia Kommunalbank Deutschland utilise du papier recyclé et a mandaté une société de gestion des déchets présentant une charte de protection de l'environnement.

2.2 Utilisation durable des ressources

Consommations d'énergie

Afin de limiter son empreinte carbone, Dexia cherche continuellement à améliorer l'efficacité énergétique de ses bâtiments. La banque maintient la part d'électricité verte dans sa consommation.

Un suivi des données relatives aux consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre associées est en place au niveau du siège de Dexia Crédit Local en France et de ses filiales. Le tableau reprend les consommations d'énergie en 2017 pour le siège de Dexia Crédit Local, Dexia Crediop, Dexia Kommunalbank Deutschland, DCL Sucursal en España, Dexia Crédit Local Dublin Branch et Dexia Crédit Local New York Branch. Les consommations de Dexia, maison mère de Dexia Crédit Local basée à Bruxelles sont également incluses dans ce tableau.

2017	Consommation d'énergie (MWh)	Émissions de gaz à effet de serre (tCO ₂ e)
TOTAL	8 679	1 849

La réduction des consommations d'énergie s'explique en partie par la cession de la tour CBX à La Défense. A la suite de cette cession, la consommation d'électricité communiquée par le propriétaire de la tour concerne uniquement les étages occupés par Dexia Crédit Local, alors que la totalité de la consommation du bâtiment était initialement comptabilisée. Les consommations de chaleur et de froid ne peuvent être segmentées par le propriétaire actuel de la tour, elles concernent l'ensemble du bâtiment et incluent la consommation des autres utilisateurs de la tour CBX. Dexia Crédit Local occupe 13 étages sur les 31 que compte la tour. Afin d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, des initiatives ont été mises en place localement :

- En France, les principaux bâtiments de Dexia Crédit Local sont alimentés depuis le 1^{er} janvier 2008 à 100 % en électricité verte ;
- Le personnel d'entretien de Dexia Crédit Local New York a été sensibilisé au programme *Energy Star* lancé par le gouvernement et chargé de promouvoir les économies d'énergie aux États-Unis. Des ampoules basse consommation sont ainsi utilisées pour l'éclairage des bureaux, tous les produits utilisés sont respectueux de l'environnement et les climatiseurs sont contrôlés et nettoyés tous les mois ;
- En Italie, Dexia Crediop a recours à l'hydroélectricité pour la quasi-totalité de ses besoins énergétiques.

Consommations d'eau

La consommation d'eau du siège de Dexia Crédit Local en 2017 est de 13 677 m³. Elle concerne l'ensemble de la tour CBX à La Défense, et non la consommation attribuable à Dexia Crédit Local, le propriétaire de la tour n'étant pas en mesure de détailler les consommations par occupant. Dexia Crédit Local occupe 13 étages sur les 31 que compte la tour.

2.3 Contribution à la lutte contre le réchauffement climatique

Depuis plusieurs années, Dexia veille à réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements de ses collaborateurs en privilégiant deux axes : réduire les déplacements et minimiser leurs impacts en encourageant l'utilisation de modes de transport moins polluants.

Le tableau ci-dessous reprend les déplacements réalisés en train et en avion en 2017, ainsi que les émissions de gaz à effet de serre associées pour Dexia Crédit Local (en France), Dexia Crediop, Dexia Kommunalbank Deutschland, DCL Sucursal en España, Dexia Crédit Local Dublin Branch et Dexia Crédit Local New York Branch. Les déplacements effectués par les collaborateurs de Dexia, maison mère de Dexia Crédit Local basée à Bruxelles, sont également inclus dans ce tableau.

Émissions de gaz à effet de serre par type de transport

2017	Km parcourus	Émissions de gaz à effet de serre en tCO ₂ e
Avion	1 474 626	144
Train	1 032 894	18
TOTAL	2 507 520	162

L'analyse des postes responsables des émissions de gaz à effet de serre de scope 3 fait ressortir les postes suivants comme principales sources pour le groupe : les déplacements effectués par les collaborateurs, l'impact de la consommation d'énergie par le prestataire en charge de la gestion des serveurs informatiques et les émissions générées par les projets financés par le groupe. Dans le contexte de la résolution, Dexia n'est pas en mesure de quantifier les émissions générées par les projets financés.

Déplacements domicile-travail des collaborateurs

En France, Dexia Crédit Local s'engage sur le terrain des déplacements de ses collaborateurs en prenant en charge 60 % de l'abonnement aux transports en commun des salariés travaillant à La Défense, 50 % en province.

En Irlande, conformément aux dispositions du programme « *Bike to Work scheme* » initié par le gouvernement, Dexia Crédit Local Dublin encourage ses collaborateurs à venir au bureau à bicyclette.

Chez Dexia Crediop, une prise en charge partielle de ces dépenses a été mise en place depuis 2007. D'autres mesures concrètes ont été prises, comme la création d'un parking pour bicyclettes au siège ainsi que la participation à la *European Mobility Week*.

Optimisation des déplacements professionnels

Afin de réduire les distances parcourues, les collaborateurs sont encouragés à faire usage de visioconférences et de conférences téléphoniques. Cinq dispositifs de visioconférence ont été mis en place dans la tour Dexia à La Défense, dont un dispositif mobile, ainsi que dans les autres entités du groupe.

Recours à un prestataire externe pour la gestion des serveurs informatiques

Le groupe a recours à un prestataire externe pour la gestion de ses serveurs informatiques. La consommation électrique imputable à cette prestation, transmise par le prestataire, est de 478 MWh, soit une émission de gaz à effet de serre de 121 tCO₂e.

3. Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

3.1 Impact territorial, économique et social de l'activité

Dans le cadre du plan de transformation de l'entreprise et de son second plan de sauvegarde de l'emploi, Dexia Crédit Local a une obligation de revitalisation auprès du territoire où est implanté son siège social (les Hauts-de-Seine). Un

nouveau dispositif a été initié en 2015 avec pour objectif de contribuer à la sauvegarde ou à la création d'emplois sur le département des Hauts-de-Seine sur une période de 3 ans. La nouvelle convention signée le 12 février 2015 a pour objectif de créer 121 emplois sur le bassin local (accompagnement de 20 PME). Compte tenu de l'ancrage historique de Dexia Crédit Local dans le domaine du financement local et de son engagement en faveur du développement durable, ce dispositif cible une vingtaine de PME jouant un rôle en matière de transports, de services aux populations, d'économies d'énergies... L'action de revitalisation de Dexia Crédit Local s'effectue par le financement d'intervenants externes, tels que des sociétés de conseil, qui apportent leur expertise aux entreprises soutenues. À fin décembre 2017, Dexia Crédit Local a réalisé la quasi totalité son engagement (accompagnement de 19 PME).

En outre, dans le cadre de son plan de résolution ordonnée, Dexia Crédit Local a engagé un processus de désensibilisation des crédits structurés sensibles octroyés aux collectivités locales et à des acteurs publics. L'avancement du processus est détaillé dans la section « Gestion des risques » de ce document de référence.

3.2 Dialogue avec les parties prenantes

Dexia Crédit Local communique sur une base régulière avec les superviseurs bancaires, les différentes parties prenantes à la résolution du groupe, ainsi qu'avec les collectivités locales (cf sections « Faits marquants », « Gestion des risques » et « Informations sur le contrôle interne et externe »).

3.3 Actions de partenariat ou de mécénat

L'implication de Dexia Crédit Local vis-à-vis de la société se traduit par la mise en œuvre de politiques et actions au bénéfice des acteurs locaux dans les différents pays où il est présent de manière directe ou indirecte. Différentes initiatives, permanentes ou ponctuelles, sont organisées au sein du groupe.

« Les bouchons de l'espoir », une collecte en faveur des personnes en situation de handicap

En 2012, Dexia Crédit Local a décidé de mettre en place une collecte solidaire des bouchons au sein de la Tour CBX à La Défense. Cette collecte est destinée à des associations qui financent des matériels pour la pratique de sports adaptés aux personnes handicapées, comme par exemple, « Les Clays Handisport », association visant à rapprocher ces personnes des clubs de sportifs valides afin de favoriser leur insertion. Sont collectés les bouchons en plastique dur (polyéthylène PE ou polypropylène PP) provenant de produits alimentaires ou ménagers. Sur l'année 2017, 90 kg de bouchons ont été collectés. Cette action se poursuit en 2018.

Programme de mentoring « Bright Future »

Dexia a répondu présent à l'appel de l'association Be.Face, un réseau d'entreprises qui agit concrètement contre l'exclusion en Belgique. Son ambition est, via son programme Bright Future, de faciliter l'insertion professionnelle d'étudiants fragilisés et de les soutenir dans leur projet professionnel grâce au mentoring de professionnels confirmés.

Initié en 2015, cet engagement s'est poursuivi en 2016 et 2017. Cette action est fondée sur un engagement volontaire et personnel.

Collecte de lunettes au profit de l'association OLSF

Le comité d'entreprise de Dexia Crédit Local organise la collecte de lunettes neuves ou usagées au profit de l'association OLSF, dont l'objectif est de lutter contre la malvoyance partout dans le monde.

3.4 Prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux dans la politique d'achat

En France, les principaux bâtiments de Dexia Crédit Local sont alimentés depuis le 1^{er} janvier 2008 à 100 % en électricité verte.

Aux États-Unis, Dexia Crédit Local New York utilise un carburant diesel à basse teneur en soufre, donc moins polluant, pour le générateur de son immeuble.

En Italie, Dexia Crediop a recours à l'hydroélectricité pour la quasi-totalité de ses besoins énergétiques.

3.5 Loyauté des pratiques

Dexia s'engage à conduire son activité de façon professionnelle et responsable en ce qui concerne tous ses produits et services vis-à-vis de ses clients, des autres acteurs de la sphère financière, des autorités et de tout partenaire, interne ou externe à Dexia.

Des risques de non-conformité sont encourus dans le cadre de tout type d'activités. Une compréhension ou une gestion inadéquate de ces risques peut entraîner des pertes financières ou commerciales et ternir la réputation de Dexia. Elle peut également donner lieu à des sanctions administratives, judiciaires ou pénales.

La politique d'intégrité a comme objectif :

(i) de promouvoir un comportement honnête, ouvert et éthique ; et

(ii) d'assurer le respect des lois, réglementations et autres standards professionnels, ainsi que le respect des codes de déontologie Dexia, codes de conduite et autres politiques du groupe et ce, afin de mettre en valeur et protéger la réputation de Dexia, de ses produits, services et activités.

La charte Compliance décrit le rôle et les domaines de compétence de la fonction Compliance et présente les principes de gouvernance qui sous-tendent l'approche adoptée par Dexia en matière de Compliance.

Ces principes sont déclinés dans les politiques et procédures mises en place par l'ensemble des entités du groupe dont Dexia Crédit Local, ses filiales et succursales.

Lutte contre la corruption

Dexia s'engage à conduire ses activités dans un environnement sain et intègre, en totale conformité avec l'ensemble des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Dans ce cadre, Dexia entend prendre toutes les mesures pour prévenir la corruption dans toutes ses activités et sur l'ensemble du Groupe. Le groupe Dexia a établi des dispositions applicables à l'ensemble de ses collaborateurs, ainsi qu'à tous ceux qui travaillent pour le groupe et à ceux qui agissent en son nom, afin de prévenir la corruption de nature privée, d'en respecter la position de tolérance zéro vis-à-vis de la corruption. Sont inclus dans ce dispositif un code de conduite qui définit les différents types de comportement à proscrire, la politique d'intégrité, le code d'éthique et de déontologie du groupe Dexia, la politique en matière de cadeaux, faveurs et invitations, mais également la charte de déontologie du Groupe Dexia achat / fournisseur, les principes de gouvernance de la charte d'éthiques dans le cadre des relations d'affaires

avec les fournisseurs, la politique d'encadrement de la sous-traitance (*Outsourcing*), la politique Groupe de gestion des conflits d'intérêt, la procédure relative au système d'alerte interne Dexia (*Whistleblowing*).

Dans le cadre de la lutte contre la corruption de nature politique, Dexia a adopté une politique relative aux Personnes politiquement exposées (*Politically Exposed Persons – PEP*) afin notamment de prévenir le risque de blanchiment d'argent sur la base d'actes de corruption. Dexia a également développé une politique « risque pays » qui intègre le risque de corruption en tant que critère essentiel dans la classification des risques pays. Cette revue semestrielle est établie par la filière Compliance.

D'autres politiques spécifiques contribuent également à la limitation des risques dans ce domaine, à savoir, la politique de *whistleblowing* (renforcée avec l'apport de la loi Sapin 2), les principes de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (renforcée sous la 4^e Directive européenne anti blanchiment), la politique relative aux conflits d'intérêt, la politique Dexia garantissant l'indépendance de ses commissaires aux comptes ainsi que la politique au sujet de la prévention de l'abus du marché.

Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

Dexia attache la plus grande importance à la bonne gestion des risques en matière de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme et au respect effectif des obligations nationales et internationales afférentes.

Afin d'assurer une approche harmonisée et cohérente à travers les différentes entités du groupe, Dexia a défini une série de politiques générales (la politique groupe de lutte contre le blanchiment, la politique « risques pays », la politique « Personnes politiquement exposées », la politique « politique OFAC », des politiques d'entrée en relation d'affaires avec des clients ou des contreparties financières...), sur la base desquelles les entités du groupe ont adopté des procédures et notes d'instruction détaillant les obligations et formalités applicables, en matière de :

- Connaissance et identification des clients, représentants, mandataires et des bénéficiaires économiques.
- Vérification par rapport aux listes officielles de criminels, terroristes, acteurs de la prolifération nucléaire..., émises par les autorités nationales et internationales.
- Suivi des relations de compte et d'affaires durant la durée de la relation.
- Surveillance des opérations et détection des transactions suspectes.
- Coopération avec les autorités réglementaires et judiciaires en cas de soupçon de blanchiment d'argent ou de financement de terrorisme conformément aux exigences applicables.
- Formation du personnel au regard des risques de blanchiment.

Abus de marché et transactions personnelles

Dexia a mis en place des mesures visant à gérer les risques d'abus de marché, c'est-à-dire de délits d'initié et de manipulations de cours en relation avec les instruments financiers émis par Dexia et par tout autre émetteur, admis à la négociation sur un marché réglementé, un système multilatéral de négociation ou un système organisé de négociation, ou faisant l'objet d'une demande d'admission. Ces mesures sont traduites dans plusieurs politiques, qui respectent le cadre de la réglementation MAD (*Market Abuse Directive*) :

- Une politique générale visant à prévenir les abus de marché en relation avec ces instruments financiers ;
 - Une politique encadrant les obligations des personnes exerçant des responsabilités managériales ;
 - Une politique définissant les formalités applicables aux sondages de marchés ;
 - Une politique relative aux transactions personnelles réalisées par les personnes concernées.
- Il s'agit aussi de mesures en matière de confidentialité, d'établissement de listes d'initiés et de murailles de Chine.

Intégrité et prévention des conflits d'intérêt

Dans le cadre de la directive MiFID II, Dexia a mis en place des normes propres à garantir un niveau de protection élevé des investisseurs comme par exemple la politique de prévention des conflits d'intérêts.

Dexia s'engage à respecter le bon fonctionnement des marchés sur lesquels il intervient, les règles internes et procédures de ces marchés. Dexia s'engage à ne pas intervenir dans des opérations pouvant contrevenir aux lois et règlements.

Dexia s'engage à ce que les opérateurs de marché fassent preuve de professionnalisme et d'intégrité vis-à-vis des intermédiaires et contreparties et a élaboré des politiques et procédures permettant de leur apporter une prestation ou un service en rapport avec leur catégorisation et leurs objectifs d'investissement.

Des règles internes ont été adoptées afin de régir les fonctions extérieures pouvant être exercées par les collaborateurs en application de règles locales ou des principes généraux en matière de prévention des conflits d'intérêt.

Dexia dispose d'une politique visant à garantir l'indépendance de ses commissaires aux comptes, mise à jour suite à la réforme réglementaire de 2016.

Ainsi, il convient entre autres de vérifier, préalablement à l'octroi d'une mission qui n'est pas directement liée aux travaux de contrôle légal des comptes, si cette mission n'est pas malgré tout de nature à affecter l'indépendance des commissaires aux comptes.

Whistleblowing

Dexia a mis en place un système d'alerte interne (*whistleblowing*) ayant pour objectif de réduire les risques de perte financière, sanction ou perte d'image ou de réputation résultant du non-respect d'obligations légales et réglementaires.

Ce système offre aux collaborateurs de Dexia la possibilité de signaler tout manquement, abus ou dysfonctionnement susceptible de porter un préjudice sérieux à Dexia.

Ce dispositif a été renforcé sous la loi Sapin 2.

Protection des données et secret professionnel

La discrétion et le respect des exigences en matière de secret professionnel sont essentiels, notamment en vue de préserver la réputation de Dexia ; à cet égard, des procédures ont été mises en place au sein du groupe Dexia dans le respect des réglementations nationales. De plus les collaborateurs sont régulièrement sensibilisés lors de formations relatives à la conformité sur ces obligations de discrétion et de respect de séparation des fonctions, avec notamment des rappels des bonnes pratiques à adopter.

Charte de déontologie du groupe Dexia concernant ses relations avec les fournisseurs

La charte de déontologie du groupe Dexia concernant ses relations avec les fournisseurs reprend en son article 2.1. des points liés aux informations sociales, environnementales et sociétales.

« Selon le contexte, les législations et les modes de production des biens et des services existant dans chacun des pays, Dexia entend sélectionner les fournisseurs qui appliquent les meilleures pratiques et principes de responsabilité sociale et environnementale :

- Ne pas recourir, ni admettre de ses propres fournisseurs et sous-traitants l'utilisation de main d'œuvre infantile (de moins de 15 ans) ou forcée.
- Respecter l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires visant à assurer à son personnel des conditions et un environnement de travail sain et sûr dans le respect des libertés individuelles et collectives, notamment en matière de gestion des horaires de travail, de rémunération, de formation, de droit syndical, d'hygiène et de sécurité.
- Respecter l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires sur la discrimination (sexe, origine ethnique, religion, appartenance politique...) en matière d'embauche et de gestion du personnel.

- Ne pas pratiquer ni soutenir toute coercition psychologique ou physique et abus verbaux vexatoires ou humiliants.
- Respecter les dispositions du droit du travail en vigueur tant lors de l'embauche du personnel qu'au cours de l'exécution du contrat de travail.
- Respecter la législation nationale en matière de préservation de l'environnement et promouvoir également les meilleures pratiques environnementales notamment en ce qui concerne la conception de produits innovants, l'amélioration du cycle de vie des produits, le recyclage et la valorisation des déchets.
- Protéger la confidentialité des données personnelles ;
- Prendre toutes mesures visant à lutter contre les pratiques de corruption. »

Lors d'appel d'offres, la charte de déontologie est toujours communiquée et l'un des critères de sélection d'un fournisseur est le respect par ce dernier d'obligations sociales et environnementales.

En complément, les collaborateurs de Dexia en charge des achats agissent dans le cadre d'un code de conduite spécifique qui fixe les règles de comportement en relation avec les fournisseurs et les sous-traitants.

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'assemblée générale de la société Dexia Crédit Local,

En notre qualité de commissaire aux comptes de Dexia Crédit Local désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1048⁽¹⁾, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017 (ci-après les « Informations RSE »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément au protocole utilisé par la société (ci-après le « Référentiel ») dont un résumé figure dans le rapport de gestion.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :
d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;

d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur la conformité aux autres dispositions légales applicables le cas échéant, en particulier celles prévues par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite Sapin II (lutte contre la corruption).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de trois personnes et se sont déroulés aux mois de février et mars 2018 pour une durée d'environ deux semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et, concernant l'avis motivé sur la sincérité, à la norme internationale ISAE 3000(2).

Attestation de présence des Informations RSE Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent. Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

(1) dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

(2) ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans le paragraphe « Méthodologie » du chapitre « Informations sociales, environnementales et sociétales » du rapport de gestion.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, notamment en ce qui concerne le périmètre de reporting de certaines informations sociales, nous attestons la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE Nature et étendue des travaux

Nous avons mené des entretiens avec sept personnes parmi les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;

de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes⁽¹⁾ :

Neuilly-sur-Seine, le 29 mars 2018

L'un des commissaires aux comptes,

Deloitte & Associés

Jean-Vincent COUSTEL



(1) Informations quantitatives sociales : Effectif total et répartition par implantation, zone géographique, sexe et catégorie socio-professionnelle ; mouvements de personnel.

Informations quantitatives environnementales : Consommations d'énergie ; émissions de gaz à effet de serre associées à la consommation d'énergie ; émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements professionnels en train et en avion

Informations qualitatives environnementales et sociétales : lancement de projets d'externalisation ; politique d'intégrité

(2) UES Dexia Crédit Local France

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;

- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées⁽²⁾ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné couvre l'ensemble des indicateurs environnementaux et sociaux publiés.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnage ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Informations sur le contrôle interne et externe

Le contrôle interne

Organisation du contrôle interne

Nature et objectifs du contrôle interne

Le groupe⁽¹⁾ Dexia est soumis au mécanisme de supervision unique et au mécanisme de résolution unique mis en place par les autorités européennes. Les objectifs et l'organisation de son contrôle interne s'inscrivent dans le cadre défini par ces mécanismes de supervision et de résolution ainsi que par la législation et la réglementation des pays dans lesquels Dexia opère.

La charte de contrôle interne du groupe Dexia définit les principes fondamentaux gouvernant le dispositif de contrôle interne. Cette charte, approuvée par le conseil d'administration du 19 novembre 2015, s'applique dans l'ensemble des entités du groupe.

Le dispositif de contrôle contribue à :

- L'efficacité du dispositif de maîtrise des risques : le dispositif de contrôle interne a pour objectif de garantir que les activités de la banque sont conduites avec un degré de maîtrise des risques compatible avec le niveau de risques accepté par le conseil d'administration ;
- La conformité aux lois et à la réglementation : le contrôle interne contribue à s'assurer que Dexia et ses filiales sont en conformité avec les obligations légales et réglementaires ;
- L'efficacité et la sécurité des processus opérationnels : le contrôle interne contribue au bon fonctionnement des processus opérationnels et à l'efficacité des opérations, à l'intégrité des informations et à la conformité avec les décisions prises ;
- L'exactitude de l'information comptable et financière : le contrôle interne contribue à donner une assurance sur la pertinence, la précision, la régularité, l'exhaustivité et la transparence de la production de l'information comptable et financière.

Architecture générale du dispositif

L'architecture générale du dispositif de contrôle interne du groupe Dexia se fonde sur une organisation en trois niveaux :

- **Le premier niveau de contrôle** est exercé par chaque collaborateur et sa hiérarchie, en fonction des responsabilités qui lui ont été explicitement déléguées, des procédures applicables à l'activité exercée, et des instructions communiquées par la hiérarchie ;
- **Le deuxième niveau de contrôle** est du ressort de fonctions spécialisées, indépendantes des activités contrôlées, ou de collaborateurs indépendants des activités contrôlées ;
- **Le troisième niveau de contrôle** est constitué par la filière Audit du groupe Dexia qui a pour mission de veiller, par des contrôles périodiques, au caractère performant et à l'application effective des deux niveaux de contrôle définis ci-dessus, au sein de la maison-mère et de ses filiales et succursales.

Les principaux acteurs du contrôle interne

Les acteurs concernés par le contrôle interne sont les suivants :

- **Les collaborateurs et leur hiérarchie directe** ont la responsabilité de définir et de réaliser les contrôles de premier niveau, en tant que partie intégrante de leur activité, conformément à la réglementation. Les responsables de chaque ligne d'activité sont en charge de définir et de mettre à jour un corps de procédures adapté à la complexité et aux risques associés à leur activité.
- **Le Contrôle permanent** a pour rôle de challenger les contrôles clés de premier niveau, de réaliser des contrôles de second niveau et de collecter les résultats des contrôles clés de second niveau réalisés par les autres fonctions spécialisées (par exemple : le Contrôle comptable, la Validation, le Contrôle des modèles de crédit).
- **La Conformité** veille à ce que l'ensemble des réglementations dans les domaines qui lui sont confiés par la charte de conformité adoptée par le conseil d'administration soient appliquées de manière permanente et ne fassent pas encourir à la société, du fait de leur absence ou non-application, des risques, soit de sanction administrative ou disciplinaire, soit financiers ou encore de réputation.
- **L'Audit interne** appréhende l'ensemble des objectifs de l'organisation, analyse les risques susceptibles de compromettre l'atteinte de ces objectifs et évalue périodiquement la robustesse des contrôles mis en place pour gérer ces risques.

L'indépendance des fonctions de contrôle interne

Les fonctions de contrôle interne sont strictement indépendantes des fonctions qu'elles contrôlent et de la gestion quotidienne de l'activité :

- L'Auditeur général et le directeur de la Conformité et du Contrôle permanent rendent compte directement des résultats de leurs activités de contrôle au comité de direction et au conseil d'administration ;

(1) Pour le groupe Dexia comme pour le groupe Dexia Crédit Local, la notion de groupe utilisée dans le présent rapport recouvre l'ensemble de la société mère et des sociétés consolidées.

- L'Auditeur général et le directeur de la Conformité et du Contrôle permanent ont un accès direct au président du conseil d'administration, au président du comité d'audit et au président du comité des risques ;
- Un comité spécialisé assiste le conseil d'administration en ce qui concerne la rémunération de l'Auditeur général et du directeur de la Conformité et du Contrôle permanent. Les rémunérations de ces derniers sont déterminées indépendamment des rémunérations des fonctions contrôlées ;
- Le conseil d'administration est tenu informé des nominations de l'Auditeur général et du directeur de la Conformité et du Contrôle permanent. Le conseil d'administration doit donner son consentement express dans le cas où le comité de direction décide de les remplacer.

Principes opérationnels

Les activités de contrôle interne sont guidées par les principes suivants :

- Approche fondée sur les risques : le contrôle interne au sein de Dexia suit une approche fondée sur les risques. Les fonctions de contrôle interne déterminent leurs programmes de contrôle et leurs activités sur la base d'une évaluation préalable des risques.
- Coordination : à des fins de coordination et de partage de l'information, les fonctions de contrôle ont établi un comité de contrôle interne transversal dans lequel l'Audit interne, la direction de la Conformité et du Contrôle permanent et la direction des Risques sont représentés. En dépit de leur rôle distinct, les fonctions de contrôle travaillent de manière coordonnée afin d'éviter les redondances de tâches ou la duplication de plans d'actions ;
- Référentiels et outils méthodologiques communs : les fonctions de contrôle partagent des référentiels et des nomenclatures communs (par exemple un référentiel de risque commun) et des outils méthodologiques communs afin de faciliter la production de reportings à destination des organes de gouvernance de la banque.

Les acteurs du contrôle interne

L'audit interne

Mission

L'Audit interne est une activité indépendante et objective qui apporte au conseil d'administration et à la direction du groupe Dexia une assurance sur la qualité et l'efficacité de son dispositif de contrôle interne, de gestion des risques et sur le respect des procédures de gouvernance, contribuant ainsi à la protection des intérêts et à la réputation du groupe. L'Audit interne appréhende l'ensemble des objectifs de l'organisation, analyse les risques liés à ses objectifs et évalue périodiquement la robustesse des contrôles mis en place pour gérer ces risques. Il soumet au management une évaluation des risques résiduels de manière à ce qu'il valide leur adéquation avec le profil de risque global souhaité pour le groupe Dexia et propose des actions pour renforcer l'efficacité des contrôles.

Par ailleurs, l'Audit interne assiste les conseils d'administration du groupe et des entités qui le compose dans leur rôle de surveillance, via sa participation aux comités d'audit.

Conformément aux normes internationales, une charte d'audit commune au groupe Dexia énonce les principes fondamentaux qui gouvernent la fonction d'audit interne en décrivant ses objectifs, son rôle, ses responsabilités et ses modalités de fonctionnement. Cette charte a été actualisée en juin 2014 pour prendre en compte la nouvelle configuration de Dexia.

Afin que chaque collaborateur du groupe Dexia puisse percevoir l'importance de la fonction dans les dispositifs de contrôle interne et d'aide à la direction du groupe, la charte d'audit est publiée sur le site internet de Dexia (www.dexia.com).

Principes directeurs

La stratégie, le niveau d'exigence et les règles de fonctionnement de l'Audit interne du groupe Dexia sont fixés par le comité de direction de Dexia, dans un cadre approuvé par le comité d'audit du conseil d'administration de Dexia. Ce cadre tient compte des exigences des législations et réglementations locales et des instructions émanant des autorités de contrôle prudentiel.

L'indépendance et l'efficacité de la fonction d'audit sont garanties par l'application des principes suivants :

- Le rattachement de chaque direction d'audit au plus haut niveau de la hiérarchie de l'entité ;
- L'absence d'implication dans l'organisation et la gestion opérationnelle des entités du groupe : les comités de direction des différentes entités du groupe peuvent, de manière exceptionnelle, faire appel à l'Audit interne pour un avis, un conseil ou une assistance. Les règles afférentes à ce type d'intervention sont définies au § 9 de la charte d'audit ;
- L'accès inconditionnel et sans délai aux informations : dans le cadre de ses missions, l'Audit interne a accès à l'ensemble des informations, documents, locaux, systèmes ou personnes de l'entité dont il a la charge, y compris l'information en matière de gestion, les procès-verbaux et les dossiers des organes consultatifs et décisionnels. La direction de l'Audit interne du groupe Dexia a accès à l'ensemble des informations dans toutes les entités du groupe. Tout manquement à ces principes est susceptible d'être rapporté au comité de direction et, le cas échéant, au comité d'audit ;
- La mise à disposition des moyens nécessaires pour la réalisation de sa mission : l'Audit interne reçoit des comités de direction du groupe les moyens nécessaires pour la réalisation de sa mission, afin de pouvoir répondre en permanence à l'évolution des structures et de l'environnement du groupe.

Au niveau individuel, chaque auditeur doit faire preuve du plus grand professionnalisme et bénéficier d'une formation permanente qui assure la maîtrise des évolutions rapides des techniques d'audit, bancaires, financières, informatiques et des techniques de lutte contre la fraude. Les besoins de formation sont évalués dans le cadre des évaluations périodiques et des évaluations annuelles. Les auditeurs sont tenus de se conformer aux règles déontologiques du groupe Dexia ainsi qu'aux règles déontologiques propres à leur profession. Ceci implique le respect des principes fondamentaux suivants :

- Intégrité : l'intégrité des auditeurs internes est à la base de la confiance et de la crédibilité accordées à leur jugement ;
- Objectivité : les auditeurs montrent le plus haut degré d'objectivité professionnelle en collectant, évaluant et communiquant les informations relatives à l'activité ou au processus examiné. Les auditeurs internes évaluent de

manière équitable tous les éléments pertinents et ne se laissent pas influencer dans leur jugement par leurs propres intérêts ou par autrui ;

- Confidentialité : les auditeurs internes sont astreints aux obligations de secret professionnel ; ils respectent la valeur et la propriété des informations qu'ils reçoivent et ne divulguent ces informations qu'avec les autorisations requises, à moins qu'une obligation légale ou professionnelle ne les oblige à le faire ;

- Compétence : les auditeurs internes utilisent et appliquent les connaissances, les savoir-faire et expériences requis pour la réalisation des travaux.

Domaine d'intervention

Toutes les activités, processus, systèmes et entités du groupe Dexia appartiennent au champ d'action de l'Audit interne, sans réserve, ni exception. Le périmètre d'intervention comprend tous les processus tant opérationnels, de support et de gestion que le gouvernement d'entreprise, les processus de gestion des risques et du contrôle. Les activités essentielles externalisées entrent également dans le champ de l'Audit, étant entendu qu'il appartient aux services opérationnels d'organiser les conditions de possibilité d'audit à travers l'inscription de clauses d'audit dans les contrats de prestations. Sauf exceptions liées notamment à des demandes des autorités de supervision, le périmètre de l'Audit ne couvre en revanche pas les activités des sociétés dans lesquelles le groupe Dexia ne détiendrait qu'une participation minoritaire. Cependant il revient au représentant du groupe Dexia au conseil d'administration de s'informer sur l'état du dispositif de contrôle interne et d'alerter si nécessaire le comité de direction et la direction d'audit de l'entité qui détient cette participation.

Organisation de la fonction

Principes

La fonction d'Audit interne du groupe Dexia est exercée sous la forme d'une filière intégrée composée de la direction de l'Audit de Dexia/Dexia Crédit Local et des directions d'audit des filiales et succursales.

La filière est dirigée par l'Auditeur général de Dexia (également Auditeur général de Dexia Crédit Local) qui est rattaché à l'administrateur délégué de Dexia (également Directeur général de Dexia Crédit Local). L'Auditeur général s'assure de la couverture adéquate des risques sur l'ensemble du périmètre du groupe Dexia. Il assure un suivi des instances de surveillance des entités et de leurs filiales/succursales ainsi que de l'ensemble des missions réalisées par les autorités de supervision bancaire locale. L'Auditeur général rend compte périodiquement à la direction générale et au comité d'audit, des missions, des pouvoirs et des responsabilités de l'audit interne, du degré de réalisation du plan d'audit, ainsi que de l'évaluation de l'environnement de contrôle interne.

Les directions d'audit des filiales/succursales sont placées sous la responsabilité d'un Auditeur général ou d'un responsable d'audit interne. Les Auditeurs généraux des filiales du groupe rapportent à l'Auditeur général de Dexia/Dexia Crédit Local. L'Auditeur général de Dexia/Dexia Crédit Local se charge, en particulier, et en lien avec l'administrateur délégué de l'entité concernée de leur nomination, de la fixation de leurs objectifs et de leur évaluation annuelle. Les plans de recrutement des auditeurs, et l'établissement du budget des directions d'audit des entités principales sont également examinés

conjointement. Les responsables des équipes d'audit interne des succursales sont hiérarchiquement rattachés à l'Auditeur général de Dexia/Dexia Crédit Local.

Chaque direction d'audit est responsable de l'accomplissement de sa mission envers le président du comité de direction, dans la mesure où les règles locales le permettent, et envers le conseil d'administration de cette entité, éventuellement assisté par un comité d'audit.

Chaque auditeur général assiste aux réunions du comité de direction de l'entité dont il a la charge (i) lorsque le comité en question le lui demande, (ii) lorsqu'il présente un rapport d'audit ou (iii) à sa demande lorsqu'il souhaite évoquer un point particulier rentrant dans le cadre de ses attributions et responsabilités. Il est destinataire de l'ordre du jour et des dossiers préparés pour ces réunions, ainsi que des procès-verbaux.

Chaque auditeur général dispose d'un accès direct au président du conseil d'administration, aux membres du comité d'audit et aux réviseurs de l'entité dont il a la charge. L'Auditeur général de toute entité du groupe dispose également d'un accès direct à l'Auditeur général de Dexia/Dexia Crédit Local.

Le président du conseil d'administration de chaque entité peut confier certaines missions à l'Audit Interne en dehors du plan annuel. Les missions réalisées dans ce cadre font l'objet d'un compte-rendu aux instances de gouvernance de l'entité au même titre que les autres missions réalisées par l'Audit.

Organisation d'une fonction d'Audit

Dès qu'une entité du groupe Dexia exerce le contrôle sur une filiale ou, en l'absence d'un tel contrôle, lorsque les autorités de contrôle prudentiel le demandent expressément, une fonction d'audit est constituée dans cette filiale. Si la création d'une fonction d'audit n'est pas considérée comme pertinente, la maison-mère assure la fonction d'audit local et le cas échéant, un accord de service (SLA) est conclu avec la maison-mère.

Gestion de la filière Audit

Pour assurer la gestion de la filière, la direction de l'Audit de Dexia/Dexia Crédit Local est chargée de veiller à l'adéquation de l'organisation de l'Audit interne mise en place dans l'ensemble du groupe Dexia et de la qualité de son fonctionnement.

La direction de l'Audit de Dexia/Dexia Crédit Local est responsable de :

- La stratégie de l'audit et sa bonne mise en œuvre dans toutes les directions d'audit du groupe Dexia ;
- La définition et l'application d'une méthodologie commune d'analyse des risques, de réalisation des missions et de suivi des recommandations émises ;
- L'allocation optimale des compétences à l'intérieur de la fonction et la détermination du niveau de formation requis des auditeurs dans tout le groupe ;
- La coordination et l'évaluation des programmes de formation ;
- L'attribution et le suivi du budget de fonctionnement de chaque direction d'audit locale.

Relations avec les autorités de contrôle et les auditeurs légaux

L'Audit interne entretient un dialogue régulier avec les autorités de supervision bancaire et les auditeurs externes (réviseurs d'entreprises, commissaires aux comptes) sur les sujets d'intérêt commun. Ces échanges visent notamment à partager les constats et recommandations faits par les deux parties sur des sujets de contrôle interne et à assurer une bonne coordination des interventions respectives. L'Audit interne assure également le suivi des recommandations émises par ces différentes instances selon les mêmes modalités que les recommandations qu'il a émises lui-même.

Aperçu global de l'activité sur l'année 2017

En 2017, les missions de l'Audit interne ont porté sur l'ensemble des filières du groupe : Actifs (« Management of Project Finance portfolio ») Financement et Marchés (« Management of Derivatives »), Risques (« ICAAP process »), Finance (« Tax activities »), Secrétariat général (« Outsourcing policies »), Opérations et Systèmes d'information (« Payments Systems »).

Les services d'audit du siège ont apporté leur concours aux équipes d'audit locales à Dexia New York, Dexia Crediop, Dexia Kommunalbank Deutschland et Dexia Israël, notamment dans la réalisation de missions portant sur la gestion de la conformité (Compliance AML).

La cellule Inspection

Mission

La mission de l'Inspection est de contribuer, de manière indépendante et objective, à la maîtrise des risques de fraude. Elle intervient via des actions de sensibilisation, prévention et dissuasion, de détection et, le cas échéant, d'investigation. Elle propose et suit les actions de remédiation décidées suite à ses interventions.

Organisation et gouvernance

L'Inspection exerce ses missions au sein de la direction de l'Audit interne et est responsable de l'accomplissement de ses missions envers l'Auditeur général de Dexia/Dexia Crédit Local.

L'Inspection assure ces missions pour Dexia et Dexia Crédit Local ainsi que pour toutes les succursales, filiales et les sous-filiales qui en dépendent et qui ne disposent pas de leur propre fonction d'inspection. La fonction est exercée à plein temps par un inspecteur rapportant directement au directeur de l'Audit interne et de l'Inspection, lui-même rattaché à l'Auditeur général. Le cas échéant, la fonction est assurée en étroite collaboration avec le responsable d'Audit interne de l'entité concernée.

Une charte d'inspection énonce les principes fondamentaux qui gouvernent la fonction en décrivant les objectifs, les rôles, les pouvoirs, les devoirs et les responsabilités, les modalités de fonctionnement, et les règles de base la régissant, y compris les règles déontologiques.

Aperçu global de l'activité sur l'année 2017

En conformité avec les principes énoncés dans la charte d'Inspection, les missions exercées en 2017 par l'Inspection ont porté sur des actions de sensibilisation, de prévention, et de détection de la fraude, sur des enquêtes liées à des soupçons

de fraude, ainsi que sur des extractions de données en support du département juridique dans le cadre de différents litiges. L'Inspection a également travaillé sur l'évaluation des dispositifs anti-fraude (sécurité physique et gestion des actifs mobiliers) sous un format de mission d'audit.

La fonction conformité

La Conformité est une fonction indépendante. Elle exerce ses activités au sein de Dexia Crédit Local sans influence, interférence ou restriction de nature à porter atteinte à son indépendance, son intégrité, son impartialité et son objectivité.

Le contrôle de la conformité fait partie intégrante du dispositif de contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. La direction de la Conformité veille à la cohérence et à l'efficacité du contrôle du risque de non-conformité.

Le rôle et les domaines relevant de la fonction Conformité ainsi que les principes de gouvernance qui sous-tendent l'approche adoptée par Dexia et Dexia Crédit Local en matière de conformité sont repris dans la charte conformité, approuvée et entrée en vigueur en 2009 et mise à jour en 2014 et 2015.

Les domaines de la conformité sont les suivants :

- Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (y compris la prévention du blanchiment de fraude fiscale) ;
- Lutte contre la corruption (prévention des risques de corruption, et comportements à proscrire) ;
- Contrôle des informations relatives à la situation fiscale des clients et contreparties pour répondre aux réglementations existantes ;
- Abus de marché et transactions personnelles ;
- Intégrité des marchés d'instruments financiers ;
- Intégrité vis-à-vis des clients ;
- Protection des données et secret professionnel ;
- Prévention des conflits d'intérêts vis-à-vis des clients ou des contreparties ;
- Mandats externes ;
- Indépendance des commissaires aux comptes ;
- Respect des principes édictés par la politique de rémunération et des exigences légales en matière d'expertise et d'honorabilité professionnelle des membres du comité de direction, des administrateurs, des responsables des fonctions de contrôle indépendantes et des dirigeants effectifs ;
- Système d'alerte interne à Dexia et à Dexia Crédit Local ;
- Autres domaines désignés par les comités de direction ou conseils d'administration, compte tenu du niveau de risque associé. À ce titre la direction de la Conformité du groupe et de Dexia Crédit Local pilote le dispositif de contrôle des établissements concernés y compris leurs filiales et succursales.

Dans le cadre des domaines de compétence repris ci-dessus, la fonction Conformité remplit les missions suivantes :

- Elle analyse les développements légaux et réglementaires afin d'anticiper et d'en évaluer les éventuelles conséquences sur les activités de Dexia Crédit Local. Elle assure, pour les domaines couverts par la conformité, une interprétation des législations et réglementations nationales et internationales et veille à ce que ces dispositions soient reprises dans les politiques, procédures et autres documents de l'établissement ;

- Elle identifie, analyse et mesure les risques de non-conformité et de réputation pouvant découler des activités et produits financiers et les impacts des évolutions du périmètre du groupe ;
- Elle apporte une aide aux métiers dans le cadre du développement et de la mise en place de procédures de conformité et autres documents. Elle aide par exemple à la rédaction de manuels de conformité, codes de conduite internes et guides pratiques. Elle assiste et conseille afin de s'assurer de la mise en place de procédures conformes à la réglementation et veille au respect de ces normes externes ou internes ;
- Elle développe et assure des programmes de formation sur la conformité, adaptés en fonction des besoins des métiers, qui promeuvent une culture adéquate en matière de conformité ainsi qu'une prise de conscience et une compréhension des standards, procédures et lignes de conduite à respecter ;
- Elle communique aux régulateurs financiers ou à toute autre autorité compétente tout incident ou transaction suspecte, dans la mesure où cela est requis par les réglementations locales ;
- Elle présente régulièrement ses activités et le statut de tout manquement important aux comités de direction, conseils d'administration et comités de coordination du contrôle interne.

Organisation et positionnement

Le *Chief Compliance Officer* du groupe Dexia rapporte à l'administrateur délégué. Un droit d'escalade lui permet d'inscrire d'office un point à l'ordre du jour du comité de direction si les circonstances l'exigent, et de signaler directement au président du conseil d'administration de Dexia ou aux membres du comité d'audit tout incident significatif.

La fonction Contrôle permanent est rattachée à la direction de la Conformité depuis 2014.

Depuis 2015, la charte conformité intègre les apports de la directive CRD IV en matière de rappel des dispositions relatives au Chief Compliance Officer et permet d'élargir les domaines de compétence des compliance officers des entités si des réglementations l'exigent.

Le comité de contrôle interne, dont fait partie la Conformité et le Contrôle permanent, a pour rôle :

- D'avoir une vue consolidée des risques et des contrôles (risque opérationnel, audit, contrôle permanent et conformité) ;
- De suggérer des recommandations concernant les dysfonctionnements de tous les incidents liés au risque opérationnel.

Plusieurs actions ont été conduites en 2017, d'une part pour veiller à la mise en œuvre des mesures destinées à protéger l'information dans le cadre des différents projets de restructuration ou d'externalisation du groupe et, d'autre part, pour renforcer en particulier la protection des données personnelles (notamment sur le traitement des violations de données) ou la protection des clients. La direction de la Conformité pilote ou participe, conformément à son rôle, à la mise en conformité avec les nouvelles réglementations.

Les règles en matière d'intégrité vis-à-vis des marchés d'instruments financiers ont été renforcées, en lien avec le cadre réglementaire modifié MIFID 2, applicable depuis le 3 janvier 2018. Les actions ont été prises pour former

les collaborateurs concernés aux nouvelles exigences réglementaires et entamer un travail de mise à jour des politiques et procédures internes. Ces travaux ont détaillé les nouvelles obligations en matière de négociation sur les plateformes autorisées pour certaines catégories d'instruments financiers, de transparence post-transaction et de reporting des transactions à destination du superviseur.

Le dispositif procédural qui traite de la corruption a été renforcé en 2017. Un code de conduite anti-corruption a été mis en place et vient compléter le set de politiques et de procédure en vigueur.

Le dispositif anti-blanchiment a été renforcé en 2017 également avec les apports de la 4^e directive européenne de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Des formations ont été organisées dans l'ensemble des entités dans les domaines de la conformité incluant des formations sur le code de déontologie afin de rappeler les principes-clés en matière de conformité, sur la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, et sur la prévention aux risques de corruption de nature privée et politique.

La direction de la Conformité a également continué d'accompagner les travaux des services opérationnels dans le cadre de la mise en conformité aux réglementations abus de marché, EMIR et au Dodd Frank Act (*Volcker rule*).

Des actions concrètes ont été mises en place progressivement pour améliorer la supervision du réseau de filiales et succursales. En particulier, les mises à jour des politiques de conformité ont été déployées dans les filiales et succursales.

Le contrôle permanent

Le dispositif de contrôle permanent hors conformité s'appuie en premier lieu sur la réalisation de contrôles conçus, réalisés et formalisés sous la responsabilité première et directe des unités opérationnelles concernées et de leurs responsables hiérarchiques (contrôle permanent de premier niveau). Dans d'autres unités, il s'appuie sur des agents exclusivement dédiés à des tâches de contrôle, de manière indépendante des unités d'exécution des opérations (contrôle permanent de second niveau).

Le dispositif de pilotage du contrôle permanent repose, depuis avril 2014, sur une équipe renforcée, placée sous la responsabilité du directeur de la Conformité et du Contrôle permanent. Une unité dédiée au Contrôle comptable est placée au niveau de la direction Finance. Cette unité intègre les résultats de ses travaux dans le rapport consolidé de contrôle permanent qui est présenté trimestriellement par la direction de la Conformité et du Contrôle permanent au comité de direction et, semestriellement, au comité des risques. En 2017, le Contrôle comptable a mis en place un plan de contrôle des travaux d'arrêté récurrent.

Le Contrôle permanent s'appuie sur un plan de contrôle dont les éléments couvrent les principaux processus des unités opérationnelles et dédiées du siège, des filiales et des succursales. Les contrôles de premier niveau à intégrer dans ce plan sont proposés par des correspondants décentralisés au sein des unités opérationnelles ou dédiées des directions, des filiales et des succursales. Les contrôles de premier niveau à intégrer dans le plan sont revus par la direction de

la Conformité et du Contrôle permanent qui peut, le cas échéant, jouer un rôle de prescription. La direction de la Conformité et du Contrôle permanent identifie également des contrôles de second niveau qu'elle se charge de réaliser.

La revue du plan de contrôle est effectuée en cohérence avec les résultats des *Risk Control Self Assessments* et les événements collectés par la direction des Risques opérationnels, ainsi qu'avec des cartographies de processus, les rapports de l'audit interne, des commissaires et des superviseurs. Après revue, le plan est validé par le comité de direction.

La direction de la Conformité et du Contrôle permanent veille, au niveau consolidé pour l'ensemble des filiales et succursales, à la bonne réalisation du plan de contrôle permanent, en s'assurant en seconde lecture de la bonne mise en œuvre des contrôles et en procédant à une analyse critique des résultats au regard des risques identifiés. La direction de la Conformité et du Contrôle permanent peut demander toute justification sur les dysfonctionnements constatés et veiller à la mise en place des plans d'actions, si nécessaire, permettant de remédier au dysfonctionnement constaté.

Le dispositif de contrôle permanent est coordonné avec les autres actions de contrôle interne et utilise un outil et des référentiels de risque et de processus commun à l'ensemble du groupe. La direction de la Conformité et du Contrôle permanent assiste aux comités dédiés des unités en charge de la validation des modèles de valorisation et du respect des systèmes de notation interne. Un comité de contrôle interne au niveau du comité de direction permet d'apporter une vue consolidée avec les travaux de l'Audit interne, de la Conformité et de la direction des Risques opérationnels et de la Sécurité des systèmes d'information.

Pilotage et surveillance du dispositif de contrôle interne

Le comité d'audit et le conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la définition de la stratégie générale et de l'appétit au risque de la banque. Il est également responsable ultime de la gestion des risques et des relations avec les actionnaires. En ce qui concerne le contrôle interne, cela comprend :

- L'évaluation de la mise en place de fonctions de contrôle indépendantes ;
- Le suivi de la correcte évaluation des risques encourus par la banque et du bon équilibre entre la stratégie et les ressources financières et humaines allouées pour assurer la maîtrise de ces risques ;
- L'examen des politiques en place destinées à assurer la conformité aux lois et règlements, y compris l'examen régulier de la charte de Conformité, de la charte d'Audit interne et de la politique de rémunération ;
- L'examen des rapports de contrôle et d'activité émis périodiquement par les principaux acteurs du contrôle interne, en accord avec la réglementation et leurs procédures.

Des comités spécialisés, créés au sein du conseil d'administration de Dexia (le comité des risques et le comité d'audit), conseillent le conseil d'administration sur la stratégie globale et sur l'appétit au risque de la banque. En

matière de contrôle interne, ces comités assistent le conseil d'administration dans sa mission d'évaluation du niveau de risque de la banque et dans la mise en place d'un système de contrôle interne approprié. Ils aident également le conseil dans l'examen des rapports de contrôle interne.

Au cours de l'exercice 2017, le comité d'audit institué au niveau de Dexia a assisté le conseil d'administration dans l'exercice de sa mission de surveillance de la gestion de Dexia Crédit Local. Il se consacre spécifiquement aux procédures visant à l'établissement des états financiers ainsi qu'aux relations avec les commissaires aux comptes.

Conformément aux recommandations de l'AMF, dans le cadre de ses responsabilités, le comité d'audit :

- Analyse l'information financière, les procédures comptables et le respect des dispositions légales, réglementaires et statutaires ;
- Examine, avant leur arrêté par le conseil et leur publication, les comptes trimestriels, semestriels et annuels ;
- Examine les conclusions, commentaires et recommandations des commissaires aux comptes. Il peut suggérer les travaux supplémentaires qui lui apparaîtraient appropriés ;
- S'assure de l'existence et de la mise en œuvre de procédures de contrôle interne appropriées ;
- S'assure de la prise en compte des prescriptions des autorités de régulation et des règles déontologiques de Dexia Crédit Local ;
- Est informé du plan d'audit pluriannuel et du plan d'audit de l'année à venir, ainsi que les éventuelles modifications en cours d'année ;
- Veille à l'adéquation des moyens de la direction de l'audit interne ;
- Est informé des travaux de l'audit interne et de l'inspection via des rapports sur le contrôle interne, des états de réalisation du plan d'audit et des suivis des recommandations ;
- Est consulté sur les règles touchant à l'audit, en vigueur à Dexia Crédit Local ;
- Prend connaissance de l'état de la situation en matière de conformité et est consulté sur les règles touchant à la politique d'intégrité et à la déontologie en vigueur visant notamment à protéger l'image de la banque et du groupe ;
- Est informé des travaux sur le contrôle permanent (hors conformité) ;
- Émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale.

Le comité d'audit rend compte de ses travaux et observations au conseil d'administration.

Par ailleurs, le président du conseil d'administration de Dexia Crédit Local est destinataire du rapport d'activité de l'Audit interne et a accès aux rapports d'audit. Il peut régulièrement interroger, au sujet du contrôle interne, le Directeur général ou les Directeurs généraux délégués de Dexia Crédit Local. Enfin, il a un accès direct à l'Auditeur général et peut diligenter, s'il l'estime nécessaire, une mission d'audit.

La direction générale

La direction générale est responsable de la mise en place opérationnelle et du maintien d'un système de contrôle interne approprié. Elle est pleinement responsable de la mise à disposition de ressources et de compétences appropriées aux fonctions de contrôle interne. Elle fixe des délais de mise

en œuvre et alloue des moyens aux actions décidées en matière de contrôle interne. Enfin, Elle ajuste ces besoins en fonction des évolutions internes et externes constatées.

Le comité de contrôle interne est l'instance dédiée au traitement des problématiques de contrôle interne. Il se compose du Directeur général et des cinq directeurs généraux délégués, de l'Auditeur général et du directeur de la Conformité et du Contrôle permanent.

Caractéristiques du contrôle interne dans le cadre du processus d'élaboration de l'information comptable et financière

Les états financiers

La filière Finance comprend cinq départements rattachés au directeur financier – Financial Strategy, Product Control, Finance IT Support, Financial Control et Finance Business Management.

Le département Financial Control regroupe la direction comptable et les fonctions transversales de Consolidation, Contrôle de gestion, Fiscalité, Normes et Reporting réglementaire consolidé.

La direction comptable assure la production des données comptables de base et des états financiers sociaux de Dexia, de Dexia Crédit Local et des filiales ne disposant pas de services comptables propres.

La direction comptable a aussi un rôle d'analyse et de contrôle des données comptables des succursales, dans le cadre du processus de préparation des comptes sociaux. En collaboration avec le département Consolidation et contrôle de gestion, elle vérifie notamment que les informations fournies sont homogènes et conformes aux règles du groupe.

Plus généralement, la direction comptable dispose de moyens d'information variés pour assurer sa mission de suivi de la fonction comptable au sens large. Elle est associée aux comités qui peuvent intéresser sa mission, ou destinataire des comptes rendus. Elle s'assure, par des contacts réguliers avec ses correspondants locaux, de la bonne diffusion des principes groupe et de la bonne interprétation des instructions transmises. Elle participe aux évolutions des systèmes informatiques, de façon à s'assurer que ses besoins spécifiques sont pris en compte.

Au 1^{er} novembre 2017, Dexia Crédit Local a externalisé ses services informatiques à Paris et à Bruxelles à la société Cognizant Horizon. Le transfert des activités s'est fait dans la continuité. Les membres du personnel transférés n'ont pas déménagé et sont restés dans le bâtiment. Ils ont gardé leurs adresses e-mail et l'organisation n'a quasiment pas évolué. Par ailleurs, plus de la moitié des ressources affectées aux activités informatiques étaient déjà constituées de consultants.

Comptes sociaux de Dexia Crédit Local

Pour l'élaboration des comptes sociaux, le système d'information comptable de Dexia Crédit Local est en très grande partie alimenté de façon automatisée par les systèmes de gestion amont qui gèrent les opérations réalisées avec la clientèle ou les contreparties de marché, ainsi que les frais

généraux. La saisie d'une opération dans l'un de ces systèmes de gestion, au fil de l'eau, va automatiquement générer une ou plusieurs écritures comptables, par l'intermédiaire de schémas comptables automatisés. Au sein d'une comptabilité unique, basée sur un double référentiel (normes françaises et normes IFRS-UE), ces écritures alimentent les états financiers. L'exhaustivité et l'exactitude des saisies sont garanties par le système de contrôle interne des services de gestion. Une équipe en charge du respect des normes valide les schémas comptables automatisés dans les deux référentiels de normes ainsi que le traitement des opérations complexes ou inhabituelles. Ces dernières font parfois l'objet d'une comptabilisation non automatisée, mais sont alors prises en charge par des procédures spécifiques de contrôle interne.

Un premier niveau de contrôle est effectué par les équipes comptables spécialisées par métier, notamment via l'analyse des rapprochements bancaires et des comptes d'attente techniques. Chaque mois, les stocks d'opérations enregistrées en comptabilité sont rapprochés des stocks de gestion, et des contrôles de symétrie sont réalisés sur les opérations micro-couvertes. Afin de vérifier la cohérence des charges et produits d'intérêt d'une période à l'autre, ces données sont rapprochées des encours moyens afin de produire des taux moyens plus facilement comparables entre périodes. Enfin, ces équipes rédigent également une note de synthèse des travaux réalisés et des points nécessitant une attention particulière ou une amélioration de procédure lors des arrêtés suivants.

Des contrôles complémentaires sont effectués par d'autres équipes de la direction de la comptabilité lors des arrêtés de comptes, mensuels, trimestriels ou annuels. Les travaux déjà effectués dans les pôles comptables métiers font l'objet de revues périodiques afin de s'assurer que les contrôles recensés dans une liste formalisée ont été correctement effectués. La note de synthèse émise par ces équipes est aussi revue. Les résultats comptables sont rapprochés des résultats de gestion à un rythme trimestriel à minima, et leur cohérence d'une période à l'autre est vérifiée au moyen de contrôles analytiques. Les principales évolutions doivent être expliquées. L'analyse de ces rapprochements a fait l'objet d'une forte mobilisation tout au long de l'exercice. L'automatisation de ces travaux a permis de concentrer les efforts sur les phases d'analyse, permettant ainsi de pérenniser le niveau d'analyse et d'explication des principales évolutions.

Les écritures comptables générées lors de ces processus vont ensuite être regroupées et agrégées, selon un processus automatisé et normé, de façon à constituer les états financiers sociaux de Dexia Crédit Local (en normes françaises) et la contribution de la société aux comptes consolidés (en normes IFRS-UE). Il en va de même pour les filiales dont la comptabilité est tenue au siège. À partir de ces états, et dans certains cas de données fournies par les systèmes de gestion, la direction de la comptabilité va établir les tableaux d'annexes, partie intégrante des états financiers annuels. La direction de la comptabilité effectue ensuite des contrôles croisés entre les états de synthèse et leurs annexes. Durant tout ce processus, des revues et des contrôles de cohérence et d'application de procédures sont effectués suivant les délégations hiérarchiques établies.

Le même travail se répète dans chacune des entités constituant le groupe Dexia Crédit Local, selon des degrés de complexité variables, en fonction de la taille et de l'activité de ces entités.

Comptes consolidés de Dexia Crédit Local

Pour préparer leur contribution aux comptes consolidés de Dexia Crédit Local, les entités consolidées retraitent leurs comptes sociaux établis en normes locales afin de les mettre en accord avec les principes comptables du groupe Dexia Crédit Local (normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union européenne). Ces principes sont regroupés dans un manuel de consolidation transmis à chacune des entités du groupe. Ils sont complétés, à chaque date d'arrêté, par des notes d'instructions opérationnelles qui sont fournies aux entités par le service consolidation du siège. Ces notes d'instruction présentent les améliorations à apporter au processus au vu des constats effectués sur les périodes précédentes et détaillent les évolutions à prendre en compte (systèmes, données nouvelles à fournir...) sur la période.

Les principaux ajustements comptabilisés par le service Consolidation du groupe Dexia concernent l'élimination des comptes réciproques et des transactions intragroupes (acquisitions/cessions d'actifs, dividendes...). Ils portent aussi sur le retraitement des sociétés détenues par différentes entités du groupe.

Lorsque les comptes consolidés sont finalisés, ils sont soumis au Directeur financier qui les fait approuver par le comité de direction. Ils sont ensuite présentés au comité d'audit puis arrêtés par le conseil d'administration de Dexia Crédit Local. Une partie des notes et annexes aux comptes consolidés ne sont pas rédigées directement par le département Financial Control et proviennent de différents départements, tels que Financial Strategy, la direction des Risques, le Secrétariat général ou les Ressources humaines.

Le planning de remontée de ces informations et la responsabilité finale du contenu des comptes consolidés sont assumés par la direction Finance.

Publication des comptes de Dexia Crédit Local

Les états financiers sont ensuite intégrés au rapport annuel (qui vaut document de référence conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers).

La publicité de l'ensemble de ces informations comptables et financières est assurée au travers de différentes actions :

- Les états financiers font l'objet d'un avis et/ou d'une publication au BALO ;
- Le rapport annuel, valant document de référence, fait l'objet d'un dépôt à l'AMF sur support électronique, d'un dépôt au greffe du tribunal de commerce et d'une mise en ligne sur le site internet de Dexia Crédit Local ;
- Le rapport financier semestriel fait l'objet d'un dépôt électronique à l'AMF et d'une mise en ligne sur le site de Dexia Crédit Local ;
- Les rapports annuels et semestriels font l'objet d'une information au marché via le site d'un diffuseur (Thomson Reuters) inscrit auprès de l'AMF, au titre de l'information réglementée.

La direction des fonctions comptables et la Communication mettent en œuvre des procédures de contrôles croisés afin de s'assurer de la cohérence des informations comptables et financières publiées et mises à disposition du public.

L'information de gestion

Les états financiers (bilan, hors bilan, compte de résultat, tableaux de flux de trésorerie et annexes) ne sont pas les seuls éléments d'analyses chiffrées que communique le groupe Dexia à ses actionnaires, ses investisseurs et au public. Ils sont complétés par des indicateurs financiers, des décompositions et analyses de résultats, des perspectives et des évaluations de risques, qui sont intégrés dans le rapport annuel ou communiqués lors des présentations faites aux actionnaires et aux investisseurs.

Une partie de ces éléments est fournie directement par les directions opérationnelles ou par le département du contrôle des risques. Leur exactitude est alors garantie par le système de contrôle interne des directions concernées.

La plupart des indicateurs financiers et en particulier ceux qui nécessitent un croisement ou une agrégation de données de différentes origines, la ventilation de chiffres disponibles globalement, ou encore un retraitement de données comptables en fonction de paramètres de gestion, sont fournis par le département Consolidation et contrôle de gestion.

Ces indicateurs sont élaborés sur la base des informations traitées directement à partir des systèmes d'information locaux, ainsi que par ceux des entités internationales. Ils sont synthétisés mensuellement au sein d'un rapport à destination du comité de direction de Dexia et de Dexia Crédit Local.

Dans les entités françaises et étrangères disposant d'une équipe propre de contrôle de gestion, le suivi des indicateurs financiers et l'analyse des résultats sont pilotés localement suivant les mêmes normes et les mêmes principes, déclinés en fonction de la taille, des organisations et des systèmes de chaque entité. Ce référentiel d'instructions est commun à l'ensemble du groupe Dexia Crédit Local.

L'ensemble est animé, suivi et supervisé par le département Consolidation et contrôle de gestion, qui met à disposition de toutes les entités des outils de collecte standardisés et sécurisés, afin de fiabiliser et d'optimiser le mécanisme de remontée d'information. Enfin, le département assure l'agrégation de l'ensemble.

Le processus d'agrégation de l'information s'effectue en parallèle du processus de consolidation piloté par la direction des fonctions comptables. À chaque étape de l'élaboration des données consolidées, des contrôles de cohérence sont réalisés, basés sur le rapprochement des informations analytiques et comptables. Ce rapprochement constitue un élément important du contrôle interne. Il est complété par une revue analytique systématique des principaux postes.

Le recensement des risques

L'activité bancaire génère quatre grands types de risques : le risque de crédit, le risque de marché, le risque de transformation et le risque opérationnel (incluant le risque juridique).

Le suivi de l'ensemble de ces risques est détaillé dans le chapitre « Gestion des risques » de ce document de référence.

Le contrôle externe

Commissaires

Les commissaires effectuent des contrôles réguliers sur les reportings financiers des différentes entités et filiales du groupe Dexia.

Ils sont associés à l'ensemble du processus de contrôle de l'information financière et comptable dans un souci d'efficacité et de transparence. Dans le cadre de leurs diligences, ils procèdent à l'analyse des procédures comptables et à l'évaluation des systèmes de contrôle interne nécessaires à une élaboration fiable des états financiers. Ils émettent des instructions à l'intention des auditeurs des entités et assurent la centralisation de leurs travaux. Ils organisent des réunions de synthèse sur les résultats de leurs audits et apprécient l'interprétation des normes. Enfin, ils vérifient la cohérence des informations comptables entre le rapport de gestion et les états financiers. L'exercice de ces diligences leur permet d'obtenir l'assurance raisonnable que, compte tenu des dispositions légales et réglementaires qui les régissent, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société et que les informations données dans l'annexe sont adéquates. Ils émettent une opinion sur les comptes sociaux et consolidés du groupe.

En vertu de l'article 21 des statuts de la société, l'assemblée générale désigne deux commissaires aux comptes titulaires et deux commissaires aux comptes suppléants remplissant les conditions fixées par la loi et les règlements.

Les commissaires sont nommés pour six exercices, leurs fonctions expirant après l'assemblée générale qui statue sur les comptes du sixième exercice.

Les commissaires aux comptes sont investis des fonctions et des pouvoirs que leur confère la loi. Leur rémunération est fixée selon les dispositions réglementaires en vigueur.

Les mandats des commissaires aux comptes titulaires et suppléants ont été renouvelés lors de l'assemblée générale du 13 mai 2014 pour une durée de six exercices expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

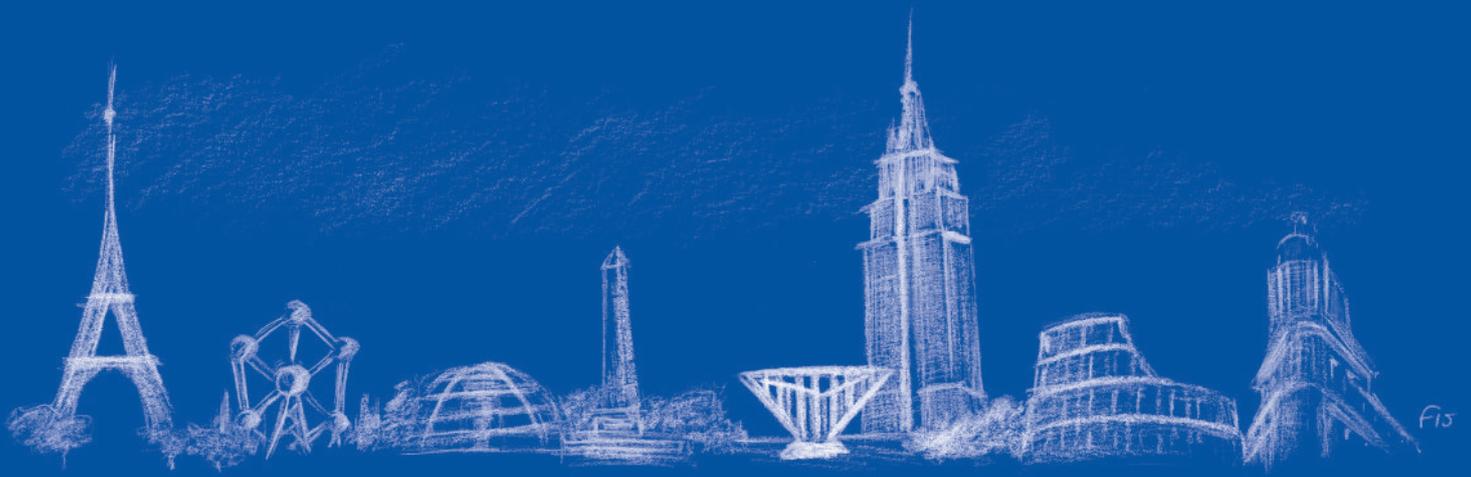
- Commissaires aux comptes titulaires : Mazars et Deloitte & Associés ;
- Commissaires aux comptes suppléants : Monsieur Charles de Boisriou et BEAS.

Rémunération des commissaires

Ce tableau donne un aperçu des rémunérations que les commissaires ont perçues pour leurs prestations en 2017 auprès de Dexia Crédit Local.

Honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2017		
(en milliers d'EUR)	Mazars	Deloitte
Prestations d'audit		
• Certification des comptes individuels et consolidés et examen limité	2 845	3 236
Autres services	0	61

56	Rapport sur le gouvernement d'entreprise
67	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés



Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Code de référence

Dexia Crédit Local se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF (novembre 2016, ci-après « Code AFEP-MEDEF » – document disponible sur le site www.afep.com).

Les membres du conseil d'administration sont tous tenus d'adhérer à un règlement d'ordre intérieur qui définit leurs devoirs, en déclinant dans ce cadre les principes du code de déontologie de Dexia Crédit Local.

Assemblées générales

Les assemblées générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu choisi par l'auteur de la convocation.

Tout actionnaire a le droit d'obtenir la communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement informé sur la gestion et le contrôle de la société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi et de mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements

Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées sur simple justification de son identité, à condition toutefois que ses actions soient libérées des versements exigibles.

Les actionnaires peuvent se faire représenter par un autre actionnaire. Les pouvoirs doivent être déposés au siège social, cinq jours au moins avant la réunion.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Le conseil d'administration

Composition

Dexia Crédit Local se réfère également en plus des dispositions précitées, aux dispositions de sa maison mère (Dexia) en matière de gouvernance d'entreprise ainsi que concernant le fonctionnement du conseil d'administration.

La mission du conseil d'administration est de déterminer les orientations de l'activité de Dexia Crédit Local et de veiller à leur mise en œuvre. Son action est guidée par l'intérêt de la

société, considéré au regard de ses actionnaires, de ses clients et de son personnel. Il n'existe pas de conflits d'intérêt potentiels entre les devoirs, à l'égard de Dexia Crédit Local, de l'un quelconque des membres du conseil d'administration et ses intérêts privés et/ou autres devoirs.

Au 1^{er} mars 2018, le conseil d'administration est composé de quinze membres choisis en raison de leurs compétences et de la contribution qu'ils peuvent apporter à l'administration de la société. M. Robert de Metz assume la fonction de président du conseil d'administration depuis le 10 octobre 2012. Il organise et dirige les travaux du conseil, veille au bon fonctionnement des organes sociaux de Dexia Crédit Local et participe aux relations de la société avec les autorités institutionnelles. Il est à noter que Mr Corso Bavagnoli a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet immédiat, le 19 mars 2018. M. Thomas Courbe a été coopté en qualité d'administrateur à l'occasion du conseil d'administration du 29 mars 2018. Sa nomination définitive sera proposée à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Le conseil d'administration de Dexia Crédit Local est composé comme suit :

- Robert De Metz, président du conseil d'administration ;
- Wouter Devriendt, directeur général ;
- Véronique Hugues, directeur général délégué ;
- Johan Bohets, directeur général délégué ;
- Aline Bec, directeur général délégué
- Corso Bavagnoli, administrateur (démission avec effet immédiat le 19 mars 2018);
- Alexandra Serizay, administrateur ;
- Lucie Muniesa, administrateur ;
- Bart Bronselaer, administrateur ;
- Alexandre De Geest, administrateur ;
- Thierry Francq, administrateur ;
- Michel Tison, administrateur ;
- Koen Van Loo, administrateur ;
- Martine De Rouck, administrateur ;
- Véronique Tai, administrateur

Les représentants du comité d'entreprise sont :

Mme Catherine Bachelet

M. Philippe Keravel

Afin d'être en conformité avec les dispositions de l'article L. 225-17 du Code de commerce visant à ce que le conseil soit composé en recherchant une représentation équilibrée des femmes et des hommes, et conformément au plan d'action proposé par le comité des nominations et validé par le conseil d'administration de Dexia Crédit Local visant à atteindre l'objectif de 40 % de femmes au sein du conseil, l'assemblée générale a nommé durant l'exercice 2017 Mesdames Martine De Rouck, Véronique Tai, et Aline Bec en qualité d'administrateurs.

Fonctionnement

Conformément à ses obligations au titre de la directive CRD IV, et sa transposition en droit national, Dexia Crédit Local a mis en place les procédures et processus nécessaires à la vérification de l'expertise et de l'honorabilité professionnelle des administrateurs, des dirigeants responsables ou effectifs et des responsables des fonctions de contrôle indépendantes. Le respect de ces obligations associe plusieurs directions, la direction des ressources humaines en charge, pour le compte de la direction générale ou du conseil d'administration du processus de sélection et de recrutement, la direction de la conformité en charge de vérifier l'honorabilité des candidats, l'absence de conflits d'intérêt du fait d'autres fonctions ou mandats, le secrétariat général en charge des relations avec les autorités de régulation et de contrôle. Cette vérification, qui est faite au moment du recrutement du candidat, fera l'objet d'une évaluation annuelle.

Le règlement d'ordre intérieur, qui fait partie des documents consultables au siège social de la société, rappelle notamment l'importance de leur participation active aux travaux du conseil. Il précise également que les membres du conseil d'administration sont considérés comme des personnes exerçant des fonctions sensibles et sont soumis, à ce titre, aux obligations les plus strictes concernant les transactions sur titres Dexia. Toute transaction effectuée par les mandataires sociaux sur le titre Dexia doit être préalablement portée à la connaissance du directeur de la conformité de Dexia Crédit Local et obtenir son autorisation.

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre. En 2017, il s'est réuni dix fois. Le taux d'assiduité a été de 95 %.

Le président du conseil d'administration et le directeur général mettent à disposition des membres du conseil d'administration l'ensemble des informations, en particulier d'ordre stratégique, nécessaires au bon exercice de leurs fonctions.

Les administrateurs reçoivent, préalablement à la réunion, un ordre du jour ainsi qu'un dossier comportant des notes ou documents relatifs à l'ordre du jour.

Les nominations des administrateurs se font en conformité avec la loi et des statuts. Lors des réunions du conseil, le directeur général présente l'activité et les comptes de la période écoulée. Le conseil se penche également de façon récurrente sur les travaux du comité d'audit, le contrôle interne et la surveillance des risques.

Activités du conseil d'administration

Outre les points relevant de la compétence ordinaire du conseil d'administration (suivi des résultats, approbation du budget, nomination et rémunération de la direction générale, convocation aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires, comptes rendus des réunions des comités spécialisés), le conseil s'est notamment penché sur les nombreux sujets relevant des comités d'audit et de risques, et sur les points suivants :

- Solvabilité et mesures de préservation du capital du groupe Dexia;
- Liquidité du groupe, projections financières à long terme VLTM, ICAAP ;
- Projets stratégiques et IT, gestion du risque opérationnel ;
- Projet d'externalisation des activités informatiques et de back office du groupe ;

- IFRS 9 ;
- Politique de *deleveraging* et nouvelle approche de la gestion du portefeuille ;
- Plan de résolution ordonnée et stratégies alternatives ;
- Charte de gouvernance d'entreprise ;
- Gouvernance : nomination de nouveaux administrateurs, renouvellement des mandats des certains administrateurs, succession de l'auditeur général et exercice d'autoévaluation du conseil d'administration et des comités spécialisés ;
- Rapport de rémunération des dirigeants ;
- Politiques de conformité, de contrôle interne, exercice de mandats externes.

Comités spécialisés

Conformément aux dispositions des articles L.511-89 du Code monétaire et financier et L.823-19 du Code de commerce, le conseil d'administration a créé, en son sein, les comités spécialisés suivants :

- comité d'audit ;
- comité des risques ;
- comité des rémunérations ;
- comité des nominations.

Du fait de la situation spécifique du groupe Dexia et afin de conserver une direction du groupe simplifiée et unifiée, les comités spécialisés sont constitués au niveau de la maison mère, Dexia, dans le respect des dispositions légales applicables en termes de fonctions et de composition.

Il est donc également fait référence au rapport annuel de Dexia pour des informations plus détaillées concernant ces différents comités spécialisés.

Après chaque réunion d'un comité, un rapport sur les travaux du comité spécialisé concerné est présenté au conseil d'administration. Des procès-verbaux des réunions des comités spécialisés sont établis et transmis au président du conseil d'administration pour être joints, après approbation par l'ensemble des membres du comité, au dossier du conseil d'administration le plus proche dans le temps.

Le comité d'audit

Le comité d'audit institué au niveau du conseil d'administration de Dexia et compétent pour Dexia Crédit Local, s'est réuni sept fois en 2017.

Le comité d'audit est composé d'administrateurs non exécutifs, parmi lesquels une majorité de membres sont indépendant, dont le président du comité, conformément aux dispositions de droit belge.

La composition du comité est la suivante :

- Alexandra Serizay, administrateur indépendant et président du comité ;
- Bart Bronselaer, administrateur indépendant ;
- Thierry Francq, administrateur ;
- Michel Tison, administrateur.

Le comité d'audit est chargé du suivi du contrôle légal des comptes, du processus d'élaboration de l'information financière. Il examine les projets de comptes annuels, semestriels et trimestriels le cas échéant, sociaux et consolidés du groupe, qui seront ensuite présentés, arrêtés et publiés par le conseil d'administration. Il examine toutes les questions relatives à ces comptes et aux états financiers et vérifie notamment, le choix des référentiels comptables, les provisions, le respect des normes prudentielles, la pertinence et la permanence des

principes et méthodes comptables appliqués et l'adéquation du périmètre de consolidation adopté. Le comité d'audit s'assure également de l'adéquation de l'audit externe aux besoins du groupe ainsi que du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Le comité des risques

Le comité des risques institué au niveau du conseil d'administration de Dexia et compétent pour Dexia Crédit Local, s'est réuni onze fois en 2017.

Le comité des risques est composé exclusivement d'administrateurs non exécutifs et d'au moins un administrateur indépendant, dont le président du comité, qui disposent d'une compétence suffisante dans les domaines d'activité du groupe Dexia leur permettant de comprendre et d'appréhender la stratégie et le niveau de tolérance au risque du groupe.

La composition du comité est la suivante :

- Bart Bronselaer, administrateur indépendant et président du comité ;
- Lucie Muniesa, administrateur ;
- Alexandre De Geest, administrateur ;
- Michel Tison, administrateur indépendant.

Le comité des risques est chargé du suivi des aspects relatifs à la stratégie et le niveau de tolérance en matière de risques, tant actuels que futurs. Il assiste le conseil d'administration lorsque celui-ci supervise la mise en œuvre de cette stratégie par le comité de direction. Le comité des risques examine la mise en place (opérationnelle) des procédures de contrôle des risques et contrôle interne. Le comité s'assure de l'intégrité et de l'adéquation de la fonction de gestion des risques, en ce compris les procédures et les structures organisationnelles. Le comité des risques prend également connaissance des éventuelles constatations et recommandations des autorités de contrôle dans les matières qui relèvent de sa compétence. Le comité d'audit et le comité des risques se réunissent autant que de besoin pour traiter ensemble les sujets communs, sur convocation du président du conseil d'administration, ou sur convocation du président du comité d'audit ou du comité des risques le cas échéant.

Réunion commune des comités d'audit et des risques

Le comité joint d'audit et des risques institué au niveau du conseil d'administration de Dexia et compétent pour Dexia Crédit Local, s'est réuni une fois en 2017.

Les comités d'audit et des risques se réunissent autant que de besoin pour traiter ensemble les sujets communs sur convocation du président du conseil d'administration ou sur convocation du président du comité d'audit ou du comité des risques le cas échéant.

La présidence de ces séances est assurée par le président du comité d'audit.

Le comité des rémunérations

Le comité des rémunérations institué au niveau du conseil d'administration de Dexia et compétent pour Dexia Crédit Local, s'est réuni quatre fois en 2017.

Le comité des rémunérations est composé d'au moins trois administrateurs non exécutifs dont le président du conseil d'administration et une majorité de membres indépendants au sens du droit belge. L'administrateur délégué et le responsable des Ressources Humaines assistent aux réunions, sans en être membres.

Le comité des rémunérations doit posséder l'expertise nécessaire permettant de juger de façon pertinente et indépendante des politiques et pratiques en matière de rémunération. La composition du comité est la suivante :

- Martine De Rouck, administrateur indépendant et présidente du comité ;
- Robert de Metz, administrateur indépendant ;
- Lucie Muniesa, administrateur ;
- Michel Tison, administrateur indépendant ;
- Alexandre De Geest, administrateur.

Le comité des rémunérations :

- Prépare les décisions du conseil d'administration portant sur la rémunération du président du conseil d'administration, du directeur général, des directeurs généraux délégués, des membres du comité de direction ;
- Émet un avis sur la politique de rémunération de la société et toute modification qui y est apportée ;
- Prépare les décisions concernant les rémunérations et, notamment, celles ayant des répercussions sur le risque et la gestion du risque. Il prépare et supervise également les décisions relatives à la rémunération des personnes en charge des fonctions de contrôle indépendantes.

Le comité des nominations

Le comité des nominations institué au niveau du conseil d'administration de Dexia et compétent pour Dexia Crédit Local, s'est réuni cinq fois en 2017.

Le comité des nominations est composé d'au moins trois administrateurs non exécutifs dont le président du conseil d'administration et au moins un administrateur indépendant au sens du droit belge. L'administrateur délégué et le responsable des Ressources Humaines assistent aux réunions, sans en être membres. Le comité des nominations doit disposer de l'expertise nécessaire en matière de politique de nomination en évaluant avec pertinence les compétences et les domaines d'expertise des personnes qu'il nomme au sein du groupe Dexia.

La composition du comité est la suivante :

- Robert de Metz, administrateur indépendant et président du comité ;
- Thierry Francq, administrateur ;
- Koen Van Loo, administrateur ;
- Martine De Rouck, administrateur indépendant.

Le comité des nominations prépare les décisions du conseil d'administration portant sur :

- Les propositions de nomination ou de renouvellement d'administrateurs faites par le conseil d'administration à l'assemblée des actionnaires, ainsi que les propositions de cooptation d'administrateurs ;

À l'occasion du renouvellement du mandat d'un administrateur, le comité des nominations procède à une évaluation de la participation de l'administrateur au fonctionnement du conseil d'administration et en fait rapport avec une recommandation. Dans le cadre d'une nouvelle nomination, le comité s'assure, avant d'envisager l'approbation de la candidature, que le conseil d'administration a reçu, conformément à la procédure interne, des informations suffisantes sur le candidat lui permettant d'évaluer l'adéquation de cette candidature au profil général des administrateurs et aux compétences requises ;

- La détermination des critères d'indépendance permettant de qualifier un administrateur « d'indépendant » ;
- La qualification d'un membre existant ou d'un nouveau membre du conseil d'administration comme administrateur indépendant.

Le comité s'assure, de manière générale, que la prise de décision au sein du conseil d'administration ne se fasse pas par une ou plusieurs personnes de façon préjudiciable pour la société.

Dans le cadre de ces attributions, le comité s'en tient aux recommandations, circulaires et autres réglementations internationales, françaises et belges en matière de rémunération et de gouvernement d'entreprise.

La direction générale

La direction générale de la société est assumée par un directeur général nommé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration détermine le mode d'exercice de la direction générale lors de la nomination du président et à tout moment qu'il juge opportun.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au conseil d'administration et dans la limite de l'objet social, le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers. Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration, dans les conditions fixées par la loi. La limite d'âge prévue pour l'exercice des fonctions de directeur général est de 70 ans. Si celui-ci vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du conseil d'administration.

Le conseil d'administration du 16 mai 2016 a nommé Monsieur Wouter Devriendt en qualité de directeur général, dirigeant effectif de la société, pour toute la durée de son mandat d'administrateur, à savoir jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes clos le 31 décembre 2019 et a décidé que le directeur général était investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Sur proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général, avec le titre de directeur général délégué. Le nombre de directeurs généraux délégués ne peut excéder cinq. Conformément à l'article L. 225-56, II, alinéa 2 du Code de commerce, les directeurs généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le directeur général à l'égard des tiers.

Au 31 mars 2018, la Direction générale est composée comme suit :

- Wouter Devriendt, Directeur général ;
- Véronique Hugues, Directeur général délégué et directeur financier ;
- Johan Bohets, Directeur général délégué et directeur des risques ;
- Guy Cools, Directeur général délégué et responsable de la filière Actifs ;
- Benoit Debroise, Directeur général délégué et responsable de la filière Financements et Marchés ;
- Aline Bec, Directeur général délégué et directeur des Opérations.

Rapport de rémunération

Rémunération versée aux administrateurs en 2017

Conformément à l'article L.225-45 du Code de commerce, l'assemblée générale de Dexia Crédit Local est compétente pour allouer des jetons de présence aux administrateurs en rémunération de leur activité sous la forme d'une somme fixe annuelle. L'assemblée détermine librement le montant de ces jetons de présence en votant une somme globale. La répartition entre les différents administrateurs est effectuée librement par le conseil d'administration. L'assemblée générale du 12 mars 2015 a décidé de fixer l'enveloppe globale de la rémunération des administrateurs non-exécutifs, à EUR 425 000. Le conseil d'administration du 18 février 2015 a décidé d'allouer aux administrateurs non exécutifs une rémunération fixe de EUR 3 000 par trimestre et des jetons de présence de EUR 2 000 par réunion.

Le président du conseil d'administration est exclusivement rémunéré par Dexia au titre de son mandat de président du conseil d'administration de Dexia. Le conseil d'administration de Dexia a fixé, le 2 août 2012, la rémunération brute du président, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, à un montant fixe annuel global de EUR 250 000.

Le directeur général et les directeurs généraux délégués qui sont également administrateurs ne reçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat d'administrateur. Leurs rémunérations sont détaillées dans la section infra relative aux rémunérations versées à la direction générale.

RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AUX ADMINISTRATEURS EN RAISON DE L'EXERCICE DE LEUR MANDAT CHEZ DEXIA ET DANS LES AUTRES ENTITÉS DU GROUPE

	CA (rém. fixe versée par Dexia)	CA (Rém. fixe versée par Dexia Crédit Local)	CA (jetons de présence versés par Dexia)	CA (jetons de présence versés par Dexia Crédit Local)	Comité d'audit	Comité des risques	Comité des nominations	Comité des rémunérations	Total 2017	Total 2016
(montants bruts en EUR)										
R. de Metz ⁽²⁾	250 000	0	0	0	0	0	0	0	250 000	250 000
W. Devriendt	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
J. Bohets	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
V. Hugues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
C. Bavagnoli ⁽¹⁾	0	12 000	9 000	14 000	0	0	0	0	35 000	26 000
B. Bronselaer ⁽²⁾	0	12 000	12 000	16 000	7 000	13 500	0	0	60 500	50 000
A. De Geest	0	12 000	12 000	16 000	0	9 000	0	750	49 750	49 250
Th. Francq ⁽¹⁾	0	12 000	12 000	16 000	7 000	0	3 750	0	50 750	38 500
L. Muniesa ⁽¹⁾	0	12 000	11 000	14 000	0	7 000	0	3 000	47 000	25 000
M. De Rouck (nommée le 17 mai 2017) ⁽²⁾		9 000	9 000	12 000	0	0	1 500	750	32 250	N/A
A. Serizay ⁽²⁾	0	12 000	12 000	16 000	10 500	0	1 000	0	51 500	17 500
M. Tison ⁽²⁾	0	12 000	12 000	16 000	4 000	5 000	0	3 000	52 000	42 000
K. Van Loo	0	12 000	11 000	12 000	0	0	3 000	0	38 000	32 250

(1) En vertu de l'article 139 de la loi française sur la nouvelle réglementation économique, les jetons de présence (part fixe et part variable) concernant des mandats exercés par des représentants de l'État français doivent être versés sur le compte de l'État français.

(2) Administrateurs indépendants au sens du droit belge.

Rémunération versée à la direction générale en 2017

Les mandataires sociaux de Dexia Crédit Local visés dans la présente section sont, d'une part le directeur général et les directeurs généraux délégués de la société au 31 décembre 2017.

M. Wouter Devriendt, directeur général, Benoît Debroise et Johan Bohets directeurs généraux délégués, ne sont toutefois pas rémunérés par Dexia Crédit Local au titre de leur mandat au sein de la société. Ils sont en effet rémunérés par Dexia en leur qualité de membre du comité de direction de cette dernière. M. Guy Cools, directeur général délégué, n'est pas rémunéré non plus pour son mandat au sein de Dexia Crédit Local mais par Dexia Crédit Local NY pour ses fonctions exercées au sein des entités US du groupe Dexia. Cependant, conformément à l'article L.225-102-1 alinéa 2 du Code de commerce, la rémunération versée aux mandataires sociaux par une autre entité du groupe doit également être mentionnée dans le présent chapitre.

Composition de la rémunération

La rémunération du directeur général et des directeurs généraux délégués est composée uniquement d'une partie fixe, non liée à la performance et constitue un ensemble dont est déduit, sauf décision contraire du conseil d'administration sur proposition du comité des rémunérations, tout jeton de présence ou tantième payé à un mandataire social par une société du groupe Dexia ou par une société tierce dans laquelle un mandat est exercé au nom et pour compte de Dexia.

Dès lors, aucune rémunération variable n'a été ni ne sera octroyée au titre de l'année 2017 au directeur général et aux directeurs généraux délégués.

Par ailleurs, conformément aux engagements pris par Dexia dans le cadre de la convention de garantie 2013 conclue avec les États belge, français et luxembourgeois et aussi longtemps que des obligations garanties existent ou sont susceptibles d'être émises, et sauf accord des États, Dexia ne procédera à aucune attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions gratuites et à aucun versement d'indemnités ou d'avantages indexés sur la performance, ni de rémunérations différées au bénéfice des personnes suivantes : président du conseil d'administration, directeur général et directeurs généraux délégués.

Pour la première fois, au titre de l'exercice 2017, l'obligation est faite de publier individuellement les rémunérations et les avantages extra-légaux des directeurs généraux délégués. Concernant ces avantages extra-légaux, il est important de souligner que les écarts de sommes parfois importants (en particulier sur les pensions) ne correspondent pas à des différences notables de traitement mais à des niveaux de prises en charge différents par les régimes légaux ou conventionnels selon les pays et les statuts.

Rémunération au titre de l'année 2017

La rémunération de base est constituée uniquement d'une partie fixe.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS DE BASE VERSÉES EN 2017 AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS

(in EUR)	Entité – Pays	Rémunération brute de base
Wouter Devriendt	Dexia – Belgique	600 000
Johan Bohets	Dexia – Belgique	445 000
Benoît Debroise	Dexia – Belgique	403 893
Aline Bec	Dexia Crédit Local – France	450 000
Véronique Hugues	Dexia Crédit Local – France	420 000
Guy Cools	DCL New York – États-Unis	630 482 ⁽¹⁾

(1) Cette rémunération, payée en US dollar et exprimée au taux moyen annuel EUR/USD, l'est au titre de ses fonctions de CEO de Dexia Crédit Local NY et Dexia Financial Products Services et tient compte de ses 29 années d'ancienneté dans le groupe Dexia. Le mandat de directeur général délégué de Dexia Crédit Local est exercé à titre gratuit.

Régimes de retraite additionnelle

Le directeur général et les directeurs généraux délégués n'exerçant pas leur fonction dans le cadre d'un contrat français (en Belgique et aux États-Unis) bénéficient de régimes de retraite additionnelle mis en place par Dexia.

Caractéristiques des régimes de retraite additionnelle applicables

Les régimes de retraite additionnelle du directeur général et des directeurs généraux délégués sont des régimes à cotisations définies ne générant pas de passif social pour l'entreprise.

Pour le directeur général et les directeurs généraux délégués présents en Belgique, le régime de retraite additionnelle donne droit, au moment de la retraite, au capital constitutif de la capitalisation de contributions annuelles (21 %) ; ces dernières étant plafonnées. Au titre de 2017, aucune rémunération n'atteignait le plafond.

Pour le directeur général délégué présent aux États-Unis, le régime de retraite additionnelle donne droit, au moment de la retraite, au capital constitutif de la capitalisation de contributions annuelles (8 %), ces dernières étant plafonnées. Au titre de 2017, la rémunération dépassait ce plafond de cotisations (EUR 237 089).

Montants payés dans le cadre de régimes de retraite additionnelle⁽¹⁾

Des primes annuelles de EUR 323 935 ont été payées en 2017. Les cotisations obligatoires versées aux caisses d'assurance vieillesse, en particulier pour les directeurs généraux délégués français, ne doivent pas être mentionnées dans le tableau ci-après.

(1) Régimes à cotisations définies.

(in EUR)	Entité – Pays	Régimes de retraite additionnelle
Wouter Devriendt	Dexia – Belgique	126 290
Johan Bohets	Dexia – Belgique	93 665
Benoît Debroyse	Dexia – Belgique	85 013
Aline Bec	Dexia Crédit Local – France	-
Véronique Hugues	Dexia Crédit Local – France	-
Guy Cools	DCL New York – États-Unis	18 967

Couverture supplémentaire décès, invalidité permanente et frais médicaux

Des primes annuelles collectives de EUR 172 991 ont été payées en 2017 pour une couverture supplémentaire décès, invalidité permanente et frais de traitement médical dont la ventilation est précisée dans le tableau ci-dessous.

Les écarts de niveau peuvent s'expliquer par les statuts (indépendant en Belgique / salarié en France et aux États-Unis), les régimes propres à chaque pays, les salaires ainsi que par les situations familiales et en particulier le nombre d'enfants à charge.

(en EUR)	Entité – Pays	Capital décès, orphelins	Invalidité	Frais de santé
Wouter Devriendt	Dexia – Belgique	40 680	21 489	517
Johan Bohets	Dexia – Belgique	12 937	15 248	517
Benoît Debroyse	Dexia – Belgique	22 879	14 112	517
Aline Bec ⁽¹⁾	Dexia Crédit Local – France	1 842	786	5 355
Véronique Hugues ⁽¹⁾	Dexia Crédit Local – France	1 842	786	5 355
Guy Cools	DCL New York – États-Unis	811	421	26 897

(1) Collaboratrices françaises qui, en tant que salariées, sont obligatoirement affiliées au contrat collectif concernant l'ensemble des collaborateurs de Dexia Crédit Local.

Autres avantages des mandataires sociaux⁽¹⁾

(en EUR)	Entité – Pays	Frais de représentation	Avantage téléphonie ⁽²⁾	Avantage voiture ⁽²⁾
Wouter Devriendt	Dexia – Belgique	6 324	150	4 610
Johan Bohets	Dexia – Belgique	6 324	150	6 006
Benoît Debroyse	Dexia – Belgique	6 324	150	3 335
Aline Bec ⁽¹⁾	Dexia Crédit Local – France	0	0	2 588
Véronique Hugues ⁽¹⁾	Dexia Crédit Local – France	0	0	1 296
Guy Cools	DCL New York – États-Unis	0	0	17 377

(1) Les différences de montant s'expliquent par des réglementations fiscales propres à chaque pays.

(2) Ce montant correspond à l'avantage fiscal lié à la mise à disposition d'un véhicule de fonction/téléphonie pouvant être utilisé également à des fins privées à l'exception du membre présent à New York qui perçoit une allocation pour leasing.

Plan d'options

Depuis 2009, plus aucune option n'est accordée ni exerçable.

Conditions relatives au départ

Dispositions relatives aux indemnités de départ de la politique de rémunération de Dexia

Selon la politique de rémunération de Dexia, toute indemnité de départ doit correspondre à des performances effectives dans le temps et être conçue de manière à ne pas récompenser l'échec ou un comportement irrégulier.

Les membres du comité de direction de Dexia ne peuvent se voir octroyer une indemnité de départ supérieure à 9 mois de rémunération fixe.

Par dérogation à ce qui précède, Dexia peut accorder une indemnité de départ plus élevée si la personne concernée, préalablement à l'octroi du mandat de dirigeant, conformément au cadre contractuel en vigueur et sur la base de son ancienneté accumulée au sein du groupe Dexia, aurait eu droit, en cas de licenciement, à une indemnité de préavis supérieure à l'indemnité de départ susmentionnée. Ces conditions pourraient s'appliquer à Madame Véronique Hugues, Monsieur Guy Cools et Monsieur Benoît Debroise.

Dispositions relatives à l'indemnité de départ contenues dans les contrats de travail

M. Wouter Devriendt a droit, en cas de résiliation de son contrat par Dexia pour un motif indépendant de la faute grave, à un préavis (ou une indemnité compensatrice de préavis) correspondant à un mois par année d'ancienneté avec un minimum de 3 mois et un maximum de 9 mois.

Les conventions de management de Messieurs Benoît Debroise et Johan Bohets stipulent qu'en cas de résiliation par une des parties avant l'échéance du terme du contrat pour un motif distinct de la faute grave, un préavis de trois mois sera notifié à l'autre partie.

Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction à Dexia Crédit Local ou une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat

Néant.

Mandats et fonctions exercés par les mandataires durant l'exercice

En application de l'article L. 225-102-1 alinéa 4 du Code de commerce, figurent ci-après les mandats et fonctions exercés par chaque mandataire social de Dexia Crédit Local au 31 décembre 2017.

M. Robert de Metz

Adresse professionnelle : Tour CBX - 1, Passerelle des Reflets - La Défense 2 - 92919 La Défense Cedex
3 janvier 1952

- Président du conseil d'administration de Dexia
- Administrateur de Média-Participations SA
- Président du conseil de surveillance de Media Participations SCA
- Administrateur de la Martinière Groupe SA
- Administrateur délégué de Bee2Bees SA
- Membre du comité exécutif de la Fondation pour les Monuments Historiques

M. Wouter Devriendt

Adresse professionnelle : Tour CBX - 1, Passerelle des Reflets - La Défense 2 - 92919 La Défense Cedex
10 avril 1967

- Président du comité de direction de Dexia, Administrateur délégué de Dexia
- Administrateur et président du conseil d'administration de Dexia Crediop

M. Johan Bohets

Adresse professionnelle : Tour CBX - 1, Passerelle des Reflets - La Défense 2 - 92919 La Défense Cedex
13 septembre 1971

- Administrateur et membre du comité de direction de Dexia
- Administrateur de Dexia Crediop
- Administrateur de Dexia Holdings Inc.
- Administrateur indépendant de Keyware Technologies SA
- Administrateur de Pinnacle Investments SA
- Gérant de Moirai Management BVBA

Mme Véronique Hugues

Adresse professionnelle : Tour CBX - 1, Passerelle des Reflets - La Défense 2 - TSA 12203. 92919 La Défense Cedex
28 mai 1970

- Administrateur exécutif et membre du comité de direction de Dexia
- Représentant permanent de Dexia, Établissement stable en France

Mme Aline Bec

Adresse professionnelle : Tour CBX - 1, Passerelle des Reflets - La Défense 2 - 92919 La Défense Cedex
24 janvier 1957

- Observatrice au sein du conseil d'administration de Dexia SA
- Membres du conseil d'administration

M. Corso Bavagnoli

Adresse professionnelle : 139 rue de Bercy - 75572 Paris Cedex 12
21 juillet 1973

- Administrateur non-exécutif de Dexia Crédit Local

M. Bart Bronselaer

Adresse professionnelle : St Martinusberg 11, 3360 Bierbeek (Belgique)

6 octobre 1967

- Administrateur indépendant de Dexia
- Administrateur non exécutif de Alpha 11 Inc. (États-Unis)
- Administrateur non exécutif de Alpha 11 Europe (Royaume-Uni)
- Administrateur non exécutif de Right Brain Interface (détenue à 100 % par Alpha Inc)
- Administrateur indépendant de United Pensions OFF
- Administrateur de la Fondation privée Le Bois Clair
- Administrateur de la Fondation privée GH. Piot
- Administrateur de Katholiek Onderwijs Kessel-Lo VZW
- Administrateur de l'Abbaye d'Oignies VZW

M. Alexandre De Geest

Adresse professionnelle, Avenue des Arts 30, 1040 Bruxelles (Belgique)

5 février 1971

- Administrateur non-exécutif de Dexia
- Administrateur des Fonds de Vieillesse
- Administrateur général de SFP Finances-Trésorerie

M. Thierry Francq

Adresse professionnelle : 139 rue de Bercy - 75572 Paris Cedex 12

30 avril 1964

- Administrateur non-exécutif de Dexia

M. Michel Tison

Adresse professionnelle : 4 Universiteitstraat, 9000 Gent (Belgique)

23 mai 1967

- Administrateur indépendant de Dexia

M. Koen Van Loo

Adresse Professionnelle: Avenue Louise 32, boîte 4, 1050 Bruxelles (Belgique)

26 août 1972

- Administrateur non-exécutif de Dexia,
- Administrateur délégué de la Société fédérale de participations et d'investissement
- Administrateur de Capricorn ICT Fund
- Administrateur non exécutif de Certi-Fed
- Administrateur de Kasteel Cantecroy Beheer
- Administrateur non exécutif de Ginkgo Management Fund SARL
- Administrateur de Fundo Performa-Key de Inovação

Mme Alexandra Serizay

Adresse professionnelle : 255 Quai de la Bataille de Stalingrad, 92130 Issy-les-Moulineaux

31 mars 1977

- Administrateur non-exécutif de Dexia
- Head of Global Strategic Planning Corporate Services chez Sodexo

L'État français représenté par Lucie Muniesa

Lucie Muniesa

Adresse professionnelle : 139 rue de Bercy - 75572 Paris cedex 12

22 février 1975

- Administrateur non-exécutif de Dexia
- Administrateur de Consortium de Réalisation (CDR)

- Administrateur du Palais de Tokyo SAS,
- Administrateur de Engie SA
- Administrateur d'Orange SA
- Administrateur de Safran SA

Madame Véronique Tai

Adresse professionnelle : rue de la Loi 24, 100 Bruxelles (Belgique)

20 juin 1968

- Observatrice au sein du conseil d'administration de Dexia
- Administrateur non exécutif de la société REKODE SA ;
- Présidente du Conseil d'administration de FIF SA (filiale de la SFPI).

Madame Martine De Rouck

Adresse professionnelle : Kleine Geeststraat 57 1933 Sterrebeek (Belgique)

12 août 1956

- Administrateur indépendant de Dexia
- Administrateur non exécutif d'Orange Belgium
- Directeur of the Institute of Forensic Auditors (ASBL)

Informations sur les conventions non réglementées

L'article L.225-102-1 du Code de commerce impose aux sociétés de mentionner dans leur rapport de gestion les conventions, intervenues directement ou par personnes interposées entre :

- d'une part un administrateur, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués de la société ou l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ; et
- d'autre part, une autre société dont la société détient directement ou indirectement plus de 50 % du capital.

Les conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales ne doivent pas être mentionnées.

Liste des conventions concernées dans le cadre de la garantie du portefeuille *Financial Products* (« FP »)

Dexia a cédé à Assured Guaranty Ltd (Assured) le pôle assurance de Financial Security Assurance (FSA). L'opération a été finalisée le 1^{er} juillet 2009. L'activité Financial Products (FP) de FSA, gérée par FSA Asset Management (FSAM), a été exclue du périmètre de la vente et reste donc logée au sein du groupe Dexia. Dans la mesure où FSA est garante à divers titres des passifs de l'activité FP, la cession a impliqué nécessairement que Dexia et Dexia Crédit local se portent garants des actifs et passifs FP.

Dexia a, à son tour, été contre-garanti par les États belge et français pour certains actifs de l'activité FP (Actifs Garantis FP). Cette garantie a été approuvée par la Commission européenne le 13 mars 2009⁽¹⁾. Il importe de noter qu'en 2011, FSAM a vendu, par l'intermédiaire de Dexia Crédit Local New York (DCLNY), la totalité des Actifs Garantis FP subsistant à des tiers de sorte qu'au 31 décembre 2011, il n'y avait plus d'Actifs Garantis FP bénéficiant de la couverture de la garan-

(1) Des informations détaillées relatives à ces garanties sont publiées dans les rapports annuels de Dexia depuis 2009 (les rapports annuels peuvent être consultés sur le site internet de Dexia) et plus particulièrement les principales dispositions de ces garanties sont décrites dans le rapport annuel relatif à l'exercice 2011 (page 170).

tie des États. La garantie continue cependant d'exister d'un point de vue technique bien que les risques d'appel à la garantie sont théoriques.

Les conventions dont référence est faite ci-après concernent la gestion des actifs et des passifs FP détenus par FSAM gérés en extinction par le groupe.

Convention *Pledge and Administration*, conclue le 30 juin 2009, entre Dexia, Dexia crédit Local (DCL), Dexia Banque Belgique, Dexia FP Holdings Inc., FSA Asset Management LLC, FSA Portfolio Asset Limited, FSA Capital Markets Services LLC, FSA Capital Management Services LLC, FSA Capital Markets Services (Caymans) Ltd., Financial Security Assurance Inc. et The Bank of New York Mellon Trust Company, National Association.

1.1 Convention *Dexia Guaranteed Put* conclue le 30 juin 2009 entre DCLNY, Dexia and FSAM.

1.2 Convention *Dexia FP Guarantee Reimbursement* conclue le 30 juin 2009 entre Dexia, DCL, FSAM et d'autres GIC Business Entities.

1.3 Convention *Dexia Non-Guaranteed Put* conclue le 30 juin 2009 entre DCLNY, Dexia and FSAM.

1.4 Convention *Administrative Services Agreement* conclue le 30 juin 2009 entre Dexia, DCL, AGM, DFPS, FSAM et autres GIC Business Entities.

1.5 Convention *Third Amended and Restated Intercompany* conclue le 20 février 2013 avec effets au 27 décembre 2012 entre DSA, DCLNY et Dexia Holdings Inc.

Délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires

Nature de la délégation ou de l'autorisation	Assemblée Générale Extraordinaire	Échéances	Montant autorisé	Utilisations au cours des exercices précédents	Utilisations au cours de l'exercice clos le 31/12/2017	Montant résiduel au 31/12/2017
1 Délégation de compétence pour décider et réaliser une augmentation du capital social de la société en numéraire	30 décembre 2016	30 décembre 2017	150 000 000 euros	N/A	0	0

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange (article L225-37-5)

Néant

(2) Cession ou mutation à toute personne physique ou société nouvellement nommée au poste de membre du conseil d'administration de la société, d'une action de la société, ainsi que cession ou mutation d'une action à son cédant originaire dans le cas d'une rétrocession par un membre du conseil d'administration de la société notamment à l'expiration de son mandat.

II. Sous réserve des dispositions légales en vigueur, la cession ou la mutation d'action(s) à un tiers à quelque titre et sous quelque forme que ce soit devra, pour devenir définitive, être soumise à l'agrément de la société donné par le conseil d'administration qui statuera dans le mois de sa saisine.

Structure du capital social

Au 31 décembre 2017, le capital social de Dexia Crédit Local s'élève à EUR 279 213 332. Il est divisé en 279 213 332 actions ayant une valeur nominale de EUR 1,00. Chaque action est assortie d'un droit de vote et aucune ne fait l'objet d'un nantissement. Il n'existe, à ce jour, aucun autre titre donnant accès au capital de Dexia Crédit Local.

Le capital social de Dexia Crédit Local est détenu, directement, en quasi-totalité par Dexia, le directeur général détenant une action de la société.

Indirectement, via Dexia, le capital de Dexia Crédit Local est détenu à 52,78 % par la Société fédérale de participations et d'investissement (SFPI) agissant en mission déléguée pour le compte de l'État belge et à 46,80 % par l'État français.

L'article 10 des statuts prévoit que :

I. La cession ou la mutation d'action(s) dans l'un quelconque des deux (2) cas visés ci-après est libre et sera régularisée immédiatement, sans qu'il soit besoin de l'agrément du conseil d'administration prévu au paragraphe II ci-après :

(1) Cession ou mutation d'actions au profit de sociétés du Groupe Dexia ;

Propositions de résolutions qui seront soumises à l'assemblée générale

Proposition d'approbation des comptes annuels

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration, du président du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels au 31 décembre 2017 tels qu'ils lui sont présentés, avec toutes les opérations traduites par ces comptes ou qui sont mentionnées auxdits rapports, et faisant apparaître un résultat bénéficiaire de EUR 1 003 770 301,56.

L'assemblée générale ordinaire approuve le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés (article 39 du Code Général des Impôts), s'élevant à EUR 30 477 ce qui n'a pas entraîné un supplément d'impôt sur les sociétés compte tenu de la perte fiscale pour l'exercice 2017.

Proposition d'approbation des comptes consolidés

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration, du président du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2017 tels qu'ils lui sont présentés, avec toutes les opérations traduites par ces comptes ou qui sont mentionnées auxdits rapports, et faisant apparaître un bénéfice, part du groupe, de EUR -240 799 657.

Proposition d'approbation des conventions et engagements réglementés

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés visés par l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve dans les conditions de l'article L. 225-40 du même code les conventions et engagements réglementés qui y sont mentionnés.

Proposition de donner quitus aux mandataires sociaux

L'assemblée générale ordinaire, en conséquence de l'approbation des précédentes résolutions, donne quitus entier et sans réserve aux mandataires sociaux de l'accomplissement de leur mandat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Proposition de donner quitus au directeur général et aux directeurs généraux délégués

L'assemblée générale ordinaire, en conséquence de l'approbation des précédentes résolutions, donne quitus entier et sans réserve au directeur général ainsi qu'aux directeurs généraux délégués de l'accomplissement de leur mandat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Proposition d'affectation du résultat

L'assemblée générale ordinaire décide d'imputer intégralement le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à EUR 1 003 770 301,56 sur le compte de report à nouveau. À l'issue de cette imputation, le compte de report à nouveau sera négatif de EUR -30 662 550,99.

L'assemblée générale rappelle, conformément à l'article 243bis du Code Général des Impôts, qu'il n'a été mis en distribution aucun dividende au cours des trois exercices précédents.

Proposition de certification des comptes par les commissaires aux comptes

L'assemblée générale ordinaire, conformément aux dispositions de l'article L. 822-14 du Code de commerce, prend acte que les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 sont certifiés par les commissaires aux comptes :

- Madame Claire Gueydan, associée, représentant la société Mazars, d'une part ; et
- Monsieur Pascal Colin et Monsieur Jean-Vincent Coustel, associés, représentant la société Deloitte & Associés, d'autre part.

Vote sur les éléments de la politique de rémunération attribuable à Monsieur Robert de Metz, Président du conseil d'administration

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des éléments relatifs à la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux tels que présentés dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, en application de l'article L.225-37 du Code de commerce, la politique de rémunération applicable au Président du Conseil d'administration telle que présentée dans ce rapport.

Vote sur les éléments de la politique de rémunération attribuable à Monsieur Wouter Devriendt, Directeur général

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des éléments relatifs à la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux tels que présentés dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, en application de l'article L.225-37 du Code de commerce, la politique de rémunération applicable au Directeur Général telle que présentée dans ce rapport.

Vote sur les éléments de la politique de rémunération attribuable aux directeurs généraux délégués

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des éléments relatifs à la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux tels que présentés dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, en application de l'article L.225-37 du Code de commerce, la politique de rémunération applicable aux directeurs généraux délégués telle que présentée dans ce rapport.

Vote sur les éléments de la rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2017 à Monsieur Robert de Metz, Président du conseil d'administration

L'assemblée générale approuve en application de l'article L.225-100 II du Code de commerce, les éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2017 à Monsieur Robert de Metz, Président du conseil d'administration tels que présentés dans le tableau figurant en page 60 du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Vote sur les éléments de la rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2017 à Monsieur Wouter Devriendt, Directeur Général

L'assemblée générale approuve en application de l'article L.225-100 II du Code de commerce, les éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2017 à Monsieur Wouter Devriendt, Directeur Général tels que présentés dans le tableau figurant en page 60 du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Vote sur les éléments de la rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2017 aux directeurs généraux délégués

L'assemblée générale approuve en application de l'article L.225-100 II du Code de commerce, les éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2017 aux directeurs généraux délégués tels que présentés dans le tableau figurant en page 60 du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Proposition de fixation de l'enveloppe globale des rémunérations

En application de l'article L. 511-73 du Code monétaire et financier, l'assemblée générale ordinaire émet un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations versées aux personnes mentionnées à l'article L. 511-71 dudit Code durant l'exercice clos le 31 décembre 2017 et qui s'élève à EUR 13 865 002 (rémunération fixe et primes éventuelles).

Cette enveloppe couvre ainsi les rémunérations versées en 2017 aux dirigeants de la société et autres membres du personnel de la société et ses filiales (internationales) considérés, conformément à la politique de rémunération applicable à l'ensemble du groupe Dexia, comme ayant une incidence significative sur le profil de risque du groupe de par leur fonction et/ou le niveau de leur rémunération. Cette enveloppe comprend la rémunération du directeur général et du directeur général délégué octroyée exclusivement par Dexia au titre de leur mandat au sein de la société mère.

Proposition de nomination de Monsieur Thomas Courbe en qualité d'administrateur

L'assemblée générale ordinaire décide, conformément aux dispositions de l'article L.225-18 du Code de commerce, de nommer en qualité d'administrateur Monsieur Thomas Courbe, coopté par le conseil d'administration du 29 mars 2018 de nationalité française et domicilié rue de la glacière, 75013 Paris, avec effet à l'issue de l'assemblée générale, en remplacement de Monsieur Corso Bavagnoli. Le mandat de Thomas Courbe prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2021 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Proposition de nomination de Monsieur Gilles Denoyel en qualité d'administrateur

L'assemblée générale ordinaire décide, conformément aux dispositions de l'article L.225-18 du Code de commerce, de nommer en qualité d'administrateur Monsieur Gilles Denoyel, de nationalité française et domicilié 42 avenue Charles Floquet 75007 Paris, avec effet à l'issue de l'assemblée générale, en remplacement de Monsieur Robert de Metz. Le mandat de Gilles Denoyel prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2022 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Proposition de pouvoirs à conférer

L'assemblée générale ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour l'accomplissement de toutes formalités de dépôts et de publications prévues par la loi.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

À l'assemblée générale de la société Dexia Crédit Local,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L 225-38 du code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention d'utilisation par Dexia Crédit Local (ci-après « DCL ») des créances de ses filiales en collatéral

Personnes concernées :

Monsieur Alain Clot, alors administrateur commun de DCL et Dexia Crediop, son mandat chez DCL ayant pris fin le 31 décembre 2013.

Afin de réduire le besoin de financement de DCL, il a été décidé de mobiliser les actifs de DCL et de ses filiales actuellement non utilisés, dans les modes de financement sécurisés, en collatéral de financement ou d'émissions garanties par les États.

La mobilisation des actifs des filiales a été réalisée par DCL aux conditions de marché tout au long de l'exercice 2017.

Au 31 décembre 2017, les actifs concernés, soit un total de 23,7 milliards d'euros, se composent de :

- 23 milliards d'euros de créances chez DCL;
- 664 millions d'euros de créances des filiales de crédit-bail de DCL.

Ces opérations, autorisées par votre Conseil d'administration du 23 février 2012, n'ont pas donné lieu à la signature de conventions formalisées.

Convention de garantie des États

Personnes concernées :

- *Monsieur Robert de Metz, administrateur commun de DCL et Dexia S.A. (ci-après « DSA ») ;*
- *Monsieur Karel De Boeck, alors administrateur commun de DCL et DSA, son mandat ayant pris fin le 17/05/2016 ;*
- *Monsieur Claude Piret, dirigeant commun de DCL et DSA, son mandat ayant pris fin le 14/10/2016 ;*
- *Monsieur Koenraad Van Loo, administrateur commun de DCL et DSA ;*
- *Monsieur Philippe Rucheton, alors administrateur commun de DCL et DSA, son mandat ayant pris fin chez DCL le 31 décembre 2013.*

Le 28 décembre 2012, la Commission Européenne a communiqué son accord sur le plan révisé de résolution ordonnée du groupe Dexia soumis par les États belge, français et luxembourgeois le 14 décembre 2012. Cette validation s'est traduite par la mise en place du schéma de garantie tripartite des États belge, français et luxembourgeois, à hauteur d'un plafond de 85 milliards d'euros, selon la clé de répartition suivante: 51,41 % pour la Belgique, 45,59 % pour la France et 3 % pour le Luxembourg.

La commission de garantie sur les encours de dettes émises sera calculée sur la base d'un taux annuel de 5 points de base contre 90 points de base auparavant dans le cadre de la garantie temporaire.

Au titre de l'exercice 2017, le coût pour DCL de la garantie s'est élevé à 37,9 millions d'euros.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 19 décembre 2012.

Convention de garantie de DCL à Dexia Crediop

Personnes concernées :

Monsieur Alain Clot, alors administrateur commun de DCL et Dexia Crediop, son mandat chez DCL ayant pris fin le 31 décembre 2013.

Dans le cadre du soutien à sa filiale Dexia Crediop, DCL a octroyé une garantie à première demande de 75 millions d'euros, d'une échéance minimum fixée à 2023.

Conformément aux conditions d'éligibilité des garanties fixées par la Banque d'Italie, la rémunération pour DCL a été fixée à 0,8 %.

Cette convention a été approuvée par l'assemblée générale du 7 mai 2013, sur lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes du 2 avril 2013.

Au 31 décembre 2012, conséquemment à la baisse des taux, la valeur de l'exposition sur la contrepartie Terna a mécaniquement augmenté, nécessitant l'augmentation de la garantie accordée par DCL, afin de respecter la limite des grands risques fixée par le régulateur italien. Un avenant à la convention initiale, portant le montant de l'engagement à 100 millions d'euros, a donc été signé, sans autorisation préalable du Conseil d'administration, l'objectif ayant été de réagir au plus vite pour que les ratios réglementaires soient respectés à la clôture de l'exercice. Cet avenant a été approuvé par votre assemblée générale du 13 mai 2014.

DCL a enregistré au titre de cette convention un produit de commission de 0,8 millions d'euros sur l'exercice.

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Contrat de cession des actions de la Société de Financement Local (ci-après « SFIL »)

Personnes concernées :

- *Monsieur Philippe Rucheton, alors administrateur et directeur général délégué de DCL, président du conseil de Surveillance de Dexia Municipal Agency (ci-après DMA), ses mandats chez DCL ayant pris fin le 31 décembre 2013 ;*
- *Monsieur Alain Clot, alors administrateur et directeur général délégué de DCL, membre du conseil de Surveillance de DMA, ses mandats chez DCL ayant pris fin le 31 décembre 2013.*

Le contrat de cession des actions de SFIL par DCL à l'État Français, la Caisse des Dépôts et Consignations et la Banque Postale a été signé en date du 23 janvier 2013 en présence de DMA et de la SFIL, aux fins de permettre aux parties de se prévaloir des articles 8 « Indemnisation » et 9 « Autres engagements des parties » dudit contrat.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 15 janvier 2013 et n'a pas eu d'effet au cours de l'exercice 2017.

DCL a cédé ces actions pour 1 euro en date du 28 janvier 2013.

Convention de gestion des contentieux liés aux prêts litigieux

Personnes concernées :

- *Monsieur Philippe Rucheton, alors administrateur et directeur général délégué de DCL, président du conseil de Surveillance de Dexia Municipal Agency, ses mandats chez DCL ayant pris fin le 31 décembre 2013 ;*
- *Monsieur Alain Clot, alors administrateur et directeur général délégué de DCL, membre du conseil de Surveillance de Dexia Municipal Agency, ses mandats chez DCL ayant pris fin le 31 décembre 2013.*

En date du 31 janvier 2013, DMA, DCL et la SFIL ont signé une convention de gestion des contentieux relatifs aux prêts litigieux. Cette convention a pour objet de définir les modalités de gestion de toutes les procédures contentieuses judiciaires (autres que pénales) et administratives relatives aux prêts inscrits au bilan de DMA à la date de cession des actions de la SFIL jusqu'à l'échéance de l'ensemble des prêts.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 15 janvier 2013 et n'a pas eu d'effet au cours de l'exercice 2017.

Contrat intra-groupe de netting entre DCL, DSA, Banque Internationale à Luxembourg S.A. (BIL), Belfius Banque SA/NV (Belfius), et Dexia Crediop

Personnes concernées :

- *Monsieur Jean-Luc Dehaene, alors administrateur commun de DCL, DSA, BIL et DBB, son mandat chez DCL ayant pris fin le 29 juin 2012 ;*
- *Monsieur Pierre Mariani, alors administrateur commun de DCL, DSA, BIL et DBB, son mandat ayant pris fin chez DCL le 2 août 2012 ;*
- *Monsieur Pascal Poupelle, alors administrateur commun de DCL et Crediop, son mandat ayant pris fin chez DCL le 31 décembre 2010 ;*
- *Madame Francine Swiggers, alors administrateur commun de DCL, DSA et DBB dont le mandat a pris fin chez DCL le 10 novembre 2012.*

Le *Dexia Group Master Netting Agreement* (« DGMNA ») a été conclu le 2 novembre 2009, entre DCL, DSA, BIL, Belfius et Dexia Crediop.

Le DGMNA permet aux parties de compenser des montants dus dans le cadre de transactions régies par différentes conventions, tels que notamment les *ISDA Master Agreements* ou autres convention-cadres sur instruments financiers (« Conventions Principales »). Le DGMNA vise essentiellement à permettre une compensation dans le cas d'un défaut d'une des parties et donc ne permet la compensation que lorsque les transactions régies par les Conventions Principales sont accélérées, résiliées, liquidées ou annulées (ci-après « *Close Out* »).

Lorsqu'une partie est en défaut selon le DGMNA, chacune des autres parties non défaillantes peut choisir de procéder au *Close Out* de toutes les transactions régies par les Conventions Principales auxquelles ladite partie non défaillante est partie.

BIL et Belfius ne font plus partie du DGMNA depuis respectivement les 29 janvier 2014 et 2 novembre 2015.

Cette convention a été approuvée par l'assemblée générale du 19 mai 2015, sur lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes du 31 mars 2015.

En l'absence de défaut constaté des sociétés concernées, cette convention n'a pas eu d'effet au cours de l'exercice 2017.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 29 mars 2018

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS

Pascal COLIN



Jean-Vincent COUSTEL



MAZARS

Claire GUEYDAN



72		Bilan consolidé	
		72	Actif
		73	Passif
74		Compte de résultat consolidé	
75		État du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	
76		Tableau de variation des capitaux propres consolidés	
78		Tableau des flux de trésorerie consolidés	
79		Trésorerie et équivalents de trésorerie	
80		Annexe aux comptes consolidés	
		80	1. Règles de présentation et d'évaluation, intérêts détenus dans les filiales et dans d'autres entités, éléments significatifs repris dans le compte de résultats, autres éléments significatifs de l'année et événements postérieurs à la clôture
		101	2. Notes sur l'actif
		109	3. Notes sur le passif
		115	4. Autres notes annexes au bilan
		123	5. Notes sur le compte de résultat
		130	6. Notes sur le hors bilan
		131	7. Notes sur l'exposition aux risques
		145	8. Analyse par segment et répartition géographique
148		Rapport des commissaires sur les comptes consolidés clôturés le 31 décembre 2017	



États financiers consolidés au 31 décembre 2017

Bilan consolidé

ACTIF	Note	31/12/16	31/12/17
(en millions d'EUR)			
I. Caisse et banques centrales	2.0	4 222	10 721
II. Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2.1 & 4.1	17 780	13 188
III. Instruments dérivés de couverture	4.1	6 830	4 985
IV. Actifs financiers disponibles à la vente	2.2	16 548	10 830
V. Prêts et créances sur établissements de crédit	2.3	7 109	5 995
VI. Prêts et créances sur la clientèle	2.4	118 882	98 914
VII. Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		1 750	1 314
VIII. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2.5	1 918	1 750
IX. Actifs d'impôts courants	2.6	28	18
X. Actifs d'impôts différés	2.6	32	29
XI. Comptes de régularisation et actifs divers	2.7	36 880	30 547
XII. Actifs non courants destinés à être cédés	4.5	0	2 105
XV. Immobilisations corporelles	2.8	15	4
XVI. Immobilisations incorporelles	2.9	32	34
TOTAL DE L'ACTIF		212 026	180 434

Les notes de la page 80 à 147 font partie intégrante des états financiers consolidés.

PASSIF		Note	31/12/16	31/12/17
(en millions d'EUR)				
I.	Banques centrales	3.0	690	0
II.	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1 & 4.1	18 675	14 192
III.	Instruments dérivés de couverture	4.1	33 796	27 858
IV.	Dettes envers les établissements de crédit	3.2	40 850	31 760
V.	Dettes envers la clientèle	3.3	10 778	6 426
VI.	Dettes représentées par un titre	3.4	98 524	89 654
VII.	Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		100	41
VIII.	Passifs d'impôts courants	3.5	7	1
IX.	Passifs d'impôts différés	3.5	58	23
X.	Comptes de régularisation et passifs divers	3.6	4 434	3 931
XI.	Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	4.5	0	1 894
XIII.	Provisions	3.7	264	222
XIV.	Dettes subordonnées	3.8	482	160
Total des dettes			208 658	176 162
XV.	Capitaux propres	3.9	3 368	4 272
XVI.	Capitaux propres, part du groupe		2 997	3 918
XVII.	Capital et réserves liées		2 465	2 465
XVIII.	Réserves consolidées		5 349	5 649
XIX.	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(5 259)	(3 955)
XX.	Résultat de l'exercice		442	(241)
XXI.	Intérêts minoritaires		371	354
TOTAL DU PASSIF			212 026	180 434

Les notes de la page 80 à 147 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Compte de résultat consolidé

(en millions d'EUR)		Note	31/12/2016	31/12/2017
I.	Intérêts et produits assimilés	5.1	10 127	9 933
II.	Intérêts et charges assimilées	5.1	(9 818)	(9 696)
III.	Commissions (produits)	5.2	17	14
IV.	Commissions (charges)	5.2	(17)	(18)
V.	Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	5.3	275	(84)
VI.	Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	5.4	115	(35)
VII.	Produits des autres activités	5.5	52	55
VIII.	Charges des autres activités	5.6	(40)	(34)
IX.	Produit net bancaire		711	135
X.	Charges générales d'exploitation	5.7	(395)	(387)
XI.	Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	5.8	(15)	(14)
XII.	Résultat brut d'exploitation		301	(266)
XIII.	Coût du risque	5.9	138	33
XIV.	Résultat d'exploitation		439	(233)
XVI.	Gains ou pertes nets sur autres actifs	5.10	56	2
XVIII.	Résultat avant impôt		495	(231)
XIX.	Impôts sur les bénéfices	5.11	(54)	(9)
XXI.	Résultat net		441	(240)
XXII.	Intérêts minoritaires		(1)	1
XXIII.	Résultat net part du groupe		442	(241)
Résultat par action, part du groupe (en EUR)		5.12		
	De base		1,75	(0,86)
	Dilué		1,75	(0,86)

Les notes de la page 80 à 147 font partie intégrante des états financiers consolidés.

État de résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en millions d'EUR)	31/12/2016			31/12/2017		
	Montant brut	Impôts	Montant net	Montant brut	Impôts	Montant net
RÉSULTAT NET			441			(240)
Éléments reclassés ou susceptibles d'être ultérieurement reclassés en résultat net						
Écarts de conversion	35		35	(128)		(128)
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente ou reclassés en prêts et créances ou en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ⁽¹⁾	(305)	21	(284)	888	(2)	886
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	(195)		(195)	415		415
Gains ou pertes latents ou différés des activités destinées à être cédées ⁽²⁾				48	(1)	47
Éléments qui ne seront pas reclassés ou susceptibles d'être ultérieurement reclassés en résultat net						
Écarts actuariels au titre des régimes à prestations définies	(3)		(3)	3		3
Réévaluation attribuable au risque de crédit propre des dettes financières désignées à la juste valeur par résultat				(75)	27	(48)
Montant du risque de crédit propre des dettes financières désignées à la juste valeur par résultat, reclassé en réserves consolidées ⁽³⁾				(17)		(17)
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	(468)	21	(447)	1 134	24	1 158
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES			(6)			918
Dont part du groupe			(4)			916
Dont part des minoritaires			(2)			2

(1) 31/12/2017 : la variation s'explique pour EUR 640 millions par la variation de juste valeur affectant directement les fonds propres notamment suite au resserrement des spreads des souverains italiens, portugais et polonais.

(2) Dexia Israël est présenté en actifs non courants destinés à être cédés, ses gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (EUR 29 millions en part du groupe et EUR 18 millions en part des minoritaires) sont présentés distinctement.

(3) Remboursement de contrats d'investissement garanti (Guaranteed Investments Contracts ou Gics).

Les notes de la page 80 à 147 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

	Capital et réserves liées			Total	Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés	
	Capital	Réserves liées au propre capital	Actions propres			Variation de juste valeur des titres disponibles à la vente ou reclassés en prêts et créances ou en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, nette d'impôt	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie, nette d'impôt
(en millions d'EUR)							
AU 31/12/2015	224	1 991	0	2 215	5 075	(3 835)	(1 224)
Correction des fonds propres d'ouverture ⁽¹⁾					(53)		79
AU 01/01/2016	224	1 991	0	2 215	5 022	(3 835)	(1 145)
<i>Mouvements de l'exercice</i>							
Variation du capital ⁽²⁾	55	195		250			
Affectation du résultat 2015					327		
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	55	195	0	250	327		
<i>Écarts de conversion</i>							
Variation de la juste valeur des valeurs mobilières disponibles à la vente affectant les capitaux propres						(575)	
Variation de la juste valeur des instruments dérivés affectant les capitaux propres							(181)
Variation de la juste valeur des valeurs mobilières disponibles à la vente ou reclassées en prêts et créances rapportée au résultat						295	
Variation de la juste valeur des instruments dérivés rapportée au résultat							(13)
Variation des écarts actuariels au titre des régimes à prestations définies affectant les fonds propres							
Sous-total variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						(280)	(194)
Résultat net de la période							
AU 31/12/2016	279	2 186	0	2 465	5 349	(4 115)	(1 339)
Première application de la norme IFRS9 en matière de risque de crédit propre des dettes financières à la juste valeur ⁽³⁾					(146)		
AU 01/01/2017 APRÈS PREMIÈRE APPLICATION DE LA NORME IFRS 9 EN MATIÈRE DE RISQUE DE CRÉDIT PROPRE	279	2 186	0	2 465	5 203	(4 115)	(1 339)
<i>Mouvements de l'exercice</i>							
Variation du capital							
Dividendes							
Affectation du résultat 2016					442		
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires					442		
<i>Écarts de conversion</i>							
Transfert en réserves du risque de crédit propre lié à des dettes financières à la juste valeur remboursées					17		
Variation de la juste valeur des valeurs mobilières disponibles à la vente ou reclassées en prêts et créances affectant les capitaux propres						639	
Variation de la juste valeur des instruments dérivés affectant les capitaux propres							341
Variation de la juste valeur des valeurs mobilières disponibles à la vente ou reclassées en prêts et créances ou en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, rapportée au résultat						245	
Variation de la juste valeur des instruments dérivés rapportée au résultat							76
Variation des écarts actuariels au titre des régimes à prestations définies affectant les fonds propres							
Variation de la juste valeur attribuable au risque de crédit propre des dettes désignées à la juste valeur par résultat							
Transfert ⁽⁴⁾						(1)	
Sous-total variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					17	884	417
Résultat net de la période							
Autres variations ⁽⁵⁾					(13)		
AU 31/12/2017	279	2 186	0	2 465	5 649	(3 231)	(922)

(1) : en conséquence d'erreurs du passé, les réserves consolidées d'ouverture ont été revues pour un montant net de EUR - 53 millions. Celui-ci est composé, pour EUR - 79 millions, de la partie de la réserve de flux de trésorerie liée à des transactions du passé pour lesquelles il n'y a plus de justification de transaction future et pour EUR + 26 millions, suite à une erreur de représentation dans le passé d'une transaction libellée en devises et échue en 2016.

(2) : l'assemblée générale extraordinaire du 28 juin 2016 a décidé de réaliser une augmentation en numéraire du capital de la société par émission de 55 555 556 actions nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Les notes de la page 80 à 147 font partie intégrante des états financiers consolidés.

directement en capitaux propres					Résultat net part du groupe	CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	Capitaux propres part des minoritaires			TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	Variation de juste valeur des dettes désignées à la juste valeur par le résultat, attribuable au risque de crédit propre, nette d'impôt	Écarts de conversion	Variation nette d'impôt des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des actifs non courants destinés à être cédés	Total			Capital et réserves liées	Gains ou pertes latents ou différés	Total	
(4)		170		(4 893)	327	2 724	390	(17)	373	3 097
				79		26				26
(4)		170		(4 814)	327	2 750	390	(17)	373	3 123
						250				250
					(327)	0				0
					(327)	250				250
		32		32		32		4	4	36
				(575)		(575)		(5)	(5)	(580)
				(181)		(181)				(181)
				295		295		1	1	296
				(13)		(13)				(13)
(3)				(3)		(3)		(1)	(1)	(4)
(3)		32		(445)		(445)		(1)	(1)	(446)
					442	442	(1)		(1)	441
(7)		202	0	(5 259)	442	2 997	389	(18)	371	3 368
	146			146		0				0
(7)	146	202	0	(5 113)	442	2 997	389	(18)	371	3 368
							4		4	4
							(33)		(33)	(33)
					(442)	0				0
					(442)	0	(29)		(29)	(29)
		(79)		(79)		(79)		(3)	(3)	(82)
	(17)			(17)		0				0
				639		639				639
				341		341		(3)	(3)	338
				245		245		1	1	246
				76		76				76
3				3		3		1	1	4
	(48)			(48)		(48)				(48)
		(28)	29	0		0				0
3	(65)	(107)	29	1 161		1 178		(4)	(4)	1 174
					(241)	(241)	1		1	(240)
		(3)		(3)		(16)	12	3	15	(1)
(4)	81	92	29	(3 955)	(241)	3 918	373	(19)	354	4 272

(3) : ainsi que le permet la norme IFRS 9, depuis le 1^{er} janvier 2017, Dexia reconnaît le risque de crédit propre de ses dettes à la juste valeur dans les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Le stock de risque de crédit propre au 31 décembre 2016 (USD - 155 millions) a donc été transféré en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

(4) : Dexia Israël est présenté comme actif non courant destiné à être cédé, ses gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres du groupe sont présentés distinctement

(5) : essentiellement impact de la réduction du taux d'intérêt de Dexia dans Dexia Israël, nous renvoyons également à la note 3.9

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'EUR)	31/12/2016	31/12/2017
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Résultat net après taxes	441	(240)
Ajustements pour :		
- Corrections de valeur, amortissements et autres dépréciations	15	14
- Dépréciations (reprises de dépréciation) sur obligations, actions, prêts et autres actifs	(240)	(53)
- Gains ou pertes nets sur investissements	(56)	(4)
- Augmentation nette (diminution nette) des provisions	24	(108)
- Pertes et (profits) non réalisés	(211)	131
- Impôts différés	(9)	(5)
- Autres ajustements		
Variation des actifs et des dettes opérationnels	(364)	6 959
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ (CONSOMMÉ) PAR LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	(400)	6 694
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(19)	(15)
Vente d'immobilisations	331	4
Vente d'actions non consolidées	48	16
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ (CONSOMMÉ) PAR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	360	5
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission de nouvelles actions ⁽¹⁾	250	4
Remboursement de dettes subordonnées ⁽²⁾	(5)	(282)
Dividendes payés (intérêts minoritaires) ⁽³⁾		(33)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ (CONSOMMÉ) PAR LES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	245	(311)
LIQUIDITÉS NETTES DÉGAGÉES	205	6 388
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	5 326	5 564
Flux net de trésorerie généré par les activités opérationnelles	(400)	6 694
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	360	5
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	245	(311)
Effet de la variation des taux de change et du périmètre de consolidation sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	33	(120)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	5 564	11 832
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
Impôt payé	(2)	(23)
Dividendes reçus	13	2
Intérêts perçus	10 246	10 356
Intérêts payés	(10 064)	(10 236)

(1) en 2016 : Dexia Crédit Local

en 2017 : Dexia Israël (intérêts minoritaires)

(2) voir note 3.8.b

(3) Dexia Israël

Les notes de la page 80 à 147 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, définis comme les soldes d'une durée initiale inférieure à 90 jours, se composent comme suit :

a. Analyse par nature

(en millions d'EUR)	31/12/2016	31/12/2017
Caisse et banques centrales (note 2.0)	4 222	10 721
Prêts et créances sur établissements de crédit (note 2.3)	1 342	399
Actifs non courants destinés à être cédés	0	712
TOTAL	5 564	11 832

b. Dont trésorerie restreinte :

(en millions d'EUR)	31/12/2016	31/12/2017
Réserves obligatoires ⁽¹⁾	293	61
TOTAL TRÉSORERIE RESTREINTE	293	61

(1) Il s'agit des réserves minimales déposées par les établissements de crédit auprès de la Banque Centrale Européenne ou auprès d'autres banques centrales.

Les notes de la page 80 à 147 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Annexe aux comptes consolidés

1. Règles de présentation et d'évaluation, intérêts détenus dans les filiales et dans d'autres entités, éléments significatifs repris dans le compte de résultat, autres éléments significatifs de l'année et événements postérieurs à la clôture

1.1. Règles de présentation et d'évaluation des comptes consolidés	80	1.3. Éléments significatifs repris dans le compte de résultat	100
1.2. Intérêts détenus dans les filiales et dans d'autres entités	97	1.4. Autres éléments significatifs de l'année	100
		1.5. Événements postérieurs à la clôture	100

1.1. Règles de présentation et d'évaluation des comptes consolidés

INFORMATION GÉNÉRALE

Dexia Crédit Local est une société anonyme à conseil d'administration de droit français. Son siège social est situé à La Défense (92913) – Tour CBX La Défense 2 – 1, Passerelle des Reflets.

Les présents états financiers consolidés ont été approuvés en vue de leur publication par le conseil d'administration en date du 29 mars 2018.

NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Les principales règles et méthodes comptables adoptées dans la préparation de ces états financiers consolidés sont décrites ci-après.

Les abréviations communément utilisées sont les suivantes :

- IASB : International Accounting Standards Board (conseil des normes comptables internationales)
- IFRS IC : IFRS Interpretations Committee (ex IFRIC) (comité d'interprétation des normes internationales d'information financière)
- IFRS : International Financial Reporting Standards (normes internationales d'information financière)

1.1.1. RÈGLES COMPTABLES DE BASE

1.1.1.1. Généralités

Les états financiers consolidés de Dexia Crédit Local sont préparés conformément aux normes IFRS adoptées par l'Union européenne (UE).

La Commission européenne a publié le 19 juillet 2002 le règlement EC 1606/2002 qui impose aux groupes cotés d'appliquer les normes IFRS à compter du 1^{er} janvier 2005. Depuis sa publication en 2002, ce règlement a fait l'objet de plusieurs mises à jour.

Les états financiers de Dexia Crédit Local ont donc été établis conformément aux normes IFRS adoptées par l'Union européenne et approuvées par la Commission européenne jusqu'au 31 décembre 2017, en incluant les conditions d'application de la couverture du risque de taux d'un portefeuille et la possibilité de couvrir des dépôts à vue.

Nos principes comptables incluent principalement les éléments pour lesquels un texte IFRS laisse la possibilité d'un choix.

Les comptes consolidés de Dexia Crédit Local au 31 décembre 2017 ont été établis selon les règles comptables applicables en situation de continuité d'exploitation (*going concern*). Ceci suppose un certain nombre d'hypothèses constitutives du plan d'affaires sous-jacent à la résolution du groupe Dexia, reprises ci-dessous :

- Le plan d'affaires a été construit à partir de données de marché observables à fin septembre 2012 ; les hypothèses macroéconomiques sous-jacentes sont révisées dans le cadre des revues d'ensemble biannuelles du plan.

En particulier, la mise à jour réalisée sur la base des données disponibles au 30 juin 2017 et validée par le conseil d'administration de Dexia du 14 novembre 2017 prend en compte une révision du plan de financement reposant sur les dernières conditions de marché observables. Elles intègrent également les évolutions réglementaires connues à ce jour, dont le texte définitif de la CRD IV et la mise en œuvre de la norme IFRS 9 à partir du 1^{er} janvier 2018, basée sur les hypothèses connues à ce jour. Le plan d'affaires ainsi révisé conduit à des ajustements par rapport au plan d'origine. Ceux-ci entraînent une modification significative de la trajectoire de résolution du groupe initialement anticipée, notamment en termes de profitabilité, de solvabilité et de structure de financement mais, à ce stade, ils ne remettent pas en cause la nature et les fondamentaux de la résolution.

- Le plan d'affaires suppose le maintien de la licence bancaire des différentes entités et de la notation de Dexia Crédit Local.

- Il suppose par ailleurs que Dexia Crédit Local conserve une bonne capacité de financement, qui repose en particulier sur l'appétit des investisseurs pour la dette garantie par les États belge, français et luxembourgeois ainsi que sur la capacité du groupe à collecter des financements sécurisés.

Depuis la validation du plan de résolution ordonnée en décembre 2012, la structure de financement de Dexia Crédit Local a bénéficié d'une progression des financements de marché, sécurisés ou garantis, à un coût sensiblement plus faible qu'anticipé dans le plan d'affaires, pour des volumes plus importants et des maturités plus longues. Dans un premier temps, ceci a permis à Dexia Crédit Local de sortir des mécanismes de financement dérogatoires mis en place en 2012 et,

dans un second temps, de réduire sensiblement son recours aux financements souscrits auprès des banques centrales, réduisant l'encours à zéro au 31 décembre 2017⁽¹⁾. Parallèlement, Dexia Crédit Local met en œuvre une gestion prudente de sa liquidité et maintient des réserves de liquidité importantes.

Toutefois, sur la durée de la résolution du groupe, des incertitudes demeurent sur la réalisation du plan d'affaires.

- Ce plan est notamment susceptible d'être impacté par une évolution des règles comptables et prudentielles.
- Les caractéristiques financières de Dexia et de Dexia Crédit Local depuis leur entrée en résolution ne leur permettent pas de s'assurer de façon continue du respect de certains ratios réglementaires sur la durée de la résolution.

Dexia et Dexia Crédit Local présentent une sensibilité à l'évolution de leur environnement macroéconomique et aux paramètres de marché, dont notamment les taux de change, les taux d'intérêt ou les marges de crédit, dont les variations sont susceptibles d'impacter le plan d'affaires. En particulier, une évolution défavorable de ces paramètres dans la durée pourrait peser sur la liquidité et le niveau de solvabilité de Dexia et de Dexia Crédit Local, via une hausse du montant du cash collatéral versé par Dexia et Dexia Crédit Local à leurs contreparties de dérivés ou un impact sur la valorisation d'actifs, de passifs financiers et des dérivés OTC, dont les variations sont comptabilisées en compte de résultat et sont susceptibles d'entraîner une variation de la réserve AFS et du niveau de capital réglementaire.

- Enfin, dans le cas où la capacité d'absorption par le marché de la dette garantie par les États serait moindre, Dexia Crédit Local devrait alors recourir à des sources de financement plus onéreuses qui impacteraient directement la rentabilité prévue dans le plan d'affaires.

Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros (EUR), sauf mention contraire.

1.1.1.2. Estimations et jugements comptables

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, la direction est amenée à faire des hypothèses et des estimations qui ont un impact sur les chiffres publiés. Pour réaliser ces estimations et hypothèses, la direction utilise l'information disponible à la date de préparation des états financiers et exerce son jugement. Bien que la direction estime avoir tenu compte de toutes les informations à sa disposition lors de l'établissement de ces hypothèses, la réalité peut différer de celles-ci et des différences peuvent provoquer des impacts significatifs sur les états financiers.

Des jugements sont effectués principalement dans les domaines suivants :

- Classification des instruments financiers dans les catégories « Prêts et créances », « Détenus jusqu'à l'échéance », « Disponibles à la vente », « Détenus à des fins de transaction » et « Désignés à la juste valeur par résultat sur option » selon les caractéristiques de l'instrument et l'intention de gestion de Dexia Crédit Local (voir 1.1.6.) ;
- Les instruments financiers non cotés sur un marché actif sont valorisés à partir de techniques de valorisation. La détermination de l'existence ou non d'un marché actif est basé sur des critères tels que le volume de transactions, la liquidité du marché, l'écart achat-vente, etc. (voir 1.1.7.) ;
- Détermination de la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur à partir de techniques de valorisation (voir 1.1.7.) ;

(1) La Banque centrale européenne a annoncé le 21 juillet 2017 la fin de l'accès à l'Eurosystème pour les structures de liquidation à partir du 31 décembre 2021.

- Détermination de l'existence d'un contrôle sur une entité acquise par Dexia Crédit Local, y compris une entité structurée (IFRS 10) (voir 1.1.3.) ;
- Identification des actifs non courants destinés à être cédés et des activités abandonnées (IFRS 5) (voir 1.1.15.) ;
- Identification des conditions permettant l'application de la comptabilité de couverture (voir 1.1.10., 1.1.11.) ;
- Existence d'une obligation présente avec des sorties de flux probables dans le cas d'un litige (voir 1.1.22.) ;
- Identification des critères de déclenchement de dépréciation (voir 1.1.6.5.) ;

Ces jugements sont repris dans les sections correspondantes (comme précisé ci-dessus) des règles d'évaluation. Des estimations sont effectuées principalement dans les domaines suivants :

- Détermination du montant recouvrable des actifs financiers dépréciés et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs non courants destinés à être cédés et des activités abandonnées (voir 1.1.6.5. et 1.1.15.) ;
- Évaluation de l'efficacité de la couverture dans les relations de couverture (voir 1.1.10., 1.1.11.) ;
- Détermination des corrections de valeur de marché de manière à ajuster la valeur de marché et l'incertitude du modèle (voir 1.1.7.) ;
- Détermination de la durée d'utilité et de la valeur résiduelle des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles (voir 1.1.13. et 1.1.14.) ;
- Hypothèses actuarielles relatives à l'évaluation des obligations liées aux avantages du personnel et aux actifs des plans de pension (voir 1.1.21., 3.7.) ;
- Estimation des profits futurs taxables pour la comptabilisation et l'évaluation d'impôts différés actifs (voir 1.1.20.)

1.1.2. CHANGEMENTS DANS LES PRINCIPES COMPTABLES INTERVENUS DEPUIS LA DERNIÈRE PUBLICATION ANNUELLE QUI PEUVENT IMPACTER LE GROUPE DEXIA CRÉDIT LOCAL

1.1.2.1. Textes de l'IASB et interprétations IFRIC adoptés par la Commission européenne et appliqués au 1^{er} janvier 2017

- Amendement à IAS 7 « Initiative concernant les informations à fournir ». L'impact de cet amendement sur les états financiers de Dexia Crédit Local se rapporte aux informations fournies en annexe relatives aux activités de financement (voir note 3.8).
- Amendement à IAS 12 « Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes ». Cet amendement n'a pas d'impact significatif sur les états financiers de Dexia Crédit Local.
- Amendement à IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » (« Améliorations annuelles – Cycle 2014-2016 »). Cet amendement n'impacte pas les états financiers de Dexia Crédit Local.

1.1.2.2. Textes de l'IASB et interprétations IFRIC adoptés par la Commission européenne durant l'année en cours mais pas encore applicables au 1^{er} janvier 2017

- IFRS 16 « Contrats de location ». Cette norme, en remplacement de la norme actuelle IAS 17 et des interprétations connexes, comprend un modèle exhaustif d'identification et de traitement des contrats de location.

IFRS 16 induit un changement important dans la comptabilisation par les preneurs : elle supprime la distinction entre location simple et location financement d'IAS 17, et prévoit un principe de comptabilisation de tous les contrats de location, sous réserve d'exceptions limitées, au bilan des preneurs. Ainsi, lorsque le contrat est un contrat de location au sens

défini par la norme, le preneur doit comptabiliser un actif au titre du droit d'utilisation du bien concerné et une dette de location qui est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements locatifs sur la durée de location. L'actif lié au droit d'utilisation est ensuite amorti, en général selon la méthode linéaire sur la durée du contrat, et déprécié le cas échéant. La dette de location est comptabilisée au coût amorti.

En revanche, la norme IFRS 16 ne modifie pas de manière substantielle le traitement comptable du côté du bailleur.

IFRS 16 sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2019 et son impact sur les états financiers de Dexia Crédit Local est en cours d'analyse. Dexia Crédit Local a lancé son projet IFRS 16 au cours de l'année 2017 et les premiers travaux en matière d'étude d'impact de l'application de la norme ont été réalisés. À ce stade, aucune décision définitive n'a été prise sur la méthode de transition à appliquer.

- Clarification d'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ». Cet amendement sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2018 avec la nouvelle norme IFRS 15 (voir 1.1.2.4.).
- Amendement à IFRS 4 « Application d'IFRS 9 Instruments financiers et d'IFRS 4 Contrats d'assurance ». Cet amendement sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2018 et n'aura pas d'impact sur les états financiers de Dexia Crédit Local car Dexia Crédit Local n'est pas concerné par des activités d'assurance.

1.1.2.3. Nouvelles normes IFRS, interprétations IFRIC et amendements publiés durant l'année en cours mais pas encore adoptés par la Commission européenne

- IFRS 17 « Contrats d'assurance » (publiée par l'IASB en mai 2017). Cette norme, en remplacement de la norme actuelle IFRS 4 « Contrats d'assurance », sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2021 et n'aura pas d'impact sur les états financiers de Dexia Crédit Local car Dexia Crédit Local n'est pas concerné par des activités d'assurance.
- IFRIC 23 « Comptabilisation des incertitudes à l'égard des impôts sur le résultat » (publiée par l'IASB en juin 2017). Cette interprétation sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2019 et son impact sur les états financiers de Dexia Crédit Local est en cours d'analyse.
- Amendement à IAS 28 « Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises » (publié par l'IASB en octobre 2017). Cet amendement sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2019 et il n'aura pas d'impact sur les états financiers de Dexia Crédit Local.
- Amendement à IFRS 9 « Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative » (publié par l'IASB en octobre 2017). Cet amendement traite le cas d'instruments intégrant une clause de remboursement anticipé avec une compensation négative et vise à clarifier les conditions dans lesquelles ces instruments pourront être comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Cet amendement sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2019 avec application anticipée autorisée dès son adoption par l'Union Européenne et son impact sur les états financiers de Dexia Crédit Local est présenté dans le paragraphe 1.1.2.5.
- « Améliorations annuelles – Cycle 2015-2017 » (publiées par l'IASB en décembre 2017), qui sont une série d'amendements aux normes IFRS existantes et qui seront applicables à partir du 1^{er} janvier 2019. Dexia Crédit Local n'envisage pas d'impacts significatifs de ces amendements sur ses états financiers car ces derniers ne constituent que des ajustements mineurs de certaines normes IFRS.

1.1.2.4. Nouvelle norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients »

La norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » pose les principes de comptabilisation du revenu relatif aux contrats conclus avec des clients. Cette norme sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2018. Dexia Crédit Local a choisi d'appliquer IFRS 15 de façon rétrospective en comptabilisant en résultat reporté l'effet cumulatif de l'application initiale de la norme à la date de première application (approche rétrospective simplifiée).

Les secteurs d'activité tels que la gestion d'actifs et les services de courtage ou d'exécution sont ceux pour lesquels l'impact de la norme est estimé comme étant significatif. À ce jour, Dexia Crédit Local n'est pas présent sur ces domaines d'activités. De plus, la part des revenus compris dans le champ d'application de la norme IFRS 15 apparaît comme non significative. En effet, la majorité des produits perçus par Dexia Crédit Local est comptabilisée en application d'autres normes (notamment IFRS 9 « Instruments financiers »). Par conséquent, Dexia Crédit Local n'envisage pas d'impact significatif de la norme IFRS 15 sur ses états financiers.

1.1.2.5. Nouvelle norme IFRS 9 « Instruments financiers »

La norme IFRS 9 « Instruments financiers » a été publiée par l'IASB en juillet 2014 et adoptée par l'Union Européenne le 22 novembre 2016.

Cette norme, qui entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 en remplacement de la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », regroupe les trois phases suivantes : classification et évaluation, dépréciation, et comptabilité de couverture. La macro-couverture fait l'objet d'un projet séparé par l'IASB.

Les modifications apportées par IFRS 9 incluent :

- une approche pour la classification et l'évaluation des actifs financiers qui reflète le modèle économique dans le cadre duquel ils sont gérés ainsi que leurs flux de trésorerie contractuels ;
- un modèle unique de dépréciation du risque de crédit, prospectif, fondé sur les pertes de crédit attendues ;
- une approche sensiblement réformée de la comptabilité de couverture.

Par ailleurs, IFRS 9 amende la norme IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » en exigeant plus d'informations à fournir en annexe au titre des instruments financiers.

Classification et évaluation

– Actifs financiers

Selon le nouveau modèle de classement, les actifs financiers sont évalués soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais des capitaux propres (en autres éléments du résultat global), soit à la juste valeur par résultat. Le classement des actifs financiers repose sur les deux éléments suivants : l'analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs, et le modèle économique suivi pour la gestion de ces actifs.

Si les conditions contractuelles de l'actif financier ne donnent pas lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, l'actif ne répondra pas à la qualification d'instruments « basiques » au sens de la norme et sera ainsi évalué à la juste valeur par résultat. Cela concernera aussi bien les instruments de dette que les instruments de capitaux propres.

En revanche, les actifs considérés comme « basiques » seront évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres en fonction du modèle économique de gestion de ces actifs.

Un actif financier sera évalué au coût amorti si les conditions contractuelles de l'actif donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû et si la détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels. Un actif financier devra être évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si les conditions contractuelles de l'actif donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû et si la détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers.

Les actifs financiers « basiques » ne répondant à aucun de ces deux modèles économiques ci-dessus sont évalués à la juste valeur par le résultat. C'est le cas notamment des actifs financiers détenus dans un portefeuille de négociation.

Sous certaines conditions, pour éliminer ou réduire une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (« non-concordance comptable »), l'entité a l'option de désigner un actif financier « basique » comme étant évalué à la juste valeur par le résultat.

D'autre part, l'entité peut choisir de manière irrévocable, lors de la comptabilisation initiale, de présenter en capitaux propres (autres éléments du résultat global) les variations futures de la juste valeur de placements dans des instruments de capitaux propres non détenus dans un portefeuille de négociation (sans possibilité de recyclage par résultat en cas de cession) qui seraient autrement évalués à la juste valeur par résultat. Les actifs classés dans cette catégorie ne font pas l'objet de dépréciation.

Le modèle économique reflète les modalités de gestion d'un groupe d'instruments de dette dont les objectifs ont été fixés par les principaux dirigeants de Dexia Crédit Local. Le modèle économique suivi est déterminé sur la base de faits observables, à un niveau qui reflète la manière dont les groupes d'actifs financiers sont collectivement gérés en vue d'atteindre un objectif économique donné et selon la manière de générer des flux de trésorerie (perception des flux de trésorerie contractuels et/ou réalisation de ventes).

Les termes contractuels d'un actif qui donnent droit uniquement au paiement de principal et à des versements d'intérêts consistent principalement en une contrepartie pour la valeur temps de l'argent et pour le risque de crédit et peuvent aussi comprendre une contrepartie pour les autres risques (risque de liquidité) et frais (frais de gestion) associés à la détention de l'actif financier sur la période de temps concernée, ainsi que d'une marge.

Les instruments dérivés restent évalués à la juste valeur par résultat.

Dans le cas où ils sont qualifiés d'instruments de couverture, ils suivent les modalités de comptabilisation propres à chaque type de relation de couverture.

– Passifs financiers

La norme IFRS 9 prévoit l'évaluation des passifs financiers soit au coût amorti, soit à la juste valeur par résultat, ou ils peuvent être désignés comme étant évalués à la juste valeur par résultat, de manière identique à IAS 39.

La principale modification apportée par IFRS 9 est la comptabilisation par capitaux propres des variations de juste valeur attribuables au risque de crédit des passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par résultat et sans possibilité de recyclage par le résultat.

Dépréciation

La norme IFRS 9 introduit un nouveau modèle de dépréciation des actifs financiers basé sur les pertes de crédit attendues. Ce nouveau modèle s'applique aux instruments de dette (prêts ou titres) évalués au coût amorti ou aux instruments de dette évalués en juste valeur par capitaux propres ainsi qu'aux créances de crédit-bail et aux créances commerciales. Ce modèle s'applique également aux engagements de financement donnés et aux garanties financières données enregistrées au hors-bilan de Dexia Crédit Local. Pour ces derniers, les pertes de crédit attendues sont reconnues en provision au passif du bilan de Dexia Crédit Local. Ce modèle constitue un changement par rapport au modèle d'IAS 39 basé sur les pertes de crédit avérées.

Dans ce modèle, chaque instrument financier (hormis les actifs qui sont en défaut dès leur acquisition ou leur création) est positionné dans trois « buckets » selon l'évolution de son risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale :

- bucket 1 : pas d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ;
- bucket 2 : augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ;
- bucket 3 : événement de crédit avéré.

Le montant de la dépréciation et la base d'application du taux d'intérêt effectif dépendent du bucket à laquelle l'actif financier est alloué.

Dans le bucket 1, le montant de la provision est calculé selon les pertes de crédit attendues sur 12 mois, alors que, dans les buckets 2 et 3, le montant de la provision correspond aux pertes attendues jusqu'à maturité.

Les revenus de ces actifs sont reconnus sur la base du taux d'intérêt effectif qui est appliqué dans les buckets 1 et 2 à la valeur comptable brute de l'actif et dans le bucket 3 à la valeur comptable nette.

Pour les actifs financiers en défaut dès leur acquisition ou leur création, le montant de la dépréciation comptabilisé en résultat est le cumul, depuis la comptabilisation initiale, des variations de pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument. Les variations favorables des pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'actif sont comptabilisées comme un gain dans le compte de résultat.

La norme IFRS 9 ne définissant pas précisément la notion de défaut, Dexia Crédit Local a décidé d'utiliser la définition prudentielle du règlement de l'Union Européenne n° 575/2013 (CRR) par cohérence avec la définition de défaut utilisée pour la gestion du risque de crédit. Conformément à l'article 178 de ce règlement, une contrepartie est considérée comme étant en défaut lorsque :

- sauf recours à des mesures telles que la réalisation de la garantie, la contrepartie ne pourra probablement pas s'acquitter intégralement de ses obligations de crédit envers Dexia Crédit Local ou l'une de ses filiales ;
- l'arriéré de la contrepartie sur une obligation de crédit significative envers Dexia Crédit Local ou l'une de ses filiales est supérieur à 90 jours.

À compter du 1^{er} janvier 2015, suite à la demande de la Banque centrale européenne (BCE) d'adopter le seuil de matérialité de l'Autorité bancaire européenne (ABE) pour les arriérés de paiement, Dexia Crédit Local utilise le seuil fixé à 500 euros. Ce seuil prend en compte les arriérés sur le capital, les arriérés sur les intérêts ou les intérêts de retard (y compris les pénalités) ou les commissions.

Un paiement est en souffrance lorsqu'il n'est pas honoré à une date contractuellement due. Ainsi, deux obligations de crédit échues à la même date mais non payées constitueront donc deux arriérés distincts.

La notion de défaut s'applique au niveau de la contrepartie. Cela signifie que si une contrepartie est en défaut sur une partie de ces expositions, alors la contrepartie est considérée en défaut pour toutes ses expositions.

Dexia Crédit Local ne prévoit pas d'appliquer l'option de simplification ouverte par IFRS 9 aux créances commerciales (avec une composante de financement importante) ou aux créances de crédit-bail.

Comptabilité de couverture

Le nouveau modèle d'IFRS 9 de la comptabilité de couverture a pour objectif de mieux aligner le traitement comptable avec la gestion des risques en renforçant certains principes et en supprimant certaines règles jugées trop prescriptives.

IFRS 9 ne modifie pas en profondeur la typologie actuelle des relations de couverture et les conditions d'évaluation et de comptabilisation de l'inefficacité. Les trois modèles de couverture, à savoir les couvertures de juste valeur, de flux de trésorerie ou d'investissement net, sont maintenus.

Les principaux changements apportés par la norme, en cohérence avec les objectifs, incluent :

- l'élargissement des expositions qui pourront être désignées comme éléments couverts ;
- l'élargissement à la marge des conditions d'éligibilité des instruments de couverture et modification du traitement comptable de la valeur temps des options en coût de la couverture ;
- l'introduction d'une nouvelle alternative à la comptabilité de couverture : l'exercice de l'option juste valeur par résultat pour des expositions au risque de crédit couvertes par un dérivé de crédit ;
- l'assouplissement des critères d'efficacité ;
- la publication d'un plus grand nombre d'informations en annexe.

Dans l'attente d'une future norme relative à la macrocouverture, IFRS 9 permet de maintenir les règles actuelles (IAS 39) de la comptabilité de couverture à toutes ses relations de couvertures ou seulement aux relations de macrocouverture. Une application de la norme IFRS 9 à toutes ses relations de couvertures à partir de 2018 est également possible.

Une analyse des avantages et des inconvénients de l'application de la nouvelle approche relative à la comptabilité de couverture a été menée. Dans l'attente de nouveaux développements de l'IASB sur la macrocouverture, Dexia Crédit Local a décidé de maintenir l'application des règles d'IAS 39 à toutes ses relations de couverture (micro et macrocouverture).

Projet de transition en cours et impacts

L'impact de la norme IFRS 9 sur les états financiers et les fonds propres comptables et prudentiels de Dexia Crédit Local est en cours de finalisation et d'audit. Conscient de l'enjeu majeur que la norme IFRS 9 représente pour les institutions bancaires, Dexia Crédit Local a lancé son projet IFRS 9 au cours du premier trimestre 2015. Ce projet a été co-piloté par la direction Finance et la direction des Risques.

Les travaux en matière de diagnostic et d'étude d'impact de l'application de la norme ont été réalisés :

Sur la première phase de la norme, Dexia Crédit Local a analysé les caractéristiques de l'ensemble de ses actifs financiers pour en déterminer le mode de comptabilisation et d'évaluation ;

Sur la base de l'analyse de leurs caractéristiques, la plupart des actifs financiers détenus par Dexia Crédit Local sont considérés comme des actifs financiers « basiques » éligibles au coût amorti. Il s'agit de prêts ou de titres simples à taux

variable ou à taux fixes. Une partie de ces prêts ou titres prévoit, en cas de remboursement anticipé, le paiement ou la réception par l'emprunteur d'une indemnité dont la valeur dépend de l'évolution du niveau des taux d'intérêts de marché. Ce type d'indemnité de remboursement anticipé, dite symétrique, a fait l'objet de discussions au sein de l'IASB quant au respect des critères permettant de considérer ces prêts comme « basiques ». Le 12 octobre 2017, l'IASB a publié un amendement à IFRS 9 intitulé « Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative ». Cet amendement vient clarifier les conditions dans lesquelles ces instruments peuvent être comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres et sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2019 ou par anticipation. Cet amendement n'a pas encore été adopté par la Commission Européenne. De manière à assurer une continuité dans les principes comptables appliqués lors de l'adoption d'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018, et ultérieurement, Dexia Crédit Local a choisi d'appliquer par anticipation les dispositions de cet amendement pour la détermination des impacts de la première application de la norme IFRS 9 sur ses états financiers.

Certains prêts structurés vis-à-vis de collectivités locales comportant une formule de taux avec un effet de levier, une indexation sur des devises ou un indice de taux long terme seront classés à la juste valeur par résultat. Des titres dont les intérêts sont indexés sur des indices de taux long tel que par exemple la référence « *Constant Maturity Swap* » seront également classés à la juste valeur par résultat.

La plupart des actions ou parts de fonds détenues par Dexia Crédit Local seront évaluées à la juste valeur par résultat. Toutefois, certaines actions, pourront sur option au cas par cas, être classées à la juste valeur par capitaux propres (non recyclable en résultat en cas de cession).

Pour les actifs financiers répondant aux critères d'instruments « basiques », le classement au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres dépend de la stratégie de détention de Dexia Crédit Local.

Le Plan de Résolution Ordonnée, validé en 2012 par la Commission européenne, a imposé au groupe Dexia Crédit Local la cessation de toute nouvelle activité commerciale et n'a pas retenu le principe d'une cession accélérée du portefeuille d'actifs du Groupe, ceci afin de protéger autant que possible sa base en capital. En ligne avec les modalités de ce plan de résolution, Dexia Crédit Local va donc collecter les flux de trésorerie sur la durée de vie d'une partie importante de ses actifs qui seront ainsi évalués au coût amorti. Une autre partie des actifs financiers de Dexia Crédit Local, cantonné dans des portefeuilles dédiés, est détenue en vue de cession lorsque des opportunités de marché se présentent et seront ainsi évalués à la juste valeur par capitaux propres. La répartition entre ces deux catégories a fait l'objet de décisions stratégiques qui ont été prises par Dexia Crédit Local durant l'année 2017. En dehors des dérivés, le portefeuille de négociation de Dexia Crédit Local, déjà évalué à la juste valeur par résultat en IAS 39, restera limité.

Sur la deuxième phase de la norme, Dexia Crédit Local a développé un nouveau modèle de dépréciation ;

Comme précisé supra, les actifs sont classés en 3 buckets selon le stade de défaut des contreparties, tel que défini dans l'approche prudentielle et retenu dans la gestion du risque de crédit.

Le classement en bucket 1 ou 2 dépend :

- d'un test quantitatif visant à estimer la dégradation du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale et la signifi-

cativité de cette dégradation. Ce test repose sur l'appréciation de la variation de probabilité de défaut à terme entre la date de première comptabilisation et la date de reporting ;

- d'un test qualitatif reposant notamment sur le suivi des dossiers en « *Watchlist* »⁽¹⁾, l'identification des expositions « *forborne* »⁽²⁾ ainsi que l'analyse de secteurs d'activité « sensibles ». Si l'un de ces deux tests est concluant, l'exposition est classée en bucket 2, autrement elle reste en bucket 1.

L'évaluation des dépréciations allouées à chaque exposition repose sur un modèle de pertes attendues, à 1 an pour les expositions classées en bucket 1, à maturité pour les expositions classées en bucket 2 et 3.

Les pertes attendues sont fonction de l'exposition au moment du défaut, de probabilités de défaut et de pertes en cas de défaut « *Point in Time* » et « *forward looking* », prenant en compte des hypothèses d'évolution des indicateurs macro-économiques à moyen terme. Ces pertes attendues tiennent également compte de l'incertitude autour de ces hypothèses macro-économiques.

Dexia Crédit Local a revu également les nouvelles informations à fournir en annexe aux comptes consolidés.

Dexia Crédit Local a poursuivi en 2017 ses travaux visant à décliner les principes normatifs en modalités opérationnelles. Les modifications des systèmes d'information de gestion et comptables, ainsi que des processus, ont été conduites pour répondre aux nouvelles exigences de reportings internes et externes liées à IFRS 9. Ces modifications ont fait l'objet de plusieurs phases de tests dans le courant de l'année 2017 en vue d'une application au 1^{er} janvier 2018. Des points d'avancement du projet IFRS 9 ont été présentés régulièrement au Comité de Direction ainsi qu'au Conseil d'administration et au Comité d'Audit.

Options de première application

Comme l'autorise IFRS 9, Dexia Crédit Local a décidé d'appliquer par anticipation à compter du 1^{er} janvier 2017 les dispositions relatives à la présentation des gains et pertes relatifs au risque de crédit des passifs financiers désignés sur option comme étant à la juste valeur par le résultat sans appliquer les autres dispositions d'IFRS 9.

Comme l'autorise IFRS 9, Dexia Crédit Local a décidé de ne pas retraiter, dans son rapport annuel 2018, les informations comparatives selon la norme IFRS 9 mais de maintenir les informations comparatives selon la norme IAS 39.

Impacts de la première application sur les états financiers de Dexia Crédit Local

L'impact des ajustements liés aux nouveaux classements et évaluations selon la norme IFRS 9 sera constaté au 1^{er} janvier 2018, directement dans les capitaux propres de Dexia Crédit Local, de manière rétrospective, en considérant que ces actifs sont classés comme tels depuis l'origine.

Dexia Crédit Local s'attend à ce que l'application d'IFRS 9 génère les impacts suivants sur ses fonds propres en date du 1^{er} janvier 2018 (présentés par ordre d'importance) :

- Reclassement d'une partie des actifs disponibles à la vente vers la catégorie coût amorti impliquant un impact positif lié à l'annulation des gains et pertes latents constatés en capitaux propres en IAS 39 (y compris les réserves « gelés » liées au reclassement de titres effectués historiquement en IAS 39, de

la catégorie Titres « Disponibles à la vente » ou « Détenus à des fins de transaction » vers les catégories « Détenus jusqu'à l'échéance » ou « Prêts et créances », et qui sont annulés rétrospectivement lors du passage à IFRS 9). Le montant de ces réserves latentes, en part du groupe, est de EUR -3,3 milliards au 31 décembre 2017 ;

- Reclassement de titres et prêts détenus en vue de cession lorsque des opportunités de marché se présentent du coût amorti en IAS 39 (catégorie Prêts et créances) vers la catégorie juste valeur par capitaux propres en IFRS 9 entraînant l'enregistrement de gains et pertes latents en capitaux propres. L'impact attendu est négatif car les marges de crédit se sont en général écartées depuis l'origine ;

- Reclassement de titres et prêts structurés principalement de coût amorti vers la catégorie juste valeur par résultat, compte tenu de leurs caractéristiques. L'impact de la mise à valeur de marché de ces actifs est négatif du fait de l'augmentation des marges de crédit depuis l'origine, le risque de taux d'intérêt étant couvert par ailleurs.

- Comptabilisation de provisions additionnelles pour risque de crédit. Il n'est pas anticipé de variation majeure pour les actifs en bucket 3, car la détermination et la méthode de provisionnement spécifique restent très proches de l'approche actuelle en IAS 39. Le provisionnement sur les actifs en bucket 1 devrait être relativement limité compte tenu de l'application d'une perte attendue à 12 mois. En revanche, l'augmentation des provisions se matérialisera davantage sur les actifs en bucket 2, qui regroupent les dossiers ayant subi une détérioration significative du risque de crédit depuis l'origine plus un filtre additionnel consistant à basculer en bucket 2 les actifs en Watchlist et/ou « *Forbearance* ». Ces actifs se verront alloués une perte attendue à maturité dont les montants sont plus importants qu'en bucket 1. Il est à préciser que le portefeuille de Dexia Crédit Local reste de bonne qualité et composé d'actifs majoritairement liés au secteur public. En conséquence l'augmentation de provision devrait être dans des proportions limitées, de l'ordre de EUR 0,2 milliards.

Globalement, l'impact total net attendu de la première application d'IFRS 9 sur les fonds propres de Dexia Crédit Local au 1^{er} janvier 2018 sera positif, de l'ordre de EUR 2,8 milliards.

Autres éléments :

- Depuis le 1^{er} janvier 2017 et de manière rétrospective, les variations de risque de crédit liées aux passifs financiers désignés par option comme étant à la juste valeur par le résultat sont comptabilisées via les capitaux propres et non plus en résultat. Lors du remboursement anticipé d'un passif financier, une analyse est effectuée pour identifier l'origine de la différence entre le montant remboursé et le montant comptable. Le montant accumulé en capitaux propres lié à la variation de risque de crédit du passif financier est reclassé de « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » vers les réserves consolidées et non vers le résultat.

Dans le cas où le traitement des passifs comme étant à la juste valeur par le résultat créerait une non-concordance comptable au niveau du compte de résultat, l'ensemble des variations de juste valeur est comptabilisé dans le compte de résultat.

L'impact de l'application par anticipation de ces dispositions a été constaté au 1^{er} janvier 2017 directement dans les capitaux propres. Cet impact est de EUR 146 millions sur les fonds propres en part du groupe de Dexia Crédit Local.

- Certains dérivés couvrant des actifs désormais comptabilisés à la juste valeur par résultat ne pourront plus être considérés comme des dérivés de couverture comptable en IFRS, même s'ils l'étaient en IAS 39, et seront donc classés en IFRS 9 comme des dérivés de transaction. La volatilité liée

(1) Le comité « *Watchlist* » supervise les actifs considérés comme « sensibles » et mis sous surveillance et fixe le montant des provisions affectées.

(2) La définition de *Forbearance* regroupe les facilités accordées par les banques aux contreparties connaissant ou allant connaître des difficultés financières pour faire face à leurs engagements (facilités que les banques n'auraient pas accordées autrement).

aux taux d'intérêt de ces actifs sera donc compensée par les dérivés de couverture économique, mais la volatilité liée aux risques de crédit subsistera.

1.1.2.6. Changement de présentation des états financiers consolidés de Dexia Crédit Local

A compter du 1^{er} janvier 2017 et comme l'autorise IFRS 9, Dexia Crédit Local applique par anticipation le traitement relatif aux variations de la juste valeur attribuables au risque de crédit propre des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat (voir 1.1.2.5. et 1.1.6.3.4.). À la suite de ce changement de traitement, Dexia Crédit Local identifie de manière distincte les impacts dans l'« État du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » et dans le « Tableau de variation des capitaux propres consolidés ». Les états financiers consolidés de Dexia Crédit Local sont établis conformément au format de l'ANC (Autorité des Normes Comptables). Depuis le 31 décembre 2013, Dexia Crédit Local applique la recommandation de l'ANC n° 2013-04 du 7 novembre 2013 « Relative au format des comptes consolidés des établissements du secteur bancaire établis selon les normes comptables internationales ».

1.1.3. CONSOLIDATION

1.1.3.1. Filiales et entités structurées

Les filiales sont des sociétés sur lesquelles Dexia Crédit Local exerce le contrôle. Les entreprises contrôlées par le groupe sont consolidées par intégration globale.

Selon IFRS 10 « États financiers consolidés », le groupe contrôle une entité si et seulement si tous les éléments ci-dessous sont réunis :

- il détient le pouvoir sur l'entité,
- il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité,
- il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient. Dexia Crédit Local détient le pouvoir sur une entité lorsque ses droits lui confèrent la capacité de diriger les activités pertinentes, à savoir les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité.

Lorsque dans une entité le pouvoir résulte directement et exclusivement des droits de vote afférents aux participations, l'investisseur qui détient plus de la moitié des droits de vote a le contrôle de l'entité.

Dans d'autres circonstances, notamment pour les entités structurées, le processus peut être plus complexe et requiert la prise en compte de plusieurs facteurs qui nécessitent l'exercice d'un jugement. Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. Dexia Crédit Local est notamment impliqué dans des véhicules de titrisation ou des fonds d'investissement.

La capacité de diriger les activités pertinentes est analysée au regard des éléments suivants : l'objet et la conception de l'entité ; la gestion d'actifs financiers pendant leur durée de vie ainsi que la gestion des cas de défaillance ; le choix, l'acquisition, la sortie ou le remplacement d'actifs ; la décision visant la nomination et la rémunération des principaux dirigeants et la cessation de leur emploi. Dexia Crédit Local évalue son exposition ou droit à des rendements variables au regard des éléments suivants : les dividendes et autres distributions d'avantages économiques ; l'exposition au risque de crédit via la détention de produits financiers qui absorbent le risque (par exemple : CDS vendeur de protection ou détention de tranches junior qui absorbent les premières pertes et qui sont

rémunérées en fonction de l'exposition) ; la rémunération rattachée à la gestion d'actifs ou de passifs ; les rendements dont ne peuvent bénéficier les autres détenteurs d'intérêts.

Un investisseur contrôle une entité si non seulement il détient le pouvoir sur celle-ci et est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec elle, mais qu'en outre il a la capacité d'utiliser son pouvoir pour influencer sur les rendements qu'il obtient du fait de ces liens. Par conséquent, le décideur doit déterminer s'il agit pour son propre compte ou comme mandataire en examinant les facteurs suivants :

- l'étendue du pouvoir décisionnel sur l'entité ;
- les droits détenus par d'autres parties (incluant le droit de révocation du décideur) ;
- la rémunération à laquelle il a droit selon les accords de rémunération ;
- son exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts qu'il détient dans l'entité.

Les filiales entrent en intégration globale dans le périmètre de consolidation à la date où le contrôle effectif est transféré à Dexia Crédit Local et sortent du périmètre de consolidation dès que Dexia Crédit Local perd le contrôle sur ces sociétés. Les opérations et les soldes intragroupe sont éliminés ainsi que les gains ou pertes latents résultant d'opérations intragroupe. Le cas échéant, les principes comptables des filiales sont ajustés afin d'être cohérents avec les principes adoptés par Dexia Crédit Local.

Les changements dans la participation de Dexia Crédit Local dans une filiale qui n'aboutissent pas à une perte du contrôle sont comptabilisés comme des transactions impactant les capitaux propres. En cas de modification de la quote-part de la détention pour les participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires), les valeurs comptables des participations donnant le contrôle et des participations ne donnant pas le contrôle sont ajustées afin de refléter les changements de leurs participations respectives dans la filiale. Toute différence entre le montant par lequel les participations ne donnant pas le contrôle est ajusté et la juste valeur de la contrepartie payée ou reçue est comptabilisée directement en capitaux propres.

Si Dexia Crédit Local perd le contrôle d'une filiale, le résultat de cession correspond à la différence entre :

- la somme de la juste valeur de la contrepartie reçue et de la juste valeur des participations résiduelles ; et
- la dernière valeur comptable des actifs (y compris les écarts d'acquisition), et des passifs de la filiale, ainsi que des participations ne donnant pas le contrôle.

La juste valeur d'une participation conservée dans l'ancienne filiale à la date de la perte du contrôle doit être considérée comme étant la juste valeur lors de la comptabilisation initiale et subséquente d'un actif financier selon IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » ou, le cas échéant, comme étant le coût, lors de la comptabilisation initiale, d'un investissement dans une entreprise associée ou contrôlée conjointement.

1.1.3.2. Entreprises associées et coentreprises

Les sociétés associées sont des participations dans lesquelles Dexia Crédit Local exerce une influence notable sans en posséder le contrôle. Les participations dans lesquelles Dexia Crédit Local possède entre 20 et 50 % des droits de vote sont présumées relever de cette catégorie.

Une coentreprise résulte d'un accord contractuel par lequel deux parties ou plus entreprennent ensemble une activité économique, soumise à un contrôle conjoint. Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un

contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci et sont tenues de s'entendre à l'unanimité sur les décisions concernant les activités pertinentes de l'entreprise. Dexia Crédit Local ne détient pas d'entités mises en équivalence.

1.1.4. COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Conformément à la norme IAS 32, les actifs et passifs financiers sont compensés (et par conséquent seul le montant net apparaît au bilan) quand Dexia Crédit Local a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et a l'intention, soit de régler le montant net, soit de décomptabiliser l'actif et d'éteindre le passif de manière simultanée.

Depuis le 31 décembre 2013, les opérations de dérivés traitées par Dexia Crédit Local avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme font l'objet d'une compensation au bilan.

L'effet de compensation est présenté dans la note 4.3. « Compensation des actifs et passifs financiers ».

1.1.5. CONVERSIONS DES OPÉRATIONS ET DES ACTIFS ET PASSIFS LIBELLÉS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

1.1.5.1. Conversion des comptes en monnaies étrangères

Lors de la consolidation, les comptes de résultat et les tableaux de flux de trésorerie des entités étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation de Dexia Crédit Local sont convertis dans la monnaie de présentation de Dexia Crédit Local (EUR) au cours moyen de l'exercice (rapport annuel) ou de la période (rapport intermédiaire). Les actifs et passifs sont convertis au cours de change de clôture de l'exercice ou de la période.

Les différences de change qui résultent de la conversion de participations dans des filiales étrangères, coentreprises ou dans des sociétés associées, de la conversion d'emprunts en monnaies étrangères ou de la conversion d'instruments de couverture du risque de change correspondant, sont constatées sous forme d'un écart de conversion comptabilisé en capitaux propres. Lors de la cession d'une entité étrangère avec une perte de contrôle, les différences de change sont comptabilisées au résultat comme partie du résultat de cession.

Les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur résultant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs dans la monnaie fonctionnelle de ladite entité et convertis au cours de clôture.

1.1.5.2. Opérations en monnaies étrangères

Pour les entités de Dexia Crédit Local sur une base individuelle, les opérations sont comptabilisées en utilisant le cours de change à la date de l'opération. Les actifs et passifs monétaires et non monétaires comptabilisés à la juste valeur et libellés en monnaies étrangères existants à la date de la clôture de l'exercice ou de la période sont comptabilisés au cours de clôture de l'exercice ou de la période. Les actifs et passifs non monétaires, évalués au coût sont comptabilisés à leurs cours historiques. Les différences de change qui résultent des actifs et passifs monétaires sont comptabilisées en résultat, à l'exception de l'impact de change des ajustements de juste valeur des obligations disponibles à la vente, lesquelles sont comptabilisées en capitaux propres. Les différences de change des

actifs et passifs non monétaires comptabilisées à la juste valeur sont comptabilisées comme des ajustements de juste valeur.

1.1.6. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

La direction exerce son jugement sur les critères exposés ci-dessous pour décider de la catégorie comptable appropriée de ses investissements au moment de leur achat. Cependant, sous certaines conditions, l'actif financier peut être ultérieurement reclassé.

1.1.6.1. Comptabilisation et décomptabilisation des instruments financiers

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction, pour lesquels la livraison s'effectue selon un délai d'usage (achats et ventes « normalisés »), sont comptabilisés et décomptabilisés à la date de transaction. En ce qui concerne ces actifs, Dexia Crédit Local comptabilise les plus ou moins-values latentes résultant de la réévaluation du contrat à sa juste valeur en date d'arrêt au compte de résultat en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Les autres achats ou ventes d'actifs financiers non détenus à des fins de transaction, pour lesquels la livraison s'effectue selon un délai d'usage, sont comptabilisés en date de règlement, correspondant à la date de livraison des instruments.

Dexia Crédit Local décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif financier arrivent à l'expiration ou lorsque Dexia Crédit Local a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs. Un passif financier est enregistré au bilan lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Dexia Crédit Local décomptabilise un passif financier seulement s'il est éteint, c'est-à-dire quand l'obligation spécifiée au contrat est exercée, annulée ou est arrivée à expiration.

1.1.6.2. Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle

Dexia Crédit Local classe les actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif dans cette catégorie (dénommé Loans and Receivables – L&R, selon IAS 39), à l'exception de :

- ceux que Dexia Crédit Local a l'intention de vendre immédiatement ou dans un avenir proche, qui doivent être classés comme détenus à des fins de transaction et ceux que Dexia Crédit Local, lors de leur comptabilisation initiale, désigne comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat ;
- ceux que Dexia Crédit Local, lors de leur comptabilisation initiale, désigne comme disponibles à la vente ; ou
- ceux pour lesquels Dexia Crédit Local ne pourrait pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial, pour d'autres raisons que la détérioration du crédit, qui doivent être classés comme disponibles à la vente.

Lors de la comptabilisation initiale, Dexia Crédit Local enregistre les prêts et créances à la juste valeur à laquelle s'ajoutent les coûts de transaction. Les évaluations ultérieures se font au coût amorti diminué de toute dépréciation pour perte de valeur. Les intérêts, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) sont comptabilisés dans la marge d'intérêt.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie attendus futurs sur la durée de vie attendue ou, quand cela est plus approprié, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

1.1.6.3. Instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat

1.1.6.3.1. Prêts et titres détenus à des fins de transaction

Dexia Crédit Local présente les prêts détenus à des fins de transaction en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » à leur juste valeur, avec les gains et pertes latents enregistrés dans le compte de résultat en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Les intérêts courus non échus sont valorisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisés dans la marge d'intérêt. Les titres détenus à des fins de transaction sont les titres acquis avec l'intention d'en retirer un bénéfice en prenant avantage des variations à court terme des cours, de la marge d'intermédiation ou les titres faisant partie d'un portefeuille dont la tendance de gestion est de réaliser des plus-values à court terme. Dexia Crédit Local comptabilise les titres détenus à des fins de transaction initialement à leur juste valeur et les réévalue ensuite avec les variations de juste valeur enregistrées en résultat. Ces variations de juste valeur sont enregistrées sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Les intérêts acquis pendant la période de détention de ces actifs sont comptabilisés dans la marge d'intérêt. Les dividendes encaissés sont comptabilisés sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

1.1.6.3.2. Passifs détenus à des fins de transaction

Les passifs contractés sur des opérations à des fins de transaction suivent le même traitement comptable que celui appliqué aux actifs financiers détenus à des fins de transaction.

1.1.6.3.3. Prêts et titres désignés à la juste valeur par résultat (FVO)

Sous certaines conditions, et sous réserve d'une documentation appropriée, un actif ou un passif financier (ou un groupe d'instruments financiers) peut être désigné à la juste valeur par résultat dès lors que :

- une telle désignation élimine ou réduit de manière significative une incohérence relative à l'évaluation ou la classification qui aurait existé sans l'application de cette option ;
- un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers ou les deux sont gérés, et leur performance est évaluée sur la base de leur juste valeur conformément à une stratégie de gestion des risques ou d'investissements dûment documentée ;
- un instrument contient un dérivé incorporé :
 - qui modifie significativement les flux de trésorerie qui autrement seraient imposés par le contrat ; ou
 - s'il n'est pas évident sur la base d'une analyse simple ou sans analyse que la séparation du ou des dérivés incorporés est interdite.

Les gains et pertes latents sur ces actifs sont enregistrés dans le compte de résultat en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Les intérêts sont comptabilisés dans la marge d'intérêt.

1.1.6.3.4. Passifs désignés à la juste valeur sur option par résultat (FVO)

Lors de la réévaluation ultérieure, conformément aux dispositions de la norme IFRS 9 appliquées par anticipation par Dexia

Crédit Local à compter du 1^{er} janvier 2017 (voir 1.1.2.5.), Dexia Crédit Local comptabilise comme suit les gains et pertes latents sur les passifs financiers désignés à la juste valeur sur option par résultat :

- les variations de juste valeur attribuables au risque de crédit propre sont enregistrées par capitaux propres dans une ligne spécifique « Variation de juste valeur des dettes désignés à la juste valeur par résultat, attribuable au risque de crédit propre » au sein des « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » ;
- les variations résiduelles de la juste valeur sont présentées dans le compte de résultat en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », Lors de la décomptabilisation des passifs désignés à la juste valeur sur option par résultat, les montants stockés en capitaux propres attribuables au risque de crédit propre ne font pas l'objet du reclassement en compte de résultat. Dexia Crédit Local effectue un reclassement de ces montants réalisés au sein des capitaux propres et les présente sur une ligne « Réserves consolidées ».

Néanmoins, dans le cas où le traitement des passifs désignés à la juste valeur sur option par résultat décrit plus haut créerait une non-concordance comptable au niveau du compte de résultat, Dexia Crédit Local présente l'ensemble des variations de juste valeur dans le compte de résultat.

1.1.6.3.5. Dérivés – portefeuille de transactions

Si le dérivé n'est pas lié à une opération de couverture, il est réputé être un dérivé détenu à des fins de transaction. Les principaux instruments financiers dérivés portent sur des contrats de change ou de taux d'intérêt mais Dexia Crédit Local utilise aussi des dérivés de crédit ou d'action. Tous les dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur puis sont ensuite revalorisés à leur juste valeur. Les justes valeurs sont obtenues à partir des prix constatés sur les marchés cotés ou en utilisant des modèles de flux de trésorerie ou à partir des modèles d'évaluation internes suivant le cas. Toute variation de la juste valeur est enregistrée au compte de résultat en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Les intérêts sont comptabilisés dans la marge d'intérêt.

Dexia Crédit Local présente les dérivés comme des actifs si leur juste valeur est positive, ou comme des passifs si elle est négative.

Certains dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers sont décomposés et traités comme des dérivés séparés lorsque :

- leurs risques et caractéristiques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur par résultat avec variation des gains ou pertes latents présentés en résultat.

Dexia Crédit Local présente les dérivés incorporés séparés au sein de la même rubrique que les contrats hôtes.

1.1.6.4. Investissements financiers

1.1.6.4.1. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Dexia Crédit Local classe les actifs financiers portant intérêts et ayant une échéance donnée dans la rubrique « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » (HTM) dans le cas où la direction a l'intention et la capacité de conserver ces actifs jusqu'à leur échéance.

Dexia Crédit Local comptabilise de tels actifs financiers portant intérêt initialement à leur juste valeur (après coûts de transaction) et ultérieurement au coût amorti sur la base du

taux d'intérêt effectif déterminé initialement après déduction éventuelle d'une dépréciation pour perte de valeur. Les intérêts sont comptabilisés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés dans la marge d'intérêt.

1.1.6.4.2. Actifs financiers disponibles à la vente

Dexia Crédit Local classe les actifs détenus pour une durée indéfinie et qui peuvent être vendus pour répondre à un besoin de liquidités ou à la suite d'une variation des taux d'intérêt, d'une modification des taux de change ou d'une évolution des cours de Bourse dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » (AFS).

Dexia Crédit Local comptabilise initialement ces actifs à leur juste valeur (y compris les coûts de transaction). Les intérêts sont comptabilisés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inclus dans la marge d'intérêt. Dexia Crédit Local comptabilise les dividendes reçus des titres à revenus variables en « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Dexia Crédit Local réévalue ultérieurement à leur juste valeur les actifs financiers disponibles à la vente (voir 1.1.7. Juste valeur des instruments financiers). Les résultats latents liés aux variations de juste valeur de ces actifs sont comptabilisés en capitaux propres dans une ligne spécifique « Gains ou pertes latents ou différés ».

Lorsque ces actifs sont vendus ou dépréciés, Dexia Crédit Local recycle la juste valeur accumulée dans les capitaux propres en résultat en « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Toutefois, les gains et pertes sur instruments de dette dépréciés sont comptabilisés en « Coût du risque ».

1.1.6.5. Dépréciation d'actifs financiers

Dexia Crédit Local déprécie un actif financier ou un groupe d'actifs financiers lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur de cet actif ou de ce groupe d'actifs, résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif, et que cet événement générateur de pertes a un impact sur les flux de trésorerie futurs attendus de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers, qui peut être estimé de façon fiable.

1.1.6.5.1. Actifs financiers au coût amorti

Dexia Crédit Local évalue dans un premier temps s'il existe individuellement une indication objective de dépréciation pour un actif financier pris individuellement. Si une telle preuve n'existe pas, cet actif financier est inclus dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires, soumis collectivement à un test de dépréciation. Il existe une indication objective de dépréciation individuelle lorsqu'un actif présente un risque probable ou certain de non recouvrement. Un actif est également susceptible d'être déprécié en cas d'impayés de plus de trois mois.

Les dépréciations collectives sont constatées en cas d'identification d'un risque avéré sur un secteur et sur les portefeuilles d'actifs considérés comme sensibles et mis sous surveillance.

Détermination de la dépréciation

- **Dépréciation spécifique** – S'il existe une indication objective qu'un actif classé dans la catégorie « Prêts et créances » ou qu'un actif financier détenu jusqu'à l'échéance est déprécié, le montant de la dépréciation de cet actif est calculé comme la différence entre sa valeur comptabilisée au bilan et sa valeur recouvrable estimée. La valeur recouvrable estimée d'un actif est la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, nets

des garanties et des nantissements (déterminés par l'exercice du jugement), actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif (sauf pour les actifs reclassés, voir ci-dessous). Lorsqu'un actif a été déprécié, il est exclu du portefeuille sur la base duquel la dépréciation collective est calculée. Les actifs de faible valeur ayant des caractéristiques de risque similaires suivent les principes décrits ci-dessous.

- **Dépréciation collective** – La dépréciation collective couvre le risque de perte de valeur, en l'absence de dépréciations spécifiques mais lorsqu'il existe un indice objectif laissant penser que des pertes sont probables dans des portefeuilles ou dans d'autres engagements de prêts liés à la date d'arrêté des comptes. Dexia Crédit Local estime ces pertes en se fondant sur l'expérience et les tendances historiques de chaque segment, la notation affectée à chaque emprunteur et en tenant compte également de l'environnement économique dans lequel se trouve celui-ci. À cet effet Dexia Crédit Local a constitué un modèle de risque de crédit utilisant une approche combinant probabilités de défaut et pertes en cas de défaut. Ce modèle est régulièrement testé a posteriori. Il se fonde sur les données de Bâle III et sur les modèles de risque, conformément au modèle des pertes avérées. Des hypothèses sont prises pour déterminer la manière de modéliser les pertes avérées et pour déterminer les paramètres requis, à partir des informations historiques.

Traitement comptable de la dépréciation

Dexia Crédit Local comptabilise les variations du montant de la dépréciation en résultat en « Coût du risque ». Une fois que l'actif est déprécié, la dépréciation est reprise par le compte de résultat si la réévaluation positive est objectivement liée à un événement postérieur à la comptabilisation de la dépréciation.

Lorsqu'un actif est jugé par la direction comme étant irrécupérable, la dépréciation spécifique résiduelle est reprise en compte de résultat en « Coût du risque » et la perte nette est présentée sur cette même rubrique du compte de résultat. Les récupérations ultérieures sont également comptabilisées dans cette rubrique.

1.1.6.5.2. Actifs financiers reclassés

Dexia Crédit Local peut reclasser des actifs financiers de la catégorie « Disponibles à la vente » ou, dans des cas rares, de la catégorie « Détenus à des fins de transaction » vers la catégorie « Détenus jusqu'à l'échéance » ou « Prêts et créances ». Un reclassement en « Prêts et créances » est ainsi possible lorsque des actifs « Disponible à la vente » ne sont plus cotés sur des marchés actifs et lorsque Dexia Crédit Local a l'intention et la capacité à conserver l'actif dans un avenir prévisible ou jusqu'à maturité.

Un reclassement en « Détenus jusqu'à l'échéance » est possible suite au changement de l'intention de Dexia Crédit Local au regard des actifs « Disponible à la vente », lorsque Dexia Crédit Local a l'intention et la capacité à conserver ces actifs financiers jusqu'à maturité et à condition que ces actifs soient des actifs non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixée.

Dans de telles circonstances, la juste valeur des actifs « Disponible à la vente » en date de transfert devient le nouveau coût amorti de ces actifs financiers. Tout ajustement de juste valeur initialement comptabilisé en capitaux propres est gelé et amorti sur la maturité résiduelle de l'instrument. Les actifs financiers reclassés sont dépréciés selon les mêmes estimations, jugements et principes comptables que lors de la dépréciation des actifs financiers au coût amorti. S'il existe

une indication objective qu'un actif reclassé est déprécié, le montant de la dépréciation est calculé par Dexia Crédit Local comme la différence entre sa valeur nette comptable (hors réévaluations de juste valeur liées au précédent classement en AFS), et sa valeur recouvrable actualisée au taux de rendement effectif attendu recalculé en date du transfert. Toute réserve AFS « gelée » non amortie est recyclée en compte de résultat et présentée sous la rubrique « Coût du risque ».

1.1.6.5.3. Actifs financiers disponibles à la vente

Dexia Crédit Local déprécie un actif financier disponible à la vente sur une base individuelle lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur, résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif.

Détermination de la dépréciation

- Instruments de capitaux propres – Pour les instruments de capitaux propres cotés, une baisse significative (plus de 50 %) ou prolongée (5 ans) de leur cours en-deçà de leur coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation. De plus, la direction peut décider de comptabiliser une dépréciation dès lors que d'autres indicateurs objectifs existent.
- Instruments de dettes portant intérêts – Pour les instruments de dettes portant intérêts, la dépréciation est déclenchée selon les mêmes critères que ceux qui s'appliquent individuellement aux actifs dépréciés comptabilisés au coût amorti (voir 1.1.6.5.1).

Traitement comptable de la dépréciation

Lorsque des instruments de capitaux propres classés en disponibles à la vente sont dépréciés, Dexia Crédit Local recycle la réserve AFS et présente la dépréciation au compte de résultat en « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Toute baisse supplémentaire de la juste valeur est comptabilisée dans la même catégorie pour les instruments de capitaux propres. Lorsqu'une dépréciation est comptabilisée pour des instruments de dette portant intérêts, toute diminution de la juste valeur est comptabilisée en « Coût du risque » quand il y a indication objective de dépréciation. Dans tous les autres cas, les changements de la juste valeur sont comptabilisés en « Capitaux propres ».

Une perte de valeur constatée sur des instruments de capitaux propres ne peut pas être reprise en compte de résultat à la suite d'une augmentation ultérieure du cours de la valeur.

1.1.6.5.4. Engagements de hors bilan

Dexia Crédit Local convertit généralement les engagements hors bilan, tels que les substituts de crédit (par exemple, les garanties ou les stand-by letters of credit (lettres de crédit)) et les lignes de crédit, en éléments de bilan, lorsqu'ils sont appelés.

Toutefois, dans certaines circonstances (incertitudes sur la solvabilité de la contrepartie notamment), l'engagement hors bilan devrait être considéré comme déprécié. Les engagements de prêts font l'objet de provision pour risques et charges si la solvabilité du client s'est détériorée au point de rendre douteux le remboursement du capital du prêt et des intérêts afférents (voir 1.1.22.).

1.1.6.6. Traitement des remboursements anticipés et réaménagements de prêts

Dexia Crédit Local a déterminé ses principes pour le traitement des réaménagements de prêts par analogie avec l'AG 62 de l'IAS 39 relatif aux réaménagements de passifs financiers.

Plusieurs cas de comptabilisation sont envisagés selon qu'il s'agit d'un remboursement anticipé avec refinancement ou d'un remboursement anticipé sans refinancement (sec).

Cas des remboursements avec refinancement

Le traitement comptable des remboursements anticipés de prêts et des indemnités de remboursement anticipé diffère selon que les conditions de réaménagement sont substantiellement différentes des conditions initiales ou non.

Par analogie avec les principes de l'AG 62, Dexia Crédit Local considère que les conditions de réaménagements sont substantiellement différentes lorsque la valeur actualisée des flux de trésorerie (valeur actualisée nette) selon les nouvelles conditions, y compris les frais versés nets de ceux reçus, est différente de plus de 10 % de la valeur actualisée des flux de trésorerie restants (valeur actualisée nette) de l'instrument de prêt d'origine.

Le traitement comptable de prêts et de l'indemnité de remboursement anticipé dépend du résultat à ce test d'éligibilité. Si le test d'éligibilité est satisfait (différence des valeurs actualisées nettes inférieure à 10 %), le prêt d'origine ne fait pas l'objet de décomptabilisation et l'indemnité de remboursement anticipé est étalée sur la durée résiduelle du prêt réaménagé. Si le test n'est pas satisfait (différence des valeurs actualisées nettes supérieure à 10 %), le prêt d'origine fait l'objet d'une décomptabilisation et l'indemnité de remboursement anticipé est comptabilisée directement en résultat en « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Cas des remboursements sans refinancement

Lorsque le prêt n'existe plus, Dexia Crédit Local enregistre l'indemnité de remboursement anticipé, ainsi que tous les résidus d'étalement de soulte, en résultat en « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » comme un produit de l'exercice conformément aux normes IFRS.

1.1.6.7. Emprunts

Dexia Crédit Local comptabilise initialement les emprunts à leur juste valeur, c'est-à-dire pour leur montant reçu, net des frais de transaction. Ultérieurement, les emprunts sont comptabilisés à leur coût amorti. Dexia Crédit Local comptabilise toute différence entre la valeur comptable initiale et le montant remboursé au compte de résultat sur la durée de l'emprunt en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La distinction entre instruments portant intérêts et instruments de capitaux propres est fondée sur la substance et non sur la forme juridique des opérations.

1.1.7. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

1.1.7.1. Principes de valorisation

IFRS 13 définit la juste valeur comme étant le prix qui serait reçu pour vendre un actif ou payé pour transférer un passif lors d'une transaction ordonnée entre des intervenants de marché à la date d'évaluation.

Les prix de marché cotés pour des actifs ou passifs identiques sont utilisés pour évaluer les justes valeurs lorsqu'il existe un marché actif. Ces prix de marché sont en effet la meilleure estimation de la juste valeur d'un instrument financier.

Si l'instrument financier n'est pas traité sur un marché actif, des techniques de valorisation sont utilisées. Le choix de la technique de valorisation doit être approprié aux circonstances et le niveau d'évaluation doit refléter ce que serait

la juste valeur dans les conditions de marché actuelles. Les techniques de valorisation utilisées par Dexia Crédit Local maximisent l'utilisation de données observables et minimisent l'utilisation de données non observables.

Le modèle de valorisation devrait prendre en compte tous les facteurs que les acteurs du marché prendraient en considération pour valoriser l'instrument. Évaluer la juste valeur d'un instrument financier requiert la prise en compte des conditions de marché existantes au moment de l'évaluation. Dans la mesure où des données observables sont disponibles, elles doivent être incorporées dans le modèle.

Les instruments financiers de Dexia Crédit Local reconnus à la juste valeur au bilan ou pour lesquels une juste valeur est calculée à des fins de présentation en annexe, sont classés selon les niveaux définis par la hiérarchie IFRS des justes valeurs. La définition des niveaux retenue par Dexia Crédit Local est celle que l'on retrouve dans le texte de la norme IFRS 13 :

- Niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : techniques de valorisation basées sur des données, autres que les prix cotés inclus dans les données de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement.
- Niveau 3 : techniques de valorisation basées de façon significative sur des données non observables.

Selon la politique de Dexia Crédit Local, les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie des justes valeurs sont effectués à la juste valeur à la date de clôture.

1.1.7.2. Techniques de valorisation

Les principes de valorisation retenus par Dexia Crédit Local pour ses instruments financiers (instruments mesurés à la juste valeur par résultat, actifs financiers disponibles à la vente et valorisations pour les annexes) peuvent être résumés comme suit :

1.1.7.2.1. Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur (détenus à des fins de transaction, désignés à la juste valeur par le résultat, disponibles à la vente, dérivés)

Instruments financiers évalués à la juste valeur pour lesquels des cotations de marché fiables sont disponibles

Si le marché est actif, les prix cotés disponibles correspondent à la meilleure évidence de juste valeur et seront donc utilisés pour les valorisations.

Ces prix de marché utilisés dans un marché actif pour des instruments identiques sans ajustement répondent aux conditions requises pour l'inclusion dans le niveau 1 de la hiérarchie de juste valeur telle que définie dans IFRS 13, contrairement à l'utilisation de prix cotés sur des marchés non actifs ou l'utilisation de *spreads* cotés.

Instruments financiers à la juste valeur pour lesquels il n'existe pas de prix de marché fiable et pour lesquels les valorisations sont obtenues par des techniques d'évaluation

Dexia Crédit Local utilise pour ses valorisations des approches s'appuyant autant que possible sur des données de marché observables. Ces valorisations s'appuient sur des fournisseurs de données de marché externes indépendants et des approches quantitatives standard. Les départements *Financial Market Risk* et *Product Control* établissent un suivi régulier de la qualité des valorisations :

- les valorisations d'instruments dérivés sont confrontées à celles d'un panel de contreparties et analysées lors d'un comité trimestriel ad hoc ;

- les niveaux d'exécution des opérations sont utilisés pour s'assurer de la qualité des approches de valorisation ;
- une revue régulière des approches de valorisation est faite et soumise à la validation du département Validation.

Pour être éligible à la juste valeur de niveau 2, seules des données de marché observables peuvent être utilisées de manière significative. Les données que Dexia Crédit Local intègre dans ses modèles de valorisation sont soit directement observables (prix), soit indirectement observables (*spreads*) ou bien encore sont le résultat de l'utilisation de prix ou de *spreads* directement observables sur des instruments similaires. Les justes valeurs d'instruments financiers qui utilisent significativement des données inobservables ou des hypothèses retenues par Dexia Crédit Local doivent être qualifiées en niveau 3 pour les besoins de publication dans les annexes.

La gouvernance en matière de juste valeur est assurée par plusieurs comités en charge des sujets liés à la valorisation. Le comité de direction, qui est le comité de gouvernance du niveau le plus élevé, supervise les principales décisions prises par les comités des niveaux subordonnés (comité des risques de marché et comité de validation). Cette gouvernance assure un cadre de contrôle solide sur les sujets liés à la valorisation ainsi que l'indépendance entre le front office, l'équipe des risques de marché et l'équipe de validation, dans le but de produire des estimations de juste valeur fiables pour la surveillance des risques de l'activité de négociation ainsi que pour une présentation fidèle de la situation financière et de la solvabilité du groupe. Les principes de valorisation généraux de Dexia Crédit Local assurent l'utilisation de prix cotés et observables, lorsqu'ils sont disponibles, ou de modèles de valorisation qui prennent en compte tous les facteurs que les acteurs du marché prendraient en considération. Les modèles sont développés par le front office « Financements et marchés » ou le département *Financial Market Risk* et sont validés par le département Validation. Selon leurs disponibilités, les données peuvent provenir de différentes sources telles que les cotations de prix négociables ou cours indicatifs. Elles sont produites par le département *Product Control*. Un inventaire des produits est régulièrement effectué, avec la revue des principales caractéristiques, la matérialité et le statut du modèle.

Lorsqu'il n'existe pas de marché actif, les titres et les prêts sont valorisés en maximisant l'utilisation de données de marché.

Dexia Crédit Local utilise un modèle de flux de trésorerie actualisés basé sur des *spreads* de crédit. Le spread de crédit est estimé sur la base des données directement disponibles auprès de contributeurs externes (Bloomberg, Markit,...) ou, lorsqu'aucune donnée n'est disponible pour un instrument, sur la base de la courbe de crédit de l'émetteur ajustée pour tenir compte des caractéristiques spécifiques des titres considérés (maturité...) ou, à défaut, sur la base de *spreads* disponibles pour des instruments similaires sur le marché (secteur, notation, devise).

S'agissant de la valorisation des dérivés, Dexia Crédit Local ajuste la valeur de marché pour tenir compte des risques de contreparties (*Credit Valuation Adjustment (CVA) / Debit Valuation Adjustment (DVA)*) et de financements (*Funding Valuation Adjustment (FVA)*).

La CVA reflète le risque de défaut de la contrepartie et la DVA reflète le risque de crédit propre de Dexia Crédit Local.

Dexia Crédit Local distingue deux marchés pour l'estimation de la CVA/DVA :

- Le marché des dérivés collatéralisés donnant lieu à l'échange quotidien de collatéral pour lesquels la CVA/DVA est calculée sur la base des variations de valeurs anticipées sur la période de marge en risque.

- Le marché des dérivés non collatéralisés pour lesquels il existe un risque sur la juste valeur du dérivé en date d'arrêt ainsi que sur les variations de valeur anticipées sur la durée de vie du dérivé.

Sur la base de projections, les expositions positives anticipées sont utilisées pour le calcul de la CVA alors que les expositions négatives anticipées sont utilisées pour le calcul de la DVA.

Pour l'estimation de la CVA/DVA, les paramètres de probabilité de défaut (PD) utilisés sont déterminés sur la base de données et de conventions de marché. Les paramètres de perte en cas de défaut (LGD) sont basés sur des conventions de marché ou sur des statistiques internes qui prennent en compte des taux de recouvrement spécifiques observés.

Suivant les hypothèses que les participants de marché prendraient en considération pour évaluer la juste valeur, Dexia Crédit Local utilise la courbe des taux au jour le jour (OIS) comme courbe d'actualisation pour tous les dérivés, quelle que soit leur collatéralisation.

La *Funding Valuation Adjustment (FVA)* prend en compte les coûts de financement associés aux instruments dérivés non collatéralisés. Ces dérivés non collatéralisés n'étant pas assujettis à des appels de marge, la banque bénéficie d'une économie de financement ou en supporte le coût suivant le sens de sa position nette au bilan, correspondant aux valeurs de marché de ces instruments dérivés.

Le niveau de coût de financement utilisé dans la détermination de la FVA reflète le financement de l'exposition des dérivés non collatéralisés à des taux différents de ceux au jour le jour. Dexia Crédit Local continuera à faire évoluer ses modèles au fil des trimestres en fonction de l'évolution des pratiques de marché.

1.1.7.2.2. Instruments financiers comptabilisés au coût amorti (évaluation pour l'annexe IFRS sur la juste valeur)

Instruments financiers reclassés du portefeuille de négociation ou du portefeuille des instruments financiers disponibles à la vente vers le portefeuille de prêts

En réponse à la crise financière, l'IASB a publié le 13 octobre 2008 un amendement à IAS 39 autorisant le reclassement de certains actifs financiers illiquides. À cette occasion, Dexia Crédit Local a décidé d'utiliser cet amendement pour reclasser les actifs pour lesquels n'existaient plus de marché actif ou de cotations fiables.

Ces instruments sont valorisés selon l'approche décrite ci-dessus et utilisée pour les titres pour lesquels il n'existe pas de marché actif.

1.1.7.2.3. Instruments financiers classés en titres détenus jusqu'à l'échéance ou en prêts et créances dès l'origine et passifs

Valorisation des prêts et créances, y compris les prêts hypothécaires, et des passifs

Principes généraux

La valorisation des prêts classés en « Prêts et créances » depuis l'origine utilise une approche de marché standard basée sur des données considérées comme observables (*spreads* de crédit estimés par secteur appliqués à la notation interne de l'emprunteur).

Pour les emprunts au passif non cotés sur le marché, un *spread* de crédit estimé est également appliqué.

Impact des taux d'intérêt

La juste valeur des prêts à taux fixe, des prêts hypothécaires et des passifs de Dexia Crédit Local rend compte des variations des taux d'intérêt depuis l'origine.

Les dérivés incorporés, tels que les caps, floors et options de remboursement anticipé, sont inclus pour déterminer la juste valeur des prêts et créances ou des passifs de Dexia Crédit Local.

Impact du risque de crédit

Le différentiel de *spread* de crédit depuis l'origine est pris en compte dans l'estimation de la juste valeur.

1.1.8. PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES

Tous les instruments financiers générant des intérêts, excepté lorsqu'ils sont désignés à la juste valeur par résultat, voient leurs produits financiers et leurs charges financières comptabilisés en compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif fondée sur la valeur comptable initiale (y compris les coûts de transaction).

Les coûts de transaction sont des coûts complémentaires qui sont directement imputables à l'acquisition d'un actif ou d'un passif financier et qui sont inclus dans le taux d'intérêt effectif. Un coût complémentaire peut être défini comme un coût qui n'aurait pas été supporté si l'acquisition de l'instrument financier n'avait pas été effectuée.

Les intérêts courus sont comptabilisés sous la même rubrique de bilan que les actifs financiers ou les passifs financiers auxquels ils se rapportent.

Lorsqu'un instrument financier a fait l'objet d'une dépréciation pour perte de valeur le ramenant à sa valeur recouvrable, les produits d'intérêt sont alors estimés sur la base du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie qui servent pour calculer sa valeur recouvrable.

Les produits et charges d'intérêt sur les dérivés sont présentés de façon brute par instrument.

En janvier 2015, l'IFRS IC a été saisi d'une question relative à l'impact des taux d'intérêt effectifs négatifs sur la présentation des charges et produits dans l'état du résultat global. Il a noté que les intérêts résultant d'un taux d'intérêt négatif sur un actif financier ne répondent pas à la définition des revenus d'intérêt dans IAS 18 « Produits des activités ordinaires ». Conformément à la décision de l'IFRS IC et à la position de l'Autorité bancaire européenne (ABE), Dexia Crédit Local présente la rémunération négative sur les actifs en charges d'intérêt et la rémunération positive sur les passifs en produits d'intérêt.

1.1.9. HONORAIRES ET COMMISSIONS : PRODUITS ET CHARGES

L'essentiel des honoraires et commissions générés par l'activité de Dexia Crédit Local est étalé sur la durée de l'opération génératrice de commission.

En ce qui concerne les opérations importantes comme les commissions et honoraires résultant de la négociation ou de la participation à la négociation d'une opération pour compte de tiers telle que l'arrangement relatif à l'acquisition de crédits, d'actions ou d'autres valeurs mobilières, ou à l'acquisition ou la vente d'une société, ces commissions et honoraires sont comptabilisés lorsque l'acte important est achevé. Les commissions d'engagement sur prêts sont comptabilisées comme faisant partie du taux d'intérêt effectif si le prêt est octroyé. Si le prêt n'est pas octroyé, cette commission d'engagement est comptabilisée en tant que commission à la date d'expiration de l'engagement.

1.1.10. DÉRIVÉS DE COUVERTURE

Les dérivés de couverture appartiennent à l'une des trois catégories suivantes :

- couverture de la juste valeur d'un actif ou d'un passif ou d'un engagement ferme (couverture de juste valeur) ; ou
- couverture d'un flux de trésorerie futur attribuable à un actif ou à un passif déterminé, ou à une transaction future (couverture de flux de trésorerie) ; ou
- couverture d'investissement net dans une entité étrangère (couverture d'investissement net).

Dexia Crédit Local désigne un dérivé comme instrument de couverture si certaines conditions sont remplies :

- une documentation précise et formalisée sur l'instrument de couverture, sur le sous-jacent à couvrir, sur l'objectif de la couverture, sur la stratégie retenue et sur la relation entre l'instrument de couverture et le sous-jacent doit être préparée préalablement à la mise en place de la couverture ;
- une étude doit démontrer que la couverture sera efficace de manière prospective et rétrospective pour neutraliser les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie du sous-jacent couvert tout au cours de l'exercice ou de la période de couverture ; et
- la couverture doit débuter dès la mise en place de l'instrument et se poursuivre sans interruption.

Dexia Crédit Local comptabilise les variations de juste valeur des dérivés désignés dans une relation de couverture en juste valeur, qui satisfont aux conditions et qui ont démontré leur efficacité vis-à-vis du sous-jacent à couvrir, en résultat au même titre que les variations de juste valeur des actifs ou passifs couverts.

Si, à un moment donné, la couverture de la juste valeur vient à ne plus satisfaire aux conditions de la comptabilité de couverture et l'élément couvert est toujours comptabilisé, Dexia Crédit Local amortit la part revalorisée à la juste valeur de l'élément couvert portant intérêt financier en résultat, sur la durée résiduelle de l'élément couvert ou de l'instrument de couverture si celle-ci est plus courte, sous forme d'un ajustement du rendement de l'élément couvert.

La part efficace des variations de juste valeur des dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie, qui satisfont aux conditions, est comptabilisée dans les capitaux propres dans la rubrique « Gains et pertes latents ou différés » (voir le tableau de variation des capitaux propres consolidés). La partie non efficace de la variation de juste valeur des dérivés est comptabilisée en compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». La variation de juste valeur des dérivés pour le Credit Valuation Adjustment, le Debit Valuation Adjustment et le Funding Valuation Adjustment est comptabilisée en compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Les montants stockés en capitaux propres sont reclassés en compte de résultat et comptabilisés en produits ou charges lorsque l'engagement de couverture ou la transaction prévue impacte le résultat.

1.1.11. COUVERTURE DU RISQUE DE TAUX D'UN PORTEFEUILLE

Comme expliqué au 1.1.1.1. Généralités, Dexia Crédit Local applique IAS 39 tel qu'adopté par l'Union européenne (« IAS 39 *carve-out* ») qui reflète plus précisément la manière dont Dexia Crédit Local gère ses instruments financiers.

La relation de couverture a pour but de réduire l'exposition au risque de taux d'intérêt qui provient de certaines catégories d'actifs ou de passifs, désignés comme éléments couverts.

Dexia Crédit Local effectue une analyse globale de son risque de taux d'intérêt. Cette analyse consiste à évaluer le risque de taux de tous les éléments à taux fixe, générateurs d'un tel risque, qui sont comptabilisés au bilan et au hors bilan. Cette analyse globale peut exclure certains éléments générateurs de risque, tels que les activités de marché financier, à condition que le risque qui résulte de telles activités fasse l'objet d'un suivi activité par activité.

Dexia Crédit Local applique la même méthodologie pour sélectionner les actifs et les passifs qui doivent faire partie de la couverture de risque de taux du portefeuille. Les actifs et passifs financiers sont classés par intervalles de temps de maturité du portefeuille. En conséquence, lorsque ces éléments sortent du portefeuille, ils doivent être retirés de toutes les classes de maturité sur lesquelles ils ont un impact. Les dépôts remboursables à première demande et les comptes d'épargne peuvent faire partie du portefeuille s'ils font l'objet d'études comportementales pour estimer la date de maturité attendue. Dexia Crédit Local peut choisir différentes catégories d'actifs ou de passifs tels que des actifs ou portefeuilles de prêts classés comme « disponibles à la vente », comme des éléments à couvrir.

À partir de cette analyse en différentiel, réalisée sur une base nette, Dexia Crédit Local définit, lors de la mise en place du contrat, l'exposition au risque à couvrir, la longueur des intervalles de temps, la méthode de test et la fréquence à laquelle les tests sont réalisés.

Les instruments de couverture sont des portefeuilles de dérivés dont les positions peuvent se compenser. Dexia Crédit Local comptabilise les éléments de couverture à leur juste valeur avec variations de juste valeur en compte de résultat. Dexia Crédit Local présente les revalorisations relatives au risque couvert d'instruments comptabilisés au coût amorti au bilan au sein de la rubrique « Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ».

1.1.12. « GAIN OU PERTE AU PREMIER JOUR DE LA TRANSACTION »

Le « Gain ou perte au premier jour de la transaction » s'applique pour toutes les transactions évaluées à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Le « Gain ou perte au premier jour de la transaction » est la différence entre :

- le prix de transaction et son prix de marché coté, si la transaction est effectuée sur un marché coté ; ou
- le prix de transaction et la juste valeur déterminée par l'utilisation de techniques de valorisation (modèles de valorisation interne incluant certains ajustements de marché : risque de liquidité, risque de modèle, risque de crédit) si la transaction n'est pas cotée.

Si Dexia Crédit Local considère que les paramètres principaux sont observables et si la direction des Risques valide le modèle, le « Gain ou perte au premier jour de la transaction » sera comptabilisé immédiatement en compte de résultat. Si Dexia Crédit Local considère que ces données ne sont pas observables, ou si le modèle n'est pas validé par la direction des Risques, « le gain ou la perte au premier jour de la transaction » sera amorti linéairement en compte de résultat sur la durée de vie attendue de la transaction. Si par la suite, les données de marché deviennent observables, Dexia Crédit Local comptabilisera le montant résiduel du « Gain ou perte au premier jour de la transaction » en compte de résultat.

Dans le cas de dénouement avant la maturité, la part résiduelle du « Gain ou perte au premier jour de la transaction » est comptabilisée en compte de résultat. Dans le cas d'un

dénouement partiel avant la maturité, Dexia Crédit Local comptabilise en compte de résultat la part du « Gain ou perte au premier jour de la transaction » correspondant au dénouement partiel anticipé.

1.1.13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles se composent principalement des immeubles de bureau, des matériels et équipements, ainsi que des immeubles de placement.

Les immeubles de bureau, les matériels et les équipements sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés comme un composant indépendant, si nécessaire, s'il est probable que Dexia Crédit Local bénéficiera d'avantages économiques futurs et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Le montant amortissable de ces immobilisations est calculé après déduction de leur valeur résiduelle. Ces immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité attendue. On trouvera ci-dessous les durées d'utilité pour les principaux types d'immobilisations :

- immeubles (y compris les frais accessoires et les impôts non récupérables) : 20 à 50 ans
- matériel informatique : 3 à 6 ans
- aménagements des bureaux, mobiliers et matériels : 2 à 12 ans
- véhicules : 2 à 5 ans.

Une immobilisation corporelle peut être constituée de composants ayant des durées d'usage différentes. Dans ce cas, chaque composant est déprécié de manière séparée sur sa durée de vie estimée. Les composants suivants ont été retenus :

- infrastructure des immeubles : 50 ans
- toitures et façades : 30 ans
- installations techniques : 10 à 20 ans
- agencements et finitions : 10 à 20 ans

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif sont inclus dans le coût de cet actif et doivent donc être capitalisés. Les autres coûts d'emprunt sont enregistrés en charges.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des indices de perte de valeur sont identifiés. Lorsque la valeur nette comptable de l'immobilisation figurant au bilan est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, une perte de valeur est constatée et la valeur au bilan de cette immobilisation est ramenée à son montant recouvrable estimé. Dans les cas où la valeur recouvrable de l'actif isolé ne peut être déterminée individuellement, Dexia Crédit Local détermine la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie ou du groupe d'unités génératrices de trésorerie auquel il appartient. Les plus ou moins-values de cession des immobilisations sont calculées sur la base de la valeur nette comptable et sont imputées en « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi. Dans certains cas, Dexia Crédit Local utilise pour son propre usage une partie d'un immeuble de placement. Si la partie utilisée par Dexia Crédit Local pour son propre compte peut être cédée séparément ou faire l'objet d'une location-financement, cette partie est comptabilisée isolément. Si en revanche, la partie utilisée par Dexia Crédit Local n'est pas susceptible d'être vendue séparément, le bien immobilier est classé comme immeuble de placement lorsque la portion uti-

lisée par Dexia Crédit Local représente une faible portion de l'investissement total.

Les immeubles de placement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et pertes éventuelles de valeur. Les immeubles de placement sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité attendue. L'amortissement des immeubles et des autres actifs en location simple est enregistré en « Charges des autres activités ».

1.1.14. ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels consistent principalement en logiciels acquis ou développés en interne. Le coût de la maintenance de ces logiciels est considéré comme une charge et est comptabilisé en compte de résultat lorsque le coût est avéré. Cependant, les dépenses qui ont pour effet d'améliorer la qualité d'un logiciel ou de prolonger sa durée de vie de plus d'un an sont capitalisées et viennent augmenter son coût d'origine. Les coûts de développement des logiciels immobilisés sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité estimée à compter de la date où ils sont effectivement utilisables. Cette durée d'utilité se situe généralement entre trois et cinq ans, à l'exception des applications liées au cœur de métier pour lesquelles la durée d'utilité maximum est de dix ans.

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction, ou la production de l'actif forment la valeur de l'actif et, en conséquence, sont immobilisés. Les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés comme une charge de l'exercice.

Les actifs incorporels (autre que les écarts d'acquisition) font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'un indice de perte de valeur existe. Lorsque la valeur nette comptable d'une immobilisation figurant au bilan est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, une perte de valeur est constatée et la valeur au bilan de cette immobilisation est ramenée à son montant recouvrable. Les plus ou moins-values de cession des actifs incorporels sont déterminées par référence à leur valeur comptable et sont enregistrées en « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

1.1.15. ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Les actifs (ou groupes d'actifs) dont la valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue, sont considérés comme des actifs non courants (ou groupes destinés à être cédés) détenus en vue de la vente, dès lors :

- qu'ils sont disponibles en vue de la vente immédiate dans leur état actuel ; et
- que leur vente est hautement probable dans un délai d'un an.

Les actifs non courants (ou groupes d'actifs) détenus en vue de la vente sont évalués par Dexia Crédit Local au montant le plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Ces actifs font l'objet d'une présentation séparée au bilan, sans retraitement des périodes précédentes. Lorsqu'un groupe d'actifs est classé en « détenu en vue de la vente », les gains ou pertes latents ou différés sont isolés dans une ligne de publication distincte au sein des fonds propres. Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupes d'actifs) détenus en vue de la vente. Les comptes intragroupe entre les activités courantes et les groupes d'actifs détenus en vue de la vente continuent d'être éliminés.

Une activité abandonnée est une composante dont l'entité s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de

la vente, et qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte. Le profit ou la perte après impôt des activités abandonnées fait l'objet d'une présentation séparée en compte de résultat. Les périodes précédentes sont retraitées.

1.1.16. ÉCARTS D'ACQUISITION

Dexia Crédit Local n'a plus d'écart d'acquisition à son bilan et ne pourra plus acquérir de participations à l'avenir suite au plan de résolution ordonnée du groupe.

1.1.17. COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

Les comptes de régularisation et les actifs divers sont constitués essentiellement des cash collatéraux, des produits à recevoir (hors intérêts), des paiements effectués d'avance, des taxes opérationnelles et des autres débiteurs. On y trouve également des produits d'assurance (primes d'assurance dues, réassurance, etc.), des contrats de promotion immobilière, des stocks et des actifs provenant des plans de retraite des salariés. Ces autres actifs sont évalués en suivant la norme applicable. Les actifs gérés dans le cadre des obligations de retraite sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19 révisée.

1.1.18. CONTRATS DE LOCATION

Un contrat de location est qualifié de location-financement si le contrat transfère l'essentiel des risques et des avantages liés à la possession de l'actif. Un contrat qui n'est pas un contrat de location-financement est un contrat de location simple.

1.1.18.1. Dexia Crédit Local est locataire

Dexia Crédit Local conclut principalement des contrats de location simple pour la location de ses équipements ou d'immeubles. Les loyers de location sont comptabilisés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

Quand un contrat de location simple est terminé anticipativement, toutes les pénalités à payer au bailleur sont comptabilisées en charges de la période au cours de laquelle la résiliation est survenue.

Si le contrat transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de la possession de l'actif, la location est qualifiée de location-financement et l'actif est immobilisé. Lors de la mise en place de cette location-financement, l'actif est comptabilisé à sa juste valeur, ou à la valeur actualisée du flux des loyers minimaux contractuels si cette valeur est plus faible. L'actif est amorti sur sa durée d'utilité estimée, sauf si la durée de location est courte et le transfert de propriété n'est pas prévu. Le passif correspondant aux engagements de loyers à payer est comptabilisé comme emprunt, et les intérêts sont comptabilisés via la méthode du taux d'intérêt effectif.

1.1.18.2. Dexia Crédit Local est bailleur

Dexia Crédit Local conclut des contrats de location-financement et des contrats de location simple.

Lorsqu'un actif est utilisé dans le cadre d'un contrat de location simple, les loyers reçus sont enregistrés en résultat linéairement sur la période du contrat de location. L'actif sous-jacent est comptabilisé selon les règles applicables à ce type d'actif.

Lorsqu'un actif détenu est donné en location dans le cadre d'une location-financement, Dexia Crédit Local enregistre une créance correspondant à l'investissement net dans le contrat de location, laquelle peut être différente de la valeur actualisée des paiements minimaux dus au titre du contrat. Le taux d'intérêt utilisé pour l'actualisation est le taux implicite

du contrat de location. Les revenus sont comptabilisés sur la durée du contrat de location en utilisant le taux d'intérêt implicite.

1.1.19. OPÉRATIONS DE PENSIONS ET PRÊTS DE TITRES

Les titres vendus avec un engagement de rachat (repos) ne sont pas décomptabilisés car, malgré le transfert de la propriété des titres, il n'y a pas de transfert significatif des risques et avantages et demeurent au bilan dans leur catégorie initiale. La contrepartie au passif est incluse dans la rubrique « Dettes envers les établissements de crédit » ou « Dettes envers la clientèle » suivant le cas. L'actif est présenté comme gagé dans les annexes.

Les titres achetés avec un engagement de revente (reverse repos) sont comptabilisés au hors bilan et les prêts correspondants sont enregistrés en tant que « Prêts et créances sur établissements de crédit » ou « Prêts et créances sur la clientèle ».

La différence entre le prix de vente et le prix de rachat est considérée comme un produit d'intérêt ou une charge d'intérêt. Ce produit ou cette charge est proraté sur la durée du contrat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les titres prêtés à des tiers ne sont pas décomptabilisés. Ils sont maintenus dans les états financiers dans la même catégorie.

Les titres empruntés ne figurent pas dans les états financiers. Si ces titres sont vendus à des tiers, le bénéfice ou la perte est comptabilisé(e) sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », et l'obligation de rendre ces valeurs mobilières est comptabilisée à sa juste valeur sous la rubrique « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

1.1.20. IMPÔT DIFFÉRÉ

Un impôt différé est comptabilisé en utilisant la méthode du report variable dès qu'il existe une différence temporelle entre les valeurs comptables des actifs et passifs, tels qu'ils figurent dans les états financiers, et leurs valeurs fiscales.

Les principales différences temporelles résultent de la dépréciation des immobilisations corporelles, de la réévaluation de certains actifs et passifs (incluant les contrats dérivés, des provisions pour pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi), des dépréciations sur prêts et autres dépréciations, et enfin, en relation avec les acquisitions, de la différence entre les justes valeurs des actifs nets acquis et leur base fiscale.

Le taux d'impôt utilisé est celui dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Un impôt différé actif ou passif n'est pas actualisé. Les impôts différés actifs relatifs aux différences temporaires déductibles et aux reports déficitaires sont constatés uniquement s'il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs suffisants sur lesquels les différences temporaires et les pertes fiscales pourront être imputées.

Un impôt différé est calculé pour toute différence temporelle résultant de participation dans des filiales, coentreprises ou sociétés associées, sauf dans le cas où la date de reprise de la différence temporelle peut être maîtrisée, et où il est peu probable que la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible.

Les impôts courants et différés sont comptabilisés en impôts sur les bénéfices dans le compte de résultat avec les intérêts

et pénalités associés dans le cas où ils sont assimilés à ces impôts. Sinon les intérêts et les pénalités sont comptabilisés en intérêt dans le produit net bancaire.

En revanche, les impôts différés qui résultent de la réévaluation d'actifs disponibles à la vente, de couvertures de flux de trésorerie, et d'autres opérations comptabilisées directement en capitaux propres, sont également comptabilisés en capitaux propres.

1.1.21. AVANTAGES AU PERSONNEL

1.1.21.1. Avantages à court terme

Les avantages à court terme, payables dans un délai de 12 mois maximum après la clôture de l'exercice au cours duquel le service a été rendu, ne sont pas actualisés et sont comptabilisés comme une dépense.

Les congés payés annuels ou jours d'ancienneté sont comptabilisés lorsqu'ils sont accordés à l'employé. À cet effet, une provision est constituée sur la base des droits acquis par les salariés à la date d'arrêt des comptes, tant pour les congés annuels que pour les jours d'ancienneté.

1.1.21.2. Passifs liés aux retraites

Si Dexia Crédit Local a une obligation légale d'octroyer à ses employés un régime de retraite, ce régime est classé soit au sein des régimes à prestations définies, soit au sein des régimes à cotisations définies. Dexia Crédit Local offre un certain nombre de régimes de retraites tant à cotisations définies qu'à prestations définies. Les actifs de ces régimes sont en général confiés à des compagnies d'assurance ou des fonds de pension. Ces régimes sont financés à la fois par les versements des employés et par ceux de Dexia Crédit Local. Dans certains cas, Dexia Crédit Local offre à ses salariés retraités une contribution au coût de leur assurance maladie.

1.1.21.2.1. Régimes à prestations définies

Les engagements liés aux régimes à prestations définies se calculent comme la valeur des flux de paiements futurs actualisée au taux d'intérêt des obligations privées notées AA, qui ont une échéance proche de l'échéance moyenne du passif associé. La technique de valorisation pour l'estimation des dépenses des régimes à prestations définies prend en compte des hypothèses actuarielles constituées d'hypothèses démographiques et financières (taux d'inflation par exemple).

Le coût des régimes à prestations définies est déterminé selon la « méthode des unités de crédit projetées », selon laquelle chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chacune des unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.

Le montant comptabilisé au bilan au titre des prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'engagement lié au régime à prestations définies (qui est la valeur actualisée des paiements futurs estimés nécessaires pour régler l'obligation liée aux services rendus par le personnel pendant la période considérée et les périodes antérieures), déduction faite de la juste valeur des actifs composant le plan de retraite. L'obligation est présentée nette des actifs comme une dette ou un actif. Aussi, un actif peut être calculé si le plan est surcouvert et comptabilisé séparément si ces actifs sont détenus par une société du groupe. Tout actif comptabilisé est limité à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles sous forme de remboursements par le régime ou sous forme de diminutions des cotisations futures dues au régime.

Les réévaluations du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime (à l'exclusion des intérêts nets) et

toute variation de l'effet du plafond de l'actif (à l'exclusion des intérêts nets) et sont comptabilisées immédiatement en autres éléments du résultat global sans reclassement ultérieur en résultat net.

Le coût des services rendus au cours de la période, le coût des services passés (soit la variation de la valeur actuelle de l'obligation qui résulte de la modification ou de la réduction d'un régime), le profit ou la perte résultant de la liquidation sont comptabilisés en résultat net.

Les intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies sont comptabilisés en résultat net. Ils sont déterminés en appliquant le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des prestations définies au passif (à l'actif) net, tous deux déterminés au début de l'exercice, et compte tenu de la variation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies résultant du paiement de cotisations et de prestations au cours de la période.

Le calcul lié au régime à prestations définies est confié à des actuaires professionnels externes. Les calculs, les hypothèses et les résultats sont ensuite revus et validés par un actuaire indépendant pour le compte de Dexia Crédit Local. Il garantit que tous les calculs sont harmonisés et respectent la norme IAS 19 (révisée en 2011).

1.1.21.2.2. Régimes à cotisations définies

Les contributions de Dexia Crédit Local aux régimes à cotisations définies sont comptabilisées au résultat de l'année à laquelle elles sont engagées. Sous de tels régimes, les obligations de Dexia Crédit Local se limitent à payer le montant que le groupe a accepté de verser dans le fonds pour le compte des salariés.

1.1.21.2.3. Indemnités de fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière sont traitées comme les régimes à prestations définies

1.1.21.3. Autres avantages à long terme

Ces avantages concernent essentiellement les médailles du travail qui seront remises aux salariés après qu'ils ont accompli une certaine période.

Au contraire des régimes à prestations définies, les écarts actuariels liés à ces avantages sont comptabilisés immédiatement en résultat. Tous les coûts des services rendus sont comptabilisés immédiatement en résultat.

1.1.21.4. Indemnités de cessation d'emploi

Une provision pour indemnités de cessation d'emploi est comptabilisée à la première des dates suivantes :

- la date à laquelle Dexia Crédit Local ne peut plus retirer son offre d'indemnités ;
- la date à laquelle Dexia Crédit Local comptabilise les coûts d'une restructuration prévoyant le paiement de telles indemnités.

1.1.21.5. Paiements fondés sur des actions

Dexia Crédit Local accordait à ses salariés des paiements fondés sur des actions, tels que options sur instruments de capitaux propres, plans d'acquisition d'actions réservés aux employés et paiements fondés sur des actions et qui sont réglés en trésorerie.

La juste valeur des plans dont le dénouement se fait sur la base d'actions était évalué en date d'attribution par référence à la juste valeur de l'instrument de capitaux propres sous-jacent (basé sur des modèles d'évaluation, des données de marché), prenant en compte des données de marché exist-

tantes en date d'acquisition. L'impact des autres conditions d'acquisition était pris en compte en ajustant le nombre d'instruments de capitaux propres compris dans l'évaluation du montant de la transaction. La juste valeur était comptabilisée en frais de personnel en contrepartie des capitaux propres.

Dans le cas de paiements fondés sur des actions, et qui sont réglés en trésorerie, les services rendus et l'obligation encourue de payer ces services étaient évalués à la juste valeur de l'obligation. Cette juste valeur était évaluée en date d'attribution et à chaque date d'arrêt des comptes jusqu'au règlement de l'obligation. La juste valeur était comptabilisée en frais de personnel en contrepartie des passifs.

1.1.22. PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges regroupent principalement les provisions pour litiges, pour restructuration, et pour engagements de crédit hors bilan.

Une provision est évaluée à la valeur actualisée des dépenses attendues pour régler l'obligation. Le taux d'intérêt retenu est le taux avant impôt qui reflète la valeur temps de l'argent telle que définie par le marché.

Les provisions sont comptabilisées quand :

- Dexia Crédit Local a une obligation légale ou implicite résultant d'événements passés ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation ;
- il est possible d'estimer de manière raisonnablement précise le montant de l'obligation.

Les provisions sur engagements de prêts sont comptabilisées dès lors qu'il existe une incertitude sur la solvabilité de la contrepartie.

1.1.23. CAPITAL ET ACTIONS PROPRES

1.1.23.1. Coût d'émission d'actions

Des coûts externes additionnels directement attribuables à l'émission d'actions nouvelles, autres que provenant d'un regroupement d'entreprises, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

1.1.23.2. Dividendes sur actions ordinaires

Dexia Crédit Local comptabilise ses dividendes sur actions ordinaires en dette au cours de la période où ces dividendes ont été annoncés. Les dividendes de l'exercice, qui sont annoncés postérieurement à la date d'arrêt du bilan, sont mentionnés dans la note relative aux événements postérieurs à la clôture.

1.1.24. OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Deux entités sont considérées comme des parties liées si l'une possède le contrôle de l'autre ou si elle exerce une influence notable sur la politique financière ou sur les décisions courantes de l'autre partie ou fait partie des principaux dirigeants de l'autre partie ou de sa société mère. Dans ce cadre, les opérations avec des parties liées sont celles avec les sociétés ayant des liens capitalistiques et également celles avec les administrateurs.

1.1.25. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Dans la présentation du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des soldes, dont l'échéance est inférieure à trois mois à partir de la date d'acquisition, auprès des banques centrales, des prêts et avances interbancaires.

1.1.26. RÉSULTAT PAR ACTION

Le bénéfice par action avant dilution est calculé en divisant la part du résultat attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises à la fin de l'exercice, en excluant le nombre moyen d'actions ordinaires acquises par Dexia Crédit Local et détenues en actions propres.

En ce qui concerne le bénéfice par action dilué, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises et le résultat net sont ajustés pour prendre en compte la conversion de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives, telles que des dettes convertibles et des options sur actions octroyées aux employés. Des émissions d'actions potentielles ou éventuelles sont traitées comme dilutives quand les options de conversion sont dans la monnaie et que leur conversion en actions ferait décroître le résultat net par action.

1.2 Intérêts détenus dans les filiales et dans d'autres entités

a. Critères de consolidation et de mise en équivalence

Le groupe Dexia Crédit Local suit les règles applicables en matière de périmètre de consolidation qui résultent des normes :

- IFRS 10 sur la préparation et la présentation des états financiers consolidés d'un groupe d'entreprises contrôlées par une société mère ;
- IFRS 3 sur les méthodes de comptabilisation des regroupements d'entreprises et leurs effets en consolidation ;
- IAS 28 (modifiée) sur la comptabilisation des participations dans des entreprises associées et des coentreprises ;
- IFRS 11 sur la comptabilisation des participations dans des entreprises contrôlées conjointement (partenariats).

Les principes édictés par les textes impliquent que soient consolidées les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif ou conjoint, ou une influence notable.

Les entreprises contrôlées (contrôle exclusif ou contrôle conjoint) ou sous influence notable sont consolidées.

En application du principe de l'image fidèle des comptes du groupe, les sociétés dont la contribution aux états financiers consolidés n'est pas significative n'ont pas vocation à entrer dans le périmètre de consolidation.

Sont notamment considérées comme non significatives les entreprises dont, cumulativement, le total du bilan et du résultat net est inférieur à 1 % du total du bilan et du résultat net consolidés (soit respectivement EUR 1,8 milliards et EUR 3,38 millions (moyenne sur 3 ans) en 2017. Au 31 décembre 2017, la somme des bilans et la somme des résultats nets des sociétés non consolidées sont inférieures à ces seuils.

b. Périmètre de consolidation 2017 – modifications par rapport au périmètre 2016

Les sociétés CBX IA2 et Dexia CLF Banque ont transféré leur patrimoine à Dexia Crédit Local.

Les sociétés Dexia Delaware et Tevere Finance S.r.l ont été liquidées.

Le SPV Sumitomo Mitsui sort du périmètre en 2017 suite à la cession par Dexia de la tranche subordonnée émise par ce SPV.

Suite au vote de l'assemblée générale du 30 mars 2017 de Dexia Israël, Dexia Crédit Local a transféré 6,46 % de ses actions à son co-actionnaire ULAI (Union des Autorités Locales Israéliennes) et détient désormais 58,89 % de Dexia

Israël (versus 65,31 % des droits de distribution de dividendes et 65,99 % des droits de vote au 31 décembre 2016), ainsi que le contrôle effectif du conseil d'administration.

Dans la mesure où le changement de participation ne se traduit pas par une perte du contrôle de la filiale, la transaction a été enregistrée dans les capitaux propres, conformément au référentiel IFRS : les réserves consolidées part du groupe et les écarts de conversion – part du groupe diminuent respectivement de EUR 10,8 millions et de EUR 3,4 millions au profit des intérêts minoritaires. Voir également la note 1.5.

c. Impact des variations de périmètre sur le compte de résultat consolidé

Il n'y a pas d'impact significatif des variations de périmètre sur le résultat consolidé.

d. Périmètre du groupe Dexia Crédit Local au 31 décembre 2017

Les entités du groupe sont gérées en extinction, à l'exception de Dexia Israël, afin de protéger la valeur de sa franchise commerciale, dans une optique de cession.

A. Liste des entités comprises dans la consolidation par intégration globale

Dénomination	31 décembre 2016				31 décembre 2017			Réf
	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêts	Méthode	% contrôle	% intérêts	
SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE								
Dexia Crédit Local SA	France							
Dexia Crédit Local, Dublin Branch	Irlande	IG	100	100	IG	100	100	
DCL New York Branch	USA	IG	100	100	IG	100	100	
DCL Sucursal en España	Espagne	IG	100	100	IG	100	100	
DCL Sucursal em Portugal	Portugal	IG	100	100	IG	100	100	
FILIALES								
CBX.IA 2	France	IG	100	100				S1
Dexia CLF Banque	France	IG	100	100				S1
Dexia CLF Régions Bail	France	IG	100	100	IG	100	100	
Dexia Crediop	Italie	IG	70	70	IG	70	70	
Dexia Delaware LLC	USA	IG	100	100				S1
Dexia Financial Products Services LLC ⁽³⁾	USA	IG	100	100	IG	100	100	
Dexia Flobail	France	IG	100	100	IG	100	100	
Dexia FP Holdings Inc ⁽²⁾	USA	IG	100	100	IG	100	100	
Dexia Holdings, Inc	USA	IG	100	100	IG	100	100	
Dexia Israel Bank Ltd.	Israël	IG	65,99	65,31	IG	58,89	58,89	
Dexia Kommunalbank Deutschland AG ⁽⁵⁾	Allemagne	IG	100	100	IG	100	100	
FSA Asset Management LLC ⁽³⁾	USA	IG	100	100	IG	100	100	
FSA Capital Management Services LLC ⁽³⁾	USA	IG	100	100	IG	100	100	
FSA Capital Markets Services LLC ⁽³⁾	USA	IG	100	100	IG	100	100	
FSA Global Funding LTD ⁽²⁾	Îles Caymans	IG	100	100	IG	100	100	
FSA Portfolio Asset Limited (UK) ⁽³⁾	Royaume-Uni	IG	100	100	IG	100	100	
Premier International Funding Co ⁽⁴⁾	Îles Caymans	IG	0	0	IG	0	0	
Sumitomo Mitsui SPV	Japon	IG	100	100				S3
Tevere Finance S.r.l ⁽¹⁾	Italie	IG	100	70				S1
WISE 2006-1 PLC	Irlande	IG	100	100	IG	100	100	

(1) Société consolidée par Dexia Crediop.

(2) Sociétés consolidées par Dexia Holdings Inc.

(3) Sociétés consolidées par Dexia FP Holdings Inc.

(4) Société consolidée par FSA Global Funding Ltd.

(5) La forme juridique de Dexia Kommunalbank Deutschland a été modifiée en GmbH le 16 mars 2018

Méthode IG : Intégration Globale

Réf Sortie du périmètre

S1 : Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)

S2 : Société déconsolidée car devenue inférieur aux seuils

S3 : Cession

B. Liste des filiales non consolidées par intégration globale et des entreprises associées qui ne sont pas mises en équivalence

Dénomination	31 décembre 2016			31 décembre 2017			Réf
	Méthode	% contrôle	% intérêts	Méthode	% contrôle	% intérêts	
DCL Evolution	France	non IG	100	100	non IG	100	
Dexia Crediop Ireland	Irlande	IG	100	70	non IG	100	S2
Dexia Crédito Local México SA de CV (Sofom Filial)	Mexique	non IG	100	100	non IG	100	
Dexia Kommunalkredit Adriatic	Croatie	non IG	100	100			S1
Dexia Kommunalkredit Hungary	Hongrie	non IG	100	100			S1
Dexia Kommunalkredit Romania	Roumanie	non IG	100	100	non IG	100	
Dexia Management Services Limited	Royaume-Uni	non IG	100	100	non IG	100	
European public infrastructure managers	Luxembourg	non ME	20	20	non ME	20	
Genebus Lease	France	non IG	100	100	non IG	100	
Impax New Energy Investor	Luxembourg	non ME	24,99	24,99	non ME	24,99	
La Cité	France	non ME	25,5	25,5			S3
New Mexican Trust	Mexique	non IG	100	100	non IG	100	
Progetto Fontana (en liquidation)	Italie	non IG	100	100	non IG	100	
South European Infrastructure Equity Finance Ltd Partnership	Luxembourg	non ME	20,83	20,83	non ME	20,83	
SPS – Sistema Permanente di Servizi Scpa in liquidazione e concordato preventivo	Italie	non ME	20,4	14,28	non ME	20,4	

Réf Sortie du périmètre

S1 : Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)

S2 : Société déconsolidée car devenue inférieure aux seuils

S3 : Cession

Méthode IG : Intégration Globale

non IG : non Intégration Globale

non MEE : non Mise En Equivalence

C. Liste des autres entreprises significatives détenues par le groupe

Néant

Nature des risques associés aux intérêts de Dexia Crédit Local dans des entités structurées consolidées

Dans le cadre de la cession de FSA à Assured Guaranty, Dexia a conservé l'activité Financial Products et a accepté d'indemniser FSA et Assured Guaranty pour toutes les pertes liées à cette activité. L'activité Financial Products inclut l'activité Global Funding qui comprend une partie des actifs et passifs de FSA Global Funding et de Premier International Funding Co. Dexia Crédit local n'a pas fourni, sans y être tenue par une obligation contractuelle, un soutien financier ou autre à une entité structurée consolidée et n'a pas l'intention de le faire dans le futur.

Dexia Crédit Local n'a pas fourni un soutien financier ou autre qui aurait abouti au contrôle d'une entité structurée.

e. Restrictions significatives sur les actifs et passifs d'une entité

Afin de se conformer à IFRS12, Dexia Crédit local réalise l'inventaire des restrictions importantes qui limitent sa faculté d'accéder aux actifs du groupe ou de les utiliser et de régler les passifs du groupe.

Les actifs financiers donnés en garantie de passifs ou de passifs éventuels sont communiqués en note 7.3.b.

Le montant des actifs garantissant les dettes sécurisées émises par les émetteurs d'obligations sécurisées ainsi que les contrats d'investissement garanti est communiqué en note 7.3.b.

Certains actifs détenus par Dexia Crédit Local et bénéficiant d'une couverture au titre du risque de crédit sous format de garantie ou même de CDS sont soumis à certaines restrictions juridiques. Ces clauses juridiques sont couramment dénommées « clauses de Representation to Hold »⁽¹⁾.

(1) Des contrats de garantie conclus avec des monoliners (ou avec des banques agissant en tant qu'intermédiaire de monoliners) comprennent des clauses de « Representation to Hold » qui imposent au bénéficiaire (de façon plus ou moins stricte) de rester propriétaire de l'actif garanti jusqu'au terme de la garantie.

Les entités structurées font l'objet de restrictions. Celles-ci se présentent sous forme de ségrégation des actifs, afin de satisfaire aux obligations de l'émetteur à l'égard du porteur de note mais également sous forme d'obligation d'accord de la part de l'assureur ou du garant.

Sur la base de la décision de la Commission européenne du 28 décembre 2012, il y a une interdiction de principe de paiement de toute forme de dividende par des filiales contrôlées directement ou indirectement par Dexia lorsqu'un tel paiement entraînerait une obligation de paiement d'un coupon sur des instruments hybrides Tier 1 ou des instruments Tier 2 détenus par des personnes autres que Dexia et ses filiales.

Les entités réglementées ont l'obligation de respecter les exigences réglementaires qui leur sont applicables.

Par ailleurs, certains régulateurs limitent la possibilité, pour une filiale ou une succursale soumise à leur supervision, de financer la société mère au-dessus d'un certain seuil.

f. Intérêts dans les entités structurées non consolidées

Il s'agit essentiellement d'un véhicule de titrisation (FCC) de prêts à la clientèle. Ce véhicule est financé par l'émission d'obligations.

Intérêts dans les entités structurées non consolidées (en millions d'EUR)	Entités ad hoc (titrisation)	Autres	Total
Dérivés	191		191
Instruments de dettes	250		250
TOTAL	441		441
Total de l'actif des entités structurées non consolidées dans lesquelles DCL a un intérêt	750		750

Le montant maximal de risque correspond à la juste valeur des dérivés et au coût amorti pour les autres instruments.

Dexia Crédit Local est considéré comme sponsor d'une entité structurée lorsqu'il a été impliqué, à l'origine, dans le design et la constitution d'une entité structurée et quand il a transféré des actifs à l'entité structurée ou fourni des garanties liées au rendement de l'entité structurée. En tant que société gérant en extinction ses portefeuilles d'actifs résiduels, Dexia Crédit Local ne perçoit plus de revenus en provenance d'entités structurées sponsorisées dans lesquelles Dexia Crédit local n'a plus d'intérêt au 31 décembre 2017.

g. Filiales dans lesquelles les intérêts minoritaires sont significatifs

Les intérêts minoritaires sont jugés significatifs lorsqu'ils représentent plus de 5 % des capitaux propres du groupe ou lorsque la part des minoritaires dans le total bilan est supérieure à ce seuil.

Dexia Crediop S.p.a	31/12/2016	31/12/2017
Pourcentage des titres de participation des intérêts minoritaires	30%	30%
Établissement principal	Italie	Italie
Intérêts minoritaires (en EUR millions)	284	282
Intérêts minoritaires dans le résultat net (en EUR millions)	(5)	(1)
Dividendes payés aux intérêts minoritaires	0	0
Actif (en EUR millions)	23 404	20 531
Dettes (en EUR millions)	22 459	19 590
Capitaux propres (en EUR millions)	945	941
Produit net bancaire (en EUR millions)	70	36
Résultat net (en EUR millions)	(17)	(3)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (en EUR millions)	(33)	(4)

1.3. Éléments significatifs repris dans le compte de résultat

Le résultat net part du groupe Dexia Crédit Local s'élève à EUR -241 millions pour l'année 2017.

Au cours de cette année, l'impact des événements liés à la dégradation de la situation financière du Commonwealth de Porto Rico se traduit par une charge globale d'EUR -112 millions qui se lit sur deux lignes distinctes du compte de résultat :

- en *Coût du risque* pour un montant d'EUR -58 millions, en raison des pertes nettes de provisions réalisées sur la cession de certaines positions et du provisionnement des encours toujours détenus ;
- en *Gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* pour EUR -54 millions suite au recyclage de la réserve de *cash flow hedge* associée aux emprunts à taux variable qui finançaient les actifs cédés.

Le poste *Gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*, à EUR -84 millions, reprend également un montant positif de EUR +28 millions au titre des évolutions de la valorisation des dérivés collatéralisés sur la base d'une courbe OIS, du risque de contrepartie sur les dérivés (*Credit Valuation Adjustment et Debit Valuation Adjustment*) et de la réserve bid ask sur les dérivés. En 2016, ce montant s'élevait à EUR +258 millions. En outre, une Funding Value Adjustment (FVA) qui vise à prendre en compte les coûts de financement associés aux instruments dérivés non collatéralisés a conduit à reconnaître un produit d'EUR +40 millions contre une charge d'EUR -57 millions en 2016.

Ce poste enregistre aussi un produit d'EUR +10 millions au titre de soultes d'indemnités liées au paiement des intérêts négatifs alors que les contrats, ou la législation en

vigueur, permettent de ne pas les payer. En 2016, ces indemnités représentaient EUR +144 millions.

Par ailleurs, la cession de certains Negative Basis Trade et la résiliation de Credit Default Swaps ont entraîné la reconnaissance d'une charge d'EUR -29 millions.

Le poste *Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente* affiche EUR -35 millions. Dans le cadre du programme de cessions d'actifs, au quatrième trimestre 2017, un portefeuille d'EUR 1,3 milliard de covered bonds espagnols et un portefeuille de 604 millions de créances sur le secteur public français ont été cédés avec résultat net négatif intégrant les dénouements de dérivés de couverture d'EUR -64 millions. Il comporte également une perte d'EUR -23 millions sur les prêts du SPV Sumitomo qui sortent du bilan du groupe du fait de la déconsolidation du SPV. En 2017, le poids des taxes bancaires et contributions réglementaires s'élève à EUR -89 millions, dans le poste *Charges générales d'exploitation*. En 2016, il était d'EUR -113 millions en ce compris la contribution exceptionnelle d'EUR -25 millions au titre de sauvetage des banques italiennes.

Les taux d'impôt utilisés pour le calcul des impôts différés du groupe ont été adaptés au 31 décembre 2017 pour prendre en compte l'évolution des réglementations fiscales dans plusieurs pays. Ceci a conduit à comptabiliser un produit d'impôt différé de EUR 8 millions dans le poste *Impôts sur les bénéfices*. Cet impact limité s'explique par le fait que le groupe Dexia Crédit Local est essentiellement en position d'impôts différés actifs non comptabilisés, suite aux pertes réalisées dans le cadre de son activité en extinction.

1.4. Autres éléments significatifs de l'année

Le 4 octobre 2017, Dexia Crédit Local a signé avec Cognizant un contrat de 10 ans, faisant de Cognizant le partenaire stratégique de Dexia Crédit Local en matière de technologies de l'information et de gestion des processus opérationnels sur les activités de back office marchés et crédits en France et en Belgique⁽¹⁾.

Selon les termes de ce contrat, les collaborateurs de Dexia Crédit Local en charge des activités informatiques et de back office rejoignent une société dédiée, nouvellement créée en France par Cognizant. Afin de permettre une transition fluide, la mise en œuvre de l'accord s'organise en deux phases. Les services informatiques ont été transférés le 1^{er} novembre 2017 et les back-offices rejoindront Cognizant en mai 2018.

Au total, environ 150 collaborateurs de Dexia Crédit Local rejoindront la nouvelle entité Cognizant Horizon.

Comme le transfert s'est effectué le 1^{er} novembre pour les services informatiques, la diminution des charges de personnel et l'augmentation de frais de consultance sont peu significatifs pour l'année 2017. L'impact sera toutefois plus marqué en 2018 puisque cela portera sur une année pleine pour l'IT et sur une demi-année pour les back-offices.

1.5. Événements postérieurs à la clôture

Le 17 mars 2018 Dexia Crédit Local a conclu un accord avec des investisseurs qualifiés concernant une transaction de gré à gré (off-market transaction) portant sur la cession de sa participation de 58,9 % dans Dexia Israël Bank (Dexia Israël). La vente a été convenue à un prix de NIS 674 par action et pour un montant total d'environ EUR 82 millions.

L'impact de la vente, considéré comme non significatif, sera comptabilisé dans les comptes consolidés du groupe au 1^{er} trimestre 2018.

(1) Cf. communiqué de presse conjoint Dexia-Cognizant du 5 octobre 2017, disponible sur www.dexia.com.

2. Notes sur l'actif

(certains montants ne s'additionnent pas en raison d'arrondis)

2.0. Caisse et banques centrales (poste I)	101	2.7. Comptes de régularisation et actifs divers (poste XI)	104
2.1. Actifs financiers à la juste valeur par résultat (poste II)	101	2.8. Immobilisations corporelles (poste XV)	104
2.2. Actifs financiers disponibles à la vente (poste IV)	102	2.9. Immobilisations incorporelles (poste XVI)	105
2.3. Prêts et créances sur établissements de crédit (poste V)	102	2.10. Contrats de location	105
2.4. Prêts et créances sur la clientèle (poste VI)	103	2.11. Qualité des actifs financiers	106
2.5. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (poste VIII)	103	2.12. Reclassement d'actifs financiers (IAS 39 amendé) et transfert d'actifs financiers disponibles à la vente vers le portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	107
2.6. Actifs d'impôts (postes IX et X)	104	2.13. Transfert d'actifs financiers	108

2.0. Caisse et banques centrales (poste I de l'actif)

(en millions d'EUR)	31/12/2016	31/12/2017
Réserves obligatoires auprès des banques centrales	293	61
Autres avoirs auprès des banques centrales ⁽¹⁾	3 929	10 659
TOTAL	4 222	10 721
<i>dont inclus en trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	<i>4 222</i>	<i>10 721</i>

(1) Le 21 juillet 2017, la Banque centrale européenne a annoncé la fin du recours au financement de l'Eurosystème pour les structures de liquidation (wind-down entities) à partir du 31 décembre 2021 et a limité le recours du groupe à l'Eurosystème à un montant de EUR 5,2 milliards pour la période transitoire. Au 31 décembre 2017, le groupe n'a plus recours à ce type de financement. La décision de la BCE a également pour conséquence une réduction du coussin de liquidité, assortie d'une modification de sa composition. Au 31 décembre 2017, la réserve de liquidité est de EUR 16,4 milliards dont EUR 10,7 milliards sous forme de dépôts auprès des banques centrales.

2.1. Actifs financiers à la juste valeur par résultat (poste II de l'actif)

Ce poste comprend à la fois le portefeuille de transaction et les actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat

(cf. note 1.1 sur les règles de présentation et d'évaluation des comptes consolidés, point sur les « Actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat »).

(en millions d'EUR)	31/12/2016	31/12/2017
Prêts et titres ⁽¹⁾	1 365	679
Instruments dérivés de négociation (voir note 4.1.b)	16 415	12 509
TOTAL	17 780	13 188

(1) Des titres ont été vendus en 2017

a. Analyse par contrepartie des prêts et titres à la juste valeur par résultat

(en millions d'EUR)	31/12/2016			31/12/2017		
	Détenus à des fins de transaction	Désignés à la juste valeur	Total	Détenus à des fins de transaction	Désignés à la juste valeur	Total
Établissements de crédit	0	0	0	0	0	0
Autres	1 365	0	1 365	679	0	679
TOTAL	1 365	0	1 365	679	0	679

b. Analyse par nature des prêts et titres à la juste valeur par résultat

(en millions d'EUR)	31/12/2016			31/12/2017		
	Détenus à des fins de transaction	Désignés à la juste valeur	Total	Détenus à des fins de transaction	Désignés à la juste valeur	Total
Obligations émises par des entités publiques	0	0	0	0	0	0
Autres obligations et instruments à revenu fixe	1 365	0	1 365	679	0	679
TOTAL	1 365	0	1 365	679	0	679

c. Bons du trésor et autres obligations éligibles au refinancement auprès des banques centrales

Néant.

d. Titres donnés en pension livrée (repo)

Néant.

e. Analyse par échéances et par taux d'intérêt : voir notes 7.6 et 7.4.**f. Analyse de la juste valeur** : voir note 7.1.**g. Analyse de l'impact des reclassements de portefeuilles (Amendement IAS 39)** : voir note 2.12.A**2.2. Actifs financiers disponibles à la vente (poste IV de l'actif)****a. Analyse par contrepartie**

(en millions d'EUR)	31/12/2016	31/12/2017
Secteur public	9 238	7 228
Établissements de crédit	3 937	1 830
Autres	3 329	1 737
Actifs ordinaires	16 504	10 795
Actions et autres instruments à revenu variable dépréciés	92	77
Actifs dépréciés	92	77
TOTAL DES ACTIFS AVANT DÉPRÉCIATION	16 595	10 872
Dépréciation spécifique	(47)	(42)
TOTAL DES ACTIFS APRÈS DÉPRÉCIATION	16 548	10 830

b. Analyse par nature

(en millions d'EUR)	31/12/2016	31/12/2017
Obligations émises par des entités publiques	7 142	6 227
Autres obligations et instruments à revenu fixe	9 196	4 415
Actions et instruments à revenu variable	257	229
TOTAL DES ACTIFS AVANT DÉPRÉCIATION	16 595	10 872
Dépréciation spécifique	(47)	(42)
TOTAL DES ACTIFS APRÈS DÉPRÉCIATION	16 548	10 830

c. Obligations convertibles incluses dans le portefeuille disponible à la vente (positions supérieures à 50 millions)

Néant.

d. Analyse par échéances et par taux d'intérêt : voir notes 7.6. et 7.4**e. Analyse de la juste valeur** : voir note 7.1**f. Analyse qualitative** : voir note 2.11**g. Analyse de l'impact des reclassements de portefeuilles (Amendement IAS 39) et des transferts en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance** : voir note 2.12**2.3. Prêts et créances sur établissements de crédit (poste V de l'actif)****a. Analyse par nature**

(en millions d'EUR)	31/12/2016	31/12/2017
Comptes nostri	529	307
Créances résultant de pensions reçues (<i>reverse repo</i>)	2 939	2 980
Prêts et autres créances sur établissements de crédit	1 243	929
Instruments de dette	2 435	1 798
Actifs ordinaires	7 146	6 014
Actifs dépréciés	0	0
TOTAL DES ACTIFS AVANT DÉPRÉCIATION	7 146	6 014
Dépréciation collective	(37)	(18)
TOTAL DES ACTIFS APRÈS DÉPRÉCIATION	7 109	5 995
DONT INCLUS EN TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	1 342	399

b. Analyse par échéances et par taux d'intérêt : voir notes 7.6. et 7.4.**c. Analyse de la juste valeur** : voir note 7.1.**d. Analyse qualitative** : voir note 2.11.**e. Analyse de l'impact des reclassements de portefeuilles (Amendement IAS 39)** : voir note 2.12.A

2.4. Prêts et créances sur la clientèle (poste VI de l'actif)

a. Analyse par contrepartie

(en millions d'EUR)	31/12/2016	31/12/2017
Secteur public	77 629	67 908
Autres	40 887	30 696
Actifs ordinaires	118 516	98 603
Prêts et créances dépréciés	854	693
Instruments de dette dépréciés	208	183
Actifs dépréciés	1 062	876
TOTAL DES ACTIFS AVANT DÉPRÉCIATION	119 578	99 479
Dépréciation spécifique	(319)	(256)
Dépréciation collective	(376)	(309)
TOTAL DES ACTIFS APRÈS DÉPRÉCIATION	118 882	98 914
<i>dont inclus en location-financement</i>	<i>1 318</i>	<i>1 242</i>

b. Analyse par nature

(en millions d'EUR)	31/12/2016	31/12/2017
Prêts et créances	68 314	57 730
Instruments de dette	50 202	40 873
Actifs ordinaires	118 516	98 603
Prêts et créances dépréciés	854	693
Instruments de dette dépréciés	208	183
Actifs dépréciés	1 062	876
TOTAL DES ACTIFS AVANT DÉPRÉCIATION	119 578	99 479
Dépréciation spécifique	(319)	(256)
Dépréciation collective	(376)	(309)
TOTAL DES ACTIFS APRÈS DÉPRÉCIATION	118 882	98 914
<i>dont inclus en location-financement</i>	<i>1 318</i>	<i>1 242</i>

c. Analyse par échéances et par taux d'intérêt : voir notes 7.6. et 7.4.

d. Analyse de la juste valeur : voir note 7.1.

e. Analyse qualitative : voir note 2.11.

f. Analyse de l'impact des reclassements de portefeuilles (Amendement IAS 39) : voir note 2.12.A

2.5. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (poste VIII de l'actif)

a. Analyse par contrepartie

(en millions d'EUR)	31/12/2016	31/12/2017
Secteur public	1 911	1 750
Autres	7	0
Actifs ordinaires	1 918	1 750
Actifs dépréciés	0	0
TOTAL DES ACTIFS AVANT DÉPRÉCIATION	1 918	1 750
Dépréciation spécifique	0	0
Dépréciation collective	0	0
TOTAL DES ACTIFS APRÈS DÉPRÉCIATION	1 918	1 750

b. Analyse par nature

(en millions d'EUR)	31/12/2016	31/12/2017
Obligations émises par des entités publiques	1 911	1 750
Autres obligations et instruments à revenu fixe	7	0
TOTAL DES ACTIFS AVANT DÉPRÉCIATION	1 918	1 750
TOTAL DES ACTIFS APRÈS DÉPRÉCIATION	1 918	1 750

c. Analyse par échéances et par taux d'intérêt : voir notes 7.6. et 7.4.

d. Analyse de la juste valeur : voir note 7.1.

e. Analyse qualitative : voir note 2.11.

f. Analyse de l'impact du transfert des actifs financiers disponibles à la vente vers les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance : voir note 2.12.B

2.6. Actifs d'impôts (postes IX et X de l'actif)

(en millions d'EUR)	31/12/2016	31/12/2017
Actifs d'impôts courants	28	18
Actifs d'impôts différés (voir note 4.2)	32	29

2.7. Comptes de régularisation et actifs divers (poste XI de l'actif)

(en millions d'EUR)	31/12/2016	31/12/2017
Autres actifs	248	558
Cash collatéraux	36 632	29 989
TOTAL	36 880	30 547

Autres actifs

Analyse par nature (en millions d'EUR)	31/12/2016	31/12/2017
Charges payées d'avance	8	5
Débiteurs divers et autres actifs	233	550
Autres taxes	6	3
Actifs ordinaires	247	558
Actifs dépréciés	2	1
TOTAL DES ACTIFS AVANT DÉPRÉCIATION	249	559
Dépréciation spécifique	(2)	(1)
TOTAL DES ACTIFS APRÈS DÉPRÉCIATION	248	558

2.8. Immobilisations corporelles (poste XV de l'actif)

a. Valeur nette comptable

(en millions d'EUR)	Terrains et bâtiments	Mobilier de bureau et autres équipements	Total
	Usage propre Propriétaire	Usage propre Propriétaire	
Coût d'acquisition au 1^{er} janvier 2016	348	51	398
- Cessions ⁽¹⁾	(329)	(3)	(332)
- Transferts et annulations	0	(1)	(1)
- Écarts de conversion	0	1	1
Coût d'acquisition au 31 décembre 2016 (A)	19	49	68
Amortissements et dépréciations cumulés au 1^{er} janvier 2016	(66)	(41)	(108)
- Amortissements comptabilisés	0	(3)	(3)
- Cessions ⁽¹⁾	53	3	56
- Transferts et annulations	0	1	1
- Écarts de conversion	0	(1)	(1)
Amortissements et dépréciations cumulés au 31 décembre 2016 (B)	(13)	(41)	(53)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2016 (A)+(B)	6	8	15

(1) Cession de la Tour CBX à la Défense

(en millions d'EUR)	Terrains et bâtiments	Mobilier de bureau et autres équipements	Total
	Usage propre Propriétaire	Usage propre Propriétaire	
Coût d'acquisition au 1^{er} janvier 2017	19	49	68
- Acquisitions	0	1	1
- Cessions	0	(3)	(3)
- Transferts et annulations	(5)	(10)	(15)
- Écarts de conversion	0	(2)	(2)
Coût d'acquisition au 31 décembre 2017 (A)	14	35	49
Amortissements et dépréciations cumulés au 1^{er} janvier 2017	(13)	(41)	(53)
- Amortissements comptabilisés	0	(2)	(2)
- Cessions	0	1	1
- Transferts et annulations	1	8	9
- Écarts de conversion	0	2	2
Amortissements et dépréciations cumulés au 31 décembre 2017 (B)	(12)	(32)	(43)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2017 (A)+(B)	2	3	4

b. Juste valeur des immeubles de placement

Néant.

c. Dépenses immobilisées pour la construction d'immobilisations corporelles

Néant.

d. Obligations contractuelles relatives aux immeubles de placement à la clôture

Néant.

e. Obligations contractuelles relatives aux terrains et bâtiments, mobilier de bureau et autres équipements à la clôture

Néant.

2.9. Immobilisations incorporelles (poste XVI de l'actif)

	2016			2017		
	Logiciels développés en interne	Autres immobilisations incorporelles ⁽¹⁾	Total	Logiciels développés en interne	Autres immobilisations incorporelles ⁽¹⁾	Total
(en millions d'EUR)						
Coût d'acquisition au 1^{er} janvier	91	106	198	104	112	216
- Acquisitions	13	5	17	11	3	14
- Cessions	0	0	0	0	(2)	(2)
- Transferts et annulations	0	0	0	(1)	(2)	(3)
- Écarts de conversion	0	1	1	0	(3)	(3)
Coût d'acquisition au 31 décembre (A)	104	112	215	114	108	222
Amortissements cumulés et dépréciations au 1^{er} janvier	(74)	(97)	(171)	(81)	(103)	(184)
- Comptabilisés	(7)	(6)	(12)	(7)	(4)	(11)
- Cessions	0	0	0	0	2	2
- Transferts et annulations	0	0	0	1	2	3
- Écarts de conversion	0	(1)	(1)	0	2	2
Amortissements cumulés et dépréciations au 31 décembre (B)	(81)	(103)	(184)	(87)	(101)	(188)
Valeur nette comptable au 31 décembre (A)+(B)	23	9	32	27	7	34

(1) Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des achats de logiciels.

2.10. Contrats de location**a. Le groupe en tant que bailleur****Location financement**

Investissement brut en location financement (en millions d'EUR)	31/12/2016	31/12/2017
À moins d'un an	81	136
Entre 1 an et 5 ans	361	320
Supérieur à 5 ans	873	784
Sous-total	1 316	1 240
Investissement net en location financement	1 316	1 240

Informations complémentaires (en millions d'EUR)	31/12/2016	31/12/2017
Juste valeur estimée des locations financements	1 316	1 236

Location simple

Néant

b. Le groupe en tant que locataire**Location financement**

Néant

Location simple

Montant minimal des loyers nets futurs au titre des locations simples irrévocables (en millions d'EUR)	31/12/2016	31/12/2017
À moins d'un an	19	18
Entre 1 an et 5 ans	62	54
TOTAL	82	72
Montant minimal des recettes de sous-location attendues au titre de sous-locations irrévocables à la date du bilan (en millions d'EUR)	1	1
Loyers et sous-loyers comptabilisés en charge au cours de l'exercice (en millions d'EUR)	31/12/2016	31/12/2017
- loyers minimums ⁽¹⁾	13	18
- loyers conditionnels	1	0
- sous-loyers	(1)	(1)
TOTAL	13	17

(1) Le montant au 31/12/2016 a été revu.

2.11. Qualité des actifs financiers

(en millions d'EUR)	31/12/2016	31/12/2017
Analyse des actifs financiers ordinaires		
Prêts et créances sur établissements de crédit	7 146	6 014
Prêts et créances sur la clientèle	118 516	98 603
Titres détenus jusqu'à leur échéance	1 918	1 750
Prêts et titres disponibles à la vente	16 503	10 795
<i>dont instruments à revenu fixe</i>	16 338	10 642
<i>dont instruments à revenu variable</i>	165	152
Débiteurs divers et autres actifs (note 2.7)	233	550
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS ORDINAIRES	144 316	117 712
Dépréciation collective sur actifs financiers ordinaires	(413)	(327)
TOTAL NET DES ACTIFS FINANCIERS ORDINAIRES	143 903	117 385

(en millions d'EUR)	Montant brut		Provision spécifique sur actifs financiers		Montant net	
	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017
Analyse des actifs financiers dépréciés						
Prêts et créances sur la clientèle	1 062	876	(319)	(256)	743	620
Prêts et titres disponibles à la vente	92	77	(47)	(42)	45	35
<i>dont instruments à revenu variable</i>	92	77	(47)	(42)	45	35
Débiteurs divers et autres actifs (note 2.7)	2	1	(2)	(1)	0	0
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS DÉPRÉCIÉS	1 155	954	(367)	(299)	788	655
Actifs financiers ordinaires et dépréciés						
Prêts et créances sur établissements de crédit	7 146	6 014	0	0	7 146	6 014
Prêts et créances sur la clientèle	119 578	99 479	(319)	(256)	119 258	99 223
Titres détenus jusqu'à leur échéance	1 918	1 750	0	0	1 918	1 750
Prêts et titres disponibles à la vente	16 595	10 871	(47)	(42)	16 548	10 830
<i>dont instruments à revenu fixe</i>	16 338	10 642	0	0	16 338	10 642
<i>dont instruments à revenu variable</i>	257	229	(47)	(42)	210	188
Débiteurs divers et autres actifs (note 2.7)	235	551	(2)	(1)	233	550
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS ORDINAIRES ET DÉPRÉCIÉS	145 472	118 665	(367)	(299)	145 104	118 367
Dépréciation collective sur actifs financiers					(413)	(327)
TOTAL NET	145 472	118 665	(367)	(299)	144 691	118 040

2.12. Reclassement d'actifs financiers (IAS 39 amendé) et transferts d'actifs financiers disponibles à la vente vers le portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

A. Reclassement d'actifs financiers (IAS 39 amendé)

En date du 1^{er} octobre 2008, le groupe Dexia Crédit Local a procédé au reclassement de certains actifs financiers de la

rubrique « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les rubriques « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Prêts et créances », et de certains actifs de la rubrique « Actifs financiers disponibles à la vente » vers les « Prêts et créances », conformément aux possibilités offertes par les amendements aux normes IAS 39 et IFRS 7 « Reclassement d'actifs financiers ».

En date du 1^{er} octobre 2014, le groupe a également reclassé certains « Actifs financiers disponibles à la vente » vers les « Prêts et créances ».

31/12/2016							
	Valeur comptable des actifs reclassés, à la date de reclassement	Valeur comptable des actifs reclassés, au 31 décembre 2016	Juste valeur des actifs reclassés, au 31 décembre 2016	Montant non comptabilisé en résultat du fait du reclassement	Montant non comptabilisé en réserve AFS du fait du reclassement	Amortissement de la surcote/décote affectant le résultat	Amortissement de la surcote/décote affectant la réserve AFS
(en millions d'EUR)							
De « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers « Prêts et créances »	3 565	1 109	1 048	(61)		2	
De « Actifs financiers disponibles à la vente » vers « Prêts et créances »	50 120	43 089	39 194		(3 895)		150

31/12/2017							
	Valeur comptable des actifs reclassés, à la date de reclassement	Valeur comptable des actifs reclassés, au 31 décembre 2017	Juste valeur des actifs reclassés, au 31 décembre 2017	Montant non comptabilisé en résultat du fait du reclassement	Montant non comptabilisé en réserve AFS du fait du reclassement	Amortissement de la surcote/décote affectant le résultat	Amortissement de la surcote/décote affectant la réserve AFS
(en millions d'EUR)							
De « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers « Prêts et créances »	3 565	458	440	(18)		2	
De « Actifs financiers disponibles à la vente » vers « Prêts et créances »	50 120	35 122	31 858		(3 264)		166

EFFET DES RECLASSEMENTS SUR LES FONDS PROPRES ET LE RÉSULTAT

a. Transfert de la rubrique « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les rubriques « Prêts et créances »

La différence entre le montant comptable à la date de reclassement et le montant de remboursement est amortie sur la durée de vie résiduelle de l'actif reclassé. L'impact de cet amortissement sur le résultat est publié dans la colonne « Amortissement de la surcote/ décote affectant le résultat ». En date d'arrêté, la différence entre la valeur comptable des actifs reclassés et leur juste valeur représente les changements cumulés de juste valeur depuis la date de reclassement jusqu'à la clôture. Elle inclut également l'amortissement cumulé de la surcote/ décote depuis la date de reclassement. En 2017 et en 2016, la différence est négative en raison de l'augmentation des *spreads*.

b. Transfert de la rubrique « Actifs financiers disponibles à la vente » vers les rubriques « Prêts et créances »

Le groupe Dexia Crédit Local dispose d'un portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente particulier en raison de la très longue échéance de ses titres.

Il en résulte que des variations mineures de *spreads* induisent des changements de valeur significatifs.

L'impact du reclassement sur le coût du risque est une estimation du montant net de dotations et utilisations de provisions collectives et de provisions spécifiques.

En 2017, un produit de EUR 35 millions a été enregistré au titre des dépréciations collectives (EUR 14 millions en 2016).

Si une dépréciation est avérée sur un actif financier initialement comptabilisé en « Actifs financiers disponibles à la vente » et reclassé en « Prêts et créances » en application de IAS 39 amendé, toute différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle des cash flows futurs attendus, actualisée au taux d'intérêt effectif à la date de reclassement est reconnue dans les comptes comme une perte de dépréciation. En conséquence, tout montant non encore amorti reconnu dans la réserve de variation de juste valeur des titres disponibles à la vente est également reconnu en charges. Ces dernières représentent essentiellement les pertes non économiques qui auraient été amorties dans la marge d'intérêt future.

La différence entre la valeur comptable et la juste valeur des actifs reclassés reflète l'évolution des *spreads* de crédit et de liquidité sur les marchés.

c. Effet des reclassements sur la marge d'intérêt

Le reclassement d'actifs financiers disponibles à la vente vers les « Prêts et créances » n'a pas d'incidence sur la marge d'intérêt car l'amortissement de la surcote/décote de l'actif est compensé par l'amortissement symétrique de la réserve de juste valeur gelée lors du reclassement.

L'impact sur la marge d'intérêt du reclassement d'actifs financiers détenus à des fins de transaction vers les « Prêts et créances » s'élève à EUR 2 millions pour l'année 2017 (EUR 2 millions pour 2016).

B. Transferts d'actifs financiers disponibles à la vente vers le portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Début décembre 2016, le groupe a reclassé certains titres souverains du portefeuille « Actifs disponibles à la vente » vers les « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », en raison d'un changement clair d'intention de gestion et pour lesquels existe la capacité de les détenir jusqu'à leur échéance.

Ces actifs ont été reclassés à leur juste valeur à la date de reclassement.

Le taux d'intérêt effectif à la date de reclassement était compris dans une fourchette de 1,4 % à 8,0 %.

La valeur de remboursement des actifs reclassés s'élevait à EUR 1,5 milliard. Si ces actifs n'avaient pas été transférés, un montant positif de EUR + 174 millions aurait été reconnu pour ces actifs en capitaux propres, part du groupe, dans les « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » (EUR - 42 millions au 31 décembre 2016).

Un montant brut de réserve de juste valeur des titres disponibles à la vente a été gelé (EUR 577 millions) et sera amorti sur la durée résiduelle des titres, sans impact en résultat. En effet, l'amortissement de la surcote/décote de l'actif est compensé par l'amortissement symétrique de la réserve de juste valeur gelée lors du transfert. Au 31 décembre 2017, cet amortissement s'élevait à EUR 29 millions (EUR 2 millions au 31 décembre 2016).

31/12/2016				
Valeur comptable des actifs transférés, à la date de reclassement	Valeur comptable des actifs transférés, au 31 décembre 2016	Juste valeur des actifs transférés, au 31 décembre 2016	Montant non comptabilisé en réserve de juste valeur des titres disponibles à la vente, du fait du transfert	Amortissement de la surcote/décote affectant les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres
(en millions d'EUR)				
1 696	1 699	1 657	(42)	2

31/12/2017				
Valeur comptable des actifs transférés, à la date de reclassement	Valeur comptable des actifs transférés, au 31 décembre 2017	Juste valeur des actifs transférés, au 31 décembre 2017	Montant non comptabilisé en réserve de juste valeur des titres disponibles à la vente, du fait du transfert	Amortissement de la surcote/décote affectant les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres
(en millions d'EUR)				
1 696	1 685	1 859	174	29

2.13. Transfert d'actifs financiers

Le groupe Dexia Crédit Local a mis en place des transactions de type pensions, prêts de titres ou *total return swap*, qui lui permettent de transférer des actifs financiers, principalement des prêts et créances ou des instruments de dette, dont il conserve les risques et avantages.

De ce fait, ces actifs financiers transférés restent comptabilisés à son bilan. Les transferts sont considérés comme des transactions de financement sécurisées.

	31/12/2016		31/12/2017	
	Valeur comptable des actifs	Valeur comptable des passifs associés	Valeur comptable des actifs	Valeur comptable des passifs associés
(en millions d'EUR)				
Prêts et créances non décomptabilisés en raison des transactions suivantes :				
Pensions (repo)	19 258	18 206	18 422	16 349
TOTAL	19 258	18 206	18 422	16 349
Actifs financiers disponibles à la vente non décomptabilisés en raison des transactions suivantes :				
Pensions (repo)	11 252	11 119	9 792	9 355
TOTAL	11 252	11 119	9 792	9 355
TOTAL	30 510	29 325	28 214	25 704

3. Notes sur le passif

(certains montants ne s'additionnent pas en raison d'arrondis)

3.0. Banques centrales (poste I)	109	3.5. Passifs d'impôts (postes VIII et IX)	110
3.1. Passifs financiers à la juste valeur par résultat (poste II)	109	3.6. Comptes de régularisation et passifs divers (poste X)	110
3.2. Dettes envers les établissements de crédit (poste IV)	109	3.7. Provisions (poste XIII)	111
3.3. Dettes envers la clientèle (poste V)	110	3.8. Dettes subordonnées (poste XIV)	112
3.4. Dettes représentées par un titre (poste VI)	110	3.9. Information sur les Capitaux Propres	114

3.0. Banques centrales (poste I du passif)

(en millions d'EUR)	31/12/2016	31/12/2017
Banques centrales ⁽¹⁾	690	0
TOTAL	690	0

(1) La situation du Groupe s'étant améliorée, le recours aux Banques centrales n'est plus nécessaire et cette source de financement plus coûteuse a donc été abandonnée.

3.1. Passifs financiers à la juste valeur par résultat (poste II du passif)

(en millions d'EUR)	31/12/2016	31/12/2017
Passifs désignés à la juste valeur	1 797	1 410
Instruments dérivés de négociation (voir note 4.1)	16 878	12 782
TOTAL	18 675	14 192

a. Analyse par nature des éléments de passifs détenus à des fins de transaction

Néant.

b. Analyse par nature des éléments de passifs désignés à la juste valeur

(en millions d'EUR)	31/12/2016	31/12/2017
Passifs non subordonnés	1 797	1 410
TOTAL	1 797	1 410

c. Analyse par échéances et par taux d'intérêt

Voir notes 7.4. et 7.6.

d. Analyse de la juste valeur

Voir notes 7.1 et 7.2.h pour le risque de crédit propre.

Pour les passifs financiers, l'option de juste valeur est surtout utilisée dans la situation suivante :

Par Dexia Financial Products Inc. et FSA Global Funding Ltd, pour les passifs pour lesquels les conditions de la comptabilité de couverture ne sont pas réalisées ou courent le risque de ne pas l'être; l'option de juste valeur est utilisée comme une alternative en vue de réduire la volatilité dans le compte de résultats.

Les classes de passifs suivantes sont soumises à un classement dans le cadre de l'option de juste valeur :

a) les passifs à taux fixe qui constituent des contrats de funding fortement adaptés, notamment aux demandes sur mesure requises par des investisseurs (activités GIC).

Pour les passifs collatéralisés par des actifs, le *spread* DVA correspond à la moyenne des *spreads* des collatéraux donnés en garantie.

En ce qui concerne les passifs non sécurisés, ils bénéficient de la garantie de Dexia et de la garantie du monoliner Assured. Dans ce cas, le *spread* de crédit propre (DVA) est le minimum entre le *spread* DVA de Dexia et le *spread* d'Assured Guaranty.

b) les dettes à taux fixe de FSA Global Funding.

Le *spread* de crédit propre est le *spread* DVA de Dexia.

Au 31 décembre 2017, la variation cumulée de juste valeur attribuable au risque de crédit propre des passifs financiers désignés à la juste valeur s'élève à EUR -81 millions. Ce montant est comptabilisé en Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

3.2. Dettes envers les établissements de crédit (poste IV du passif)

a. Analyse par nature

(en millions d'EUR)	31/12/2016	31/12/2017
A vue	21	88
Titres donnés en pension livrée	30 647	24 682
Autres dettes	10 182	6 990
TOTAL	40 850	31 760

b. Analyse par échéances et par taux d'intérêt : voir notes 7.4. et 7.6.

c. Analyse de la juste valeur : voir note 7.1.

3.3. Dettes envers la clientèle (poste V du passif)

a. Analyse par nature

(en millions d'EUR)	31/12/2016	31/12/2017
Dépôts à vue	1 955	795
Dépôts à terme	4 807	1 208
Total des dépôts de la clientèle	6 762	2 003
Titres donnés en pension livrée	2 614	3 781
Autres dettes	1 402	642
Total des emprunts de la clientèle	4 016	4 423
TOTAL	10 778	6 426

b. Analyse par échéances et par taux d'intérêt : voir notes 7.4. et 7.6.

c. Analyse de la juste valeur : voir note 7.1.

3.4. Dettes représentées par un titre (poste VI du passif)

a. Analyse par nature

(en millions d'EUR)	31/12/2016	31/12/2017
Certificats de dépôt	13 609	10 085
Obligations non convertibles ⁽¹⁾	84 915	79 569
TOTAL⁽²⁾	98 524	89 654

(1) Au 31 décembre 2017, le montant de covered bonds inclus dans cette rubrique s'élève à EUR 15,4 milliards (EUR 17,6 milliards en 2016). Voir note 7.3. Information sur les garanties.

(2) Au 31 décembre 2017, le montant émis avec la garantie des États s'élève à EUR 67,6 milliards (EUR 71,4 milliards en 2016).

b. Analyse par échéances et par taux d'intérêt : voir notes 7.4. et 7.6.

c. Analyse de la juste valeur : voir note 7.1.

3.5. Passifs d'impôts (postes VIII et IX du passif)

(en millions d'EUR)	31/12/2016	31/12/2017
Passifs d'impôts courants	7	1
Passifs d'impôts différés (voir note 4.2)	58	23

3.6. Comptes de régularisation et passifs divers (poste X du passif)

(en millions d'EUR)	31/12/2016	31/12/2017
Autres passifs	467	407
Cash collatéraux	3 966	3 524
TOTAL	4 434	3 931

Autres passifs

(en millions d'EUR)	31/12/2016	31/12/2017
Charges à payer	27	42
Produits constatés d'avance	24	10
Subventions	64	58
Salaires et charges sociales (dus)	9	6
Autres taxes	15	18
Créditeurs divers et autres passifs	328	273
TOTAL	467	407

3.7. Provisions (poste XIII du passif)

a. Analyse par nature

(en millions d'EUR)	31/12/2016	31/12/2017
Litiges ⁽¹⁾	237	194
Restructurations	5	17
Régimes de retraite à prestations définies	10	4
Autres avantages à long terme du personnel	5	4
Provision pour engagements de crédit hors bilan	4	1
Contrats onéreux	2	1
TOTAL	264	222

(1) Le poste « Litiges » comprend une provision relative à l'activité de désensibilisation des crédits structurés en France.

b. Variations

	Litiges ⁽¹⁾	Restructurations	Retraites et autres avantages salariés	Provision pour engagements de crédit hors bilan	Contrats onéreux	Total
(en millions d'EUR)						
AU 01/01/2016	202	7	11	6	3	229
Dotations	73	3	5	1	0	83
Reprises	(38)	(4)	(2)	(3)	0	(47)
Utilisations	0	(1)	(3)	0	(1)	(5)
Écarts actuariels	0	0	3	0	0	3
AU 31/12/2016	237	5	15	4	2	264

(1) Nous renvoyons au paragraphe Litiges du chapitre « Gestion des risques » du rapport de gestion.

	Litiges ⁽¹⁾	Restructurations	Retraites et autres avantages salariés	Provision pour engagements de crédit hors bilan	Contrats onéreux	Total
(en millions d'EUR)						
AU 01/01/2017	237	5	15	4	2	264
Dotations	4	18	3	0	0	25
Reprises	(47)	(4)	(3)	(3)	0	(57)
Utilisations	0	(2)	(1)	0	(1)	(4)
Écarts actuariels	0	0	(3)	0	0	(3)
Transfert en dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	0	(1)	0	0	(1)
Autres transferts	0	0	(2)	0	0	(2)
AU 31/12/2017	194	17	8	1	1	222

(1) Nous renvoyons au paragraphe Litiges du chapitre « Gestion des risques » du rapport de gestion.

c. Provisions pour régimes de pensions et autres avantages à long terme

Après la vente de la plupart de ses filiales opérationnelles, Dexia Crédit Local ne détient plus que quelques filiales avec un personnel significatif dans certains pays.

En dehors des engagements de pension légale et des plans à cotisations définies, les engagements des plans à prestations définies sont limités.

Il s'agit principalement des indemnités de départ à la retraite en France et des plans de pension en Italie.

En raison de la diminution des effectifs du groupe, les engagements diminuent également et la *Defined Benefit Obligation* (obligation au titre de prestations définies, d'avantages à long terme et postérieurs à l'emploi) représente moins de 3 % des fonds propres consolidés. Le montant de la dette actuarielle diminuée de la juste valeur des actifs pour retraites et autres avantages salariés s'élève à EUR 8 millions au 31/12/2017 contre EUR 14 millions au 31/12/2016.

3.8. Dettes subordonnées (poste XIV du passif)

a. Analyse par nature

Dettes subordonnées convertibles

Néant.

Dettes subordonnées non convertibles

(en millions d'EUR)	31/12/2016	31/12/2017
Emprunts perpétuels subordonnés	0	0
Autres emprunts subordonnés	482	160
TOTAL	482	160

b. Réconciliation des passifs liés aux opérations de financement

01/01/16 (en millions d'EUR)	Flux de trésorerie	Variations des éléments non monétaires				31/12/2016
		Changements liés à l'obtention ou à la perte du contrôle des filiales	Écarts de conversion	Variations de la juste valeur	Autres variations	
492	(5)	0	(2)	(2)	(1)	482

01/01/17 (en millions d'EUR)	Flux de trésorerie	Variations des éléments non monétaires				31/12/2017
		Changements liés à l'obtention ou à la perte du contrôle des filiales	Écarts de conversion	Variations de la juste valeur	Autres variations ⁽¹⁾	
482	(282)	0	(4)	(1)	(35)	160

(1) dont EUR 38 millions a été transféré en « XI. Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés »

c. Analyse par échéances et par taux d'intérêt : notes 7.4 et 7.6.

d. Analyse de la juste valeur : voir note 7.1.

e. Indications relatives à chaque emprunt subordonné

Devise	Échéance ou modalité de durée	Montant en millions	a) circonstances de remboursement anticipé b) conditions de subordination c) conditions de convertibilité	Conditions de rémunération (%)
EUR	12/02/2019	106,4	a) Remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts à partir du 12/02/2014 après accord de l'ACPR. b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs c) Néant	TF 4,375 À partir du 12/02/14, Euribor 3M+72bps
EUR	29/10/2018	19,7	a) Remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts à partir du 02/07/2013 après accord de l'ACPR. b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs c) Néant	EURIBOR 3M + 0,15 À partir du 02/07/13, EURIBOR 3M + 0,5
EUR	1/06/2018	7,8	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	5,570
EUR	1/06/2018	6,5	a) Pas de remboursement anticipé b) Pas de conditions spécifiques c) Néant	5,625
ILS	1/01/2019	150,0	a) Les titres émis ne peuvent être remboursés par anticipation, sauf autorisation explicite et préalable accordée par le régulateur local, la Banque d'Israël. En cas de défaut de paiement, les investisseurs peuvent déclencher une clause d'accélération mais dont la réalisation effective reste soumise au degré de subordination des titres. b) Les titres subordonnés ne peuvent être considérés comme un dépôt et les droits qui leur sont attachés sont subordonnés par rapport aux droits des autres créanciers à l'exception de ceux qui sont détenteurs de titres similaires. Les titres subordonnés ne peuvent être utilisés comme collatéral pour un prêt accordé par Dexia Israël Bank Ltd. ou l'une de ses filiales, et ils ne peuvent être garantis par du collatéral. Il n'existe pas de possibilité de remboursement anticipé et de changement des caractéristiques financières sauf accord préalable et écrit de la part du régulateur local la Banque d'Israël. c) Néant	4,85% lié au CPI

Devise	Échéance ou modalité de durée	Montant en millions	a) circonstances de remboursement anticipé b) conditions de subordination c) conditions de convertibilité	Conditions de rémunération (%)
GBP	15/10/2058	11,5	<p>a) Remboursement anticipé intégral Les titres subordonnés peuvent être remboursés intégralement dans l'un des cas suivants :</p> <p>(i) sur décision de l'émetteur à la survenance d'un événement de rachat fiscal (<i>Tax Redemption Event</i>) ;</p> <p>(ii) sur décision de l'émetteur si le montant cumulé du capital restant dû ajusté des titres subordonnés en circulation est inférieur à 10 % du montant initial du capital restant dû de l'ensemble des titres subordonnés ;</p> <p>(iii) suite à résiliation anticipée du <i>Credit Default Swap</i> ;</p> <p>(iv) suite à résiliation anticipée des accords de garantie (<i>Cash Collateral Agreement</i>) ou de mise en pension (<i>Repo Agreement</i>) (le cas échéant), au cas où cet accord ne serait pas remplacé par des dispositions satisfaisant les agences de notation ; ou suite à la survenance d'un événement de défaut de l'emprunt subordonné et après déclaration par l'administrateur fiduciaire que les titres subordonnés sont échus et remboursables, la date définie pour le rachat des titres subordonnés en de telles circonstances étant une date de remboursement anticipé.</p> <p>Remboursement anticipé partiel Si le montant réel du portefeuille de référence est inférieur au montant cumulé du capital restant dû ajusté des titres subordonnés à cette date (cet écart étant désigné comme la « différence »), alors l'émetteur peut, lors de toute date de règlement de l'emprunt subordonné et sous réserve que la différence soit un nombre positif supérieur ou égal à GBP 1 000 000 (un million), décider de racheter les titres subordonnés, par ordre d'ancienneté, partiellement et pour un montant égal à cette différence.</p> <p>b) Après mise en œuvre de la garantie applicable aux titres subordonnés selon les termes des contrats de sûretés (<i>Security Documents</i>) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les remboursements de capital et d'intérêts aux détenteurs des titres de catégorie A auront la priorité sur les remboursements de capital et d'intérêts aux détenteurs des titres de catégorie B et C ; • les remboursements de capital et d'intérêts aux détenteurs des titres de catégorie B auront la priorité sur les remboursements de capital et d'intérêts aux détenteurs des titres de catégorie C. <p>c) Néant</p>	LIBOR + 0,3 % À partir du 15/01/2022 : LIBOR + 0,58 %
GBP	15/10/2058	5,5	<p>a) Remboursement anticipé intégral Les titres subordonnés peuvent être remboursés intégralement dans l'un des cas suivants :</p> <p>(i) sur décision de l'émetteur à la survenance d'un événement de rachat fiscal (<i>Tax Redemption Event</i>) ;</p> <p>(ii) sur décision de l'émetteur si le montant cumulé du capital restant dû ajusté des titres subordonnés en circulation est inférieur à 10 % du montant initial du capital restant dû de l'ensemble des titres subordonnés ;</p> <p>(iii) suite à résiliation anticipée du <i>Credit Default Swap</i> ;</p> <p>(iv) suite à résiliation anticipée des accords de garantie (<i>Cash Collateral Agreement</i>) ou de mise en pension (<i>Repo Agreement</i>) (le cas échéant), au cas où cet accord ne serait pas remplacé par des dispositions satisfaisant les agences de notation ; ou suite à la survenance d'un événement de défaut de l'emprunt subordonné et après déclaration par l'administrateur fiduciaire que les titres subordonnés sont échus et remboursables, la date définie pour le rachat des titres subordonnés en de telles circonstances étant une date de remboursement anticipé.</p> <p>Remboursement anticipé partiel Si le montant réel du portefeuille de référence est inférieur au montant cumulé du capital restant dû ajusté des titres subordonnés à cette date (cet écart étant désigné comme la « différence »), alors l'émetteur peut, lors de toute date de règlement de l'emprunt subordonné et sous réserve que la différence soit un nombre positif supérieur ou égal à GBP 1 000 000 (un million), décider de racheter les titres subordonnés, par ordre d'ancienneté, partiellement et pour un montant égal à cette différence.</p> <p>b) Après mise en œuvre de la garantie applicable aux titres subordonnés selon les termes des contrats de sûretés (<i>Security Documents</i>) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les remboursements de capital et d'intérêts aux détenteurs des titres de catégorie A auront la priorité sur les remboursements de capital et d'intérêts aux détenteurs des titres de catégorie B et C ; • les remboursements de capital et d'intérêts aux détenteurs des titres de catégorie B auront la priorité sur les remboursements de capital et d'intérêts aux détenteurs des titres de catégorie C. <p>c) Néant</p>	LIBOR + 0,39 % À partir du 15/01/2022 : LIBOR + 0,76 %

3.9. Information sur les capitaux propres

a. Capital social

Le capital social de Dexia Crédit Local est représenté par 279 213 332 actions de valeur nominale de 1 €.

b. Titre super subordonné à durée indéterminée

En 2005, Dexia Crédit Local avait émis des titres super subordonnés à durée indéterminée d'un montant de EUR 700 millions. L'encours résiduel de ces titres est de EUR 56 millions.

c. Correction des fonds propres d'ouverture 2017

Ainsi que le permet la norme IFRS9, depuis le 1^{er} janvier 2017, Dexia Crédit Local reconnaît le risque de crédit propre de ses dettes à la juste valeur dans les gains et pertes comptabilisés

directement en capitaux propres. Le stock de risque de crédit propre au 31 décembre 2016 (USD -155 millions) a donc été transféré en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

d. Autres variations

Suite au vote de l'assemblée générale du 30 mars 2017 de Dexia Israël, Dexia Crédit Local a transféré 6,46 % de ses actions à son co-actionnaire ULAI (Union des Autorités Locales Israéliennes) et détient désormais 58,89 % de Dexia Israël. Dans la mesure où le changement de participation ne se traduit pas par une perte du contrôle de la filiale, la transaction a été enregistrée dans les capitaux propres, conformément au référentiel IFRS : les réserves consolidées part du groupe et les écarts de conversion – part du groupe diminuent respectivement de EUR 10,8 millions et de EUR 3,4 millions au profit des intérêts minoritaires.

4. Autres notes annexes au bilan

(certains montants ne s'additionnent pas en raison d'arrondis)

4.1. Instruments dérivés	115	4.6. Paiements fondés sur des actions	121
4.2. Impôts différés	116	4.7. Actions	122
4.3. Compensation des actifs et passifs financiers	117	4.8. Taux de change	122
4.4. Transactions avec des parties liées	119	4.9. Gestion du capital	122
4.5. Information sur les activités destinées à être cédées	121		

4.1. Instruments dérivés

a. Analyse par nature

(en millions d'EUR)	31/12/2016		31/12/2017	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments dérivés à la juste valeur par résultat (voir annexes 2.1 et 3.1)	16 415	16 878	12 509	12 782
Dérivés désignés comme couverture de juste valeur	6 151	29 306	4 517	24 452
Dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	199	1 805	185	1 406
Dérivés désignés comme couverture de portefeuilles	480	2 685	283	2 000
Instruments dérivés de couverture	6 830	33 796	4 985	27 858
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS	23 245	50 674	17 494	40 640

b. Détail des dérivés à la juste valeur par résultat

(en millions d'EUR)	31/12/2016				31/12/2017			
	Montant notionnel		Actif	Passif	Montant notionnel		Actif	Passif
	À recevoir	À livrer			À recevoir	À livrer		
Dérivés de taux d'intérêt	215 260	214 243	14 990	15 722	197 039	196 510	11 443	11 983
Options de gré à gré	1 239	470	7	23	1 091	372	2	19
Autres instruments de taux de gré à gré	213 434	213 505	14 983	15 699	195 858	195 576	11 441	11 964
Autres instruments de taux traités sur des marchés organisés	587	268	0	0	90	562	0	0
Dérivés de change	21 862	22 071	949	1 001	21 884	21 848	848	676
Options de gré à gré	302	302	54	55	0	0	0	0
Autres instruments traités de gré à gré	21 560	21 769	895	946	21 884	21 848	848	676
Dérivés de crédit	4 297	1 355	475	155	3 372	1 237	218	123
Contrat d'échange sur risque de crédit	4 297	1 355	475	155	3 372	1 237	218	123
TOTAL	241 419	237 669	16 415	16 878	222 295	219 595	12 509	12 782

c. Détail des dérivés désignés comme couverture de juste valeur

(en millions d'EUR)	31/12/2016				31/12/2017			
	Montant notionnel		Actif	Passif	Montant notionnel		Actif	Passif
	À recevoir	À livrer			À recevoir	À livrer		
Dérivés de taux d'intérêt	105 900	105 945	5 512	27 798	97 696	97 726	4 290	23 220
Options de gré à gré	54	16	0	6	44	15	0	4
Autres instruments de taux traités de gré à gré	105 846	105 929	5 512	27 792	97 652	97 711	4 290	23 216
Dérivés sur actions ⁽¹⁾	10	10	1	0	0	0	0	0
Options de gré à gré	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres instruments traités de gré à gré	10	10	1	0	0	0	0	0
Dérivés de change	7 851	7 830	638	1 509	6 501	6 504	227	1 231
Autres instruments traités de gré à gré	7 851	7 830	638	1 509	6 501	6 504	227	1 231
TOTAL	113 761	113 785	6 151	29 306	104 197	104 230	4 517	24 452

(1) Ce poste reprend les dérivés de couverture de titres dont les revenus sont partiellement liés à l'évolution d'un panier d'actions.

d. Détail des dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie

(en millions d'EUR)	31/12/2016				31/12/2017			
	Montant notionnel		Actif	Passif	Montant notionnel		Actif	Passif
	À recevoir	À livrer			À recevoir	À livrer		
Dérivés de taux d'intérêt	3 373	3 393	49	1 243	3 021	3 035	31	1 016
Autres instruments de taux traités de gré à gré	3 373	3 393	49	1 243	3 021	3 035	31	1 016
Dérivés de change	1 102	1 088	150	563	891	918	154	389
Autres instruments traités de gré à gré	1 102	1 088	150	563	891	918	154	389
TOTAL	4 475	4 481	199	1 805	3 912	3 953	185	1 406

e. Détail des dérivés désignés comme couverture d'un investissement dans une entité étrangère

Néant.

f. Détail des dérivés désignés comme couverture de portefeuilles

(en millions d'EUR)	31/12/2016				31/12/2017			
	Montant notionnel		Actif	Passif	Montant notionnel		Actif	Passif
	À recevoir	À livrer			À recevoir	À livrer		
Couverture de portefeuille de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt ⁽¹⁾	16 442	16 466	480	2 685	13 130	13 145	283	2 000
TOTAL	16 442	16 466	480	2 685	13 130	13 145	283	2 000

⁽¹⁾ En 2017, dénouement de swaps liés au programme de cessions d'actifs**4.2. Impôts différés****a. Ventilation par nature**

(en millions d'EUR)	31/12/2016	31/12/2017
Actifs d'impôts différés	2 080	1 777
Actifs d'impôts différés non comptabilisés	(2 048)	(1 748)
Actifs d'impôts différés comptabilisés (voir note 2.6)⁽¹⁾	32	29
Passifs d'impôts différés (voir note 3.5) ⁽¹⁾	(58)	(23)
TOTAL	(26)	6

⁽¹⁾ Les impôts différés actifs et passifs sont compensés lorsqu'ils concernent la même entité fiscale.

Les effets des variations des impôts différés sur le résultat et sur les gains ou pertes latents ou différés sont analysés respectivement dans les notes 5.11 « Impôts sur les bénéfices » et « État du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ».

b. Mouvements de l'exercice

(en millions d'EUR)	2016	2017
AU 1^{er} JANVIER	(52)	(26)
Charge ou produit comptabilisé en résultat : « Impôts sur les bénéfices »	8	(3)
Changement de taux d'imposition, impact en résultat		8
Variation impactant les fonds propres	21	22
Écarts de conversion	(2)	4
Autres variations	(1)	
AU 31 DÉCEMBRE	(26)	6

c. Catégories d'impôts différés

(en millions d'EUR)	31/12/2016	31/12/2017
Impôt différé - actif	2 080	1 777
Impôt différé - passif	(58)	(23)
IMPÔT DIFFÉRÉ	2 022	1 754

Impôts différés provenant d'éléments d'actif	31/12/2016		31/12/2017	
	Total	Dont variation affectant le résultat	Total	Dont variation affectant le résultat
(en millions d'EUR)				
Prêts (et provisions pour perte sur prêts)	(3 249)	(707)	(2 136)	1 118
Titres	(1 844)	(681)	(1 380)	812
Instruments dérivés	(1 251)	96	(1 279)	52
Immobilisations corporelles et incorporelles	2	12	0	(2)
Comptes de régularisation et actifs divers	4	(2)	0	0
TOTAL	(6 338)	(1 282)	(4 795)	1 980

Impôts différés provenant d'éléments de passif	31/12/2016		31/12/2017	
	Total	Dont variation affectant le résultat	Total	Dont variation affectant le résultat
(en millions d'EUR)				
Instruments dérivés	5 062	339	4 123	(937)
Emprunts, dépôts et dettes représentées par un titre	1 407	7	1 044	(361)
Provisions	209	(1)	141	(65)
Retraites	5	0	6	(1)
Provisions non déductibles	(12)	(12)	(9)	3
Comptes de régularisation et passifs divers	(115)	(3)	(39)	40
TOTAL	6 556	330	5 266	(1 321)

Impôts différés provenant d'autres éléments	31/12/2016		31/12/2017	
	Total	Dont variation affectant le résultat	Total	Dont variation affectant le résultat
(en millions d'EUR)				
Pertes fiscales récupérables	1 805	180	1 283	(479)
Entités ayant un statut fiscal spécial	(1)	5	0	1
TOTAL	1 804	185	1 283	(478)

TOTAL IMPÔT DIFFÉRÉ	2 022	1 754
----------------------------	--------------	--------------

d. Date d'expiration des impôts différés actifs non comptabilisés

Nature	31/12/2016		
	Supérieur à 5 ans	Échéance illimitée	Total
Différences temporelles		(306)	(306)
Pertes fiscales récupérables ⁽¹⁾	(545)	(1 197)	(1 742)
TOTAL	(545)	(1 503)	(2 048)

(1) Les chiffres par date d'expiration ont été revus

Nature	31/12/2017			
	Entre 1 et 5 ans	Supérieur à 5 ans	Échéance illimitée	Total
Différences temporelles	0	0	(512)	(512)
Pertes fiscales récupérables	(1)	(338)	(897)	(1 236)
TOTAL	(1)	(338)	(1 409)	(1 748)

4.3. Compensation des actifs et passifs financiers

Le tableau ci-dessous présente les montants des actifs financiers et passifs financiers avant et après la compensation.

La colonne « Montants bruts compensés au bilan » présente les montants compensés selon les critères de la norme IAS 32 énoncés dans la note « Règles de présentation et d'évaluation des comptes consolidés ». Les montants compensés concernent les dérivés et les opérations de pensions livrées que Dexia Crédit Local traite avec des chambres de compensation dont les montants sont non significatifs.

La colonne « Impact des conventions – cadre de compensation et accords similaires » inclut les montants des instruments financiers qui font l'objet d'un accord de compensation globale exécutoire ou d'un accord similaire mais qui ne répondent pas

aux critères de compensation requis par la norme IAS 32. Chez Dexia Crédit Local, il s'agit des opérations faisant l'objet de ISDA Master Netting Agreements et Global Master Repurchase Agreements pour lesquelles le droit à compenser ne peut être exercé qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de l'une des contreparties.

En particulier, le Dexia Group Master Netting Agreement (« DGMNA ») a été conclu le 2 novembre 2009, entre Dexia SA/NV, Banque Internationale à Luxembourg S.A. (anciennement Dexia Banque Internationale à Luxembourg S.A.), Belfius Banque SA/NV (anciennement Dexia Banque Belgique SA/NV), Dexia Crédit Local et Dexia Crediop SpA.

Le DGMNA permet aux parties de compenser des montants dus dans le cadre de transactions régies par différentes conventions, tels que notamment les ISDA Master Agreements

ou autres Convention-cadres sur instruments financiers (« Conventions Principales »). Le DGMNA vise essentiellement à permettre une compensation dans le cas d'un défaut d'une des parties et donc ne permet la compensation que lorsque les transactions régies par les Conventions Principales sont accélérées, résiliées, liquidées ou annulées (ci-après « Close Out »). Lorsqu'une partie est en défaut selon le DGMNA, chacune des autres parties non défaillantes peut choisir de procéder au Close Out de toutes les transactions régies par les Conventions Principales auxquelles ladite partie non défaillante est partie. Banque Internationale à Luxembourg et Belfius Banque SA/NV ne sont plus parties au DGMNA respectivement depuis le 29 janvier 2014 et le 16 novembre 2015.

Les colonnes « Cash collatéraux » et « Instruments financiers reçus ou donnés en garantie » regroupent les montants se rattachant à des instruments financiers utilisés comme instruments de garantie. Chez Dexia Crédit Local, ils sont composés principalement des dépôts de garanties et des titres reçus ou donnés en garantie et présentés à leur juste valeur. Ces garanties ne peuvent être exercées qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de l'une des contreparties. Les instruments sont indiqués au montant pour lequel Dexia Crédit Local les a comptabilisés, le montant des garanties étant toutefois plafonné au montant de l'actif ou passif garanti.

a. Actifs financiers compensés ou faisant l'objet d'un accord de compensation globale exécutoire ou d'un accord similaire

	31/12/2016						Montants nets
	Montants bruts des actifs financiers	Montants bruts compensés au bilan	Montants nets des actifs financiers présentés au bilan	Montants ne faisant pas l'objet d'une compensation au bilan			
				Impact des conventions - cadre de compensation et accords similaires	Cash collatéraux reçus	Instruments financiers reçus en garantie	
(en millions d'EUR)							
Instruments dérivés	22 416	(324)	22 092	(13 069)	(2 555)	(62)	6 406
Opérations de pension et accords similaires	2 389	0	2 389	0	(9)	(2 380)	0
ACTIFS FINANCIERS SOUMIS À LA PUBLICATION RELATIVE À LA COMPENSATION	24 805	(324)	24 481	(13 069)	(2 564)	(2 442)	6 406

b. Passifs financiers compensés ou faisant l'objet d'un accord de compensation globale exécutoire ou d'un accord similaire

	31/12/2016						Montants nets
	Montants bruts des passifs financiers	Montants bruts compensés au bilan	Montants nets des passifs financiers présentés au bilan	Montants ne faisant pas l'objet d'une compensation au bilan			
				Impact des conventions - cadre de compensation et accords similaires	Cash collatéraux donnés	Instruments financiers donnés en garantie	
(en millions d'EUR)							
Instruments dérivés	50 872	(324)	50 548	(13 069)	(34 706)	0	2 774
Opérations de pension et accords similaires	32 283	0	32 283	0	(326)	(30 372)	1 585
PASSIFS FINANCIERS SOUMIS À LA PUBLICATION RELATIVE À LA COMPENSATION	83 155	(324)	82 831	(13 069)	(35 032)	(30 372)	4 359

c. Actifs financiers compensés ou faisant l'objet d'un accord de compensation globale exécutoire ou d'un accord similaire

	31/12/2017						Montants nets
	Montants bruts des actifs financiers	Montants bruts compensés au bilan	Montants nets des actifs financiers présentés au bilan	Montants ne faisant pas l'objet d'une compensation au bilan			
				Impact des conventions - cadre de compensation et accords similaires	Cash collatéraux reçus	Instruments financiers reçus en garantie	
(en millions d'EUR)							
Instruments dérivés	16 933	(347)	16 586	(9 834)	(1 765)	(23)	4 964
Opérations de pension et accords similaires	2 980	0	2 980	(550)	(181)	(2 248)	0
ACTIFS FINANCIERS SOUMIS À LA PUBLICATION RELATIVE À LA COMPENSATION	19 913	(347)	19 566	(10 384)	(1 946)	(2 271)	4 964

d. Passifs financiers compensés ou faisant l'objet d'un accord de compensation globale exécutoire ou d'un accord similaire

	31/12/2017						Montants nets
	Montants bruts des passifs financiers	Montants bruts compensés au bilan	Montants nets des passifs financiers présentés au bilan	Montants ne faisant pas l'objet d'une compensation au bilan			
				Impact des conventions - cadre de compensation et accords similaires	Cash collatéraux donnés	Instruments financiers donnés en garantie	
(en millions d'EUR)							
Instrument dérivés	40 847	(347)	40 500	(9 834)	(27 050)	0	3 616
Opérations de pension et accords similaires	28 010	0	28 010	(550)	(168)	(27 291)	1
PASSIFS FINANCIERS SOUMIS À LA PUBLICATION RELATIVE À LA COMPENSATION	68 857	(347)	68 510	(10 384)	(27 218)	(27 291)	3 617

4.4. Transactions avec des parties liées

a. Transactions avec des parties liées

(en millions d'EUR)	Société mère (Dexia)	
	2016	2017
Emprunts	612	630
Intérêts sur emprunts	0	2

Depuis le 31 décembre 2012, en conséquence de l'augmentation de capital de Dexia, maison-mère de Dexia Crédit Local, souscrite par les États belge et français, seuls ces deux actionnaires ont une influence significative sur Dexia Crédit Local. Les transactions du groupe Dexia Crédit Local avec ces actionnaires sont décrites dans le point 4.4. C ci-après. En applica-

tion de la norme IAS 24 § 25, le détail des prêts, emprunts ou engagements avec les États actionnaires ne fait pas l'objet d'une communication séparée.

Les prêts aux principaux dirigeants ont été consentis aux conditions du marché, leur montant est non significatif.

b. Rémunération des principaux dirigeants (*)

(en millions d'EUR)	2016	2017
Avantages à court terme ⁽¹⁾	2,6	1,9
Indemnités de fin de contrat	0,9	0,5

(*) Les principaux dirigeants sont les membres du conseil d'administration, du comité de direction et du comité groupe.

(1) Comprend le salaire et les autres avantages.

c. Transactions avec les États belge, français et luxembourgeois

Dispositifs de garantie des financements de Dexia

Convention de Garantie de 2013

Le 24 janvier 2013, les États belge, français, et luxembourgeois ont signé avec Dexia et Dexia Crédit Local (« DCL ») une Convention d'Émission de Garanties, et octroyé au bénéfice de DCL (principale entité opérationnelle et émettrice du groupe Dexia) une Garantie Autonome conformément à cette Convention d'Émission de Garanties (la « Garantie »), en vertu de l'arrêté royal du 19 décembre 2012 « modifiant l'arrêté royal du 18 octobre 2011 octroyant une garantie d'État à certains emprunts de Dexia et Dexia Crédit Local » (tel que ratifié par la Loi du 17 juin 2013 « portant des dispositions fiscales et financières et des dispositions relatives au développement

durable »), de la Loi d'habilitation française telle que modifiée par la loi n° 2012-1 510 du 29 décembre 2012 (« loi de finances rectificative pour 2012 »), et de la Loi d'habilitation luxembourgeoise. En vertu de cette Convention de Garantie de 2013, les trois États garantissent conjointement mais non solidairement l'exécution par DCL (agissant le cas échéant via ses succursales) de ses obligations de remboursement résultant de certains financements levés auprès d'investisseurs qualifiés, institutionnels ou professionnels tels que définis dans la Garantie, sous forme de titres et instruments financiers, de dépôts ou d'emprunts, entre le 24 janvier 2013 et le 31 décembre 2021 et ayant une maturité maximale de dix ans.

Cette Garantie est entrée en vigueur avec effet immédiat. Elle remplace la Convention de Garantie temporaire de 2011, qui est résiliée sans effet rétroactif et sans préjudice des droits nés en raison des obligations garanties conclues ou émises préalablement à l'entrée en vigueur de la Garantie.

L'engagement de garantie des États en vertu de la Garantie ne peut excéder un plafond de EUR 85 milliards en principal, calculé sur la base des obligations garanties conformément à ladite Garantie, de la garantie temporaire de 2011, ou de toute autre garantie accordée conformément à la Convention d'Émission de Garanties, étant entendu que l'encours des obligations garanties en vertu de la Convention de Garantie de 2008 décrite ci-dessous n'est pas pris en considération pour les besoins du calcul dudit plafond.

Chacun des États garantit ces obligations de remboursement à hauteur de sa quote-part respective :

- (i) 51,41 % (soit un maximum de EUR 43,6985 milliards) pour l'État belge ;
- (ii) 45,59 % (soit un maximum de EUR 38,7515 milliards) pour l'État français ;
- (iii) 3 % (soit un maximum de EUR 2,55 milliards) pour l'État luxembourgeois.

Aux termes de la Convention d'Émission de Garanties, Dexia doit verser la rémunération suivante aux États :

- (i) une commission de mise en place de 50 points de base, calculée sur le plafond de EUR 85 milliards, sous déduction de la commission de mise en place déjà payée dans le cadre de la Convention de 2011, soit un solde de EUR 150 millions.
- (ii) une commission mensuelle de 5 points de base sur une base annuelle, calculée sur les encours des financements garantis, tant en ce qui concerne les encours préexistants sous le régime de la Convention de 2011 que les nouveaux encours garantis sous le régime de ladite Convention d'Émission de Garanties, ceci sous réserve de la partie des encours qui serait détenue par la Banque de France Gestion, la Banque de France ou la Banque Nationale de Belgique sur laquelle la commission mensuelle continue d'être calculée sur la base de la Convention de Garantie Temporaire de 2011 (aussi longtemps que la BCE accepte le principe d'une rémunération all-in).

L'encours de dette garantie au titre de la Convention de Garantie de 2013 est publié quotidiennement sur le site de la Banque Nationale de Belgique (<http://www.nbb.be/DOC/DQ/warandia/index.htm>). Au 31 décembre 2017, l'encours total des obligations garanties par les trois États au titre de la Convention de Garantie de 2013 s'élevait à EUR 68 milliards.

En 2017, Dexia a versé des commissions mensuelles pour un montant total de EUR 35 millions pour ses financements garantis.

Garantie du portefeuille *Financial products*

Le 14 novembre 2008, Dexia a signé une convention de cession du pôle assurance de *Financial Security Assurance (FSA)* à *Assured Guaranty Ltd (Assured)*. L'opération a été finalisée le

1^{er} juillet 2009. L'activité *Financial Products* de FSA, gérée par FSA Asset Management (FSAM), a été exclue du périmètre de la vente et reste donc logée au sein du groupe Dexia. Dans ce contexte, les États belge et français ont accepté d'apporter leur garantie aux actifs du portefeuille de *Financial Products*. Cette garantie a été approuvée par la Commission européenne le 13 mars 2009.

Les dispositions de cette garantie sont exposées dans deux conventions, la Convention de Garantie Autonome relative au portefeuille *Financial Products* de FSA Asset Management LLC et la Convention de Garantie de Remboursement, conclues entre les États belge et français et Dexia. Les principales dispositions de ces conventions ont été décrites dans le Rapport Annuel 2011 page 146.

En vertu de ces conventions, les États belge et français se sont engagés à garantir conjointement, mais non solidairement, les obligations de Dexia SA au titre d'une convention d'option de vente en vertu de laquelle FSAM avait le droit de vendre à Dexia et/ou DCL certains actifs du portefeuille de FSAM au 30 septembre 2008 (les Actifs du Portefeuille de l'Option) en cas de survenance de certains événements déclencheurs dans la limite d'un montant global de USD 16,98 milliards et jusqu'à respectivement 62,3711 % et 37,6289 % de ce montant pour les États belge et français.

En 2011, avec l'accord des États belge et français, FSAM a vendu à DCL la totalité des Actifs du Portefeuille de l'Option subsistant. DCL a ensuite vendu la quasi-totalité de ces actifs à des parties tierces. Au 31 décembre 2011, il n'y avait plus d'Actifs du Portefeuille de l'Option détenus par FSAM pouvant être vendus à Dexia SA et DCL et (si ces entités Dexia ne payaient pas le montant requis à FSAM) de nature à exiger que les États effectuent un paiement à FSAM. En outre, Dexia n'est plus redevable d'aucune rémunération de garantie envers les États à ce titre.

La garantie relative aux Actifs du Portefeuille de l'Option accordée par les États belge et français continue cependant d'exister d'un point de vue technique. Les États peuvent dès lors toujours recouvrer à charge de Dexia les montants qu'ils auraient payés au titre de leur garantie conformément aux dispositions de la Convention de Garantie de Remboursement.

Une description détaillée de la garantie du portefeuille de *Financial Products* figure dans le rapport spécial du conseil d'administration du 12 mai 2009, actualisé la dernière fois par le rapport spécial du conseil d'administration du 18 mars 2011. Ces rapports sont disponibles sur le site Internet de Dexia (www.dexia.com).

4.5 Information sur les activités destinées à être cédées

Actifs et passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés

En 2017, en application de la norme IFRS5, Dexia Israël a été classé en groupe destiné à être cédé.

	2017
(en millions d'EUR)	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	712
Actifs financiers disponibles à la vente	140
Prêts et créances sur la clientèle	1 098
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	136
Actifs d'impôts courant	12
Actifs divers	
Immobilisations corporelles	6
Opérations intra groupe : position nette	(36)
Dettes envers la clientèle	(1262)
Dettes représentées par un titre	(518)
Passifs divers	(76)
Provisions	(1)
Dettes subordonnées	(38)
ACTIF NET	174

4.6 Paiements fondés sur des actions

Plan d'options sur actions Dexia (nombre d'options)	2016	2017
Encours au début de la période	6 445 628	4 689 026
Expirées au cours de la période	(1 756 602)	(2 365 824)
Encours à la fin de la période	4 689 026	2 323 202
Pouvant être exercées à la fin de la période	4 689 026	2 323 202

2016				2017			
Fourchette de prix d'exercice (EUR)	Nombre d'options en cours	Prix d'exercice moyen pondéré (EUR)	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (années)	Fourchette de prix d'exercice (EUR)	Nombre d'options en cours	Prix d'exercice moyen pondéré (EUR)	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (années)
10,74 - 12,35	2 323 202	12,16	1,49	10,74 - 12,35	2 323 202	12,16	0,50
19,21 - 21,02	2 365 824	21,02	0,50	19,21 - 21,02	0	21,02	0,00
TOTAL	4 689 026			TOTAL	2 323 202		

Depuis 2008 aucune option n'a été exercée. En effet, elles sont hors de la monnaie (*out of the money*).

Faisant suite au regroupement d'actions Dexia, les conditions générales accompagnant l'émission de *warrants* ont été ajustées, par un acte authentique, afin de placer les bénéficiaires des *warrants* dans une situation substantiellement équivalente à celle qui aurait prévalu en l'absence de l'opération susvisée. Le nombre de *warrants* nécessaire à la souscription d'une (1) action nouvelle est dorénavant de (1000) mille. Le prix d'exercice par warrant reste quant à lui inchangé.

4.7. Actions

	2016	2017
Nombre d'actions autorisées	279 213 332	279 213 332
Nombre d'actions émises et libérées	279 213 332	279 213 332
Nombre d'actions émises et non libérées	0	0
Valeur nominale de l'action⁽¹⁾	1	1
En circulation au 1 ^{er} janvier	223 657 776	279 213 332
Nombre d'actions émises	55 555 556	
En circulation au 31 décembre	279 213 332	279 213 332
Droits, privilèges et restrictions, dont restrictions sur la distribution de dividendes et le remboursement du capital	0	0
Nombre d'actions propres	0	0
Nombre d'actions réservées pour émission dans le cadre de stock options et de contrats de vente d'actions ⁽²⁾	NA	NA

(1) L'Assemblée Générale Extraordinaire de Dexia Crédit Local du 28 juin 2016 a décidé de procéder à une augmentation en numéraire du capital social d'un montant de EUR 250 millions par émission d'actions nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le capital social de Dexia Crédit Local est donc porté de EUR 223 657 776 à EUR 279 213 332 par émission de 55 555 556 actions nouvelles de 1 € de valeur nominale émises au prix unitaire de 4,50 €, soit avec une prime d'émission de 3,50 € par action.

(2) Dans le cadre des plans de stock options de Dexia Crédit Local, ce sont des actions Dexia qui sont accordées aux salariés.

Voir la note 4.6 pour les plans d'options sur actions

4.8. Taux de change

Les principaux taux de change sont présentés dans le tableau ci-dessous.

		2016		2017	
		Taux de clôture ⁽¹⁾	Taux moyen ⁽²⁾	Taux de clôture ⁽¹⁾	Taux moyen ⁽²⁾
Dollar australien	AUD	1,4629	1,4854	1,5364	1,4812
Dollar canadien	CAD	1,4201	1,4584	1,5064	1,4754
Franc suisse	CHF	1,0739	1,0901	1,1720	1,1166
Couronne tchèque	CZK	27,0210	27,0388	25,5255	26,2852
Couronne danoise	DKK	7,4348	7,4446	7,4456	7,4388
Livre sterling	GBP	0,8552	0,8231	0,8878	0,8760
Dollar de Hong-Kong	HKD	8,2011	8,5665	9,3774	8,8780
Forint	HUF	308,5850	311,5592	310,1400	309,2842
Shekel	ILS	4,0677	4,2261	4,1613	4,0640
Yen	JPY	123,4200	120,4517	135,0350	127,2879
Won	KRW	1272,9950	1280,1900	1281,8400	1276,8300
Peso mexicain	MXN	21,8382	20,6331	23,5333	21,4682
Couronne norvégienne	NOK	9,0930	9,2558	9,8219	9,3778
Dollar néo-zélandais	NZD	1,5179	1,5825	1,6881	1,5993
Couronne suédoise	SEK	9,5573	9,4743	9,8271	9,6457
Dollar de Singapour	SGD	1,5270	1,5245	1,6035	1,5629
New Turkish Lira	TRY	3,7200	3,3406	4,5474	4,1484
Dollar américain	USD	1,0576	1,1037	1,1998	1,1388

(1) Cours observés sur Reuters à 16 h 45 le dernier jour ouvré de décembre.

(2) Moyenne des cours de clôture retenus par le groupe Dexia Crédit Local.

4.9. Gestion du capital

L'information relative à la gestion du capital est présentée dans le rapport de gestion aux pages 28 à 30.

5. Notes sur le compte de résultat

(certains montants ne s'additionnent pas en raison d'arrondis)

5.1. Intérêts et produits assimilés - Intérêts et charges assimilées (postes I et II)	123	5.7. Charges générales d'exploitation (poste X)	125
5.2. Commissions (postes III et IV)	124	5.8. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles (poste XI)	132
5.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (poste V)	124	5.9. Coût du risque (poste XIII)	127
5.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente (poste VI)	125	5.10. Gains ou pertes nets sur autres actifs (poste XVI)	127
5.5. Produits des autres activités (poste VII)	125	5.11. Impôts sur les bénéfices (poste XIX)	127
5.6. Charges des autres activités (poste VIII)	125	5.12. Résultat par action	128

5.1. Intérêts et produits assimilés - Intérêts et charges assimilées (postes I et II du compte de résultat)

(en millions d'EUR)	2016	2017
Intérêts et produits assimilés	10 127	9 933
a) Revenus d'intérêts sur actifs non évalués à la juste valeur	4 043	3 580
Caisse et banques centrales	22	54
Prêts et créances sur établissements de crédit	142	160
Prêts et créances sur la clientèle	3 180	2 789
Prêts et titres disponibles à la vente	611	437
Titres détenus jusqu'à leur échéance	52	106
Actifs dépréciés	7	3
Autres	29	30
b) Revenus d'intérêts sur actifs évalués à la juste valeur	5 754	5 690
Prêts et titres détenus à des fins de transaction	24	16
Dérivés de trading	3 613	3 313
Dérivés de couverture	2 118	2 361
c) Revenus d'intérêts sur dettes financières	330	662
Revenus d'intérêts sur dettes financières ⁽²⁾	330	662
Intérêts et charges assimilées	(9 818)	(9 696)
a) Intérêts payés sur passifs non évalués à la juste valeur	(2 054)	(1 952)
Dettes envers les établissements de crédit	(422)	(398)
Dettes envers la clientèle	(73)	(51)
Dettes représentées par un titre	(1 519)	(1 458)
Dettes subordonnées	4	(1)
Montants garantis par les États ⁽¹⁾	(35)	(38)
Autres	(9)	(6)
b) Intérêts payés sur passifs évalués à la juste valeur	(7 465)	(7 289)
Passifs désignés à la juste valeur	(73)	(63)
Dérivés de trading	(3 653)	(3 488)
Dérivés de couverture	(3 739)	(3 737)
c) Intérêts payés sur actifs financiers	(299)	(456)
Intérêts payés sur actifs financiers ⁽²⁾	(299)	(456)
Marge d'intérêt	309	236

(1) Il s'agit des commissions payées aux États pour la garantie qu'ils ont octroyée à des dettes de Dexia Crédit Local. Voir également la note 4.4.c Transactions avec des parties liées - Transactions avec les États belge, français et luxembourgeois.

(2) Dans le contexte actuel de taux très bas ou négatifs, Dexia Crédit Local a décidé de présenter séparément les intérêts positifs sur les passifs financiers et les intérêts négatifs sur les actifs financiers.

5.2. Commissions (postes III et IV du compte de résultat)

(en millions d'EUR)	2016			2017		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Activité de crédit	8	(3)	5	8	(2)	6
Achat et vente de titres	0	(2)	(2)	0	(3)	(2)
Services de paiement	1	(2)	(1)	1	(3)	(2)
Services sur titres autres que la garde	0	(2)	(2)	0	(2)	(2)
Conservation	5	(1)	4	3	(1)	2
Intermédiation sur <i>repo</i> et <i>reverse repo</i>	0	(4)	(4)	0	(5)	(5)
Autres	3	(2)	1	2	(1)	1
TOTAL	17	(17)	(1)	14	(18)	(3)

Les honoraires et commissions relatifs aux actifs et passifs financiers qui ne sont pas mesurés à la juste valeur par le résultat ne sont pas matériels.

5.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (poste V. du compte de résultat)

(en millions d'EUR)	2016	2017
Résultat net du portefeuille de transaction	210	(115)
Résultat net de comptabilité de couverture	209	(131)
Résultat net d'instruments financiers désignés à la juste valeur ⁽¹⁾	34	35
Variation du risque de crédit propre ⁽²⁾	(36)	0
Coût de financement associé aux dérivés non collatéralisés (FVA) ⁽³⁾⁽⁴⁾	(57)	40
Variation de juste valeur des dérivés pour le risque de contrepartie (<i>credit value adjustment</i>) ⁽³⁾	11	119
Variation de juste valeur des dérivés pour le risque de crédit propre (<i>debit value adjustment</i>) ⁽³⁾	(52)	(32)
Résultat net sur opérations de change	(44)	0
TOTAL	275	(84)
(1) Dont dérivés de transaction utilisés dans le cadre de l'option de juste valeur	(50)	(25)

(2) Dexia a décidé d'appliquer par anticipation, à compter du 1^{er} janvier 2017, comme l'autorise la norme IFRS 9 « Instruments financiers », le traitement relatif aux variations de la juste valeur attribuables au risque de crédit propre (OCR) des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat, qui stipule la comptabilisation par capitaux propres, et non plus par résultat, des variations de juste valeur attribuables au risque de crédit propre, sans possibilité de recyclage par résultat.

(3) FVA, CVA et DVA sont comptabilisés dans le résultat des activités de trading.

(4) Conformément aux dispositions de la norme comptable IFRS 13 et en ligne avec les pratiques de marché, le groupe Dexia Crédit Local a développé une méthodologie pour calculer, à partir de juin 2015, un *Funding Valuation Adjustment* (FVA) visant à prendre en compte les coûts de financement associés aux instruments dérivés non collatéralisés.

Tous les intérêts reçus et payés sur les actifs, passifs et dérivés sont enregistrés dans la marge d'intérêts.

Par conséquent, les gains ou pertes nets sur opérations de transaction et les gains ou pertes nets sur opérations de couverture incluent uniquement la variation de *clean value* des dérivés, la réévaluation des actifs et passifs inscrits dans une relation de couverture ainsi que la réévaluation du portefeuille de transaction.

Analyse du résultat net de la comptabilité de couverture

(en millions d'EUR)	2016	2017
Couverture de juste valeur	206	(77)
Changement de juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert	1 660	(2 322)
Changement de juste valeur des dérivés de couverture	(1 454)	2 246
Couverture de flux de trésorerie ⁽¹⁾	2	(55)
Changement de juste valeur des dérivés de couverture - inefficacité	2	0
Interruption de relation couverture de flux de trésorerie (flux de trésorerie dont la forte probabilité n'est plus assurée)	0	(55)
Couverture de portefeuilles couverts en taux	1	1
Changement de juste valeur de l'élément couvert	175	(426)
Changement de juste valeur des dérivés de couverture	(174)	427
TOTAL	209	(131)
Montant recyclé en marge d'intérêt en provenance de la réserve de juste valeur des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie (lié aux instruments dérivés pour lesquels la relation de couverture a été interrompue)	2	(1)

(1) En 2017, impact engendré par la rupture des relations de couverture comptables à la suite de cessions de positions liées au Commonwealth de Porto Rico (EUR -54 millions).

L'inefficacité est principalement liée à la volatilité de la partie variable des dérivés de couverture.

5.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente (poste VI. du compte de résultat)

(en millions d'EUR)	2016	2017
Dividendes des titres disponibles à la vente	13	2
Résultats de cession des actifs financiers disponibles à la vente ^{(1) (3)}	16	20
Dépréciation des titres à revenu variable disponibles à la vente	(2)	(1)
Résultats de cession des prêts et créances ⁽⁴⁾	52	(57)
Résultats de rachat des dettes représentées par un titre ⁽²⁾	36	1
TOTAL	116	(35)

(1) Hors gains et pertes sur titres à revenu fixe dépréciés, présentés dans le coût du risque.

(2) 2016: dont EUR 38 mios suite au rachat d'Euro Medium Term Notes.

(3) Dans le cadre d'un programme de cession, EUR 1,3 milliard de titres ont été cédés avec un résultat négatif de EUR 39 millions.

La cession de ces actifs a nécessité de dénouer les dérivés désignés comme couverture de portefeuilles et d'enregistrer des pertes sur la déqualification de ces dérivés à hauteur de EUR 91 millions.

(4) Dans le cadre d'un programme de cession, EUR 604 millions de créances sur le secteur public français ont été cédées avec un résultat négatif de EUR 25 millions. La cession de ces actifs a nécessité de dénouer les dérivés désignés comme couverture de portefeuilles et d'enregistrer des pertes sur la déqualification de ces dérivés à hauteur de EUR 67 millions.

Comprend également une perte d'EUR -23 millions sur les prêts du SPV Sumitomo qui sortent du bilan du groupe du fait de la déconsolidation du SPV.

5.5. Produits des autres activités (poste VII. du compte de résultat)

(en millions d'EUR)	2016	2017
Loyers perçus	3	0
Autres revenus bancaires	1	0
Litiges ⁽¹⁾	34	48
Autres revenus	13	7
TOTAL	52	55

(1) Les crédits structurés font l'objet d'analyses régulières en fonction de l'évolution des dossiers et de leur environnement (décisions des tribunaux, paramètres de constitution du fonds de soutien, ...). Ceci donne lieu à des dotations et reprises qui se lisent respectivement dans la note 5.5 Produits des autres activités et 5.6 Charges des autres activités.

5.6. Charges des autres activités (poste VIII. du compte de résultat)

(en millions d'EUR)	2016	2017
Litiges ⁽¹⁾	(24)	(28)
Autres dépenses	(15)	(6)
TOTAL	(40)	(34)

(1) Les crédits structurés font l'objet d'analyses régulières en fonction de l'évolution des dossiers et de leur environnement (décisions des tribunaux, paramètres de constitution du fonds de soutien, ...). Ceci donne lieu à des dotations et reprises qui se lisent respectivement dans la note 5.5 Produits des autres activités et 5.6 Charges des autres activités.

5.7. Charges générales d'exploitation (poste X. du compte de résultat)

(en millions d'EUR)	2016	2017
Frais de personnel	(156)	(161)
Frais généraux et administratifs	(239)	(226)
TOTAL	(395)	(387)

a. Frais de personnel

(en millions d'EUR)	2016	2017
Rémunérations et salaires	(104)	(103)
Sécurité sociale et coûts d'assurance	(37)	(37)
Avantages au personnel	(10)	(8)
Coûts de restructuration	(1)	(11)
Autres	(4)	(3)
TOTAL	(156)	(161)

b. Renseignements sur le personnel

	2016	2017
(Équivalent temps plein moyen)	Intégralement consolidé	Intégralement consolidé
Personnel de direction	22	21
Employés	1 041	893
Ouvriers et autres	14	13
TOTAL	1 077	927

2016							
(Équivalent temps plein moyen)	France	Italie	Espagne	Autres Europe	USA	Autres non Europe	Total
Personnel de direction	3	2	1	4	8	4	22
Employés	649	110	31	110	98	43	1 041
Ouvriers et autres	0	1	0	0	13	0	14
TOTAL	652	113	32	114	119	47	1 077

2017							
(Équivalent temps plein moyen)	France	Italie	Espagne	Autres Europe	USA	Autres non Europe	Total
Personnel de direction	3	2	1	3	8	4	21
Employés	550	98	18	94	92	41	893
Ouvriers et autres	0	1	0	0	12	0	13
TOTAL	553	101	19	97	112	45	927

c. Frais généraux et administratifs

(en millions d'EUR)	2016	2017
Charges d'occupation des locaux	(4)	(5)
Locations simples ⁽¹⁾	(12)	(17)
Honoraires	(52)	(47)
Marketing, publicité et relations publiques	(1)	(1)
Charges informatiques	(28)	(36)
Coûts des logiciels et coûts de recherche et développement	(5)	(5)
Entretien et réparations	(2)	(1)
Coûts de restructuration	1	0
Assurances (sauf liées aux pensions)	(5)	(4)
Frais de timbres	0	0
Autres taxes ⁽²⁾	(116)	(88)
Autres frais généraux et administratifs	(13)	(21)
TOTAL	(239)	(226)

(1) Ce montant n'inclut pas les charges de locations de matériel informatique qui se trouvent sur la ligne « charges informatiques ».

(2) 2016 : ce poste comprend une charge de EUR -63 millions correspondant à 85% du montant du versement à la contribution annuelle au Fonds de résolution unique (FRU) mis en place par les autorités européennes dans le cadre du Mécanisme de supervision unique, un montant de EUR -25 millions correspondant à la contribution exceptionnelle au sauvetage de banques italiennes, EUR -11,2 millions au titre de la taxe annuelle pour risque systémique et EUR -2,6 millions correspondant à la contribution aux fonds de soutien aux collectivités locales et au secteur hospitalier mis en œuvre en France.

2017 : ce poste comprend une charge de EUR -67,2 millions correspondant à 85 % du montant du versement à la contribution annuelle au Fonds de résolution unique (FRU) mis en place par les autorités européennes dans le cadre du Mécanisme de supervision unique, un montant de EUR -3 millions correspondant aux frais de supervision de la BCE, EUR -7,7 millions au titre de la taxe annuelle pour risque systémique et EUR -2,2 millions correspondant à la contribution aux fonds de soutien aux collectivités locales et au secteur hospitalier mis en œuvre en France.

5.8. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles (poste XI. du compte de résultat)

Amortissements	2016	2017
(en millions d'EUR)		
Amortissements des autres immobilisations corporelles	(3)	(2)
Amortissements des immobilisations incorporelles	(12)	(11)
TOTAL	(15)	(14)

Dépréciations

Néant

5.9. Coût du risque (poste XIII. du compte de résultat)

(en millions d'EUR)	2016			2017		
	Dépréciation collective	Dépréciation spécifique et pertes	Total	Dépréciation collective	Dépréciation spécifique et pertes	Total
Crédits (prêts, engagements et titres détenus jusqu'à leur échéance)	8	59	67	72	(39)	33
Titres à revenu fixe disponibles à la vente		71	71		0	0
TOTAL	8	130	138	72	(39)	33

Détail des dépréciations collectives et spécifiques

Dépréciation collective (en millions d'EUR)	2016			2017		
	Dotations	Reprises	Total	Dotations	Reprises	Total
Prêts, titres détenus jusqu'à leur échéance	(96)	104	8	(64)	136	72
TOTAL	(96)	104	8	(64)	136	72

Dépréciation spécifique (en millions d'EUR)	2016			
	Dotations	Reprises	Pertes	Total
Prêts et créances sur la clientèle	(136)	275	(77)	62
Engagements hors bilan	(6)	3	0	(3)
TOTAL CRÉDITS	(142)	278	(77)	59
TITRES À REVENU FIXE DISPONIBLES À LA VENTE	0	98	(26)	71
TOTAL	(142)	376	(104)	130

Dépréciation spécifique (en millions d'EUR)	2017			
	Dotations	Reprises	Pertes	Total
Prêts et créances sur la clientèle	(89)	140	(92)	(41)
Engagements hors bilan	(1)	3	0	2
TOTAL CRÉDITS	(90)	143	(92)	(39)
TOTAL	(90)	143	(92)	(39)

5.10. Gains ou pertes nets sur autres actifs (poste XVI. du compte de résultat)

(en millions d'EUR)	2016	2017
Gains ou pertes nets sur cessions d'immeubles	1	2
Gains ou pertes nets sur cessions d'actifs destinés à être cédés ⁽¹⁾	55	0
TOTAL	56	2

(1) En 2016, plus-value de EUR 50 millions suite à la vente de la tour CBX à La Défense.

5.11. Impôts sur les bénéfices (poste XIX. du compte de résultat)

Détail de la charge d'impôt (en millions d'EUR)	2016	2017
Impôts courants de l'exercice	(21)	(6)
Impôts différés	9	7
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (A)	(12)	0
Impôts courants sur les résultats des exercices antérieurs	1	(7)
Impôts différés sur exercices antérieurs	0	(2)
Provisions pour litiges fiscaux	(43)	0
AUTRES CHARGES D'IMPÔTS (B)	(42)	(9)
TOTAL (A) + (B)	(54)	(8)

Charge d'impôt effective

Le taux global de l'impôt sur les sociétés en France est de 34,43 % (33 1/3 % pour le taux de l'impôt sur les sociétés, majoré de la contribution sociale de 3,3 % assise sur le montant dudit impôt).

La loi de finances pour 2018 prévoit une baisse progressive du taux de l'impôt sur les sociétés. Pour les grandes entreprises, le taux restera à 33 1/3 % en 2018 pour les bénéfices supérieures à EUR 500 000 (taux à 28% en-deçà). Le taux passera à 31 % en 2019 pour les bénéfices supérieurs à 500 k€ (taux de 28 % en-deçà). Puis ce taux baissera, pour l'intégralité des bénéfices, à 28 % en 2020, puis à 26,5 % en 2021, et enfin à 25 % à compter de 2022. La contribution sociale restera due.

Le taux d'impôt différé pour les sociétés de droit français du groupe Dexia Crédit Local est désormais de 25,825 % (taux de 25 % majoré de la contribution sociale) sachant qu'aucun impôt différé actif n'est reconnu.

Le taux appliqué sur les contributions des filiales étrangères est celui appliqué localement en fonction de chaque législation nationale.

Le taux d'impôt moyen constaté en 2016 est de 2,51% et de 0,13% en 2017.

L'écart avec le taux français s'analyse de la manière suivante :

(en millions d'EUR)	2016	2017
Résultat avant impôt	495	(231)
Base imposable	495	(231)
Taux d'impôt en vigueur à la clôture	34,43 %	34,43 %
Impôt théorique au taux normal	(170)	80
Différentiel d'impôt lié aux écarts entre taux étrangers et taux de droit commun français	(236)	25
Complément d'impôt lié aux dépenses non déductibles	(307)	(114)
Economie d'impôt sur produits non imposables	173	133
Différentiel d'impôt sur éléments fiscalisés au taux réduit	26	5
Effet fiscal d'un changement de taux ou de réglementation	0	8
Autres compléments ou économies d'impôt ⁽¹⁾	(274)	2
Impact de la non comptabilisation d'impôts différés actifs	776	(138)
Impôt comptabilisé	(12)	0
Taux d'impôt constaté	2,51 %	0,13 %

(1) En 2016, le montant comprend EUR -198 millions liés au report de déductions fiscales de moins-values sur cessions intra-groupe de titres.

Intégration fiscale

L'établissement stable de DEXIA SA en France (DSA ES) est la tête du groupe fiscal réunissant les sociétés suivantes :

- Dexia Crédit Local
- GENEBUS Lease
- Dexia Flobail
- DEXIARAIL
- DCL Évolution
- Dexia CLF Régions Bail

Les économies réalisées par le groupe d'intégration fiscale, liées aux déficits, sont enregistrées chez Dexia établissement stable (hors périmètre Dexia Crédit Local). Toutefois, un avenant à la convention d'intégration entre DSA ES et DCL permet à DCL, sous certaines conditions, de bénéficier des économies d'impôts consécutives à ses propres déficits, à hauteur des versements d'impôts réalisés par ses propres filiales à DSA ES.

5.12. Résultat par action

a. Résultat par action de base

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, déduction

faite du nombre moyen d'actions ordinaires achetées par la société et détenues comme actions propres.

	2016	2017
Résultat net part du groupe (en millions d'EUR)	442	(241)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (en millions) ⁽¹⁾	252	279
Résultat de base par action (exprimé en EUR par action)	1,75	(0,86)

(1) 2016 : l'assemblée générale extraordinaire du 28 juin 2016 a décidé de procéder à une augmentation en numéraire du capital de la société par émission de 55 555 556 actions nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

b. Résultat par action dilué

Le résultat par action dilué est calculé en ajustant le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation en supposant que les options attribuées aux salariés ont été converties en actions ordinaires.

Pour les options sur actions, le calcul du nombre d'actions qui auraient pu être acquises à la juste valeur (déterminée comme la moyenne du cours de l'action sur l'exercice) est effectué sur la base de la valeur monétaire des droits de souscription attachés aux options en circulation.

Le nombre d'actions calculé ci-dessus est comparé au nombre d'actions qui auraient été émises dans l'hypothèse de l'exercice des options.

Les actions potentielles calculées de la façon décrite ci-dessus sont considérées comme dilutives uniquement si leur conversion en actions ordinaires diminue le résultat par action.

Elle sont anti-dilutives et non prises en considération si leur conversion en actions ordinaires a pour effet de diminuer la perte par action.

Aucun ajustement n'a été apporté à la part du résultat attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère.

	2016	2017
Résultat net part du groupe (en millions d'EUR)	442	(241)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (millions) ⁽¹⁾	252	279
Ajustement pour options sur actions (millions)		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour le calcul du résultat par action après dilution (millions)	252	279
Résultat par action après dilution (en EUR)	1,75	(0,86)

(1) 2016 : l'assemblée générale extraordinaire du 28 juin 2016 a décidé de procéder à une augmentation en numéraire du capital de la société par émission de 55 555 556 actions nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

6. Notes sur le hors bilan

6.1. Opérations en délai d'usage

(en millions d'EUR)	31/12/2016	31/12/2017
Actifs à livrer	13	0
Passifs à recevoir	106	1 151

6.2. Garanties

(en millions d'EUR)	31/12/2016	31/12/2017
Garanties données à des établissements de crédit	462	397
Garanties données à la clientèle	1 638	936
Garanties reçues d'établissements de crédit	752	250
Garanties reçues de la clientèle	6 076	4 594
Garanties accordées par les États	71 780	67 623

6.3. Engagements de prêt

(en millions d'EUR)	31/12/2016	31/12/2017
Lignes de crédit non utilisées ouvertes à des établissements de crédit	10	10
Lignes de crédit non utilisées ouvertes à la clientèle	1 777	1 045
Lignes de crédit non utilisées obtenues d'établissements de crédit	5 718	4 453
Lignes de crédit non utilisées obtenues de la clientèle	817	807

6.4. Autres engagements

(en millions d'EUR)	31/12/2016	31/12/2017
Instruments financiers donnés en garantie et autres engagements donnés	79 054	65 977
Instruments financiers reçus en garantie et autres engagements reçus	13 197	13 067

7. Notes sur l'exposition aux risques

(certains montants ne s'additionnent pas en raison d'arrondis)

7.0. Expositions aux risques et stratégies de couverture	131	7.5. Sensibilité au risque de taux d'intérêt et aux autres risques de marché	142
7.1. Juste valeur	131	7.6. Risque de liquidité	144
7.2. Exposition au risque de crédit	134	7.7. Risque de change	146
7.3. Information sur les garanties	139		
7.4. Risque de refixation de taux d'intérêt : ventilation par échéances jusqu'à la prochaine date de refixation des taux d'intérêt	146		

7.0. Expositions aux risques et stratégies de couverture

Nous renvoyons au chapitre « Gestion des risques » du rapport de gestion.

7.1. Juste valeur

a. Évaluation et hiérarchie des justes valeurs

Nous renvoyons à la note 1.1 « Règles de présentation et d'évaluation des comptes consolidés », paragraphe 1.1.7. Juste valeur des instruments financiers.

b. Composition de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Les tableaux suivants comparent la juste valeur et la valeur comptable des instruments financiers non évalués à la juste valeur.

(en millions d'EUR)	31/12/2016		
	Valeur comptable	Juste valeur	Ajustement de juste valeur non comptabilisé
Caisse et banques centrales	4 222	4 222	0
Prêts et créances sur établissements de crédit	7 109	7 113	4
Prêts et créances sur la clientèle	118 882	111 737	(7 145)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 918	1 885	(33)
Banques centrales	690	690	0
Dettes envers les établissements de crédit	40 850	40 849	(1)
Dettes envers la clientèle	10 778	10 816	38
Dettes représentées par un titre	98 524	98 907	383
Dettes subordonnées	482	479	(3)

(en millions d'EUR)	31/12/2017		
	Valeur comptable	Juste valeur	Ajustement de juste valeur non comptabilisé
Caisse et banques centrales	10 721	10 721	0
Prêts et créances sur établissements de crédit	5 995	5 934	(61)
Prêts et créances sur la clientèle	98 914	91 672	(7 242)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 750	1 928	178
Dettes envers les établissements de crédit	31 760	31 753	(7)
Dettes envers la clientèle	6 426	6 455	29
Dettes représentées par un titre	89 654	90 234	580
Dettes subordonnées	160	161	1

c. Méthodes ayant servi à la détermination de la juste valeur des instruments financiers

Les tableaux ci-dessous présentent une analyse de la juste valeur des actifs et des passifs financiers, en fonction du niveau d'observabilité de la juste valeur (niveau 1 à 3). L'évaluation de la juste valeur est récurrente pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur. L'évaluation non-récurrente à la juste valeur est non significative chez Dexia Crédit Local. En application de IFRS 13 Évaluation de la juste valeur, à partir du 1^{er} janvier 2013, la méthode utilisée pour évaluer la juste valeur est présentée pour tous les instruments financiers.

Juste valeur des actifs financiers

(en millions d'EUR)	31/12/2016			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Caisse et banques centrales	0	4 222	0	4 222
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0	12 253	5 527	17 780
* <i>Prêts et titres détenus à des fins de transaction</i>	0	0	1 365	1 365
* <i>Instruments dérivés de transaction</i>	0	12 253	4 162	16 415
Instruments dérivés de couverture	0	5 477	1 354	6 830
Actifs financiers disponibles à la vente	13 215	741	2 593	16 548
* <i>Actifs financiers disponibles à la vente - obligations</i>	13 133	727	2 479	16 338
* <i>Actifs financiers disponibles à la vente - actions</i>	82	14	114	210
Prêts et créances sur établissements de crédit	0	2 227	4 886	7 113
Prêts et créances sur la clientèle	50	620	111 067	111 737
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 657	99	129	1 885
TOTAL	14 921	25 638	125 556	166 116

(en millions d'EUR)	31/12/2017			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Caisse et banques centrales	0	10 721	0	10 721
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0	9 030	4 158	13 188
* <i>Prêts et titres détenus à des fins de transaction</i>	0	0	679	679
* <i>Instruments dérivés de transaction</i>	0	9 030	3 479	12 509
Instruments dérivés de couverture	0	4 170	814	4 985
Actifs financiers disponibles à la vente	8 271	23	2 537	10 830
* <i>Actifs financiers disponibles à la vente - obligations</i>	8 190	12	2 440	10 642
* <i>Actifs financiers disponibles à la vente - actions</i>	80	10	97	188
Prêts et créances sur établissements de crédit	0	2 271	3 663	5 934
Prêts et créances sur la clientèle	641	0	91 030	91 672
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 563	0	365	1 928
Actifs financiers inclus en actifs non courants destinés à être cédés	253	711	1 127	2 092
TOTAL	10 728	26 926	103 695	141 349

Juste valeur des passifs financiers

(en millions d'EUR)	31/12/2016			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Banques centrales	0	690	0	690
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	0	13 827	4 848	18 675
* <i>Passifs financiers désignés à la juste valeur</i>	0	1 278	520	1 797
* <i>Instruments dérivés de transaction</i>	0	12 549	4 329	16 878
Instruments dérivés de couverture	0	18 479	15 318	33 796
Dettes envers les établissements de crédit	0	22 224	18 626	40 849
Dettes envers la clientèle	0	8 074	2 742	10 816
Dettes représentées par un titre	0	69 453	29 454	98 907
Dettes subordonnées	0	0	479	479
TOTAL	0	132 747	71 466	204 213

(en millions d'EUR)	31/12/2017			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	0	10 277	3 915	14 192
* <i>Passifs financiers désignés à la juste valeur</i>	0	994	416	1 410
* <i>Instruments dérivés de transaction</i>	0	9 283	3 499	12 782
Instruments dérivés de couverture	0	14 916	12 942	27 858
Dettes envers les établissements de crédit	0	18 126	13 627	31 753
Dettes envers la clientèle	0	1 118	5 337	6 455
Dettes représentées par un titre	0	68 764	21 470	90 234
Dettes subordonnées	0	0	161	161
Passifs financiers inclus en dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	1 818	0	1 818
TOTAL	0	115 017	57 452	172 469

d. Transferts entre niveaux 1 et 2

Les tableaux ci-dessous présentent les montants des instruments financiers évalués à la juste valeur de façon récurrente, détenus à la fin de la période et dont la méthodologie de valorisation a été transférée entre niveau 1 et niveau 2.

(en millions d'EUR)	31/12/2016		31/12/2017	
	De 1 vers 2	De 2 vers 1	De 1 vers 2	De 2 vers 1 ⁽¹⁾
Actifs financiers disponibles à la vente - obligations	550	62	0	136
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	550	62	0	136
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	0	0	0	0

(1) dont EUR 50 millions chez Dexia Israël, affichés dans la ligne de publication Actifs non courants destinés à être cédés

Les montants de transfert entre niveaux sont les montants de juste valeur des instruments financiers à la date de clôture.

e. Analyse du niveau 3

(en millions d'EUR)	2016									
	Ouverture	Total gains ou pertes en résultat	Total gains ou pertes en latents ou différés	Achats	Ventes	Règlements	Transferts en niveau 3	Transferts hors du niveau 3	Autres variations ⁽¹⁾	Clôture
Prêts et titres détenus à des fins de transaction	1 375	144				(56)			(98)	1 365
Instruments dérivés de transaction	3 698	590		64			2	(22)	(170)	4 162
Instruments dérivés de couverture	1 200	86	40			(4)	42	(7)	(3)	1 354
Actifs financiers disponibles à la vente - obligations	2 375	65	(16)	29	(1)	(424)	560	(155)	47	2 479
Actifs financiers disponibles à la vente - actions	138	(2)	1		(22)				(0)	115
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	8 786	884	26	93	(24)	(484)	604	(184)	(225)	9 475
Passifs financiers désignés à la juste valeur	495	24				(15)			16	520
Instruments dérivés de transaction	4 469	57		100		(2)	14	(14)	(297)	4 329
Instruments dérivés de couverture	14 376	1 128	79	935			6	(398)	(809)	15 318
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	19 341	1 210	79	1 035	0	(17)	21	(412)	(1 090)	20 166

(1) Les autres variations comprennent notamment des écarts de change pour les sociétés en euros et les écarts de conversion pour les sociétés en devises. À l'actif, ils s'élèvent à EUR - 265 millions reconnus en résultat et à EUR 40 millions comptabilisés en Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Au passif, ceux-ci s'élèvent à EUR - 1 106 millions reconnus en résultat et à EUR 16 millions comptabilisés en Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Les montants de transfert en niveau 3 ou hors du niveau 3 sont les montants de juste valeur des instruments financiers à la date de clôture.

(en millions d'EUR)	2017										
	Ouverture	Transfert en groupes d'actifs destinés à être cédés	Total gains ou pertes en résultat	Total gains ou pertes en latents ou différés	Achats	Ventes ⁽¹⁾	Règlements	Transferts en niveau 3 ⁽²⁾	Transferts hors du niveau 3 ⁽²⁾	Autres variations ⁽³⁾	Clôture
Prêts et titres détenus à des fins de transaction	1 365		24			(610)	(43)			(57)	679
Instruments dérivés de transaction	4 162		(596)					11	(4)	(93)	3 479
Instruments dérivés de couverture	1 354		(479)	22		(8)		1	(43)	(33)	814
Actifs financiers disponibles à la vente - obligations	2 479	(48)	(65)	91		(185)	(298)	780	(149)	(165)	2 440
Actifs financiers disponibles à la vente - actions	115		(3)	(1)		(5)	(4)			(5)	97
Actifs financiers à la juste valeur et inclus en actifs non courants destinés à être cédés		48	13	3	1			3	(65)		4
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	9 475	0	(1 106)	115	1	(799)	(352)	795	(261)	(354)	7 513
Passifs financiers désignés à la juste valeur	520		(35)	34		(43)				(60)	416
Instruments dérivés de transaction	4 329		(1 231)		597			3	(5)	(194)	3 499
Instruments dérivés de couverture	15 318		(1 489)		2			14	(284)	(618)	12 942
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	20 166	(2 756)	34	599	(43)	(43)	(43)	17	(289)	(872)	16 856

(1) Prêts et titres détenus à des fins de transaction : Dexia Crédit Local a vendu une partie de ses positions en Negative Basis Trade

(2) Les transferts entre niveaux résultent de la variation du score BVAL (Bloomberg valuation)

(3) Les autres variations comprennent notamment des écarts de change pour les sociétés en euros et les écarts de conversion pour les sociétés en devises. À l'actif, ils s'élèvent à EUR - 195 millions reconnus en résultat et à EUR - 159 millions comptabilisés en Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Au passif, ceux-ci s'élèvent à EUR - 811 millions reconnus en résultat et à EUR - 59 millions comptabilisés en Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Les montants de transfert en niveau 3 ou hors du niveau 3 sont les montants de juste valeur des instruments financiers à la date de clôture.

f. Sensibilité à des hypothèses alternatives de l'évaluation en niveau 3

Le groupe Dexia Crédit Local mesure la juste valeur des instruments financiers (obligations et CDS) classés en niveau 3 en utilisant partiellement des paramètres non observables. L'analyse de sensibilité décrite ci-dessous mesure l'impact sur la juste valeur d'hypothèses alternatives concernant les paramètres non observables à la date de clôture.

Sur cette classe d'instruments, les seuls paramètres non observables sont les *spreads* de crédit (obligataires et CDS) pour lesquels Dexia Crédit Local considère les *spreads* de crédit disponibles pour la même contrepartie ou, à défaut, pour des contreparties similaires, ou appartenant à des secteurs semblables.

Par conséquent, Dexia Crédit Local a décidé de considérer les hypothèses alternatives sur les *spreads* de crédit. Il est à noter qu'en 2017, Dexia Crédit Local a fait évoluer les techniques de valorisations des *Negative Basis Trade* (NBT), produits constitués chacun d'une obligation et d'un CDS en valorisant chacun des éléments indépendamment alors qu'ils étaient valorisés en 2016 comme un produit unique.

Des tests ont été effectués pour toutes les obligations et tous les CDS classés en niveau 3. Les impacts majeurs sont les suivants :

- Pour les obligations valorisées en niveau 3 et classées en portefeuille disponible à la vente (AFS), la sensibilité de la réserve de juste valeur des titres disponibles à la vente à ces approches alternatives est estimée varier entre EUR -17 millions et EUR +17 millions en 2017 alors qu'en 2016, elle avait été estimée varier entre EUR -21,5 millions et EUR +21,5 millions ;
- Pour les obligations valorisées en niveau 3 et classées en portefeuille de négociation (Trading), la sensibilité de la variation de la valeur de marché de ces titres à ces approches alternatives est estimée varier entre EUR -9 millions et EUR +9 millions en 2017. Les obligations de cette catégorie sont principalement des éléments des NBT.
- L'effet des hypothèses alternatives sur les *spreads* de crédit sur les valeurs des CDS de Dexia Crédit Local a été estimé à des montants avant taxes de EUR 15,5 millions (scénario positif) ou de EUR -15,8 millions (scénario négatif) alors qu'en 2016, il avait été estimé à des montants avant taxes de respectivement EUR 14,1 millions ou EUR -14,7 millions. Il est à noter que certains CDS font partie des NBT.

En 2016, l'obligation et le CDS qui se rapportaient aux NBT étaient testés ensemble. L'hypothèse qui avait une incidence sur la juste valeur est celle qui portait sur l'impact d'un dénouement anticipé du NBT. Sur la base du nombre important de dénouements anticipés de NBT réalisés depuis 2009, et considérant l'ensemble des transactions NBT toujours en portefeuille, en 2016, l'impact positif (moyenne des coûts

des dénouements de 2014) s'élevait à EUR +5,2 millions alors que l'impact négatif (moyenne des coûts des dénouements de 2011) se chiffrait à EUR -19,8 millions.

g. Différence entre les prix de transaction et les valeurs modélisées (gain ou perte au premier jour de la transaction, différé (Day One Profit))

Il n'y a pas de montant comptabilisé au titre de DOP (*Day One Profit*) différé.

7.2. Exposition au risque de crédit

L'exposition en cas de défaut (EAD) est l'un des paramètres utilisés pour le calcul des exigences en fonds propres en application de la réglementation (EU) No 575/2013. Elle correspond à la meilleure estimation de l'exposition au risque de crédit en cas de défaut et la définition varie selon l'approche retenue pour le calcul des exigences en fonds propres. Le groupe Dexia Crédit Local utilise à la fois l'approche standard et l'approche avancée pour le calcul de ses actifs pondérés des risques.

- Pour les actifs financiers comptabilisés en coût amorti, l'EAD d'une exposition crédit au bilan correspond à la valeur comptable brute de provisions en tenant compte des intérêts courus et de l'impact de la comptabilité de couverture ;
- Pour les actifs financiers comptabilisés à leur juste valeur, l'EAD d'une exposition crédit au bilan correspond à la valeur comptable avant provisions ;
- Pour les dérivés, l'EAD est calculée en application de la méthode d'évaluation au prix de marché (*mark-to-market*) en application de l'article 274 de la réglementation (EU) No. 575/2013 et comprend le coût de remplacement ainsi qu'un montant représentant l'exposition potentielle future, obtenue par le produit du montant notionnel et d'un coefficient fonction du type de dérivé et de sa durée résiduelle ;
- Pour les engagements hors bilan, l'EAD représente le produit des montants des engagements (nominal) et d'un facteur de conversion de crédit (*Credit Conversion Factor - CCF*). Le groupe Dexia Crédit Local applique la méthode standard (art. 111 de la réglementation (EU) 575/2013) pour la détermination des facteurs de conversion de crédit à l'exception des opérations de financement de projets (approche avancée).

En outre, les informations relatives au risque de crédit ne concernant que les instruments financiers générant une exposition de risque de crédit, le groupe Dexia Crédit Local a décidé d'exclure du périmètre de ce rapport les comptes de régularisation et actifs divers.

Au 31 décembre 2017, l'exposition au risque de crédit s'élève à 141 milliards.

a. Analyse par zone géographique et catégorie de contrepartie

Exposition par zone géographique

(en millions d'EUR)	31/12/2016	31/12/2017
France	25 413	28 198
Belgique	2 009	1 623
Allemagne	20 689	17 835
Grèce	128	88
Irlande	103	10
Italie	25 512	22 993
Luxembourg	61	35
Espagne	14 073	10 010
Portugal	3 868	3 891
Hongrie	275	2
Autriche	1 118	1 058
Europe centrale et de l'Est	1 843	954
Pays-Bas	155	71
Pays scandinaves	1 229	528
Royaume-Uni	25 447	22 175
Suisse	399	357
Turquie	367	169
Etats-Unis et Canada	26 479	19 509
Amérique du Sud et Amérique Centrale	490	430
Asie du Sud-Est	607	439
Japon	7 470	6 143
Israël	2 347	2 083
Autres ⁽¹⁾	3 840	2 807
TOTAL	163 923	141 406

(1) Inclut les entités supranationales.

Exposition par catégorie de contrepartie

(en millions d'EUR)	31/12/2016	31/12/2017	dont Dexia Israël
États	25 461	29 704	979
Secteur public local ⁽¹⁾	89 275	75 609	1 045
Établissements financiers	19 798	13 135	9
Entreprises	7 590	5 792	35
Rehausseurs de crédit	2 040	1 481	
ABS/MBS	6 403	4 183	
Financements de projets	13 355	11 502	20
TOTAL	163 923	141 406	2 088

(1) Au 31 décembre 2017, ce poste comprend EUR 3 millions sur la Grèce, EUR 2 millions sur la Hongrie, EUR 9 739 millions sur l'Italie, EUR 1 698 millions sur le Portugal et EUR 5 489 millions sur l'Espagne alors qu'au 31 décembre 2016, il comprenait EUR 50 millions sur la Grèce, EUR 2 millions sur la Hongrie, EUR 10 750 millions sur l'Italie, EUR 1 794 millions sur le Portugal et EUR 6 785 millions sur l'Espagne.

b. Exposition au risque de crédit (EAD) par catégorie d'instruments financiers

	31/12/2016			31/12/2017			dont Dexia Israël		
	Exposition au risque de crédit avant effet financier du collatéral	Effet financier du collatéral	Exposition au risque de crédit	Exposition au risque de crédit avant effet financier du collatéral	Effet financier du collatéral	Exposition au risque de crédit	Exposition au risque de crédit avant effet financier du collatéral	Effet financier du collatéral	Exposition au risque de crédit
(en millions d'EUR)									
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	16 342	0	16 342	10 782	0	10 782	140		140
Actifs financiers détenus à des fins de transaction (hors titres à revenu variable)	1 365	0	1 365	679	0	679			
Instruments dérivés de transaction	7 856	1 939	5 917	6 281	2 003	4 278			
Instruments dérivés de couverture	2 072	1 382	690	1 693	1 007	686			
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 917	0	1 917	1 886	0	1 886	136		136
Prêts et créances (au coût amorti)	132 973	2 920	130 053	119 418	1 866	117 552	1 812		1 812
Engagements de prêts	1 249	0	1 249	723	0	723			
Garanties	40 648	34 258	6 390	36 032	31 212	4 820			
TOTAL	204 422	40 499	163 923	177 495	36 089	141 406	2 088		2 088

Dexia Crédit Local détient des collatéraux financiers composés de nantissements de liquidités ou de dépôts à terme et, dans une moindre mesure, d'obligations *investment grade* (émetteurs souverains ou banques notés AAA-AA).

Seuls les nantissements éligibles au titre de la réglementation de Bâle et détenus directement par Dexia Crédit Local figurent dans ce tableau. L'exposition au risque de crédit est présentée brute de provision. Le montant de provisions spécifiques par classe d'actif financier est présentée dans la note 2.11 Qualité des actifs financiers

c. Notation des actifs financiers sains

La notation des actifs financiers est évaluée par référence aux notations internes (référentiel Bâle), ou externes. En effet, Dexia Crédit Local utilise la méthode avancée basée sur les notations internes (*AIIRBA – Advanced Internal Ratings Based Approach*) pour le calcul de ses exigences en fonds propres

dans le cadre du pilier 1 de Bâle sauf pour le calcul du risque de crédit des positions ABS, calculé selon la méthode *Ratings Based Approach*, basée sur les notations externes (Fitch, S&P ou Moody's) et pour le calcul du risque de crédit d'une partie du portefeuille, calculé selon la méthode standard.

	31/12/2016				
	AAA à AA ⁻	A ⁺ à BBB ⁻	Non "investment grade"	Non noté	Total
(en millions d'EUR)					
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	2 902	13 349	92	0	16 342
Actifs financiers détenus à des fins de transaction (hors titres à revenu variable)	0	1 339	26	0	1 365
Instruments dérivés de transaction	199	4 577	965	8	5 749
Instruments dérivés de couverture	14	656	20	0	690
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	7	1 910	0	0	1 917
Prêts et créances (au coût amorti)	54 781	59 472	13 852	398	128 504
Engagements de prêts	877	300	46	7	1 230
Garanties	183	6 056	139	5	6 383
TOTAL	58 963	87 659	15 140	418	162 180

	31/12/2017				Total
	AAA à AA ⁻	A ⁺ à BBB ⁻	Non "investment grade"	Non noté	
(en millions d'EUR)					
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	1 795	8 762	85	0	10 642
Actifs financiers détenus à des fins de transaction (hors titres à revenu variable)	0	649	30	0	679
Instruments dérivés de transaction	170	3 419	552	0	4 141
Instruments dérivés de couverture	8	647	31	0	686
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	1 750	0	0	1 750
Prêts et créances (au coût amorti)	47 944	54 772	10 836	550	114 102
Engagements de prêts	453	224	31	12	720
Garanties	214	4 485	94	4	4 796
Actifs financiers désignés à la juste valeur (hors titres à revenu variable)	6	1 912	157	14	2 088
TOTAL	50 590	76 618	11 817	580	139 605

d. Actifs dépréciés et arriérés de paiement

Un actif financier est en souffrance lorsque la contrepartie n'honore pas un paiement à une date contractuellement due. Ceci est considéré par contrat. Ainsi, par exemple, si une contrepartie est en défaut de paiement des intérêts

contractuellement dus à une date prévue, la totalité du contrat est considérée comme étant en souffrance. Les actifs sont considérés comme dépréciés dans les cas décrits au chapitre 1.1 « Règles de présentation et d'évaluation des comptes consolidés ».

	31/12/2016			Valeur comptable des actifs individuellement dépréciés, avant déduction des dépréciations spécifiques
	Arriérés de paiement			
	Jusqu'à 90 jours	De 90 jours à 180 jours	Plus de 180 jours	
(en millions d'EUR)				
Prêts et créances (au coût amorti)	33	10	234	1 062
Autres instruments financiers			24	2
TOTAL	33	10	258	1 064

	31/12/2017			Valeur comptable des actifs individuellement dépréciés, avant déduction des dépréciations spécifiques
	Arriérés de paiement			
	Jusqu'à 90 jours	De 90 jours à 180 jours	Plus de 180 jours	
(en millions d'EUR)				
Prêts et créances (au coût amorti)	457		216	876
Autres instruments financiers	16		10	1
TOTAL	473	0	225	877

L'évolution des arriérés de paiement jusqu'à 90 jours entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017 est essentiellement lié au fait que le 31 décembre 2017 était un dimanche; les tombées d'échéance ont été payées dans les tous premiers jours de janvier.

Encours restructurés pour cause de difficultés financières (*Forebearance*)

En ce qui concerne les prêts restructurés, Dexia Crédit Local a identifié trois catégories de restructuration :

1. Les restructurations liées aux activités commerciales, qui représentaient la quasi-totalité des restructurations jusqu'en 2011;
2. Les restructurations liées à des litiges juridiques, avec des clients qui n'ont pas de difficultés financières;
3. Les restructurations liées à des difficultés financières de la contrepartie, que ce soit suite à des relations commerciales normales ou dans le cadre de litiges.

Conformément à la définition de *Forebearance* de l'EBA, seules les restructurations visées dans le 3^e cas sont considérées comme prêts restructurés dans le cadre de cette analyse.

Ces restructurations représentent des concessions faites à un débiteur faisant face à des difficultés pour respecter ses obligations financières.

Au 31 décembre 2017, le montant de prêts restructurés pour cause de difficultés financières des débiteurs s'élève à 1 078 millions (dont 3 millions chez Dexia Israël) contre 956 millions au 31 décembre 2016.

e. Actifs obtenus par prise de possession de garanties au cours de la période

Il n'y a pas d'actifs concernés en 2017 ni en 2016.

f. Variation des dépréciations des actifs financiers

	2016								
	Au 1 ^{er} janvier	Dotations	Reprises ⁽¹⁾	Utilisations	Autres ajuste- ments ⁽²⁾	31 décembre	Au 31 décembre	Recouvrements sur actifs préalablement passés en perte	Passages en pertes
(en millions d'EUR)									
Dépréciations spécifiques	(606)	(138)	373	5	(2)	(368)			(104)
Prêts et créances sur la clientèle	(456)	(136)	275		(2)	(319)			(77)
Titres disponibles à la vente	(148)	(2)	98	5		(47)			(26)
<i>Titres à revenu fixe</i>	(97)		98						(26)
<i>Titres à revenu variable</i>	(51)	(2)		5		(47)			
Comptes de régularisation et actifs divers	(2)					(2)			
Dépréciations collectives	(417)	(96)	104		(4)	(413)			
Prêts et créances sur établissements de crédit	(24)	(35)	21			(38)			
Prêts et créances sur la clientèle	(393)	(61)	82		(4)	(376)			
TOTAL	(1 023)	(234)	477	5	(6)	(781)			(104)

(1) Le provisionnement constitué en 2015 sur le dossier Hypo Alpe Adria Bank (HETA) a été repris pour EUR 99 millions en Prêts et créances sur la clientèle et pour EUR 98 millions en Titres disponibles à la vente; un montant de passage en perte a été reconnu pour respectivement EUR 34 millions et EUR 26 millions

(2) Les autres ajustements comprennent notamment les effets de la variation des taux de change

	2017								
	Au 1 ^{er} janvier	Dotations ⁽¹⁾	Reprises ⁽¹⁾	Utilisations	Autres ajuste- ments ⁽²⁾	31 décembre	Au 31 décembre	Recouvrements sur actifs préalablement passés en perte	Passages en pertes ⁽¹⁾
(en millions d'EUR)									
Dépréciations spécifiques	(368)	(90)	140	3	15	(299)			(92)
Prêts et créances sur la clientèle	(319)	(89)	140		12	(256)			(92)
Titres disponibles à la vente	(47)	(1)		3	3	(42)			
<i>Titres à revenu fixe</i>	0					0			
<i>Titres à revenu variable</i>	(47)	(1)		3	3	(42)			
Comptes de régularisation et actifs divers	(2)					(1)			
Dépréciations collectives	(413)	(64)	136		14	(327)			
Prêts et créances sur établissements de crédit	(38)	(3)	22			(18)			
Prêts et créances sur la clientèle	(376)	(61)	114		14	(308)			
TOTAL	(781)	(154)	276	3	29	(626)			(92)

(1) Les ventes de certaines expositions Porto Rico se sont soldées par des reprises de provisions de CVEUR 40 millions et un passage en pertes de CVEUR 60 millions; une provision de CVEUR 38 millions a été portée sur les expositions sur les entreprises publiques liées au Commonwealth de Porto Rico encore détenues

(2) Les autres ajustements comprennent notamment les effets de la variation des taux de change

g. Risque de crédit des prêts et créances désignés à la juste valeur par résultat

Le groupe Dexia Crédit Local ne détient plus de prêts et créances à la juste valeur par le résultat.

h. Risque de crédit des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat

	Valeur comptable	Variation de la juste valeur due au changement de risque de crédit		Différence entre la valeur comptable et le montant contractuellement dû à l'échéance ⁽¹⁾
		Montant de la période	Montant cumulé	
(en millions d'EUR)				
Au 31 décembre 2016	1 797	31	(173)	385
Au 31 décembre 2017	1 410	92	(81)	321

(1) Ce montant reprend les surcotes, décotes et les variations de la valeur de marché.

Voir également la note 3.1 *Passifs financiers à la juste valeur par résultat*.

7.3. Information sur les garanties**Nature des garanties pouvant être vendues ou redonnées en garantie**

	31/12/2016		31/12/2017	
	Juste valeur des garanties détenues	Juste valeur des garanties détenues vendues ou redonnées en garantie	Juste valeur des garanties détenues	Juste valeur des garanties détenues vendues ou redonnées en garantie
(en millions d'EUR)				
Titres de créance	2 913	1 583	2 922	1 160
TOTAL	2 913	1 583	2 922	1 160

Les garanties sont obtenues dans le cadre des activités de cession temporaire de titres.

Actifs financiers donnés en garantie de passifs ou de passifs éventuels

(en millions d'EUR)	31/12/2016	31/12/2017
Valeur comptable des actifs financiers donnés en garantie de passifs	97 436	84 112

Le montant de EUR 97 milliards en 2016 et de EUR 84 milliards en 2017 représente le montant des liquidités versées comme collatéral pour les dérivés et les actifs donnés en garantie des financements reçus de l'Eurosystème, de la Banque Européenne d'Investissement, d'accords de cession temporaire de titres ou d'autres financements sécurisés.

Ce montant ne reprend ni les actifs garantissant les dettes sécurisées émises par Dexia Kommunalbank Deutschland ni les contrats d'investissement garanti (Guaranteed Investment Contracts ou GIC) de Dexia FP Holdings Inc. Ces actifs sont de l'ordre de EUR 24 milliards en 2017 (EUR 28 milliards en 2016).

7.4. Risque de refixation de taux d'intérêt : ventilation par échéances jusqu'à la prochaine date de refixation des taux d'intérêt

Les comptes à vue sont déclarés dans la colonne « À vue » car les informations établies ci-après considèrent la durée résiduelle jusqu'à la prochaine date de refixation des taux d'intérêt sur une base comptable, et non pas en fonction d'hypothèses fondées sur des données comportementales observées.

a. Ventilation de l'actif

	31/12/2016									
	À vue	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur	Dépréciation	Total
(en millions d'EUR)										
Caisse et banques centrales	1 622	2 600	0	0	0	0	0			4 222
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0	955	0	0	39	0	957	15 830		17 780
<i>dont instruments dérivés de transaction</i>							947	15 468		16 415
Instruments dérivés de couverture							656	6 175		6 830
Actifs financiers disponibles à la vente	0	851	579	2 925	8 781	54	261	3 144	(47)	16 548
Prêts et créances sur établissements de crédit	588	3 817	287	998	816	0	24	615	(37)	7 109
Prêts et créances sur la clientèle	102	22 263	23 510	9 558	41 446	104	889	21 707	(695)	118 882
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								1 750		1 750
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	29	48	99	1 702	0	40		0	1 918
Comptes de régularisation et actifs divers	0	144	76	0	0	36 660	0	0	(2)	36 881
<i>dont cash collatéraux versés</i>						36 632	0			36 632
<i>Sous-total actifs financiers utilisés pour calculer le gap</i>	<i>2 313</i>	<i>30 660</i>	<i>24 501</i>	<i>13 579</i>	<i>52 783</i>	<i>36 817</i>				
Actifs non financiers						106		0	0	106
TOTAL	2 313	30 660	24 501	13 579	52 783	36 924	2 826	49 220	(781)	212 026

b. Ventilation du passif, hors capitaux propres

	31/12/2016									
	À vue	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur	Total	
(en millions d'EUR)										
Banques centrales	35	625	30	0	0	0	0			690
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	1	0	141	1 258	0	912	16 363		18 675
<i>dont instruments dérivés de transaction</i>							900	15 978		16 878
Instruments dérivés de couverture							1 206	32 590		33 796
Dettes envers les établissements de crédit	120	37 500	1 613	783	763	0	54	18		40 850
Dettes envers la clientèle	549	4 829	3 698	1 276	362	0	24	41		10 778
Dettes représentées par un titre	16	23 948	22 386	29 313	17 601	0	671	4 589		98 524
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								100		100
Dettes subordonnées	0	400	0	79	0	0	2	2		482
Comptes de régularisation et passifs divers	8	326	47	33	42	3 977	0			4 434
<i>dont cash collatéraux reçus</i>						3 966	0			3 966
<i>Sous-total passifs financiers utilisés pour calculer le gap</i>	<i>729</i>	<i>67 629</i>	<i>27 775</i>	<i>31 624</i>	<i>20 024</i>	<i>3 977</i>				
Passifs non financiers						329				329
TOTAL	729	67 629	27 775	31 624	20 024	4 306	2 869	53 702		208 658

c. Le gap de sensibilité du bilan au 31 décembre 2016

(en millions d'EUR)	À vue	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée
	1 585	(36 969)	(3 274)	(18 045)	32 759	32 840

Le gap de sensibilité du bilan est couvert par des instruments dérivés.

a. Ventilation de l'actif

(en millions d'EUR)	31/12/2017									
	À vue	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur	Dépréciation	Total
Caisse et banques centrales	560	10 161	0	0	0	0	0			10 721
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0	554	3	24	2	0	816	11 790		13 188
<i>dont instruments dérivés de transaction</i>							813	11 696		12 509
Instruments dérivés de couverture							531	4 454		4 985
Actifs financiers disponibles à la vente	0	332	394	946	6 686	56	143	2 314	(42)	10 830
Prêts et créances sur établissements de crédit	290	3 254	413	848	681	0	23	506	(18)	5 995
Prêts et créances sur la clientèle	6	18 985	21 375	6 702	33 056	0	785	18 570	(565)	98 914
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								1 314		1 314
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	17	27	30	1 639	0	37		0	1 750
Comptes de régularisation et actifs divers	0	193	78	0	301	29 977	(1)	0	(1)	30 547
<i>dont cash collatéraux versés</i>						29 989	(1)			29 989
Actifs non courants destinés à être cédés	1 320	21	155	353	227	18	9	2	0	2 105
<i>Sous-total actifs financiers utilisés pour calculer le gap</i>	<i>2 177</i>	<i>33 516</i>	<i>22 445</i>	<i>8 903</i>	<i>42 591</i>	<i>30 034</i>				
Actifs non financiers						85				85
TOTAL	2 177	33 516	22 445	8 903	42 591	30 137	2 343	38 950	(626)	180 434

b. Ventilation du passif, hors capitaux propres

(en millions d'EUR)	31/12/2017									
	À vue	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur	Total	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	95	0	75	906	0	717	12 400		14 192
<i>dont instruments dérivés de transaction</i>							704	12 079		12 782
Instruments dérivés de couverture							875	26 982		27 858
Dettes envers les établissements de crédit	280	29 086	1 156	653	517	0	52	15		31 760
Dettes envers la clientèle	314	4 786	770	175	346	0	13	22		6 426
Dettes représentées par un titre		18 692	15 545	34 451	16 817	0	619	3 531		89 654
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								41		41
Dettes subordonnées	0	145	14	0	0	0	0	0		160
Comptes de régularisation et passifs divers	1	301	54	13	36	3 525	0			3 931
<i>dont cash collatéraux reçus</i>						3 524	0			3 524
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	1 106	146	196	324	112	1	10	0		1 894
<i>Sous-total passifs financiers utilisés pour calculer le gap</i>	<i>1 700</i>	<i>53 251</i>	<i>17 735</i>	<i>35 691</i>	<i>18 734</i>	<i>3 525</i>				
Passifs non financiers						246				246
TOTAL	1 700	53 251	17 735	35 691	18 734	3 772	2 288	42 991		176 162

c. Le gap de sensibilité du bilan au 31 décembre 2017

(en millions d'EUR)	À vue	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée
	476	(19 735)	4 709	(26 788)	23 857	26 509

Le gap de sensibilité du bilan est couvert par des instruments dérivés.

7.5 Sensibilité au risque de taux d'intérêt et aux autres risques de marché

Nous renvoyons également au chapitre « Gestion des Risques » du rapport de gestion.

a. Trésorerie et marchés financiers

L'évaluation des risques de marché dans le Groupe Dexia Crédit Local repose principalement sur la combinaison de deux indicateurs de mesure, donnant lieu à un encadrement par des limites.

- La Valeur en Risque (VaR) mesure la perte potentielle attendue pour un intervalle de confiance de 99 % et pour une période de détention de 10 jours. Dexia Crédit Local met en œuvre différentes approches de VaR pour mesurer le risque de marché inhérent aux différents portefeuilles et activités :

- Les risques de taux et de base sont mesurés au travers d'une VaR paramétrique dont la méthodologie est basée sur une hypothèse de distribution normale des rendements des facteurs de risque ;

- Le risque lié à l'évolution des marges de crédit, qui correspond au risque de taux d'intérêt spécifique, ainsi que les autres risques du portefeuille de trading sont mesurés au travers d'une VaR historique, dont la distribution est construite en appliquant les scénarios historiques des facteurs de risque concernés sur le portefeuille actuel.

- Des limites en termes de positions, de maturité, de marché et de produits autorisés sont mises en place par type d'activité. Elles assurent une cohérence entre les limites globales en risque et les seuils opérationnels utilisés par le front office.

Le dispositif de gestion des risques est complété par des exercices de stress tests, qui intègrent des événements sortant du cadre probabiliste des techniques de mesure de la VaR. Les différentes hypothèses de ces scénarios dégradés sont régulièrement révisées et mises à jour. Les résultats de stress tests consolidés et l'analyse correspondante sont présentés au comité des risques sur une base trimestrielle.

Value at Risk des activités de marché

Le détail de la VaR utilisée sur les activités de marché, portefeuille obligataire non compris, est présenté dans le tableau ci-dessous. Fin décembre 2017, la consommation totale en VaR s'élevait à EUR 3,3 millions contre EUR 8,2 millions en 2016.

Le portefeuille de négociation de Dexia Crédit Local est composé de deux groupes d'activité :

- les opérations initiées par les activités de négoce d'instruments financiers jusqu'à la date de mise en résolution ordonnée du Groupe, majoritairement couverts en *back-to-back* ;
- les opérations destinées à couvrir des risques issus de désinvestissements ou de ventes d'actifs réalisés dans le cadre du plan de résolution ordonnée.

Les facteurs de risques principaux du portefeuille de négociation sont :

- le risque de taux d'intérêt, en particulier sur la zone euro et la zone dollar,
- le risque de base des swaps de devises (*cross currency basis swap*),
- le risque de base BOR-OIS.

Les ajustements de valeur (*Credit Value Adjustment, Debit Value Adjustment, Funding Value Adjustment*) et leur variation ne sont pas intégrés dans le modèle de la VaR mais sont intégrés dans les scénarios de stress.

VALUE AT RISK DES ACTIVITÉS DE MARCHÉ

(en millions d'EUR)	2016			
VaR (10 jours, 99 %)	Par facteur de risque			Globale
	Taux et change (Banking et Trading)	Spread (Trading)	Autres risques	
Moyenne	6,0	2,8	0,2	9,0
Fin de période	4,0	4,1	0,2	8,2
Maximum	10,4	4,1	0,2	14,0
Minimum	2,4	2,3	0,2	5,1

VALUE AT RISK DES ACTIVITÉS DE MARCHÉ

(en millions d'EUR)	2017			
VaR (10 jours, 99 %)	Par facteur de risque			Globale
	Taux (Trading)	Spread (Trading)	Autres risques	
Moyenne	2,5	3,8	0,1	6,5
Fin de période	1,5	1,8	0,1	3,3
Maximum	3,0	4,2	0,1	7,3
Minimum	1,5	1,8	0,1	3,3

b. Gestion du bilan (BSM - Balance Sheet Management)

Le risque de taux est mesuré au travers de sensibilités. Les mesures de sensibilité du risque reflètent l'exposition du bilan à un mouvement parallèle de 1 % sur la courbe de taux. La sensibilité de la valeur actuelle nette des positions mesurées en intérêts courus à un mouvement des taux d'intérêt constitue l'indicateur principal de mesure du risque et de fixation des limites et de suivi des risques.

Les sensibilités globales et partielles par intervalle de temps sont les principaux indicateurs de risque sur lesquels les comités des risques actif-passif, organisés au sein du Comité de Direction, s'appuient pour gérer les risques. Le risque de taux structurel du Groupe Dexia Crédit Local se concentre principalement sur les taux d'intérêt européens à long terme et résulte du déséquilibre entre les actifs et les passifs de Dexia Crédit local après couverture du risque de taux.

SENSIBILITÉ ET LIMITES DE L'ALM LONG TERME

(en millions d'EUR)	2016	2017
Sensibilité	+8,8	+13,9
Limite	+/- 80	+/- 80

La sensibilité de l'ALM long terme s'élève à EUR +13,9 millions au 31 décembre 2017 contre EUR +8,8 millions au 31 décembre 2016. Il est conforme à la stratégie ALM, qui vise à minimiser la volatilité du compte de résultat.

c. Portefeuille obligataire

(en milliards d'EUR)	2016	2017
Exposition notionnelle	58	46

Sensibilité au taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt du portefeuille obligataire est couvert (objectif de gestion du *spread* de crédit exclusivement) : sa sensibilité aux variations des taux d'intérêt est donc très limitée.

Sensibilité au spread de crédit

Une partie importante des portefeuilles obligataires disponibles à la vente a été reclassée en Prêts et créances. La réserve AFS de ces titres est insensible aux variations de marché des marges de crédit.

S'agissant des autres portefeuilles obligataires, la sensibilité au spread de crédit évalue la variation de la réserve de juste valeur des portefeuilles obligataires classés en titres disponibles à la vente en fonction d'une hausse d'un point de base de la marge de crédit ou *spread*, en millions d'euros. Cette sensibilité fait l'objet d'un suivi attentif.

(en millions d'EUR)	2016	2017
Sensibilité	(13)	(10)

7.6. Risque de liquidité

A. Ventilation selon la durée résiduelle jusqu'à la date de remboursement

Une grande partie du bilan est constituée de réévaluations d'actifs, de passifs et de dérivés. Dans la mesure où ces éléments de réévaluation varient constamment et ne peuvent être liés à la maturité de l'instrument financier, ils sont présentés sous une colonne séparée.

Les dépôts à vue et les comptes épargne figurent sous l'échéance « à vue » bien que la date de remboursement soit indéterminée.

a. Ventilation de l'actif

	31/12/2016									
	À vue	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur	Dépréciation	Total
(en millions d'EUR)										
Caisse et banques centrales	1 622	2 600	0	0	0	0	0			4 222
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0	6	32	42	915	0	957	15 830		17 780
<i>dont instruments dérivés de transaction</i>							947	15 468		16 415
Instruments dérivés de couverture							656	6 175		6 830
Actifs financiers disponibles à la vente	0	278	514	2 908	9 436	54	261	3 144	(47)	16 548
Prêts et créances sur établissements de crédit	588	438	825	3 233	1 423	0	24	615	(37)	7 109
Prêts et créances sur la clientèle	102	2 099	4 323	16 642	73 712	104	889	21 707	(695)	118 882
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								1 750		1 750
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	28	48	101	1 702	0	40		0	1 918
Comptes de régularisation et actifs divers	0	144	76	0	0	36 660	0	0	(2)	36 880
<i>dont cash collatéraux versés</i>						36 632	0			36 632
<i>Sous-total actifs financiers utilisés pour calculer le gap</i>	<i>2 313</i>	<i>5 592</i>	<i>5 818</i>	<i>22 925</i>	<i>87 188</i>	<i>36 817</i>				
Actifs non financiers						106		0	0	106
TOTAL	2 313	5 592	5 818	22 925	87 188	36 924	2 826	49 220	(781)	212 026

b. Ventilation du passif, hors capitaux propres

	31/12/2016									
	À vue	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur	Total	
(en millions d'EUR)										
Banques centrales	35	625	30	0	0	0	0	0	0	690
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	0	4	88	1 309	0	912	16 363		18 675
<i>dont instruments dérivés de transaction</i>							900	15 978		16 878
Instruments dérivés de couverture							1 206	32 590		33 796
Dettes envers les établissements de crédit	119	18 743	3 392	14 766	3 757	0	54	18		40 850
Dettes envers la clientèle	549	3 935	4 426	1 273	531	0	24	41		10 778
Dettes représentées par un titre	0	15 467	25 650	33 413	18 734	0	671	4 589		98 524
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								100		100
Dettes subordonnées	0	0	252	163	64	0	2	2		482
Comptes de régularisation et passifs divers	8	326	47	33	42	3 977	0			4 434
<i>dont cash collatéraux reçus</i>						3 966	0			3 966
<i>Sous-total passifs financiers utilisés pour calculer le gap</i>	<i>712</i>	<i>39 097</i>	<i>33 802</i>	<i>49 735</i>	<i>24 435</i>	<i>3 977</i>				
Passifs non financiers						329				329
TOTAL	712	39 097	33 802	49 735	24 435	4 306	2 869	53 702		208 658

Gap de liquidité net au 31 décembre 2016 (en millions d'EUR)	À vue	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée
	1 602	(33 504)	(27 984)	(26 810)	62 753	32 840

Ce tableau ne prend en compte ni la liquidité des actifs, ni la décision de refinancer un actif ; certains actifs à long terme peuvent être vendus pour faire face à une demande de liquidité.

a. Ventilation de l'actif

(en millions d'EUR)	Au 31/12/2017									
	À vue	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indétermi- née	Intérêts courus	Ajuste- ment à la juste valeur	Dépré- ciation	Total
Caisse et banques centrales	560	10 161	0	0	0	0	0			10 721
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0	5	5	39	534	0	816	11 790		13 188
<i>dont instruments dérivés de transaction</i>							813	11 696		12 509
Instruments dérivés de couverture							531	4 454		4 985
Actifs financiers disponibles à la vente	0	319	301	946	6 791	56	143	2 314	(42)	10 830
Prêts et créances sur établissements de crédit	390	223	941	2 696	1 236	0	23	506	(18)	5 995
Prêts et créances sur la clientèle	3	950	3 410	12 403	63 356	0	785	18 570	(565)	98 914
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								1 314		1 314
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	17	27	30	1 639	0	37		0	1 750
Comptes de régularisation et actifs divers	0	193	78	0	301	29 977	(1)	0	(1)	30 547
<i>dont cash collatéraux versés</i>						29 989	(1)			29 989
Actifs non courants destinés à être cédés	1 320	21	155	353	227	18	9	2	0	2 105
<i>Sous-total actifs financiers utilisés pour calculer le gap</i>	2 273	11 891	4 917	16 467	74 083	30 034				
Actifs non financiers						85				85
TOTAL	2 273	11 891	4 917	16 467	74 083	30 118	2 343	38 950	(626)	180 434

b. Ventilation du passif, hors capitaux propres

(en millions d'EUR)	Au 31/12/2017									
	À vue	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indétermi- née	Intérêts courus	Ajuste- ment à la juste valeur	Total	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	0	12	49	1 014	0	717	12 400		14 192
<i>dont instruments dérivés de transaction</i>							704	12 079		12 782
Instruments dérivés de couverture							875	26 982		27 858
Dettes envers les établissements de crédit	280	12 445	5 580	10 626	2 762	0	51	15		31 759
Dettes envers la clientèle	314	4 786	619	169	504	0	13	22		6 426
Dettes représentées par un titre	0	10 204	20 296	37 624	17 380	0	619	3 531		89 654
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								41		41
Dettes subordonnées	0	0	34	106	19	0	0	0		160
Comptes de régularisation et passifs divers	1	293	62	13	36	3 525	0			3 931
<i>dont cash collatéraux reçus</i>						3 524	0			3 524
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	1 106	146	196	324	112	1	10	0		1 894
<i>Sous-total passifs financiers utilisés pour calculer le gap</i>	1 700	27 875	26 798	48 911	21 828	3 525				
Passifs non financiers						246				246
TOTAL	1 700	27 875	26 798	48 911	21 828	3 772	2 287	42 991		176 162

Gap de liquidité net au 31 décembre 2017 (en millions d'EUR)	À vue	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée
		573	(15 984)	(21 881)	(32 444)	52 255

Ce tableau ne prend en compte ni la liquidité des actifs, ni la décision de refinancer un actif; certains actifs à long terme peuvent être vendus pour faire face à une demande de liquidité.

B. Actions entreprises pour améliorer la liquidité du groupe Dexia Crédit Local

Les actions entreprises pour améliorer la liquidité du groupe Dexia Crédit Local sont exposées dans le rapport de gestion, chapitre « Gestion de la liquidité », page 30.

7.7. Risque de change

Nous renvoyons également au rapport de gestion, chapitre *Suivi du risque de transformation, Mesure du risque de change*.

Classement par devises d'origine (en millions d'EUR)	31/12/2016						Total
	EUR	GBP	En autres devises UE	USD	JPY	En autres devises	
Total de l'actif	133 566	26 072	109	38 798	7 997	5 484	212 026
Total du passif	135 121	24 793	31	41 997	5 748	4 337	212 026
POSITION NETTE AU BILAN	(1 555)	1 279	78	(3 199)	2 249	1 147	0

Classement par devises d'origine (en millions d'EUR)	31/12/2017						Total
	EUR	GBP	En autres devises UE	USD	JPY	En autres devises	
Total de l'actif	121 527	23 475	68	22 921	6 893	5 550	180 434
Total du passif	122 756	22 402	41	25 695	5 036	4 505	180 434
POSITION NETTE AU BILAN	(1 229)	1 074	26	(2 774)	1 857	1 046	0

8. Analyse par segment et répartition géographique

a. Analyse par segment

Ayant finalisé la cession de l'ensemble des franchises commerciales prévues dans le cadre de son plan de résolution, Dexia et Dexia Crédit Local se consacrent désormais pleinement à la gestion de leurs actifs résiduels, tout en veillant à préserver les intérêts des États actionnaires et garants du groupe.

En ligne avec le profil du groupe, la performance de Dexia Crédit Local est désormais appréhendée au niveau consolidé sur base d'une seule division appelée « Gestion des activités en extinction », sans allocation spécifique de financement et de charges opérationnelles par segment d'activité.

b. Répartition géographique

(en millions d'EUR)	France	Allemagne	Espagne	Irlande	Italie	États-Unis	Israël	Autres	Total
Au 31 décembre 2016									
PRODUIT NET BANCAIRE	272	54	37	227	68	17	31	5	711
Au 31 décembre 2017									
PRODUIT NET BANCAIRE	(14)	60	33	79	36	(53)	20	(26)	135

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2017

À l'assemblée générale de la société Dexia Crédit Local,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de Dexia Crédit Local relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes
(Se référer à la note 1.1.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié	Réponse du collège des Commissaires aux comptes face à ce risque
<p>L'activité de Dexia Crédit Local intervient dans le contexte particulier de la mise en œuvre du plan de résolution ordonnée validé par la Commission Européenne le 28 décembre 2012. Ce plan, ultimement révisé par le conseil d'administration de Dexia du 14 novembre 2017, prend notamment en compte les hypothèses suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le plan d'affaires est construit à partir de données de marché observables à fin 2012 ; - les hypothèses macroéconomiques sous-jacentes sont révisées dans le cadre des revues d'ensemble biennuelles du plan, y compris les dernières conditions de marché observables et les évolutions comptables et réglementaires connues à ce jour ; - le plan d'affaires suppose le maintien de la licence bancaire des différentes entités ainsi que celui de la notation de Dexia Crédit Local ; - le plan d'affaires suppose également que Dexia Crédit Local conserve une bonne capacité de financement, qui repose en particulier sur l'appétence des investisseurs pour la dette garantie par les États belge, français et luxembourgeois, ainsi que sur la capacité de Dexia Crédit Local à obtenir des financements sécurisés ; - enfin, Dexia Crédit Local est sensible à l'évolution de son environnement macroéconomique et aux paramètres de marché, dont notamment les taux de change, les taux d'intérêt ou les marges de crédit, dont les variations sont susceptibles d'impacter le plan d'affaires significativement. <p>En synthèse, il reste à ce jour des incertitudes relatives à la réalisation du plan d'affaires supportant la continuité d'exploitation de Dexia Credit Local. En conséquence, nous considérons la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes consolidés au 31 décembre 2017 comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons apprécié la dernière évaluation par le comité de direction et le conseil d'administration de la capacité de Dexia Crédit Local à poursuivre son exploitation sur une période de douze mois à compter de la clôture de l'exercice, tel que prévu par la norme IAS 1 « <i>Présentation des États Financiers</i> », ainsi que les éléments sur lesquels cette évaluation se fonde et la documentation qui les sous-tend. Pour ce faire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nous avons examiné le caractère raisonnable, dans leur ensemble, des hypothèses sous-tendant le plan d'affaires, dans sa dernière actualisation disponible basée sur des données à fin juin 2017, sur la base de notre connaissance générale du marché, des activités propres de Dexia Crédit Local, de la réglementation et de la législation applicable ; - nous avons apprécié les éléments sur lesquels se fondent les projections de liquidités futures (notamment, l'écoulement des actifs et passifs existants et les projections d'émission des différentes catégories de dettes dans le cadre du programme de financement du Groupe), au vu de la documentation qui les sous-tend et sur la base d'entretiens avec la direction ; - nous avons enfin examiné la conformité aux exigences légales et réglementaires des informations fournies en matière de continuité d'exploitation dans les notes annexes. <p>Nous nous sommes enquis auprès du management des hypothèses sous-tendant le plan d'affaires à un horizon supérieur à 12 mois. Comme indiqué dans la note annexe 1.1.1.1, il existe à ce jour des incertitudes qui, outre les facteurs macro-économiques, portent notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les conditions d'accès aux facilités de l'Eurosystème après 2021 ; - le dispositif de renouvellement de la garantie des États ; - la structure organisationnelle à terme du Groupe Dexia Crédit Local.

Risques opérationnels en lien avec les systèmes d'information
(Se référer à la note 1.4 de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié	Réponse du collège des Commissaires aux comptes face à ce risque
<p>En tant qu'établissement bancaire, Dexia Crédit Local est dépendant pour ses activités opérationnelles, de la fiabilité et de la sécurité de ses systèmes d'information.</p> <p>Ses activités s'inscrivent en outre dans un contexte particulier de gestion en extinction de son portefeuille d'actif, encadrée par un plan de résolution ordonnée validé par la Commission Européenne le 28 décembre 2012.</p> <p>Dans ce cadre, et afin d'assurer la continuité opérationnelle, Dexia Crédit Local a procédé à l'externalisation de la fonction informatique (développements, production et infrastructure) à un prestataire de services externe en date du 1^{er} novembre 2017.</p> <p>Dans ce contexte spécifique, la maîtrise du risque opérationnel lié à la performance des systèmes d'information et aux traitements automatisés de l'information comptable et financière apparaît comme un point clé de notre audit.</p>	<p>L'appréciation des contrôles généraux informatiques déployés tout au long des chaînes de traitement de l'information représente une étape importante de notre approche d'audit. Les travaux que nous avons mis en œuvre avec l'appui de nos spécialistes informatiques ont plus particulièrement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - prendre connaissance de la cartographie des systèmes d'information, des processus et des contrôles qui sous-tendent la production de l'information comptable et financière ; - effectuer un suivi du traitement des impacts par Dexia Crédit Local des principaux incidents informatiques de l'exercice et des plans d'action correctifs mis en place ; - apprécier (i) la performance des contrôles généraux informatiques (gestion des accès aux applications et aux données, gestion des changements et des développements relatifs aux applications, gestion de l'exploitation informatique) et (ii) des contrôles automatiques clés dans les systèmes d'information significatifs (en particulier dans les applicatifs de traitement des crédits et des opérations de marché, les applicatifs comptables et de consolidation, et les applicatifs de rapprochement automatique entre les données de gestion et les données comptables) ; - réaliser des travaux spécifiques sur les écritures comptables manuelles portant notamment sur le contrôle des habilitations pour la saisie des écritures manuelles et la revue de la documentation justifiant la nature et la saisie de ces écritures. <p>Suite au projet d'externalisation de la fonction informatique, nous avons apprécié le dispositif de contrôle et de supervision en cours de mise en place par l'établissement dans le cadre d'une prestation de service essentielle externalisée.</p> <p>Enfin, nous avons également examiné les informations publiées en annexe aux comptes consolidés relatives aux risques opérationnels en lien avec les systèmes d'information.</p>

Identification et évaluation du risque de crédit*(Se référer aux notes 1.1.6.5, 1.1.22, 2.2, 2.3, 2.4, 2.11, 3.7, 5.9 et 7.2 de l'annexe aux comptes consolidés)*

Risque identifié	Réponse du collège des Commissaires aux comptes face à ce risque
<p>Dexia Crédit Local est exposé au risque de crédit, résultant de l'incapacité de ses clients à faire face à leurs engagements financiers.</p> <p>Lorsqu'il est avéré, ce risque se traduit dans les comptes par la constatation de dépréciations des actifs concernés et de provisions pour engagements de crédit hors bilan.</p> <p>Dans un premier temps, des dépréciations spécifiques et provisions sont déterminées par le Groupe sur la base d'une estimation individuelle du risque de non recouvrement et de perte de valeur recouvrée.</p> <p>En complément, pour les portefeuilles de crédits considérés comme sensibles, mis sous surveillance et non dépréciés sur base individuelle, ou en cas d'identification d'un risque avéré sur un secteur, des dépréciations collectives sont déterminées à partir de modèles statistiques faisant appel au jugement lors des différentes étapes du calcul, notamment pour la constitution des portefeuilles homogènes et la détermination des paramètres de risques utilisés par les modèles de dépréciation.</p> <p>Au 31 décembre 2017, le montant brut des actifs financiers individuellement dépréciés s'élève à 954 millions d'euros; les dépréciations spécifiques et collectives atteignent un total de 626 millions d'euros, et le coût du risque du Groupe s'élève à + 33 millions d'euros.</p> <p>Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constituent un point clé de notre audit car les dépréciations sont significatives au regard des comptes pris dans leur ensemble, et font appel au jugement de la direction, à la fois pour identifier les encours concernés et pour déterminer le montant des dépréciations comptabilisées.</p>	<p>Nous avons apprécié la pertinence du dispositif de contrôle des processus de la filière des traitements des crédits et testé l'efficacité des contrôles clés mis en place par la direction.</p> <p>Ces contrôles clés concernent principalement l'identification et le suivi des prêts et créances à déprécier et des encours douteux et restructurés, le respect des méthodologies définies par Dexia Crédit Local dans l'évaluation des dépréciations, la qualité et la traçabilité des données utilisées, le calcul et le déversement vers les systèmes comptables des données en provenance des systèmes amont de gestion et risque. Pour la réalisation de nos tests sur les dépréciations et provisions en date de clôture, nous avons pris en considération les encours et/ou portefeuilles les plus significatifs en montant et pour lesquels l'exercice du jugement par Dexia Crédit Local est déterminant sur l'évaluation des provisions et des dépréciations.</p> <p>Ces tests ont notamment porté sur:</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'identification des dossiers présentant un risque individuel significatif (dossiers dits « sensibles »): nous avons notamment apprécié le niveau de risque sur une sélection de crédits estimés sains par la direction ; - l'évaluation des dépréciations constituées sur une base individuelle : nous avons notamment apprécié, sur base d'un échantillon, les hypothèses retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations comptabilisées ; - l'évaluation des provisions collectives : nous avons notamment apprécié la pertinence des méthodologies, au regard en particulier des regroupements des expositions considérées, ou encore de la pertinence des données utilisées, et de leur correcte application, y compris sur le plan calculatoire. <p>Nous avons également examiné les informations présentées dans l'annexe aux comptes consolidés relatives au risque de crédit.</p>

Valorisation des instruments financiers classés en niveau 2 et 3 dans la hiérarchie de juste valeur*(Se référer aux notes 1.1.6.3, 1.1.7.1 à 1.1.7.2, 2.1, 2.2, 3.1, 4.1, 5.3, 5.4, 7.1 de l'annexe aux comptes consolidés)*

Risque identifié	Réponse du collège des Commissaires aux comptes face à ce risque
<p>Dans le cadre de ses activités de marché, Dexia Crédit Local détient des instruments financiers actifs et passifs qui sont classés en niveau 2 et 3 dans la hiérarchie de juste valeur. Ces instruments sont comptabilisés à la valeur de marché sur la base de modèles de valorisation, dont les paramètres significatifs sont non observables ou ne peuvent être corroborés directement par des données de marché.</p> <p>Les valorisations obtenues peuvent faire l'objet d'ajustements de valeur complémentaires afin de prendre en compte certains risques de marché, de liquidité et de contrepartie, notamment pour les dérivés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Credit Value Adjustment (CVA)</i> : prise en compte du risque de défaut de la contrepartie ; - <i>Debit Value Adjustment (DVA)</i> : prise en compte du risque de crédit propre de Dexia Crédit Local ; - <i>Funding Value Adjustment (FVA)</i> : prise en compte des coûts de financement uniquement pour les dérivés non collatéralisés ; - et l'utilisation d'une courbe d'actualisation basée sur un taux jour le jour (OIS). <p>Les techniques retenues par Dexia Crédit Local pour procéder à la valorisation de ces instruments financiers, ainsi qu'à la détermination des ajustements de juste valeur, comportent ainsi une part significative de jugement quant aux méthodologies définies, aux choix des paramètres de valorisation et d'ajustements de juste valeur, ainsi qu'à l'utilisation de modèles de valorisation interne.</p> <p>Ces instruments financiers classés en niveau 2 et 3 dans la hiérarchie de juste valeur détaillés en note annexe 7.1 représentent 130 621 millions d'euros à l'actif et 172 469 millions d'euros au passif du bilan consolidé au 31 décembre 2017.</p> <p>En raison du caractère matériel des encours et du recours au jugement dans la détermination de la valeur de marché, nous estimons que l'évaluation des instruments financiers classés en niveau 2 et 3 constitue un point clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons apprécié la pertinence des contrôles clés définis et mis en œuvre par Dexia Crédit Local dans le cadre des processus de valorisation des instruments financiers classés en niveau 2 et 3, notamment ceux relatifs à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la définition des critères de classement des instruments financiers dans les niveaux de juste valeur tels que définis par la norme IFRS7 ; - l'appréciation du risque d'incertitude lié à l'utilisation de modèles de valorisation : nous avons vérifié (i) l'existence d'une cartographie des modèles, et avons apprécié la documentation portant sur la quantification du risque d'incertitude lié à l'utilisation de ces modèles, ainsi que (ii) la qualité de la documentation des critères de priorisation de revue périodique des modèles dans le temps ; - la vérification indépendante des paramètres de valorisation : nous avons notamment analysé la pertinence des sources de données utilisées et nous avons apprécié du respect de la hiérarchie de ces sources ; - la détermination des ajustements de juste valeur : nous avons notamment analysé la pertinence des méthodologies mises en œuvre, procédé à une revue analytique des impacts et examiné la réconciliation avec les données comptables. <p>Nous nous sommes appuyés sur nos experts en valorisation pour procéder, sur la base d'échantillon, à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'analyse de l'appréciation par Dexia Crédit Local du risque d'incertitude lié à l'utilisation de modèles de valorisation ; - l'analyse de la pertinence des paramètres de valorisation retenus ; - la revue indépendante de valorisations en utilisant nos propres modèles. <p>Nous avons procédé à l'examen du dispositif de calcul et d'échange de collatéral sur les instruments dérivés et avons analysé les principaux écarts de calcul avec les contreparties afin de conforter notre évaluation de la fiabilité des valorisations de Dexia Crédit Local.</p> <p>Enfin, nous avons examiné les informations publiées en annexe aux comptes consolidés relatives à la valorisation des instruments financiers.</p>

Documentation et efficacité des relations de couverture
(Se référer aux notes 1.1.10, 1.1.11, 4.1, 5.3 de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié	Réponse du collège des Commissaires aux comptes face à ce risque
<p>Dans le cadre de ses activités de financement, Dexia Crédit Local a décidé de se prémunir des risques de variation de juste valeur ou de flux de trésorerie des actifs et passifs en ayant recours à des dérivés de couverture.</p> <p>La qualification d'une relation de couverture est strictement encadrée par la norme IAS39 « <i>Instruments financiers : comptabilisation et évaluation</i> », et notamment les conditions suivantes doivent être remplies :</p> <ul style="list-style-type: none"> – la documentation des caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument dérivés et de la typologie de couverture mise en place ; – l'encadrement du recours à la comptabilité de couverture avec la réalisation de tests quantitatifs visant à justifier le maintien de la relation. <p>Au 31 décembre 2017, les encours de dérivés de couverture s'élèvent à 4 985 millions d'euros à l'actif et 27 858 millions d'euros au passif et dégagent un résultat net de comptabilité de couverture négatif de 131 millions d'euros.</p> <p>En raison du caractère significatif des impacts dans les comptes consolidés de Dexia Crédit Local, nous considérons que la documentation et l'efficacité des relations de couverture constitue un point clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons apprécié la pertinence du dispositif de contrôle interne et la gouvernance encadrant la documentation et l'efficacité des relations de couverture.</p> <p>Nos travaux ont notamment porté sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> – la documentation des relations de couverture ; – l'identification des portefeuilles d'éléments couverts et d'instruments de couverture ; – le dispositif de réalisation des tests d'efficacité permettant de justifier le maintien des relations dans le temps ; – les principes de déqualification des relations de couverture. <p>En ce qui concerne les positions en date de clôture, nos diligences ont principalement porté sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> – le rapprochement entre les encours de gestion et les encours comptables ; – l'examen critique des tests d'efficacité et de la comptabilisation de l'inefficacité associée ; – la revue analytique de la variation de l'inefficacité sur l'exercice. <p>Nous avons impliqué nos experts pour procéder, sur la base d'échantillons, à la revue (i) de la pertinence des méthodologies et (ii) de la qualité de la documentation des relations de couverture en lien avec la norme IAS39.</p> <p>Nous avons également réalisé une revue de la documentation du processus de retournement des dérivés entre Dexia Crédit Local et le marché lorsque Dexia Crédit Local, tête du groupe réalise une opération de couverture pour le compte d'une entité du groupe.</p> <p>En outre, nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par Dexia Crédit Local aux normes IFRS sur le traitement comptable des relations de couverture dans le cadre d'opérations de cession des éléments couverts, ainsi que les impacts comptables associés en cas d'arrêt des relations de couverture ou de réaffectation de l'instrument de couverture dans une nouvelle relation.</p> <p>Enfin, nous avons également examiné les informations publiées en annexe aux comptes consolidés relatives aux relations de couverture du groupe.</p>

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Dexia Crédit Local par votre assemblée générale du 16 mai 2008 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 28 juin 1996 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2017, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 10^e année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 22^e année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des

comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en

France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 29 mars 2018

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS

Pascal COLIN



Jean-Vincent COUSTEL



MAZARS

Claire GUEYDAN



156	I	Bilan
		156 Actif
		156 Passif
157		Engagements hors bilan
158		Compte de résultat
157		Annexe aux comptes annuels
		157 Règles de présentation et d'évaluation
		166 Notes sur l'actif
		174 Notes sur le passif
		179 Notes sur le hors bilan
		182 Notes sur le compte de résultat
186		Renseignements concernant les filiales et participations au 31 décembre 2017
190		Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels



Comptes sociaux

Bilan

Actif

(en millions d'EUR)	Note	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2017
I. Caisse, banques centrales, CCP	2.1	767	404
II. Effets publics et valeurs assimilées	2.2	3 214	2 737
III. Créances sur les établissements de crédit et assimilés	2.3	22 243	28 958
IV. Opérations avec la clientèle	2.4	35 185	29 987
V. Obligations et autres titres à revenu fixe	2.5	36 875	26 676
VI. Actions et autres titres à revenu variable	2.6	152	140
VII. Participations et autres titres détenus à long terme	2.7	588	266
VIII. Immobilisations incorporelles	2.8	28	30
IX. Immobilisations corporelles	2.9	3	2
X. Capital souscrit appelé non versé		0	0
XI. Capital souscrit non appelé		0	0
XII. Actions propres		0	0
XIII. Autres actifs	2.10	28 006	22 676
XIV. Comptes de régularisation	2.10	8 069	7 061
TOTAL DE L'ACTIF		135 130	118 937

Passif

(en millions d'EUR)	Note	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2017
I. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	3.1	40 308	30 998
II. Opérations avec la clientèle	3.2	163	8
III. Dettes représentées par un titre	3.3	75 900	70 853
IV. Autres passifs	3.4	4 618	4 637
V. Comptes de régularisation	3.4	10 116	8 417
VI. Provisions pour risques et charges	3.5	2 055	1 184
VII. Fonds pour risques bancaires généraux		0	0
VIII. Passifs subordonnés	3.6	435	182
CAPITAUX PROPRES	3.7	1 535	2 658
IX. Capital souscrit		279	279
X. Primes d'émission		2 588	2 588
XI. Réserves (et résultat reporté)		(1 115)	(1 213)
XVII. Résultat de l'exercice		(217)	1 004
TOTAL DU PASSIF		135 130	118 937

Engagements hors bilan

(en millions d'EUR)	Note	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2017
ENGAGEMENTS DONNÉS			
I. Engagements de financement donnés	4.1	3 290	7 818
II. Engagements de garantie donnés	4.2	33 676	4 072
III. Autres engagements donnés	4.3	38 534	31 141
ENGAGEMENTS REÇUS			
IV. Engagements de financement reçus	4.4	5 718	5 001
V. Engagements de garantie reçus	4.4	18 485	16 085
VI. Engagements sur titres	4.5	0	0
VII. Opérations de change en devises	4.6	59 480	56 792
VIII. Engagements sur instruments financiers à terme	4.7	295 395	274 778

Compte de résultat

(en millions d'EUR)	Note	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2017
I. Intérêts et produits assimilés	5.1	4 764	3 100
II. Intérêts et charges assimilées	5.1	(4 521)	(2 696)
III. Revenus des titres à revenu variable	5.2	13	54
IV. Commissions (produits)	5.3	2	1
V. Commissions (charges)	5.3	(12)	(13)
VI. A Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	5.4	(23)	(6)
VI. B Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	5.4	365	933
VI. C Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles d'investissement	5.4	84	62
VII. Autres produits d'exploitation bancaire	5.8	19	2
VIII. Autres charges d'exploitation bancaire	5.8	(31)	(10)
PRODUIT NET BANCAIRE		661	1 427
IX. Charges générales d'exploitation	5.5	(287)	(311)
X. Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles		(8)	(10)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		366	1 106
XI. Coût du risque	5.6	(10)	67
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		356	1 173
XII. Gains ou pertes sur actifs immobilisés	5.7	(550)	(162)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		(194)	1 011
XIII. Résultat exceptionnel	5.9	0	0
XIV. Impôt sur les bénéfices	5.10	(23)	(7)
XV. Dotations/Reprises de FRBG		0	0
RÉSULTAT NET		(217)	1 004
RÉSULTAT PAR ACTION		(0,78)	3,6
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION		(0,78)	3,6

Rapport de gestion

Rapport sur le
gouvernement d'entreprise

Comptes consolidés

Comptes sociaux

Renseignements
de caractère général

Annexe aux comptes annuels

Règles de présentation et d'évaluation

1.1. Faits marquants de l'exercice

Les faits marquants de l'exercice sont les suivants :

Le 1^{er} avril 2017, la filiale Dexia CLF Banque détenue à 100 % par Dexia Crédit Local a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine. Un boni de fusion de EUR 13 millions a été enregistré en gains sur actif immobilisé.

Le 30 avril 2017, la filiale CBX.IA 2 détenue à 100 % par Dexia Crédit Local a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine. Un boni de fusion de EUR 56 millions a été enregistré en gains sur actif immobilisé.

Ces fusions s'inscrivent dans le cadre du plan de résolution ordonnée visant à une simplification juridique et opérationnelle du groupe Dexia.

Dans le contexte d'un retour significatif à la liquidité sur les portefeuilles de « *covered bonds* » espagnols et britanniques, Dexia Crédit Local a identifié une partie de son portefeuille de titres d'investissement comme pouvant faire l'objet de cession. En conséquence, les titres d'investissement concernés ont été reclassés en date du 1^{er} octobre 2017 dans le portefeuille de titres de placement pour une valeur nette comptable de EUR 2,8 milliards. Ce portefeuille a fait l'objet de cessions pour un montant nominal de EUR 1,4 milliard en 2017, générant un gain de EUR 86 millions.

Dexia Crédit Local a enregistré une provision pour dépréciation des titres de sa filiale Dexia Kommunalbank Deutschland AG pour EUR 233 millions.

L'évaluation au 31 décembre 2017 de cette participation, inscrite au bilan de Dexia Crédit Local pour une valeur brute de EUR 793 millions, a été réalisée sur base de la valeur d'utilité. La valeur nette des titres est ainsi ramenée à EUR 0 au 31 décembre 2017.

Le 4 octobre 2017, Dexia a signé avec Cognizant un contrat de 10 ans, faisant de Cognizant le partenaire stratégique de Dexia en matière de technologies de l'information et de gestion des processus opérationnels sur les activités de back office marchés et crédits en France et en Belgique.

Selon les termes de ce contrat, les collaborateurs de Dexia en charge des activités informatiques et de back office rejoignent une société dédiée, nouvellement créée en France par Cognizant. Afin de permettre une transition fluide, la mise en œuvre de l'accord s'organise en deux phases. Les services informatiques ont été transférés le 1^{er} novembre 2017 et les back-offices rejoindront Cognizant en mai 2018.

Au total, environ 150 collaborateurs de Dexia rejoindront la nouvelle entité Cognizant Horizon.

Comme le transfert s'est effectué le 1^{er} novembre pour les services informatiques, la diminution de charge de personnel et l'augmentation de frais de consultance est peu significatif pour l'année 2017, mais il sera plus marqué en 2018 puisque cela portera sur une année pleine pour l'IT et sur une demi-année pour les back-offices.

Événements postérieurs à la clôture :

Le Conseil d'Administration de Dexia Crédit Local en date du 8 février 2018 a entériné la mise en œuvre du transfert à la valeur comptable d'un portefeuille de 108 obligations de nominal EUR 3,6 milliards et de 104 transactions de couverture (*swaps*) de Dexia Kommunalbank Deutschland AG vers Dexia Crédit Local Dublin.

Le portefeuille est composé principalement de titres souverains italiens (67 %), de titres du secteur public portugais (15 %), italiens (8 %), japonais (6 %) et américains (4 %).

L'achat de ce portefeuille a pour objectif d'améliorer la situation financière et économique de Dexia Kommunalbank Deutschland, de réduire la concentration de ses risques de crédit, améliorant ainsi sa capacité à supporter les risques.

Le transfert a débuté le 9 février 2018 et doit se poursuivre jusqu'à la fin du premier trimestre 2018.

Ce projet s'inscrit également dans la logique industrielle du groupe Dexia Crédit Local de centralisation de la gestion des expositions au sein de centres d'expertise dédiés.

Le 17 mars 2018, Dexia Crédit Local a conclu un accord avec des investisseurs qualifiés concernant une transaction de gré à gré (*off-market transaction*) portant sur la cession de toutes ses actions dans Dexia Israël. La vente a été convenue à un prix de NIS 674 par action et pour un montant total d'environ EUR 82 millions. La valeur dans les comptes sociaux est de EUR 56 millions. Le résultat de cession sera pris au 1^{er} trimestre 2018.

Avec cette vente, Dexia a mené à bien le programme de cession obligatoire de ses principales franchises commerciales, faisant partie des engagements pris par les États belge, français et luxembourgeois dans le cadre du plan de résolution ordonnée approuvé par la Commission européenne en décembre 2012. Elle constitue donc une étape importante dans l'exécution du plan de résolution ordonnée de Dexia.

1.2. Règles de présentation et d'évaluation des comptes annuels

Les comptes sociaux et consolidés de Dexia Crédit Local au 31 décembre 2017 ont été établis selon les règles comptables applicables en situation de continuité d'exploitation (*going*

concern). Ceci suppose un certain nombre d'hypothèses constitutives du plan d'affaires sous-jacent à la résolution du groupe Dexia, reprises ci-dessous :

- Le plan d'affaires a été construit à partir de données de marché observables à fin septembre 2012 ; les hypothèses macroéconomiques sous-jacentes sont révisées dans le cadre des revues d'ensemble biannuelles du plan.

En particulier, la mise à jour réalisée sur la base des données disponibles au 30 juin 2017 et validée par le conseil d'administration de Dexia du 14 novembre 2017 prend en compte une révision du plan de financement reposant sur les dernières conditions de marché observables. Elles intègrent également les évolutions réglementaires connues à ce jour, dont le texte définitif de la CRD IV et la mise en œuvre de la norme IFRS 9 à partir du 1^{er} janvier 2018, basée sur les hypothèses connues à ce jour.

Le plan d'affaires ainsi révisé conduit à des ajustements par rapport au plan d'origine. Ceux-ci entraînent une modification significative de la trajectoire de résolution du groupe initialement anticipée, notamment en termes de profitabilité, de solvabilité et de structure de financement mais, à ce stade, ils ne remettent pas en cause la nature et les fondamentaux de la résolution.

- Le plan d'affaires suppose le maintien de la licence bancaire des différentes entités et de la notation de Dexia Crédit Local.
- Il suppose par ailleurs que Dexia Crédit Local conserve une bonne capacité de financement, qui repose en particulier sur l'appétit des investisseurs pour la dette garantie par les États belge, français et luxembourgeois ainsi que sur la capacité du groupe à collecter des financements sécurisés.

Depuis la validation du plan de résolution ordonnée en décembre 2012, la structure de financement de Dexia Crédit Local a bénéficié d'une progression des financements de marché, sécurisés ou garantis, à un coût sensiblement plus faible qu'anticipé dans le plan d'affaires, pour des volumes plus importants et des maturités plus longues. Dans un premier temps, ceci a permis à Dexia Crédit Local de sortir des mécanismes de financement dérogatoires mis en place en 2012 et, dans un second temps, de réduire sensiblement son recours aux financements souscrits auprès des banques centrales, réduisant l'encours à zéro au 31 décembre 2017⁽¹⁾. Parallèlement, Dexia Crédit Local met en œuvre une gestion prudente de sa liquidité et maintient des réserves de liquidité importantes.

Toutefois, sur la durée de la résolution du groupe, des incertitudes demeurent sur la réalisation du plan d'affaires.

- Ce plan est notamment susceptible d'être impacté par une évolution des règles comptables et prudentielles.
- Les caractéristiques financières de Dexia et de Dexia Crédit Local depuis leur entrée en résolution ne leur permettent pas de s'assurer de façon continue du respect de certains ratios réglementaires sur la durée de la résolution.

Dexia et Dexia Crédit Local présentent une sensibilité à l'évolution de leur environnement macroéconomique et aux paramètres de marché, dont notamment les taux de change, les taux d'intérêt ou les marges de crédit, dont les variations sont susceptibles d'impacter le plan d'affaires. En particulier, une évolution défavorable de ces paramètres dans la durée pourrait peser sur la liquidité et le niveau de solvabilité de Dexia et de Dexia Crédit Local, via une hausse du montant du cash collatéral versé par Dexia et Dexia Crédit Local à leurs contre-

parties de dérivés⁽²⁾ ou un impact sur la valorisation d'actifs, de passifs financiers et des dérivés OTC, dont les variations sont comptabilisées en compte de résultat et sont susceptibles d'entraîner une variation de la réserve AFS et du niveau de capital réglementaire.

- Enfin, dans le cas où la capacité d'absorption par le marché de la dette garantie par les États serait moindre, Dexia Crédit Local devrait alors recourir à des sources de financement plus onéreuses qui impacteraient directement la rentabilité prévue dans le plan d'affaires.

Les règles appliquées pour l'établissement du bilan, du compte de résultat et du hors bilan suivent les principes de présentation bancaire. Ces comptes annuels sont présentés selon les principes et les règles des directives européennes relatives aux comptes annuels des banques, conformément au règlement de l'ANC n° 2014-07 relatif à l'établissement des comptes individuels.

a. Modification des règles de présentation et d'évaluation des comptes annuels

Les règles de présentation et d'évaluation des comptes annuels n'ont pas été modifiées.

b. Méthodes appliquées aux différents postes du bilan, du hors bilan et du compte de résultat des comptes de synthèse individuels

Les principes comptables généralement acceptés ont été appliqués, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- indépendance des exercices ;
- permanence des méthodes.

Créances sur la clientèle

Les engagements de financement pris, mais pour lesquels les fonds n'ont pas encore été versés, figurent dans le hors bilan. Les intérêts relatifs aux prêts sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire pour leurs montants échus et courus, calculés *pro rata temporis*, ainsi que les intérêts sur les échéances impayées. Les intérêts des créances douteuses figurant en produit net bancaire sont neutralisés par une dépréciation de montant équivalent.

Les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours, s'ils sont significatifs, sont étalés sur la durée de vie effective du prêt. Les autres commissions reçues sont enregistrées directement en résultat.

Les indemnités de remboursement anticipé de prêts constatées jusqu'au 31 décembre 2004 continuent d'être amorties comptablement et fiscalement sur la durée résiduelle des prêts remboursés, en fonction du montant des intérêts qui auraient été versés sur ces opérations. Le stock d'indemnités à étaler est comptabilisé en compte de régularisation.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, les indemnités de remboursement anticipé sont enregistrées en compte de résultat à la date de résiliation.

Les crédits à la clientèle sont indiqués au bilan pour leurs montants nets après dépréciations constituées en vue de faire face à un risque de non recouvrement. Ils sont ventilés en quatre catégories : créances saines, créances saines restructurées, créances douteuses et litigieuses et créances douteuses compromises.

(1) La Banque centrale européenne a annoncé le 21 juillet 2017 la fin de l'accès à l'Eurosystème pour les structures de liquidation à partir du 31 décembre 2021.

(2) La sensibilité du besoin de liquidité à ce paramètre étant de l'ordre de EUR +1 milliard pour une baisse de 10 points de base des taux à long terme.

Une créance est considérée comme douteuse lorsqu'elle présente un risque probable ou certain de non recouvrement. Ce sont les créances impayées de plus de trois mois en accord avec la définition prudentielle du défaut publiée par l'Autorité Bancaire Européenne et le règlement de la Banque Centrale Européenne en tant que superviseur unique. Sont considérées comme créances litigieuses, les créances présentant un caractère contentieux (procédure d'alerte, de redressement judiciaire...). Les créances litigieuses sont ventilées en annexe de la même façon que les créances douteuses.

Le taux de dépréciation appliqué aux créances douteuses est proportionnel au risque attaché à celles-ci. Le montant des intérêts est déprécié à 100 %.

Un encours douteux est considéré comme compromis dès lors que ses perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé. Le déclassement intervient au plus tard un an après son passage en douteux ou bien immédiatement si le dossier était préalablement en encours restructuré. Dès leur transfert en encours douteux compromis, les intérêts sur ces dossiers ne contribuent plus à la marge d'intérêts.

Les créances restructurées à des conditions hors marché sont classées dans la deuxième catégorie jusqu'à leur échéance finale. Elles font l'objet d'une décote représentative de la valeur actuelle de l'écart d'intérêts futurs. Cette décote est inscrite immédiatement au résultat en coût du risque, puis est reprise en revenus d'intérêts au prorata de la vie de l'opération.

Opérations sur titres

Les titres détenus par DCL sont inscrits à l'actif du bilan dans les postes :

- effets publics admissibles au refinancement auprès de la banque centrale ;
- obligations et autres titres à revenu fixe ;
- actions, parts et autres titres à revenu variable.

En application du règlement de l'ANC n° 2014-07, les titres sont ventilés, dans l'annexe, en titres de transaction, titres de placement et titres d'investissement.

Titres de négociation/transaction

Ce sont des titres négociables sur un marché dont la liquidité est assurée et qui sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme. Le portefeuille de transaction de DCL est principalement constitué d'obligations indexées sur des taux révisables. Ces titres sont comptabilisés à la date d'achat pour leur prix d'acquisition y compris intérêts courus et frais exclus. Ils sont évalués, à chaque arrêté comptable, au dernier prix de marché disponible au jour de l'arrêté. Les différences résultant des variations de cours sont portées directement au compte de résultat.

Titres de placement

Ce sont tous les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres de l'activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées. Ce portefeuille de placement est constitué principalement d'obligations à taux fixe et à taux révisable et marginalement de titres à revenu variable. Les titres à taux fixe sont le plus souvent couverts contre une variation défavorable des taux d'intérêt par la mise en place de *swaps* de taux et/ou de devises classés en opérations de couverture. Cette technique permet ainsi de créer des actifs synthétiques indexés sur des taux révisables ou variables immunisés du risque de taux.

Ces titres sont enregistrés pour leur coût d'acquisition pied de coupon, frais exclus. Les intérêts courus à l'achat sont enregistrés dans des comptes rattachés. Le montant résultant de la différence entre le coût d'acquisition et la valeur de remboursement (surcote ou décote) est inscrit au bilan, afin d'être ensuite étalé en utilisant la méthode quasi actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre. Cette option s'applique à l'ensemble du portefeuille.

En date d'arrêté, selon le principe de prudence, les titres de placement apparaissent au bilan à leur valeur d'acquisition ou bien à leur valeur de réalisation à la date de clôture, si celle-ci est inférieure, après prise en compte, le cas échéant, des gains sur opérations de microcouverture pour le calcul de la réduction de valeur.

Pour le calcul de la valeur de réalisation (ou la valeur de marché telle que définie dans les annexes), si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, des techniques de valorisation sont utilisées. Le modèle de valorisation doit prendre en compte tous les facteurs que les acteurs du marché prendraient en considération pour valoriser l'actif.

Dans ce cadre, DCL s'appuie sur ses propres modèles d'évaluation en s'efforçant de prendre en compte au mieux les conditions de marché à la date de l'évaluation ainsi que les modifications de la qualité de risque de crédit de ces instruments financiers et la liquidité du marché.

Lorsque le risque sur le titre excède le gain latent sur la couverture, la dépréciation figure en dépréciation d'actif. Dans le cas d'un risque net sur la couverture, la provision figure en provision au passif.

En cas de cession des titres de placement, la détermination des plus ou moins-values de cession est effectuée en appliquant la règle « premier entré-premier sorti ».

Si des titres de placement sont reclassés dans le portefeuille d'investissement, ils le sont pour leur coût d'acquisition. Les dépréciations antérieurement constituées sont reprises de manière étalée sur la durée de vie résiduelle des titres concernés.

Titres d'investissement

Sont classés dans les titres d'investissement les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés des catégories « titres de placement » et « titres de négociation » avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ces titres font l'objet d'une couverture en risque de taux et/ou d'un adossement à des ressources affectées à leur financement. Lorsque ces titres font l'objet d'une couverture contre le risque de dépréciation dû aux variations de taux d'intérêt, les instruments utilisés sont exclusivement des *swaps* de taux d'intérêt ou de devises.

Ces instruments en couverture affectée à des titres permettent ainsi de créer des actifs synthétiques indexés sur des taux variables ou révisables immunisés contre le risque de taux.

Les titres d'investissement sont enregistrés à la date d'achat pour leur prix d'acquisition pied de coupon, frais exclus. Les intérêts courus à l'achat sont enregistrés dans des comptes rattachés. L'écart positif ou négatif entre la valeur de remboursement et le coût d'acquisition pied de coupon (décote ou surcote) est amorti en utilisant la méthode quasi actuarielle sur la durée résiduelle du titre.

En date d'arrêté, les gains latents ne sont pas comptabilisés et les dépréciations n'ont pas à être provisionnées, sauf dans les cas suivants :

- la naissance d'un doute sur la capacité de l'émetteur à faire face à ses obligations ;

• la probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles.

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant non négligeable par rapport au montant total des titres d'investissement détenus, DCL n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir, sauf si cette cession ou transfert ne met pas en doute l'intention de l'établissement de conserver ses autres titres d'investissement jusqu'à leur échéance (par exemple, cession d'un titre d'investissement dont la qualité du crédit de l'émetteur a subi une dégradation importante ou cas de titres de transaction et de placement préalablement transférés en titres d'investissement dans les cas de situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie et redevenant négociables sur un marché actif). Les titres d'investissement antérieurement acquis sont reclassés dans la catégorie « titres de placement » pour leur valeur nette comptable déterminée à la date du reclassement.

Titres de l'activité de portefeuille (TAP)

Cette catégorie regroupe les titres à revenu variable dans lesquels la société investit de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle.

Les TAP sont comptabilisés à la date d'achat au prix d'acquisition frais exclus. En date d'arrêté, la valeur d'inventaire est ajustée au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité des titres est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les sociétés cotées, cette valeur peut être la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé pour atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles de cours de bourse. À chaque arrêté comptable, les moins-values latentes résultant de la différence entre la valeur comptable et la valeur d'utilité, calculées par ligne de titres, font l'objet d'une dotation pour dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

En cas de cession des TAP, la détermination des plus ou moins-values de cession est effectuée en appliquant la règle « premier entré- premier sorti ».

Cessions temporaires

Des opérations de cessions temporaires de titres sont réalisées dans un objectif de réduction du coût de la liquidité court terme. Les opérations conclues sont exclusivement des opérations de pensions livrées et de *repurchase agreement (repo)* et des opérations de prêts/emprunts de titres.

Les mises en pensions livrées ou en *repo* sont enregistrées dans un compte de passif matérialisant la dette à l'égard du cessionnaire. Les charges relatives à la rémunération des liquidités reçues sont rapportées au résultat de l'exercice *prorata temporis*.

Pour le calcul des résultats, les titres donnés en pensions livrées ou en *repo* font l'objet des traitements comptables appliqués à la catégorie du portefeuille titres dont ils sont issus.

Les opérations qui combinent simultanément une vente comptant avec un achat à terme ferme d'un même titre sont assimilées à des opérations de *repo*. Le traitement comp-

table de ces opérations est celui du *repo*. Ces opérations de cessions temporaires font l'objet d'une revalorisation périodique. Cette technique consiste à ajuster le montant emprunté aux mouvements qui se produisent sur le titre en cours de contrat. Ceci permet de diminuer chez la contrepartie le risque de crédit résultant de l'évolution de la valeur du collatéral titre.

Les titres prêtés font l'objet d'un déclassement sous la forme d'une créance représentative de la valeur comptable de ces titres prêtés. À chaque arrêté comptable, la créance est réévaluée selon les règles applicables aux titres qui ont fait l'objet du prêt.

Les titres empruntés sont enregistrés dans la catégorie des titres de transaction en contrepartie, au passif, d'une dette de titres à l'égard du prêteur. En date d'arrêté, les titres empruntés et la dette correspondante sont évalués selon les règles applicables aux titres de transaction.

Immobilisations financières

Titres de participation

Les titres de participation sont des titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet :

- soit d'exercer une influence ou le contrôle de la société émettrice ;

- soit d'entretenir des relations bancaires avec cette société.

Ces titres sont comptabilisés à la date d'achat pour leur prix d'acquisition, frais exclus. En date d'arrêté ces titres sont évalués au plus bas des deux montants : leur coût d'acquisition ou leur valeur d'usage, laquelle est fonction de l'utilité que la participation présente pour DCL.

Si la société émettrice présente une situation nette au moins égale à celle qui prévalait lors du dernier achat de titres, un résultat précédent bénéficiaire ou des perspectives réelles de redressement pour l'exercice en cours, la valeur d'usage en date d'arrêté sera réputée au moins égale au coût historique. Si ces conditions ne sont pas remplies, une analyse multicritères est effectuée, afin de déterminer si l'application du principe de prudence doit conduire à constituer une dépréciation sur la ligne de participation.

Les titres en devises financés en euros font l'objet d'une réévaluation portée en écart de conversion et non pas en résultat, conformément au règlement de l'ANC n° 2014-07.

En cas de cession partielle d'une ligne de participation, la détermination des plus ou moins-values de cession est effectuée en appliquant la règle « premier entré-premier sorti ».

Autres titres détenus à long terme

Cette catégorie regroupe les titres à revenu variable investis dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influence dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent. Ils sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition, frais exclus. En date d'arrêté, la valeur d'inventaire est ajustée au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité des titres détenus à long terme, cotés ou non, représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. En cas de cession des titres détenus à long terme, la détermination des plus ou moins-values de cession est effectuée en appliquant la règle « premier entré-premier sorti ».

Actifs corporels et incorporels

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine.

Ces immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité attendue selon le rythme de consommation des avantages économiques futurs. Sauf exception, les agencements et mobiliers sont amortis sur dix ans, le matériel sur cinq ans et les logiciels entre trois à cinq ans.

Autres actifs

Ce poste comprend principalement les collatéraux (dépôts de garantie) à recevoir dans le cadre des opérations de *swaps*. Ils sont enregistrés pour leur valeur comptable.

Dettes représentées par un titre

Ce poste comprend des emprunts obligataires et des titres de créances négociables.

Emprunts obligataires

Les emprunts sont enregistrés pour leur valeur nominale. Les intérêts relatifs aux emprunts sont comptabilisés en charges d'exploitation bancaire pour leurs montants courus, échus et non échus, calculés *pro rata temporis* sur la base des taux contractuels.

Les emprunts à « zéro coupon » sont enregistrés à leur prix d'émission. À chaque arrêté comptable, les intérêts courus de la période, calculés au taux actuariel de l'émission, sont enregistrés dans les charges sur dettes représentées par un titre dans le compte de résultat, et en complément de la dette au passif, et ce jusqu'à la date d'échéance pour atteindre par capitalisation le montant du nominal à rembourser.

Les frais et commissions à l'émission des emprunts obligataires font l'objet d'un étalement par fraction égale sur la durée de vie des emprunts auxquels ils sont rattachés. Les soultes versées ou reçues sur rachats d'emprunts sont enregistrées en compte de résultat depuis le 1^{er} janvier 2005.

Concernant les emprunts en devises, le traitement appliqué est celui des opérations en devises.

Titres de créances négociables

Les titres de créances négociables sont enregistrés pour leur valeur nominale. Les intérêts relatifs aux *Medium Term Notes*, aux Bons à moyen terme négociables (BMTN) et aux certificats de dépôts négociables sont comptabilisés en charges d'exploitation bancaire pour leurs montants courus, échus et non échus, calculés *pro rata temporis*. Les intérêts payés d'avance sur les *Commercial papers* sont enregistrés à la date d'opération, dans un compte de régularisation, puis étalés, *pro rata temporis*, dans un compte de charges d'exploitation.

Primes de remboursement et d'émission sur des dettes représentées par des titres

Les primes de remboursement et les primes d'émission sont amorties sur la durée de vie des titres concernés, dès la première année, *pro rata temporis*. Elles figurent au bilan dans le poste de dettes concernées. L'amortissement de ces primes figure au compte de résultat dans les intérêts et charges sur obligations et titres à revenu fixe.

Autres passifs

Ce poste comprend principalement les collatéraux (dépôts de garantie) à verser dans le cadre des opérations de *swaps*. Ils sont enregistrés pour leur valeur comptable.

Provisions au passif du bilan

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées pour leurs valeurs actualisées quand :

- DCL a une obligation légale ou implicite résultant d'événements passés ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation ; et
- il est possible d'estimer de manière raisonnablement précise le montant de l'obligation.

Les provisions non individualisées (provisions collectives) sur la clientèle figurent dans cette rubrique. Ces provisions couvrent le risque de perte de valeur, en l'absence de dépréciations spécifiques mais lorsqu'il existe un indice objectif laissant penser que des pertes sont probables dans certains segments du portefeuille ou dans d'autres engagements de prêts en cours à la date d'arrêt des comptes. Ces pertes sont estimées en se basant sur l'expérience et les tendances historiques de chaque segment et en tenant compte également de l'environnement économique dans lequel se trouve l'emprunteur. À cet effet, DCL a constitué un modèle de risque de crédit utilisant une approche combinant probabilités de défauts et pertes en cas de défaut.

Des provisions fiscales réglementées sont constituées dans les comptes sociaux sur les amortissements dérogatoires. Des dépréciations liées aux instruments financiers à terme sont comptabilisées conformément aux règles précisées ci-dessous dans le paragraphe relatif aux opérations sur instruments financiers à terme.

Les engagements en matière de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi et à long terme sont enregistrés en charge de l'exercice. Ils sont déterminés par pays, conformément aux règles locales contractuelles. Ces engagements sont estimés chaque année selon une méthode actuarielle et comptabilisés dans les provisions conformément à la recommandation n° 2013-02 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises.

Les provisions au passif incluent également les provisions pour impôts différés.

Passifs subordonnés

Des titres subordonnés remboursables ont été émis par DCL. Ces titres sont à retenir également dans les fonds propres de catégorie 2 en application du règlement (UE) n° 575/2013, conformément à la définition du ratio de solvabilité européen.

Opérations sur instruments financiers à terme

DCL conclut régulièrement des opérations d'instruments financiers à terme, principalement dans le but de couvrir le risque de taux ou de change auquel ses différentes activités l'exposent. Accessoirement, le recours à de telles opérations a pour objet de tirer parti des évolutions favorables de ces taux. Les opérations sont traitées sous les formes suivantes : *swaps* de taux et/ou de devise, *Fra*, *Cap*, *Floor*, options de taux, *futures*, *Credit Default Swap*, *credit spread option*. L'enregistrement de ces opérations s'effectue conformément aux principes définis par le règlement de l'ANC n° 2014-07. Cette réglementation distingue quatre catégories comptables d'enregistrement, reflétant l'intention initiale dans laquelle ont été conclues ces opérations.

L'affectation dans l'une de ces catégories – couverture affectée, macrocouverture, position ouverte isolée, gestion spécialisée de portefeuille – conditionne les principes d'évaluation et de comptabilisation.

Pour toutes les catégories, l'engagement, appelé montant notionnel, est comptabilisé en hors bilan pendant toute la durée du contrat, c'est-à-dire dès la signature du contrat et jusqu'à son terme ou le début de la période de référence pour les accords de taux futurs. Dans le cas où le montant notionnel varie, le montant souscrit en hors bilan est actualisé pour représenter l'engagement maximal actuel ou futur. Chaque contrat donne lieu à une inscription distincte et est classé dans l'une des catégories définies par le règlement. Le résultat est comptabilisé différemment selon la catégorie dans laquelle est classé l'instrument considéré, de manière à respecter la logique économique des opérations.

Les soultes de conclusion des instruments financiers de couverture sont étalées sur la durée de vie de l'instrument financier tant que celui-ci reste en vie. Cet étalement est réalisé en mode quasi actuariel pour l'ensemble des opérations.

Opérations de couverture

Opérations de microcouverture

Les opérations répertoriées en couverture affectée ou microcouverture ont pour objet de couvrir le risque de taux d'intérêt affectant un élément, ou un ensemble d'éléments homogènes, identifiés dès l'origine. Seuls sont considérés comme conclus à titre de couverture affectée les contrats qui répondent aux conditions suivantes :

- l'élément couvert par les contrats contribue à exposer l'établissement de crédit à un risque global de variation de prix ou de taux d'intérêt ;
- les contrats achetés ou vendus ont pour but et pour effet de réduire le risque de variation de prix ou de taux d'intérêt affectant l'élément couvert et sont identifiés comme tels dès l'origine.

Répondent principalement à cette définition les *swaps* affectés en microcouverture des émissions primaires, des titres du portefeuille obligataire de placement et d'investissement ainsi que des actifs clientèle. Ces instruments de couverture construisent des passifs ou des actifs synthétiques, indexés sur des taux variables ou révisables donc immunisés contre le risque de taux.

Les charges et les produits relatifs à ces opérations sont inscrits en compte de résultat de manière identique à la comptabilisation des produits et charges de l'élément ou de l'ensemble homogène couvert.

Dans le cas du remboursement anticipé (ou éventuellement de la cession) de l'élément couvert, la soulte de résiliation reçue ou payée du fait de l'interruption anticipée de l'instrument de couverture est enregistrée de la façon suivante :

- si la résiliation de l'instrument de couverture a eu lieu avant le 1^{er} janvier 2005, la soulte est étalée sur la durée de l'opération résiliée ;
- si celle-ci a eu lieu à partir du 1^{er} janvier 2005, la soulte est enregistrée en compte de résultat sur la période de résiliation ; toutefois, la soulte payée par DCL n'est déduite de ce résultat que pour la partie qui excède les gains non encore constatés en résultat sur la position symétrique. Dans les deux cas, le stock de soultes à étaler est comptabilisé en compte de régularisation.
- Dans le cas où l'élément de couverture est résilié, assigné ou remplacé par un autre instrument avec maintien de l'élément couvert, les soultes constatées sont étalées *pro rata temporis* sur la durée de vie restante de l'instrument initialement couvert.

Opérations de macrocouverture

Cette catégorie regroupe les opérations qui ont pour but de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement sur l'actif, le passif et le hors bilan à l'exclusion des opérations répertoriées dans les portefeuilles de couverture affectée, de gestion spécialisée et de position ouverte isolée.

Ces opérations de macrocouverture réduisent globalement le risque de taux d'intérêt auquel est exposé l'établissement par ses différentes activités.

Les charges et les produits relatifs à ces opérations sont inscrits *pro rata temporis* en compte de résultat, respectivement sur les lignes « Intérêts et charges assimilés sur opérations de macrocouverture » et « Intérêts et produits assimilés sur opérations de macrocouverture ». La contrepartie de cet enregistrement est inscrite dans les comptes de régularisation jusqu'à la date d'encaissement ou de décaissement des fonds.

Dans le cas d'une résiliation de *swaps* de macrocouverture, la soulte de résiliation de *swaps* est enregistrée de la façon suivante :

- avant le 1^{er} janvier 2005, la soulte est étalée lorsque la résiliation n'est pas liée à la modification préalable du risque global de taux d'intérêt à couvrir, ou elle fait l'objet d'un traitement symétrique à celui adopté pour les éléments ayant entraîné une modification de ce risque ;
- à partir du 1^{er} janvier 2005, la soulte est enregistrée en compte de résultat.

Opérations de gestion de position

Chez DCL, deux activités distinctes entrent dans ce cadre :

- une activité de gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction ;
- une activité de prise de position.

Activité de gestion spécialisée

Cette activité regroupe les opérations conclues avec des collectivités locales ainsi que leurs opérations symétriques négociées avec des contreparties bancaires. Les opérations incluses dans cette activité ont pour but de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction, comprenant des contrats déterminés d'échange de taux d'intérêt et d'autres instruments financiers à terme de taux d'intérêt. Ce portefeuille de transaction, dont les positions sont centralisées et les résultats calculés quotidiennement, est géré constamment en sensibilité. Des limites internes au risque de taux d'intérêt encouru sur ce portefeuille ont été préalablement établies, conformément aux dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne.

Le résultat est comptabilisé suivant le principe du *mark-to-market* qui se traduit par :

- une réévaluation mensuelle de l'ensemble des flux futurs, enregistrée directement en résultat ;
- l'inscription immédiate en résultat des flux payés ou perçus. La technique utilisée pour le calcul de la réévaluation des instruments dérivés est celle du coût de remplacement. Elle consiste, pour chaque contrat donné, à simuler un nouveau contrat permettant, à la date d'arrêté, de clore la position ouverte par le contrat d'origine, puis à actualiser les différences de flux ainsi déterminées.

La valorisation de ce portefeuille prend en compte les frais de gestion ainsi que le risque de contrepartie.

Dans le cadre de cette activité, la succursale de New York gère les risques générés par les portefeuilles de manière centralisée. Le transfert de risque est réalisé sous forme de

contrats internes comptables. Ces contrats sont mis en place, enregistrés et valorisés conformément au règlement de l'ANC n° 2014-07.

Activité de prise de position

Les opérations de dérivés logées dans ce portefeuille ont pour objectif de maintenir des positions ouvertes isolées afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêt. C'est aussi dans cette catégorie qu'est affecté l'ensemble des opérations (dont les dérivés de crédit) qui ne satisfont pas aux critères de classement de la catégorie « Activité de gestion spécialisée ».

Le résultat est comptabilisé suivant le principe de prudence qui se traduit par :

- une évaluation périodique, au taux du marché, des contrats, qui donne lieu à la constitution de provisions pour risques en cas de moins-values latentes, alors que les plus-values latentes ne sont pas constatées en résultat ;
- l'inscription en compte de résultat *prorata temporis* des intérêts ainsi que des soultes.

Opérations de change

Dans le cadre de la couverture de son risque de change, DCL conclut des *swaps* cambistes et des opérations d'achats et de ventes à terme de devises. Les *swaps* cambistes sont initiés dans le cadre de la transformation de ressources dans une devise identique à la devise des emplois qu'elles financent. Des opérations de change à terme sont quant à elles mises en place dans le but de compenser ou de réduire le risque de variation de cours de change affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes. Par ailleurs, des opérations de change non couvertes sont réalisées accessoirement dans le cadre de prises de position.

Conformément au règlement de l'ANC n° 2014-07, deux catégories d'opérations sont distinguées : le change « terme couvert » et le change « terme sec ». Cette distinction conditionne le mode d'enregistrement du résultat de ces opérations.

Pour toutes ces catégories d'opérations, l'engagement est comptabilisé en hors bilan pendant toute la durée du contrat, c'est-à-dire dès la signature du contrat et jusqu'à la date de début de la période de référence.

Chaque contrat donne lieu à une inscription distincte et est classé dans l'une des catégories définies par le règlement. Le résultat est comptabilisé différemment selon la catégorie dans laquelle est classé l'instrument considéré, de manière à respecter la logique économique des opérations.

Opérations de couverture

La méthode utilisée pour comptabiliser le résultat des opérations de change couvertes consiste à constater le report/déport en résultat *prorata temporis* sur la durée du contrat, c'est-à-dire la différence entre le cours à terme et le cours comptant. La position est inscrite à l'origine sur la base du cours comptant puis le report/déport est incorporé progressivement jusqu'à l'échéance.

Opérations de gestion de position

Ce sont des opérations de change à terme non qualifiées d'opérations de change à terme couvertes, au sens du règlement de l'ANC n° 2014-07, c'est-à-dire qui ne sont associées simultanément ni à des prêts et emprunts ni à des opérations de change au comptant. Ce type d'opération est réalisé dans le but de tirer avantage des évolutions du cours des devises.

La méthode utilisée pour comptabiliser le résultat de ces opérations de change sec consiste à convertir en euros des comptes mouvementés en devises sur la base du cours à terme restant à courir.

Opérations en devises

En application du règlement de l'ANC n° 2014-07, DCL comptabilise les opérations en devises dans des comptes ouverts et libellés dans chacune des devises utilisées.

Des comptes de position de change et de contre-valeur de position de change spécifiques sont ouverts dans chaque devise.

À chaque arrêté comptable, les différences entre, d'une part, les montants résultant de l'évaluation des comptes de position au cours de marché à la date d'arrêté et, d'autre part, les montants inscrits dans les comptes de contre-valeur de position de change sont portés au compte de résultat. Les écarts résultant de la conversion des titres de participation libellés en devises et financés en euros sont enregistrés au bilan dans les comptes d'écarts de conversion.

Les écarts de conversion sur les titres d'investissement libellés en devises et financés en devises sont comptabilisés parallèlement aux écarts constatés sur le financement.

Les comptes des succursales étrangères intégrées dans le périmètre de DCL font l'objet d'une conversion. Le bilan est converti au cours de clôture, les capitaux propres sont maintenus au cours historique et le compte de résultat est converti sur la base d'un cours moyen. L'écart de conversion sur les capitaux et le résultat de l'exercice figure en écart de conversion sur fonds propres.

Coût du risque

Ce poste comprend les dotations et reprises de dépréciations sur créances sur la clientèle, sur établissements de crédit, sur titres à revenu fixe d'investissement (en cas de risque de défaillance avéré de l'émetteur), les provisions sur engagements hors bilan (hors instruments financiers de hors bilan) ainsi que les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties et les autres mouvements de dépréciations sur risque de contrepartie et passifs éventuels liés à ces postes.

Produits et charges exceptionnels

Les composantes du résultat exceptionnel sont à caractère exclusivement extraordinaire par rapport à l'activité et à la gestion du patrimoine de la société.

De plus, les produits ou les charges concernés ne dépendent pas de prises de décisions dans le cadre de la gestion courante des activités ou du patrimoine de la société mais résultent d'événements extérieurs subis et de nature complètement inhabituelle. Seuls les éléments de cette nature, qui ont une importance significative sur le résultat de la période, sont classés en produits et charges exceptionnels.

Impôts sur les sociétés

Le taux global de l'impôt sur les sociétés est de 34,43 % en France (33 1/3 % pour le taux de l'impôt sur les sociétés, majoré de la contribution sociale de 3,3 % assise sur le montant dudit impôt).

La loi de finances pour 2018 prévoit une baisse progressive du taux de l'impôt sur les sociétés. Pour les grandes entreprises, le taux restera à 33 1/3 % en 2018 pour les bénéfices supérieurs à EUR 0,5 million (taux de 28 % en-deçà). Le taux passera à 31 % en 2019 pour les bénéfices supérieurs à EUR 0,5 million (taux de 28 % en-deçà). Puis ce taux bais-

sera, pour l'intégralité des bénéficiaires, à 28 % en 2020, puis à 26,5 % en 2021, et enfin à 25 % à compter de 2022. La contribution sociale de 3,3 % restera due.

Le taux d'impôt différé pour les sociétés de droit français du groupe Dexia Crédit Local est désormais de 25,825 % (taux de 25 % majoré de la contribution sociale) sachant qu'aucun impôt différé actif n'est reconnu.

Le taux appliqué sur les contributions des succursales étrangères est celui appliqué localement en fonction de chaque législation nationale.

Intégration fiscale

Dexia Crédit Local est intégré dans le périmètre d'intégration fiscale dont la tête de groupe est depuis le 1^{er} janvier 2002 l'établissement stable (Dexia ES) en France.

Cet établissement est seul redevable de l'impôt sur les sociétés et ses contributions additionnelles dus par le groupe. La charge d'impôt de DCL est constatée en comptabilité comme en l'absence de toute intégration fiscale.

Les économies réalisées par le groupe d'intégration fiscale sont enregistrées chez Dexia ES (hors périmètre DCL).

Un avenant à la convention fiscale entre Dexia ES et Dexia Crédit Local, signé en 2011, permet de réattribuer à Dexia Crédit Local les économies d'impôt qui proviennent de Dexia Crédit Local et ses filiales.

Un second avenant, signé entre Dexia ES et Dexia Crédit Local en 2012, a pour objet d'écarter, pour le calcul de la contribution d'impôt de Dexia Crédit Local, les subventions reçues de Dexia ES lorsqu'elles sont neutralisées dans le cadre du résultat d'ensemble du groupe d'intégration.

Implantations et activités dans les États ou territoires non coopératifs

En application de l'article L. 511-45 modifié par Ordonnance n° 2014-158 du 20 février 2014 du Code monétaire et financier, il convient de préciser que Dexia Crédit Local ne possède aucune implantation dans les États n'ayant pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative (succursales, filiales [y compris entités *ad hoc*] et participations dans d'autres entités faisant l'objet d'un contrôle exclusif ou conjoint [ou de fait]).

Identité de la société consolidant les comptes de Dexia Crédit Local

Dexia, place du Champ-de-Mars 5, B-1050 Bruxelles (Belgique)

2. Notes sur l'actif

2.1. Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des CCP (poste I de l'actif)

a. Intérêts courus repris sous ce poste

	0
--	---

b. Détail du poste hors intérêts courus

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2017
Caisse	0	0
Avoirs auprès des banques centrales ou des instituts d'émission	767	404
Avoirs sur des offices de chèques postaux	0	0
TOTAL	767	404

2.2. Effets publics admissibles au refinancement auprès de la banque centrale (poste II de l'actif)

a. Intérêts courus repris sous ce poste

(en millions d'EUR)	74
---------------------	----

b. Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2017	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
	3 123	2 663	0	136	27	2 500

c. Ventilation selon le type de portefeuille hors intérêts courus et variations de l'exercice

(en millions d'EUR)	Activité bancaire et autre			Total
	Portefeuille de transaction	Portefeuille de placement	Portefeuille d'investissement	
Valeur d'acquisition au 31/12/2016	50	1 409	1 669	3 128
Variations de l'exercice:				
• acquisitions	0	124	0	124
• cessions et titres échus	0	(584)	(59)	(643)
• transferts	0	0	0	0
• écarts de conversion	0	(7)	(1)	(8)
• autres ⁽¹⁾	11	11	45	67
Valeur d'acquisition au 31/12/2017	61	953	1 654	2 668
Dépréciations au 31/12/2016	0	(5)	0	(5)
Variations de l'exercice:				
• dotations	0	0	0	0
• reprises	0	0	0	0
• écarts de conversion	0	0	0	0
• autres	0	0	0	0
Dépréciations au 31/12/2017	0	(5)	0	(5)
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/2017	61	948	1 654	2 663

Des compléments d'informations sont apportés sur les effets publics en annexe 2.5.

(1) Les autres variations sur titres de transaction concernent les variations de juste valeur et sur les autres portefeuilles l'évolution des surcôtes/décotes

d. Transferts entre portefeuilles

Aucun transfert de portefeuille n'a été réalisé en 2017.

e. Ventilation en titres cotés et autres titres, hors intérêts courus

La ventilation des titres cotés et autres titres est commentée dans la note 2.5.g.

2.3. Créances sur les établissements de crédit et assimilés (poste III de l'actif)

a. Intérêts courus repris sous ce poste

(en millions d'EUR)	4
---------------------	---

b. Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2017	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances à vue	5 439	15 252	15 252	0	0	0
Créances à terme	16 801	13 702	5 433	4 393	3 171	705
TOTAL	22 240	28 954	20 685	4 393	3 171	705

c. Qualité des encours à la fin de l'exercice hors intérêts courus

Aucune créance douteuse et litigieuse.

d. Ventilation des créances à terme selon le caractère subordonné hors intérêts courus

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2017
Créances subordonnées sur les établissements de crédit	831	223
Créances non subordonnées sur les établissements de crédit	15 970	13 479
TOTAL	16 801	13 702

e. Qualité des créances subordonnées à la fin de l'exercice hors intérêts courus

Aucune créance douteuse et litigieuse.

2.4. Opérations avec la clientèle (poste IV de l'actif)

a. Intérêts courus repris sous ce poste

(en millions d'EUR)	202
---------------------	-----

b. Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2017	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée ou non ventilée
	34 952	29 785	420	2 190	4 542	22 633	0

c. Ventilation selon le secteur économique de la contrepartie des créances hors intérêts courus

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2016		Montant au 31/12/2017		Total
	Total	Secteur Public	Autres secteurs	Total	
Encours sains	34 353	14 415	14 890	29 305	
Encours restructurés	0	0	0	0	
Encours douteux	579	112	354	466	
Encours douteux compromis	20	0	14	14	
TOTAL	34 952	14 527	15 258	29 785	

d. Qualité des encours à la fin de l'exercice hors intérêts courus

VALORISATION DU RISQUE (en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2017
Encours brut des créances douteuses	780	593
Dépréciations cumulées	(201)	(127)
ENCOURS NET DES CRÉANCES DOUTEUSES	579	466
Encours brut des créances douteuses compromises	76	68
Dépréciations cumulées	(56)	(54)
ENCOURS NET DES CRÉANCES DOUTEUSES COMPROMISES	20	14

e. Ventilation selon le caractère subordonné hors intérêts courus

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2017
Créances subordonnées sur la clientèle	4	0
Créances non subordonnées sur la clientèle	34 948	29 785
TOTAL	34 952	29 785

2.5. Obligations et autres titres à revenu fixe (poste V de l'actif)

a. Intérêts courus repris sous ce poste

(en millions d'EUR)	282
---------------------	-----

b. Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2017	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
	36 487	26 394	2 064	309	2 061	21 960

c. Ventilation selon le secteur économique de l'émetteur hors intérêts courus

Secteur économique de l'émetteur (en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2017
Emetteurs publics	16 010	14 931
Autres émetteurs	20 477	11 463
TOTAL	36 487	26 394

d. Ventilation selon le type de portefeuille hors intérêts courus et variations de l'exercice

(en millions d'EUR)	Activité bancaire et autre			Total
	Portefeuille de transaction	Portefeuille de placement	Portefeuille d'investissement	
VALEUR D'ACQUISITION AU 31/12/2016	4 414	19 824	13 308	37 546
Variations de l'exercice:				
• acquisitions ⁽¹⁾	615	0	0	615
• cessions et titres échus	(1 378)	(5 976)	(1 372)	(8 726)
• transferts	0	2 668	(2 668)	0
• autres variations	0	(78)	27	(51)
• écarts de conversion	(137)	(1 515)	(759)	(2 411)
VALEUR D'ACQUISITION AU 31/12/2017	3 514	14 923	8 536	26 973
DÉPRÉCIATIONS AU 31/12/2016	0	(1 059)	0	(1 059)
Variations de l'exercice:				
• dotations	0	0	0	0
• reprises	0	419	0	419
• transferts	0	0	0	0
• autres variations	0	0	0	0
• écarts de conversion	0	61	0	61
DÉPRÉCIATIONS AU 31/12/2017	0	(579)	0	(579)
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/2017	3 514	14 344	8 536	26 394

(1) Les acquisitions de titres de transaction sont relatives à des emprunts de titres remis en collatéral dans le cadre d'opérations de refinancement.

e. Ventilation synthétique par portefeuille

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2016				Montant au 31/12/2017			
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Total
Effets publics et valeurs assimilées	50	1 434	1 730	3 214	61	961	1 715	2 737
Valeur Brute	50	1 469	2 631	4 150	61	1 002	2 568	3 631
Primes/décotes	0	(60)	(962)	(1 022)	0	(49)	(914)	(963)
Créances rattachées	0	30	61	91	0	13	61	74
Dépréciations	0	(5)	0	(5)	0	(5)	0	(5)
Valeur de marché hors couverture	50	1 881	2 948	4 879	61	1 290	3 229	4 580
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 414	18 922	13 539	36 875	3 514	14 504	8 658	26 676
Valeur Brute	4 414	19 716	14 251	38 381	3 514	14 990	9 251	27 755
Primes/décotes	0	108	(943)	(835)	0	(67)	(715)	(782)
Créances rattachées	0	157	231	388	0	160	122	282
Dépréciations	0	(1 059)	0	(1 059)	0	(579)	0	(579)
Valeur de marché hors couverture	4 414	21 777	17 227	43 418	3 514	17 193	11 467	32 174
Actions et autres titres à revenu variable	0	152	0	152	0	140	0	140
Valeur Brute	0	187	0	187	0	171	0	171
Primes/décotes	0	0	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciations	0	(35)	0	(35)	0	(31)	0	(31)
Valeur de marché hors couverture	0	170	0	170	0	156	0	156
Total du portefeuille titres	4 464	20 508	15 269	40 241	3 575	15 605	10 373	29 553
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES⁽¹⁾	0	1 414	0	1 414	0	829	0	829

(1) La provision pour risques et charges de EUR 829 millions est relative aux pertes sur les couvertures des titres de placement. Cette provision est présentée au passif (annexe 3.5).

f. Ventilation par type de contrepartie

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2016				Montant au 31/12/2017			
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Total
Effets publics et valeurs assimilées	50	1 434	1 730	3 214	61	961	1 715	2 737
Administrations centrales	50	1 362	1 330	2 742	61	809	1 557	2 427
Collectivités locales	0	72	383	455	0	152	141	293
Établissements de crédit	0	0	17	17	0	0	17	17
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 414	18 922	13 539	36 875	3 514	14 504	8 658	26 676
Administrations centrales	0	1 249	102	1 351	0	2 378	95	2 473
Collectivités locales	775	7 748	6 326	14 849	1 368	5 757	5 505	12 630
Établissements de crédit	1 604	1 768	2 421	5 793	1 328	1 585	507	3 420
Autres établissements privés	2 035	8 157	4 690	14 882	818	4 784	2 551	8 153
Actions et autres titres à revenu variable	0	152	0	152	0	140	0	140
Actions et autres titres à revenu variable	0	67	0	67	0	55	0	55
FCP	0	85	0	85	0	85	0	85
Total du portefeuille titres	4 464	20 508	15 269	40 241	3 575	15 605	10 373	29 553

g. Ventilation en titres cotés et autres titres

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2016				Montant au 31/12/2017			
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Total
Effets publics et valeurs assimilées	50	1 434	1 730	3 214	61	961	1 715	2 737
Titres cotés ⁽¹⁾	50	1 432	1 727	3 209	61	957	1 712	2 730
Titres non cotés	0	2	3	5	0	4	3	7
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 414	18 922	13 539	36 875	3 514	14 504	8 658	26 676
Titres cotés ⁽¹⁾	779	7 096	7 891	15 766	363	6 021	3 735	10 119
Titres non cotés	3 635	11 826	5 648	21 109	3 151	8 483	4 923	16 557
Actions et autres titres à revenu variable	0	152	0	152	0	140	0	140
Titres cotés ⁽¹⁾	0	92	0	92	0	91	0	91
Titres non cotés	0	60	0	60	0	49	0	49
Total du portefeuille titres	4 464	20 508	15 269	40 241	3 575	15 605	10 373	29 553

(1) La notion « coté » fait référence à l'inscription à une bourse de valeurs.

h. Ventilation selon le caractère subordonné, hors intérêts courus

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2017
Obligations et autres titres à revenu fixe subordonnés émis par des établissements de crédit	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe subordonnés émis par d'autres entreprises	0	0
Obligations non subordonnées et autres titres à revenu fixe	36 487	26 394
TOTAL	36 487	26 394
dont obligations et autres titres à revenu fixe subordonnés représentés par des titres cotés	0	0

i. Transferts entre portefeuilles

(en millions d'EUR)	De Titres d'investissement à Titres de placement
Valeur comptable des actifs reclassés en date de transfert	2 726
Valeur comptable des actifs reclassés au 31 décembre 2017	1 395
Juste valeur des actifs reclassés au 31 décembre 2017	1 914
Surcote/décote de sortie en date de transfert	(181)

La diminution de la valeur comptable entre la date de transfert et le 31/12/2017 s'explique par la vente de EUR 1 309 millions de nominal de titres transférés en titres de placement.

j. Qualité des encours à la fin de l'exercice hors intérêts courus

Valorisation du risque (en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2017
Encours brut des créances douteuses	181	161
Dépréciations cumulées	(42)	(47)
ENCOURS NET DES CRÉANCES DOUTEUSES	139	114

2.6. Actions et titres à revenu variable (poste VI de l'actif)

a. Ventilation selon le type de portefeuille et variations de l'exercice

(en millions d'EUR)	Activité bancaire et autre		Total
	Portefeuille de transaction	Portefeuille de placement	
Valeur d'acquisition au 31/12/2016	0	186	186
Variations de l'exercice:			
• acquisitions	0	0	0
• cessions et titres échus ⁽¹⁾	0	(10)	(10)
• autres variations	0	0	0
• écarts de conversion	0	(5)	(5)
Valeur d'acquisition au 31/12/2017	0	171	171
Dépréciations au 31/12/2016	0	(34)	(34)
Variations de l'exercice:			
• dotations	0	(2)	(2)
• reprises	0	4	4
• autres variations	0	0	0
• écarts de conversion	0	1	1
Dépréciations au 31/12/2017	0	(31)	(31)
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/2017	0	140	140

(1) Le montant de EUR -10 millions correspond à des remboursements d'actifs en fonds d'investissement pour EUR 7 millions et à des remboursements de parts d'OPCVM et d'actions pour EUR 3 millions.

b. Transferts entre portefeuilles (hors activité d'assurance)

Aucun transfert de portefeuille n'a été réalisé en 2017.

c. Plus et moins-values latentes sur actions et titres à revenu variable

(en millions d'EUR)	Valeur comptable au 31/12/2017	Valeur de marché au 31/12/2017	Plus-value latente nette au 31/12/2017
TOTAL TITRES	140	156	16

2.7. Participations, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées (poste VII de l'actif)

a. Intérêts courus repris sous ce poste

(en millions d'EUR)	0
---------------------	---

b. Ventilation selon le secteur économique de la contrepartie et variations de l'exercice

(en millions d'EUR)	Entreprises liées	Autres participations	Total
Valeur d'acquisition au 31/12/2016	4 005	16	4 021
Variations de l'exercice:			
• acquisitions	0	0	0
• cessions et titres échus ⁽¹⁾	(86)	(3)	(89)
• transferts	0	0	0
• écarts de conversion	0	0	0
• autres variations	0	0	0
Valeur d'acquisition au 31/12/2017	3 919	13	3 932
Dépréciations au 31/12/2016	(3 426)	(7)	(3 433)
Variations de l'exercice:			
• actées ⁽²⁾	(233)	0	(233)
• reprises	0	0	0
• annulées	0	0	0
• transférées	0	0	0
• écarts de conversion	0	0	0
• autres variations	0	0	0
Dépréciations au 31/12/2017	(3 659)	(7)	(3 666)
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/2017	260	6	266

(1) Le mouvement de EUR 86 millions correspond à la sortie des participations Dexia CLF Banque et CBXIA2 suite aux transmissions universelles de patrimoine au sein de Dexia Crédit Local.

(2) Une dotation pour dépréciation des titres de EUR 233 millions a été constituée sur la participation Dexia Kommunalbank Deutschland.

c. Titres cotés et autres titres

(en millions d'EUR)	Valeur nette comptable au 31/12/2017	Valeur de marché au 31/12/2017	Plus-value latente au 31/12/2017
Titres cotés ⁽³⁾	56	89	33
Titres non cotés	210		
TOTAL	266		

(3) Il s'agit des titres de la filiale Dexia Israël, cotés en bourse.

d. Principales lignes significatives

(en millions d'EUR)	Valeur brute comptable au 31/12/2017	Réductions de valeur au 31/12/2017	Valeur nette comptable au 31/12/2017
Titres cotés	56	0	56

Titres non cotés	Valeur brute comptable au 31/12/2017	Dépréciations au 31/12/2017	Valeur nette comptable au 31/12/2017	% de participation	quote part des capitaux propres au 31/12/2017	Exercice de référence
(en millions d'EUR)						
TOTAL	3 932	(3 666)	266			
Dont les principales						
DEXIA HOLDINGS Inc.	2 283	(2 283)	0	100,00 %	(87)	31/12/17
DEXIA KOMMUNALBANK DEUTSCHLAND	793	(793)	0	100,00 %	665	31/12/17
DEXIA CREDIOP	581	(581)	0	70,00 %	680	31/12/17
DEXIA FLOBAIL	197	0	197	100,00 %	15	31/12/17
DEXIA ISRAEL BANK LTD	56	0	56	58,89 %	99	31/12/17
DEXIA CLF REGIONS BAIL	8	0	8	100,00 %	32	31/12/17

2.8. Immobilisations incorporelles (poste VIII de l'actif)

Détail du poste et variations de l'exercice

(en millions d'EUR)	Frais d'établissement	Autres immobilisations incorporelles	Total
VALEUR COMPTABLE BRUTE AU 31/12/2016	0	159	159
Variations de l'exercice :			
• augmentations	0	11	11
• diminutions	0	0	0
• autres	0	0	0
• écarts de conversion	0	(2)	(2)
VALEUR COMPTABLE BRUTE AU 31/12/2017	0	168	168
Amortissements et dépréciations au 31/12/2016	0	(131)	(131)
Variations de l'exercice :			
• dotations	0	(9)	(9)
• reprises	0	0	0
• autres	0	0	0
• écarts de conversion	0	2	2
Amortissements et dépréciations au 31/12/2017	0	(138)	(138)
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/2017	0	30	30

Les immobilisations incorporelles correspondent essentiellement aux logiciels acquis et aux développements informatiques réalisés en interne et immobilisés.

2.9. Immobilisations corporelles (poste IX de l'actif)

Détail du poste et variations de l'exercice

(en millions d'EUR)	Terrains et constructions	Installations, machines et outillage, mobilier et matériel roulant	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et acomptes versés	Total
VALEUR D'ACQUISITION AU 31/12/2016	0	7	20	0	27
Variations de l'exercice :					
• augmentations	0	0	0	0	0
• diminutions	0	0	(1)	0	(1)
• autres	0	0	0	0	0
• écarts de conversion	0	0	(1)	0	(1)
VALEUR D'ACQUISITION AU 31/12/2017	0	7	18	0	25
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS AU 31/12/2016	0	(6)	(18)	0	(24)
Variations de l'exercice :					
• dotations	0	0	(1)	0	(1)
• reprises	0	0	0	0	0
• autres	0	0	0	0	0
• écarts de conversion	0	1	1	0	2
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS AU 31/12/2017	0	(5)	(18)	0	(23)
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/2017	0	2	0	0	2

2.10. Autres actifs et comptes de régularisation (postes XIII et XIV de l'actif)

Ventilation du poste

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2017
AUTRES ACTIFS		
Primes payées sur <i>swaptions</i> émises	11	9
Primes payées sur options	5	4
Dépôts de garantie versés ⁽¹⁾	27 434	22 404
Créances fiscales	0	0
Impôts différés actifs	271	37
Autres immobilisations financières	0	0
Autres actifs	285	222
TOTAL COMPTES AUTRES ACTIFS	28 006	22 676

(1) Les dépôts de garantie versés correspondent essentiellement à des versements de collatéraux dans le cadre de contrats avec les principales contreparties traitant sur les marchés de dérivés.

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2017
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Primes et charges à reporter sur emprunts	53	63
Primes sur prêts et autres charges à reporter	98	115
Primes et charges à reporter sur opérations de couverture	878	1 042
Primes et charges à reporter sur opérations de <i>trading</i>	944	822
Produits acquis sur opérations de couverture	591	583
Produits acquis sur opérations de <i>trading</i>	5 036	4 097
Écarts de conversion à l'actif	234	266
Autres produits acquis	235	73
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION	8 069	7 061

2.11. Ventilation de l'actif par devise

Classement par devises d'origine

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2017
En EUR	74 443
En autres devises UE	15 096
En autres devises hors UE	29 398
TOTAL DE L'ACTIF	118 937

3. Notes sur le passif

3.1. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés (poste I du passif)

a. Intérêts courus repris sous ce poste

(en millions d'EUR)	45

b. Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2017	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes à vue ⁽¹⁾	1 390	138	138	0	0	0
Dettes à terme	38 877	30 815	12 219	4 947	10 779	2 870
TOTAL	40 267	30 953	12 357	4 947	10 779	2 870

(1) La part du refinancement auprès des banques centrales représente EUR 15 millions au 31 décembre 2017 contre EUR 35 millions au 31 décembre 2016

3.2. Opérations avec la clientèle (poste II du passif)

a. Intérêts courus repris sous ce poste

	0
--	---

b. Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2017	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes à vue	0	0	0	0	0	0
Dettes à terme	163	8	0	7	0	1
TOTAL	163	8	0	7	0	1

c. Ventilation des dettes à terme selon le secteur économique de la contrepartie hors intérêts courus

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2017
Secteur public	0	0
Autres secteurs	163	8
TOTAL	163	8

3.3. Dettes représentées par un titre (poste III du passif)

a. Intérêts courus repris sous ce poste

(en millions d'EUR)	225
---------------------	-----

b. Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2017	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Titres du marché interbancaire et TCN	67 361	66 092	9 814	18 466	28 450	9 362
Emprunts obligataires	8 335	4 536	871	479	2 737	449
TOTAL	75 696	70 628	10 685	18 945	31 187	9 811

Dexia Crédit Local bénéficie au 31 décembre 2017 du mécanisme des garanties des États pour ses émissions à hauteur de EUR 67,6 milliards.

c. Ventilation selon le type de titre et variations de l'exercice hors intérêts courus

(en millions d'EUR)	Titres de marché interbancaire et TCN	Emprunts obligataires	Emprunts de titres	Total
VALEUR AU 31/12/2016	67 362	7 805	529	75 696
Variations de l'exercice				
• émissions	34 852	975	911	36 738
• remboursements	(34 265)	(5 250)	(457)	(39 972)
• écarts de conversion	(1 856)	21		(1 835)
• autres				
VALEUR AU 31/12/2017	66 093	3 551	983	70 627

3.4. Autres passifs et comptes de régularisation (postes IV et V du passif)

Détail du poste

Comptes de régularisation et autres passifs (en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2017
AUTRES PASSIFS		
Dépôts de garanties reçus ⁽¹⁾	3 778	3 234
Primes sur instruments conditionnels vendus	3	3
Créditeurs divers	837	1 400
TOTAL AUTRES PASSIFS	4 618	4 637
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Produits constatés d'avance sur prêts	66	51
Décotes constatées lors du rachat des créances	11	11
Produits constatés d'avance sur opérations de couverture	1 450	1 474
Produits constatés d'avance sur opérations de <i>trading</i>	1 287	1 324
Gains à étaler sur contrats de couverture	33	28
Charges à imputer sur opérations de couverture	990	805
Charges à imputer sur opérations de <i>trading</i>	5 228	4 293
Écarts de conversion passifs	206	197
Autres produits à reporter	19	5
Autres charges à payer	48	37
Autres comptes de régularisation – passif	778	192
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION	10 116	8 417

(1) Les dépôts de garantie reçus correspondent principalement aux cash collatéraux reçus

3.5. Provisions pour risques et charges (poste VI du passif)

(en millions d'EUR)	Montant 31/12/2016	Dotations	Reprises	Transfert	Écarts de conversion	Montant 31/12/2017
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 820	440	(950)	(1)	(125)	1 184
• pensions et assimilées ⁽¹⁾	4	1	(2)	(1)		2
• crédits d'engagements	194	44	(69)		(1)	168
• autres instruments financiers ⁽²⁾	1 414	373	(834)		(124)	829
• autres risques et charges ⁽³⁾	208	22	(45)			185
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIF	234		(234)		0	0
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	1	0	(1)	0	0	0
• provisions pour crédit à moyen et long termes	0					0
• provisions amortissements dérogatoires	1		(1)			0
• provisions pour investissement	0					0
TOTAL	2 055	440	(1 185)	(1)	(125)	1 184

(1) Provisions constituées au titre des indemnités de fin de carrière et de médailles du travail. Le montant de transfert correspond aux indemnités de fin de carrière des salariés transférés chez Cognizant.

(2) Les provisions pour risques et charges sur autres instruments financiers sont commentées dans la note 2.5.e pour la ventilation par type de portefeuille.

(3) Le stock des autres provisions pour risques et charges en 2017 comprend principalement une provision relative à l'activité de désensibilisation des prêts pour EUR 98 millions.

3.6. Passifs subordonnés (poste VIII du passif)

a. Intérêts courus repris sous ce poste

(en millions d'EUR)	0
---------------------	---

b. Variations de l'exercice hors intérêts courus

(en millions d'EUR)	Total
MONTANT AU 31/12/2016	434
Variations de l'exercice:	
• émissions	0
• diminutions	(252)
• écarts de conversion	0
• autres variations	0
MONTANT AU 31/12/2017	182

c. Indication relative à chaque emprunt subordonné :

Devise	Échéance ou modalité de durée	Montant en millions	a) circonstances de remboursement anticipé b) conditions de subordination c) conditions de convertibilité	Conditions de rémunération (%)
EUR	12/02/19	106	a) Remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts à partir du 12/02/2014 après accord de l'Autorité de contrôle prudentiel. b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs c) Néant	TF 4,375 À partir du 12/02/2014 Euribor 3M + 0,72
EUR	indéterminée	56	a) Remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêt à partir du 18/11/2015 pour autant qu'il ait obtenu préalablement l'accord de l'Autorité de contrôle prudentiel, b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs c) Néant	TF 4,30 À partir de 2015 EURIBOR 3M + 1,73
EUR	29/10/18	20	a) Remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêts à partir du 02/07/2013 après accord de l'Autorité de contrôle prudentiel. b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs c) Néant	EURIBOR 3M + 0,15 À partir du 02/07/2013, EURIBOR 3M + 0,5

3.7. Capitaux propres

Détail des capitaux propres

(en millions d'EUR)	Montant
SITUATION AU 31/12/2016 :	
Capital	279
Primes d'émission et d'apport	2 588
Engagements d'augmentation de capital et primes d'émission	0
Réserve légale	50
Réserve indisponible	0
Réserves générales	0
Report à nouveau	(818)
Écart de conversion	(347)
Résultat de l'exercice	(217)
Acompte sur dividendes	0
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2016	1 535
Variations de la période :	
Variation du capital	
Variation des primes d'émission et d'apport	0
Variation des engagements d'augmentation de capital et primes d'émission	0
Variation des réserves et résultat reporté ⁽¹⁾	(217)
Variation de la réserve légale	0
Variation réserve indisponible	0
Variations écarts de conversion	118
Dividendes versés (-)	0
Résultat de la période	1 004
Autres variations	0
SITUATION AU 31/12/2017:	
Capital	279
Primes d'émission et d'apport	2 588
Engagements d'augmentation de capital et primes d'émission	0
Réserve légale	50
Réserve indisponible	0
Réserves générales	0
Report à nouveau	(1 034)
Écart de conversion	(229)
Résultat de l'exercice ⁽²⁾	1 004
Acompte sur dividendes	0
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2017	2 658

(1) L'Assemblée Générale Ordinaire du 16/05/2017 a décidé d'imputer intégralement la perte de l'exercice 2016 de EUR -217 millions sur le compte de report à nouveau, portant celui-ci à EUR -1 034 millions.

(2) Il est proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2018 d'affecter le résultat de l'exercice en report à nouveau.

3.8. Ventilation du passif par devise

Classement par devises d'origine (en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2017
En EUR	74 896
En autres devises UE	15 096
En autres devises hors UE	28 945
TOTAL DU PASSIF	118 937

3.9. Autre note annexe au bilan

Transactions avec les parties liées – Ventilation par nature

(en millions d'EUR)			Total du poste	Part des entités liées ⁽¹⁾
Actif	Postes III et IV	Créances sur les établissements de crédit et opérations avec la clientèle	58 945	15 604
	Postes V, VI, VII	Titres détenus	27 082	22
	Postes XIII et XIV	Autres actifs et comptes de régularisation	29 737	427
Passif	Postes I et II	Dettes envers les établissements de crédit et opérations avec la clientèle	31 006	858
	Poste III	Dettes représentées par un titre	70 853	0
	Poste VIII	Passifs subordonnés	182	0
	Postes IV et V	Autres passifs et comptes de régularisation	13 054	419

(1) Les entités liées correspondent à celles du périmètre de consolidation du groupe Dexia.

4. Notes sur le hors bilan

4.1. Engagements de financement donnés (poste I du hors bilan)

Ce poste comprend les engagements de financement donnés, les engagements donnés sur titres et les devises prêtées. Les engagements de financement sur prêts et lignes de crédit comprennent les contrats émis mais non versés au 31 décembre 2017.

Ventilation par catégorie de bénéficiaire

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2017
Engagements en faveur d'établissements de crédit	794	5 800
Engagements en faveur de la clientèle	2 496	1 568
Devises prêtées non encore livrées	0	450
TOTAL	3 290	7 818

4.2. Engagements de garantie donnés (poste II du hors bilan)

a. Ventilation par catégorie de bénéficiaire

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2017
Engagements en faveur d'établissements de crédit	29 991	1 530
Engagements en faveur de la clientèle	3 685	2 542
TOTAL	33 676	4 072

b. Ventilation par nature d'opérations

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2017
Engagements de garantie donnés		
• cautions	33 676	4 072
• avals et autres garanties	0	0
• actifs grevés de sûretés réelles pour compte de tiers	0	0
TOTAL	33 676	4 072

c. Passifs éventuels et risques et pertes non mesurables à la date d'établissement des comptes annuels

Il n'existe pas de passifs éventuels et de risques et pertes non mesurables à la date d'établissement des comptes annuels.

4.3. Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres (poste III du hors bilan)

(en millions d'EUR)	Actifs nantis au 31/12/2016 ⁽¹⁾	Actifs nantis au 31/12/2017 ⁽¹⁾
Pour sûreté de dettes et engagements de la société	0	0
Poste du passif	0	0
Poste du hors bilan	38 534	31 141
TOTAL	38 534	31 141

(1) Valeur comptable des actifs nantis.

4.4. Engagements de financement et de garantie reçus (poste IV et V du hors bilan)

Ces postes comprennent les engagements de financement et de garantie reçus d'établissements de crédit, les engagements reçus sur titres et les devises empruntées.

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2017
Engagements de financement reçus des établissements de crédit	5 718	4 453
Devises empruntées non encore reçues	0	548
Engagements de garantie reçus des établissements de crédit	2 427	1 943
Garanties reçues des collectivités locales ou acquisition en garantie de créances sur collectivités locales	5 335	3 472
Autres engagements reçus	10 723	10 670
TOTAL	24 203	21 086

4.5. Engagements sur titres (poste VI du hors bilan)

a. Ventilation selon la nature d'opérations

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2017
Achats		
• comptant	0	0
• terme	0	0
Ventes		
• comptant	0	0
• terme	0	0
TOTAL	0	0

b. Opérations de position ouverte isolée

Montant de la plus-value latente des opérations de position ouverte isolée	0
----------------------------------------------------------------------------	---

4.6. Opérations de change en devises (poste VII du hors bilan)

Les opérations de change au comptant et de change à terme sont présentées pour leur valeur en devises, convertie sur la base du cours de change à la clôture de l'exercice.

Le poste « monnaies à recevoir » s'élève à EUR 28,4 milliards et le poste « monnaies à livrer » à EUR 28,1 milliards au 31 décembre 2017.

4.7. Engagements sur instruments financiers à terme (poste VIII du hors bilan)

a. Ventilation selon le type d'intentions de gestion et le type de produits

Type d'opérations (en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2017	Couverture		Trading		Juste valeur au 31/12/2017
			Micro- couverture	Macro- couverture	Position ouverte isolée	Gestion de portefeuille spécialisée	
Sur devises ⁽¹⁾	29 503	28 109	6 313	16 110	1 421	4 265	(246)
• opérations de change à terme	12 001	15 472	0	14 580	892	0	
• <i>swaps</i> de devises et d'intérêts	17 502	12 637	6 313	1 530	529	4 265	(246)
• <i>futures</i> sur devises	0	0	0	0	0	0	0
• options sur devises	0	0	0	0	0	0	0
• contrats de taux de change à terme	0	0	0	0	0	0	0
Sur autres instruments financiers	295 395	274 778	68 723	82 964	1 337	121 754	(13 800)
Dont produits d'intérêts ⁽²⁾							
• <i>swaps</i> de taux d'intérêt	288 393	269 270	66 275	82 964	46	119 985	(13 925)
• opérations sur <i>futures</i>	1 498	1 202	0	0	550	652	0
• contrats à terme de taux d'intérêt	0	0	0	0	0	0	0
• options sur taux d'intérêt	1 895	1 638	521	0	0	1 117	11
Dont autres achats et ventes à terme ⁽³⁾							
• autres contrats d'options	3 609	2 668	1 927	0	741	0	114
• autres opérations de <i>futures</i>	0	0	0	0	0	0	0
• autres achats et ventes à terme	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	324 898	302 887	75 036	99 074	2 758	126 019	(14 046)

(1) Montant à livrer

(2) Montant nominal / notionnel de référence

(3) Prix d'achat / de vente convenu entre les parties

b. Ventilation selon le type de marché

Type d'opérations (en millions d'EUR)	Marché de gré à gré	Marché organisé	Total au 31/12/2017
Sur devises	28 109	0	28 109
Sur autres instruments financiers			
• sur intérêts	271 458	652	272 110
• sur autres achats et ventes à terme	2 668	0	2 668
TOTAL	302 235	652	302 887

c. Ventilation opérations fermes et conditionnelles

Type d'opérations (en millions d'EUR)	Opérations fermes	Opérations conditionnelles	Total au 31/12/2017
Sur devises	28 109	0	28 109
Sur autres instruments financiers			
• sur intérêts	270 964	1 146	272 110
• sur autres achats et ventes à terme	2 082	586	2 668
TOTAL	301 155	1 732	302 887

d. Ventilation selon durée résiduelle

Type d'opérations (en millions d'EUR)	Jusqu'à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total au 31/12/2017
Sur devises	15 564	1 547	10 998	28 109
Sur autres instruments financiers				
• sur intérêts	67 910	39 397	164 803	272 110
• sur autres achats et ventes à terme	33	0	2 635	2 668
TOTAL	83 507	40 944	178 436	302 887

e. Relevé des opérations de hors bilan à terme sur valeurs mobilières, devises et autres instruments financiers à terme

Les engagements sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt sont enregistrés conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-07 :

- pour les opérations fermes, les montants sont portés pour la valeur nominale des contrats;
 - pour les opérations conditionnelles, les montants sont portés pour la valeur nominale de l'instrument sous-jacent.
- L'utilisation des instruments financiers à terme, par Dexia Crédit Local, s'inscrit dans les trois stratégies suivantes :

• gestion Actif/Passif

Dans le cadre de cette gestion sont regroupées les opérations qui ont pour but de couvrir et gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement. Cette gestion ALM se fait principalement par des *swaps* ainsi que par des contrats futurs.

• opérations de couverture affectée

Les opérations répertoriées dans cette catégorie ont pour objet de couvrir le risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes, identifiés dès l'origine.

Constituent principalement cette catégorie, les *swaps* affectés en microcouverture d'émissions primaires, de titres du portefeuille obligataire de placement ou d'investissement ainsi que d'actifs clientèle. L'association de ces éléments d'actif ou de passif et de leur couverture spécifique permet de construire des actifs ou des passifs synthétiques, indexés sur des taux variables ou révisables et donc immunisés contre le risque de taux.

Par ailleurs sont également classés dans cette catégorie, les *swaps* cambistes qui sont mis en place afin de transformer des ressources dans la devise des emplois qu'elles financent, cette transformation ayant pour effet de réduire le risque de change.

• opérations de gestion de position

Cette stratégie se décompose en deux types d'activité :

- une activité dite de gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction ;
- une activité de prise de position.

L'activité de gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction regroupe les opérations conclues avec des collectivités locales ainsi que leurs opérations symétriques négociées avec des contreparties bancaires. Les opérations traitées sont principalement des *swaps* de taux d'intérêt. Les opérations incluses dans cette activité font l'objet d'une gestion spécialisée en sensibilité.

L'activité de prise de position a pour objectif de maintenir des positions ouvertes isolées afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêt ou du cours des devises. Les opérations mises en place sont principalement des *swaps* de taux d'intérêt et des opérations de change à terme.

f. Suivi du risque

La mesure du risque est réalisée de manière régulière par la direction des risques. Le principal indicateur de risque chez Dexia Crédit Local, comme dans l'ensemble du groupe Dexia, est la VaR. La VaR calculée par le groupe Dexia mesure la perte potentielle dans un intervalle de confiance de 99 % pour une période de référence de 10 jours. Le dispositif d'encadrement des risques consiste à attribuer à chaque entité et pour chacune des activités de marché, les éléments suivants :

- une liste des devises et structures susceptibles d'être traitées ;
- une limite en VaR.

4.8. Transactions avec les parties liées

Ventilation par nature

(en millions d'EUR)			Total du poste	Part des entités liées ⁽¹⁾
	Poste I	Engagements de financement donnés	7 818	6 822
	Poste II	Engagements de garantie donnés	4 072	1 387
Hors bilan	Poste IV	Engagements de financement reçus	5 001	0
	Poste V	Engagements de garantie reçus	16 085	548
	Postes III, VI, VII et VIII	Autres engagements donnés et reçus	362 711	600

(1) Les entités liées correspondent à celles du périmètre de consolidation du groupe Dexia.

5. Notes sur le résultat

5.1. Produits d'intérêts et charges d'intérêts (postes I et II du compte de résultat)

(en millions d'EUR)		Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2017
PRODUITS D'INTÉRÊTS RELATIFS AUX :			
Opérations avec les établissements de crédit	(a)	211	265
Opérations avec la clientèle	(b)	1 978	795
Obligations et autres titres à revenu fixe	(c)	1 264	1 279
Opérations de macrocouverture	(d)	1 311	761
TOTAL PRODUITS D'INTÉRÊTS		4 764	3 100
CHARGES D'INTÉRÊTS RELATIFS AUX :			
Opérations avec les établissements de crédit	(a)	(480)	(531)
Opérations avec la clientèle	(b)	(1 378)	(128)
Obligations et autres titres à revenu fixe	(c)	(891)	(824)
Opérations de macrocouverture	(d)	(1 772)	(1 213)
TOTAL CHARGES D'INTÉRÊTS		(4 521)	(2 696)
NET		243	404

a. Produits d'intérêts et charges d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit

Ce poste comprend EUR 36 millions de transactions avec les parties liées.

La charge relative à la garantie des États qui s'élève à EUR 38 millions en 2017 contre EUR 31,5 millions en 2016 figure dans ce poste.

b. Produits d'intérêts et charges d'intérêts sur opérations avec la clientèle

Les charges et produits d'intérêts sur les opérations avec la clientèle représentent un montant net de EUR 667 millions.

Il intègre les produits d'engagements de financement et de garantie qui représentent EUR 65 millions.

c. Intérêts, produits et charges assimilés sur obligations et titres à revenu fixe

Le poste représente pour EUR 1 279 millions les produits des intérêts échus et des intérêts courus non échus des obligations et autres titres à revenu fixe, les produits et charges

d'étalement des décotes et surcotes sur titres d'investissement et de placement, ainsi que le résultat des opérations de couverture sur ces titres.

Concernant la partie charges, le poste s'élève à EUR 824 millions pour Dexia Crédit Local.

En plus des intérêts et charges sur obligations et titres à revenu fixe, il inclut également le résultat des opérations de couverture sur le risque de taux, lorsque celles-ci sont identifiées dès l'origine comme rattachées à des titres de créances négociables, à des émissions obligataires ou à des dettes subordonnées.

d. Produits et charges sur opérations de macrocouverture

Les produits de macrocouverture s'élèvent à EUR 761 millions et les charges de macrocouverture s'élèvent à EUR 1213 millions.

5.2. Ventilation des revenus de titres à revenu variable (poste III du compte de résultat)

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2017
Entreprises liées ⁽¹⁾	0	49
Participations et autres titres détenus à long terme	0	4
Actions et autres titres à revenu variable	13	1
TOTAL	13	54

(1) Dont dividendes reçus de Dexia Israël Bank Ltd de EUR 48.5 millions

5.3. Ventilation des commissions (postes IV et V du compte de résultat)

a. Détail des commissions perçues (poste IV. du compte de résultat)

Nature (en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2017
Crédit	0	0
Autres services financiers	2	1
TOTAL	2	1

b. Détail des commissions versées (poste V. du compte de résultat)

Nature (en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2017
Crédit	0	0
Opérations sur titres	(7)	(8)
Autres services financiers	(5)	(5)
TOTAL	(12)	(13)

5.4. Ventilation des gains et pertes provenant d'opérations sur portefeuilles (poste VI du compte de résultat)

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2017
Résultats de :		
• opérations sur titres de transaction	47	10
• opérations de change	66	73
• opérations sur instruments financiers	(136)	(89)
Sous-total	(23)	(6)
• opérations sur titres de placement et assimilés ⁽¹⁾	365	933
Sous-total	365	933
• opérations des portefeuilles d'investissement	84	62
Sous-total	84	62
TOTAL	426	989

(1) Cette ligne regroupe les plus ou moins values de cession et les dotations / reprises de provisions sur le portefeuille de titres de placement ainsi que les plus ou moins values sur les titres d'activité de portefeuille.

Les plus ou moins-values de cession et les dotations et reprises sur titres de placement sont les suivantes :

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2017
• dotations aux dépréciations	(1 573)	(414)
• reprises de dépréciations	1 766	1 299
Sous-total	193	885
• moins-values de cession	(3)	(605)
• plus-values de cession	175	653
Sous-total	172	48
TOTAL	365	933

5.5. Charges générales d'exploitation (poste IX du compte de résultat)

a. Détail

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2017
Frais de personnel	(125)	(125)
• salaires et traitements	(81)	(73)
• charges sociales	(43)	(39)
• coûts de restructuration	(1)	(13)
Autres frais administratifs	(162)	(186)
• impôts et taxes	(56)	(61)
• autres frais administratifs	(106)	(125)
TOTAL	(287)	(311)

b. Renseignements sur le personnel

	31/12/2016	31/12/2017
Effectif fin d'année	811	683
• cadres dirigeants	44	42
• autres cadres	594	507
• employés	173	134
Frais de personnel (en millions d'EUR)	(125)	(128)
• rémunérations et avantages sociaux directs	(81)	(76)
• cotisations patronales d'assurances sociales	(28)	(23)
• autres frais de personnel	(16)	(29)
Provisions pour pensions (en millions d'EUR)	0	3
• dotations (+)	(3)	(2)
• reprises (-)	3	5
TOTAL	(125)	(125)

5.6. Coût du risque (poste XI du compte de résultat)

(en millions d'EUR)	Dotations et pertes	Reprises et utilisations	Total au 31/12/2017
Provisions pour dépréciation et pertes sur créances	(114)	125	11
Provisions pour risques	(44)	100	56
Provisions réglementées	0	0	0
TOTAL	(158)	225	67

Le coût du risque s'établit à EUR + 67 millions en 2017 et comprend principalement :

- une reprise de provisions pour risques relative à l'activité de désensibilisation des prêts pour EUR 27 millions.

- des reprises significatives de provisions sur actifs cédés.
- un renforcement du provisionnement sur les expositions résiduelles liées au dossier Puerto Rico.

5.7. Gains ou pertes sur actifs immobilisés (poste XII du compte de résultat)

a. Détail

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2016		Total au 31/12/2016	Montant au 31/12/2017		Total au 31/12/2017
	Entreprises liées	Autres		Entreprises liées	Autres	
Dotations aux dépréciations ⁽¹⁾	(560)	0	(560)	(233)	0	(233)
Reprises de dépréciations	0	0	0	0	0	0
SOUS-TOTAL	(560)	0	(560)	(233)	0	(233)
Moins-values sur cessions	(2)	0	(2)	0	0	0
Plus-values sur cessions ⁽²⁾	12	0	12	0	71	71
SOUS-TOTAL	10	0	10	0	71	71
TOTAL	(550)	0	(550)	(233)	71	(162)

(1) Dépréciation des titres de Dexia Kommunalkredit Deutschland AG pour EUR 233 millions.

(2) Les plus-values sont constituées essentiellement des bonis de liquidation réalisés suite aux transmissions universelles de patrimoine des filiales CBXIA2 et Dexia CLF Banque pour respectivement EUR 62 millions et EUR 13 millions.

b. Répartition par nature

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2017
Titres de participation	0	71
Participations dans les entreprises liées	(550)	(233)
TOTAL	(550)	(162)

5.8. Autres produits d'exploitation et autres charges d'exploitation

a. Autres produits d'exploitation (poste VII du compte de résultat)

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2017
Autres produits d'exploitation bancaire	1	0
Autres produits d'exploitation non bancaire	18	2
TOTAL	19	2

b. Autres charges d'exploitation (poste VIII du compte de résultat)

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2017
Autres charges d'exploitation bancaire	0	(1)
Autres charges d'exploitation non bancaire	(31)	(9)
TOTAL	(31)	(10)

5.9. Résultat exceptionnel (détail du poste XIII du compte de résultat)

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2017
Produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles	0	0

5.10. Impôts sur les bénéfices (poste XIV du compte de résultat)

a. Décomposition de la charge d'impôt.

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2017
Impôts des sociétés	28	(5)
Impôts différés	1	(1)
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (A)	29	(6)
Provisions pour litiges fiscaux	(52)	(1)
AUTRES IMPÔTS (B)	(52)	(1)
TOTAL (A) + (B)	(23)	(7)

Le taux d'imposition retenu pour l'exercice 2017 s'élève à 25,825 % pour la France.

Le taux d'imposition des succursales étrangères est en général inférieur.

Compte tenu de la situation de Dexia Crédit Local et des perspectives de récupération des impôts différés, les impôts différés ont fait l'objet d'un provisionnement.

b. Dérogations aux principes généraux d'évaluation en application de la réglementation fiscale.

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2017
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	0	0
Provision pour crédit à moyen et long terme	0	0
Provision pour investissement	0	0
AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES	0	1

c. Intégration fiscale

L'établissement stable de Dexia SA en France est depuis 2002 tête de Groupe d'intégration fiscale, groupe dont fait partie Dexia Crédit Local.

Un avenant à la convention fiscale entre Dexia SA établissement stable et Dexia Crédit Local, signé en 2011, permet de réattribuer à Dexia Crédit Local les économies d'impôt qui proviennent de Dexia Crédit Local et ses filiales.

Un second avenant, signé entre Dexia Établissement Stable et Dexia Crédit Local en 2012, a pour objet d'écarter, pour le calcul de la contribution d'impôt de DCL, les subventions reçues de Dexia Établissement Stable lorsqu'elles sont neutralisées dans le cadre du résultat d'ensemble du groupe d'intégration.

5.11. Relations financières avec les membres du comité de direction et du conseil d'administration

(en millions d'EUR)	
RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ EN RAISON DE LEURS FONCTIONS DANS CEUX-CI, DANS LES ENTREPRISES FILIALES ET DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES.	
Comité de direction	2
Conseil d'administration	0
TOTAL	2
MONTANT EN FIN D'EXERCICE DES CRÉANCES EXISTANT À LEUR CHARGE, DES PASSIFS ÉVENTUELS EN LEUR FAVEUR ET DES AUTRES ENGAGEMENTS SIGNIFICATIFS SOUSCRITS EN LEUR FAVEUR	
Comité de direction	0
Conseil d'administration	0
TOTAL	0

5.12. Ventilation géographique

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2017		
	Produit net bancaire	Résultat brut d'exploitation	Résultat net
En France	505	253	143
Succursales étrangères	922	853	861
TOTAL	1 427	1 106	1 004

Rapport de gestion

Rapport sur le
gouvernement d'entreprise

Comptes consolidés

Comptes sociaux

Renseignements
de caractère général

6. Renseignements concernant les filiales et participations au 31 décembre 2017

Sociétés	Capital	Prime d'émission, réserves et report à nouveau	C A H.T. ou PNB du dernier exercice	Bénéfice ou perte du dernier exercice
1 - RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR BRUTE COMPTABLE EXCÈDE 1 % DU CAPITAL DE DEXIA CRÉDIT LOCAL				
A - FILIALES (DE 50% À 100% DU CAPITAL DÉTENU)				
(en EUR)				
Dexia Crediop Via Venti settembre N. 30 - I00187 Roma	450 210 000	518 739 510	36 177 441	1 994 281
Dexia Holdings INC.⁽¹⁾ 445 Park Avenue, 7th floor, NY 10022 New York	2 200 423 087	(2 292 752 024)	6 890 042	5 541 449
Dexia Kommunalbank Deutschland AG⁽²⁾ Charlottenstr. 82 - D - 10969 Berlin	432 500 000	232 464 605	(23 914 429)	(73 697)
Dexia Israël Bank Ltd 19 Ha'arbaa Str, Hatichon Tower - Tel Aviv 64739	42 366 568	115 204 383	21 531 733	11 198 424
Dexia Flobail 1 Passerelle des Reflets - Tour Dexia La Défense 2 - 92913 La Défense	197 100 166	(178 047 257)	(2 189 589)	(3 950 031)
Dexia CLF Regions Bail 1 Passerelle des Reflets - Tour Dexia La Défense 2 - 92913 La Défense	7 625 000	21 095 660	3 275 484	4 260 622

(1) Sociétés qui ne produisent des comptes annuels qu'en normes IFRS

(2) Le statut de Dexia Kommunalbank Deutschland est passé de AG à GmbH allemande le 16 mars 2018.

2 - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX

A - FILIALES NON REPRISES AU PARAGRAPHE 1-A ET AUTRES TITRES DE PARTICIPATIONS DONT LE CAPITAL DÉTENU EST SUPÉRIEUR À 10 %

- Sociétés françaises
- Sociétés étrangères

B - FILIALES NON REPRISES AU PARAGRAPHE 1-B ET AUTRES TITRES DE PARTICIPATIONS DONT LE CAPITAL DÉTENU EST INFÉRIEUR À 10 %

- Sociétés françaises
- Sociétés étrangères

Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Dividendes encaissés par Dexia Crédit Local au cours de l'exercice	Prêts et avances consentis par Dexia Crédit Local	Montants des cautions et avals donnés par Dexia Crédit Local	Activité
	Brute	Nette				
70,00 %	581 223 585	0	0	7 991 978 430	5 373 386 862	Banque, établissement de crédit
100,00 %	2 283 076 144	1	0	116 686 114	0	Société holding
100,00 %	793 339 375	0	0	3 269 291 791	500 000 000	Banque, établissement de crédit
58,89 %	56 002 387	56 002 387	48 388 371	36 047 188	21 975 933	Banque, établissement de crédit
100,00 %	197 111 054	197 111 054	0	321 896 904	1 029 602 948	Financement par crédit-bail des investissements locaux
100,00 %	7 941 401	7 941 401	0	403 846 229	261 561 009	Location de biens immobiliers
	1 250 592	237 496	0	241 655 763	2 643 650	
	2 586 944	470 308	3 883 332	0	0	
	9 314 077	4 667 808	411 440	363 363 184	11 897 829	
	0	0	0	0	0	

Rapport de gestion

Rapport sur le
gouvernement d'entreprise

Comptes consolidés

Comptes sociaux

Renseignements
de caractère général

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

À l'assemblée générale de la société Dexia Crédit Local,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Dexia Crédit Local relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes
(Se référer à la note 1.2 de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié	Réponse du collège des Commissaires aux comptes face à ce risque
<p>L'activité de Dexia Crédit Local intervient dans le contexte particulier de la mise en œuvre du plan de résolution ordonné validé par la Commission Européenne le 28 décembre 2012. Ce plan, ultimement révisé par le conseil d'administration de Dexia du 14 novembre 2017, prend notamment en compte les hypothèses suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> – le plan d'affaires est construit à partir de données de marché observables à fin 2012; – les hypothèses macroéconomiques sous-jacentes sont révisées dans le cadre des revues d'ensemble biennuelles du plan, y compris les dernières conditions de marché observables et les évolutions comptables et réglementaires connues à ce jour. – le plan d'affaires suppose le maintien de la licence bancaire des différentes entités ainsi que celui de la notation de Dexia Crédit Local. – le plan d'affaires suppose que Dexia Crédit Local conserve une bonne capacité de financement, qui repose en particulier sur l'appétence des investisseurs pour la dette garantie par les États belge, français et luxembourgeois, ainsi que sur la capacité de Dexia Crédit Local à obtenir des financements sécurisés. – enfin, Dexia Crédit Local est sensible à l'évolution de son environnement macroéconomique et aux paramètres de marché, dont notamment les taux de change, les taux d'intérêt ou les marges de crédit, dont les variations sont susceptibles d'impacter le plan d'affaires significativement. <p>En synthèse, il reste ainsi à ce jour des incertitudes relatives à la réalisation du plan d'affaires supportant la continuité d'exploitation de Dexia Crédit Local. En conséquence, nous considérons la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes annuels au 31 décembre 2017 comme un point-clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons apprécié la dernière évaluation par le comité de direction et le conseil d'administration de Dexia Crédit Local de sa capacité à poursuivre son exploitation sur une période de douze mois à compter de la clôture de l'exercice, ainsi que les éléments sur lesquels cette évaluation se fonde et la documentation qui les sous-tend. Pour ce faire :</p> <ul style="list-style-type: none"> – nous avons examiné le caractère raisonnable, dans leur ensemble, des hypothèses sous-tendant le plan d'affaires, dans sa dernière actualisation disponible basée sur des données à fin juin 2017, sur la base de notre connaissance générale du marché, des activités propres de Dexia Crédit Local, de la réglementation et de la législation applicable ; – nous avons apprécié les éléments sur lesquels se fondent les projections de liquidités futures (notamment, l'écoulement des actifs et passifs existants et les projections d'émission des différentes catégories de dettes dans le cadre du programme de financement de Dexia Crédit Local), au vu de la documentation qui les sous-tend et sur la base d'entretiens avec la direction ; – nous avons enfin examiné la conformité aux exigences légales et réglementaires des informations fournies en matière de continuité d'exploitation dans les notes annexes. <p>Nous nous sommes enquis auprès du management des hypothèses sous-tendant le plan d'affaires à un horizon supérieur à 12 mois. Comme indiqué dans la note annexe 1.2, il existe à ce jour des incertitudes qui, outre les facteurs macro-économiques, portent notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> – les conditions d'accès aux facilités de l'Eurosystème après 2021 ; – le dispositif de renouvellement de la garantie des États ; – la structure organisationnelle à terme du Groupe Dexia Crédit Local.

Risques opérationnels en lien avec les systèmes d'information
(Se référer à la note 1.1 de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié	Réponse du collège des Commissaires aux comptes face à ce risque
<p>En tant qu'établissement bancaire, Dexia Crédit Local est dépendant pour ses activités opérationnelles, de la fiabilité et de la sécurité de ses systèmes d'information.</p> <p>Ses activités s'inscrivent en outre dans un contexte particulier de gestion en extinction de son portefeuille d'actif, encadré par un plan de résolution ordonné validé par la Commission Européenne le 28 décembre 2012.</p> <p>Dans ce cadre et afin d'assurer la continuité opérationnelle, Dexia Crédit Local a procédé à l'externalisation de la fonction informatique (développements, production et infrastructure) à un prestataire de services externe en date du 1^{er} novembre 2017.</p> <p>Dans ce contexte spécifique, la maîtrise du risque opérationnel lié à la performance des systèmes d'information et aux traitements automatisés de l'information comptable et financière apparaît comme un point clé de notre audit.</p>	<p>L'appréciation des contrôles généraux informatiques déployés tout au long des chaînes de traitement de l'information représente une étape importante de notre approche d'audit. Les travaux que nous avons mis en œuvre avec l'appui de nos spécialistes informatiques ont plus particulièrement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> – prendre connaissance de la cartographie des systèmes d'information, des processus et des contrôles qui sous-tendent la production de l'information comptable et financière ; – effectuer un suivi du traitement des impacts par Dexia Crédit Local des principaux incidents informatiques de l'exercice et des plans d'action correctifs mis en place ; – apprécier (i) la performance des contrôles généraux informatiques (gestion des accès aux applications et aux données, gestion des changements et des développements relatifs aux applications, gestion de l'exploitation informatique) et (ii) des contrôles automatiques clés sur les systèmes d'information significatifs en particulier dans les applicatifs de traitement des crédits et des opérations de marchés, les applicatifs comptables et les applicatifs de rapprochement automatique entre les données de gestion et les données comptables ; – réaliser des travaux spécifiques sur les écritures comptables manuelles portant notamment sur le contrôle des habilitations pour la saisie des écritures manuelles et la revue de la documentation justifiant la nature et la saisie de ces écritures. <p>Suite au projet d'externalisation de la fonction informatique, nous avons apprécié le dispositif de contrôle et de supervision en cours de mise en place par l'établissement dans le cadre d'une prestation de service essentielle externalisée.</p> <p>Enfin, nous avons également examiné les informations publiées en annexe aux comptes annuels relatives aux risques opérationnels en lien avec les systèmes d'information.</p>

Identification et évaluation du risque de crédit*(Se référer aux notes 1.2, 2.3, 2.4, 3.5, 5.6 de l'annexe aux comptes annuels)*

Risque identifié	Réponse du collège des Commissaires aux comptes face à ce risque
<p>Dexia Crédit Local est exposé au risque de crédit, résultant de l'incapacité de ses clients à faire face à leurs engagements financiers.</p> <p>Lorsqu'il est avéré, ce risque se traduit dans les comptes par la constatation de dépréciation des actifs concernés et de provisions pour engagements de crédit hors bilan.</p> <p>Dans un premier temps, des dépréciations spécifiques et provisions sont déterminées par Dexia Crédit Local sur la base d'une estimation individuelle du risque de non recouvrement et de perte de valeur recouvrée.</p> <p>En complément, pour les portefeuilles de crédits considérés comme sensibles, mis sous surveillance et non dépréciés sur base individuelle, ou en cas d'identification d'un risque avéré sur un secteur, des provisions collectives sont déterminées à partir de modèles statistiques faisant appel au jugement lors des différentes étapes du calcul, notamment pour la constitution des portefeuilles homogènes et la détermination des paramètres de risques utilisés par les modèles de dépréciation.</p> <p>Au 31 décembre 2017, le montant brut des créances douteuses et douteuses compromises s'élève à 661 millions d'euros, les dépréciations spécifiques 181 millions d'euros et les provisions collectives 168 millions d'euros. Enfin, le coût du risque de Dexia Crédit Local s'élève à + 67 millions d'euros.</p> <p>Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constituent un point clé de notre audit car les provisions et dépréciations sont significatives au regard des comptes pris dans leur ensemble, et font appel au jugement de la direction, à la fois pour identifier les encours concernés et pour déterminer le montant des provisions et dépréciations comptabilisées.</p>	<p>Nous avons apprécié la pertinence du dispositif de contrôle des processus de la filière des traitements des crédits et testé l'efficacité des contrôles clés mis en place par la direction.</p> <p>Ces contrôles clés concernent principalement l'identification et le suivi des prêts et créances à déprécier et des encours douteux et restructurés, le respect des méthodologies définies par Dexia Crédit Local dans l'évaluation des provisions et dépréciations, la qualité et la traçabilité des données utilisées, le calcul et le déversement vers les systèmes comptables des données en provenance des systèmes amont de gestion et risque. Pour la réalisation de nos tests sur les dépréciations et provisions en date de clôture, nous avons pris en considération les encours et/ou portefeuilles les plus significatifs en montant et pour lesquels l'exercice du jugement par Dexia Crédit Local est déterminant sur l'évaluation des provisions et dépréciations.</p> <p>Ces tests ont notamment porté sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'identification des dossiers présentant un risque individuel significatif (dossiers dits « sensibles ») : nous avons notamment apprécié le niveau de risque sur une sélection de crédits estimés sains par la direction ; - l'évaluation des dépréciations constituées sur une base individuelle : nous avons notamment apprécié, sur base d'un échantillon, les hypothèses retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations comptabilisées ; - l'évaluation des provisions collectives : nous avons notamment apprécié la pertinence des méthodologies, au regard notamment des regroupements des expositions considérées, ou encore de la pertinence des données utilisées, et de leur correcte application, y compris sur le plan calculatoire. <p>Nous avons également examiné les informations présentées dans l'annexe aux comptes annuels relatives au risque de crédit.</p>

Valorisation des instruments financiers*(Se référer aux notes 1.2, 2.5, 4.7, et 5.4 de l'annexe aux comptes annuels)*

Risque identifié	Réponse du collège des Commissaires aux comptes face à ce risque
<p>Dans le cadre de ses activités de marché, Dexia Crédit Local détient des instruments financiers actifs et passifs évalués au bilan à la valeur de marché. Ces instruments sont comptabilisés à la valeur de marché sur la base de modèles de valorisation, dont les paramètres significatifs sont non observables ou ne peuvent être corroborés directement par des données de marché</p> <p>Cette valeur de marché est déterminée selon différentes approches en fonction de la nature et de la complexité des instruments : utilisation de prix cotés directement observables, de modèles de valorisation avec des paramètres majoritairement observables ou de modèles de valorisation avec des paramètres majoritairement non observables.</p> <p>Les valorisations obtenues peuvent faire l'objet d'ajustements de valeur complémentaires afin de prendre en compte certains risques spécifiques de marché, de liquidité ou de contrepartie.</p> <p>Les techniques retenues par Dexia Crédit Local pour procéder à la valorisation de ces instruments peuvent donc comporter une part significative de jugement quant au choix des modèles et des données utilisés.</p> <p>Au 31 décembre 2017, les instruments financiers représentent 302,9 milliards d'euros en hors-bilan et les obligations et autres titres à revenus fixes s'élèvent à 26,7 milliards d'euros à l'actif du bilan de Dexia Crédit Local.</p> <p>En raison du caractère significatif des encours et du recours au jugement pour la détermination de la valeur de marché, nous estimons que l'évaluation des instruments financiers constitue un point clé de l'audit, en particulier pour ce qui concerne les instruments dont la valorisation nécessite le recours à des paramètres non observables.</p>	<p>Nous avons apprécié la pertinence des contrôles clés définis et mis en œuvre par Dexia Crédit Local dans le cadre des processus de valorisation des instruments financiers évalués à la valeur de marché, notamment ceux relatifs à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'appréciation du risque d'incertitude lié à l'utilisation de modèles de valorisation : nous avons vérifié (i) l'existence d'une cartographie des modèles, et avons apprécié la documentation portant sur la quantification du risque d'incertitude lié à l'utilisation de ces modèles, ainsi que (ii) la qualité de la documentation des critères de priorisation de revue périodique des modèles dans le temps ; - la vérification indépendante des paramètres de valorisation : nous avons notamment analysé la pertinence des sources de données utilisées et nous avons apprécié du respect de la hiérarchie de ces sources ; - la détermination des ajustements de juste valeur : nous avons notamment analysé la pertinence des méthodologies mises en œuvre, procédé à une revue analytique des impacts et examiné la réconciliation avec les données comptables. Nous nous sommes appuyés sur nos experts en valorisation pour procéder, sur la base d'échantillons, à : - l'analyse de l'appréciation par Dexia Crédit Local du risque d'incertitude lié à l'utilisation de modèles de valorisation ; - l'analyse de la pertinence des paramètres de valorisation retenus ; - la revue indépendante des valorisations en utilisant nos propres modèles. <p>Nous avons procédé à l'examen du dispositif de calcul et d'échange de collatéral sur les instruments dérivés et avons analysé les principaux écarts de calcul avec les contreparties afin de conforter notre évaluation de la fiabilité des valorisations de Dexia Crédit Local.</p> <p>Enfin, nous avons également examiné les informations publiées en annexe aux comptes annuels relatives à la valorisation des instruments financiers.</p>

Évaluation des parts dans les entreprises liées (Se référer à la note 1.1, 1.2, 2.7 et 5.7.a de l'annexe aux comptes annuels)	
Risque identifié	Réponse du collège des Commissaires aux comptes face à ce risque
<p>Les parts dans les entreprises liées sont comptabilisées au bilan de Dexia Crédit Local pour une valeur nette comptable de 260 millions d'euros.</p> <p>Elles sont comptabilisées individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage, laquelle est fonction de l'utilité que la participation présente pour Dexia Crédit Local.</p> <p>La valeur d'utilité représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces parts si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Elle est déterminée par référence à une méthode d'évaluation multicritères fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation de flux futurs, la somme des parties, l'actif net réévalué ou les rapports communément utilisés pour apprécier les perspectives de rentabilité et de réalisation de chaque ligne de titres.</p> <p>Lorsque la valeur d'utilité des parts est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est alors constituée, égale au montant de la différence.</p> <p>Compte tenu du poids des parts dans les entreprises liées au bilan, de la sensibilité des modèles utilisés aux variations de données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations, nous avons considéré l'évaluation de ces parts comme un point clé de notre audit.</p>	<p>Nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> – apprécier, sur la base d'échantillons, la justification des méthodes d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés par la direction pour déterminer les valeurs d'utilité ; – apprécier la pertinence du taux d'actualisation retenu ; – tester par sondage l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'utilité retenues par la société. <p>Enfin, nous avons examiné les informations relatives aux parts dans les entreprises liées publiées en annexe aux comptes annuels.</p>

Documentation et efficacité des relations de couverture (Se référer aux notes 1.2 et 4.7 de l'annexe aux comptes annuels)	
Risque identifié	Réponse du collège des Commissaires aux comptes face à ce risque
<p>Dans le cadre de ses activités de financement, Dexia Crédit Local a décidé de se prémunir des risques de variation de juste valeur ou de flux de trésorerie des actifs et passifs en ayant recours à des dérivés de couverture.</p> <p>La qualification d'une relation de couverture est strictement encadrée dans le référentiel comptable français, notamment les conditions suivantes doivent être remplies :</p> <ul style="list-style-type: none"> – la documentation des caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument dérivé de couverture et de la typologie de couverture mise en place ; – l'encadrement du recours à la comptabilité de couverture avec la réalisation de tests quantitatifs visant à justifier le maintien de la relation. <p>Au 31 décembre 2017, les notionnels de dérivés de couverture en hors-bilan s'élèvent à 174 110 millions d'euros.</p> <p>En raison du caractère significatif de ces engagements comptabilisés dans les comptes annuels, nous considérons que la documentation et l'efficacité des relations de couverture sont des points clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons apprécié la pertinence du dispositif de contrôle interne et la gouvernance encadrant la documentation de l'efficacité des relations de couverture.</p> <p>Nos travaux ont notamment porté sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> – la documentation des relations de couverture ; – l'identification des portefeuilles d'éléments couverts et d'instruments de couverture ; – le dispositif de réalisation des tests d'efficacité permettant de justifier le maintien des relations dans le temps ; – les principes de déqualification des relations de couverture. <p>En ce qui concerne les positions en date de clôture, nos diligences ont principalement porté sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> – le rapprochement entre les encours de gestion et les encours comptables ; – l'examen critique des tests d'efficacité et de la comptabilisation de l'inefficacité associée ; – la revue analytique de la variation de l'inefficacité sur l'exercice. <p>Nous avons impliqué nos experts pour procéder, sur la base d'échantillons, à la revue (i) de la pertinence des méthodologies et (ii) de la qualité de la documentation des relations de couverture.</p> <p>En outre, nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par Dexia Crédit Local au référentiel comptable français sur le traitement comptable des relations de couverture dans le cadre d'opérations de cession des éléments couverts, ainsi que les impacts comptables associés en cas d'arrêt des relations de couverture ou de réaffectation de l'instrument de couverture dans une nouvelle relation.</p> <p>Enfin, nous avons également examiné les informations publiées en annexe aux comptes annuels relatives aux relations de couverture de Dexia Crédit Local.</p>

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Dexia Crédit Local par votre assemblée générale du 16 mai 2008 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 28 juin 1996 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2017, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 10^e année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 22^e année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou,

si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 29 mars 2018

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS

Pascal COLIN



Jean-Vincent COUSTEL

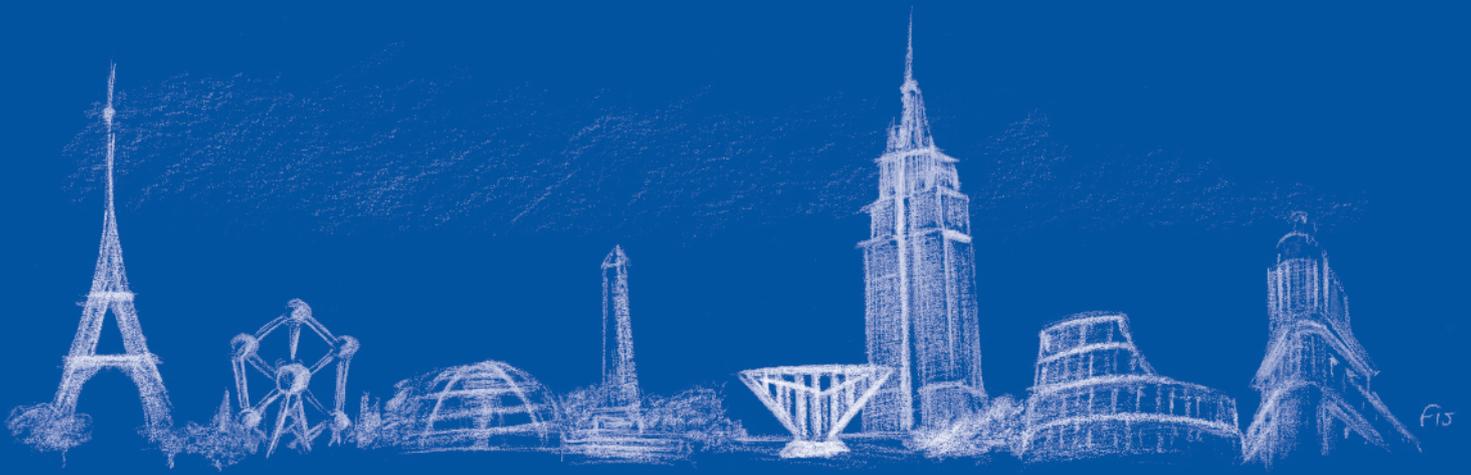


MAZARS

Claire GUEYDAN



198	Informations juridiques et administratives
201	Document de référence – Attestation du responsable
202	Tableau des correspondances



Renseignements à caractère général

Informations juridiques et administratives

1. Concernant la société

Histoire de la société	Dexia Crédit Local était l'une des trois principales entités du groupe Dexia, le groupe financier franco-belge formé en 1996 par l'alliance du Crédit Local de France et du Crédit Communal de Belgique (établissements de crédit spécialisés dans le financement des collectivités locales et des acteurs locaux). Dexia Crédit Local est, dans le cadre de la profonde restructuration du groupe et de la mise en œuvre du plan révisé de résolution ordonnée du groupe, la principale filiale du groupe Dexia.
Raison sociale Nom commercial	Dexia Crédit Local est la dénomination sociale de la société, telle que figurant dans ses statuts. Son nom commercial est Dexia.
Pays d'origine Constitution Durée de vie	Le pays d'origine de la société est la France. Elle a été constituée à Paris, le 28 août 1989 pour une durée de 99 ans.
Numéro d'enregistrement	Elle est immatriculée au greffe du tribunal de commerce de Nanterre sous le numéro 351 804 042 (APE : 6492Z).
Siège social	Son siège social, et lieu principal d'activité, est sis à La Défense (92913) - Tour CBX La Défense 2 - 1, Passerelle des Reflets (téléphone : 01 58 58 77 77), depuis le 1 ^{er} mars 2007.
Forme juridique Législation régissant l'activité	Il s'agit d'une société anonyme à conseil d'administration de droit français, relevant des dispositions des articles L. 225-17 et suivants du Code de commerce et L. 511-1 du Code monétaire et financier.
Objet social	<p>La société a pour objet, à titre de mission permanente, de poursuivre l'activité suivante :</p> <ul style="list-style-type: none">• réaliser en France et à l'étranger toutes opérations de crédit en faveur du développement local, et notamment de l'équipement collectif, principalement au profit des collectivités locales et des établissements publics, des organismes bénéficiant de leur garantie, des sociétés d'économie mixte locales, des sociétés concessionnaires de services publics et plus généralement des organismes réalisant des opérations d'urbanisme et d'habitat, ou ayant passé avec une collectivité locale une convention pour la réalisation ou la gestion d'un équipement d'intérêt local ;• pratiquer au profit de ces mêmes personnes une activité de courtage en assurances et toute activité de conseil et d'assistance en matière de gestion financière, d'ingénierie financière, et, d'une manière générale, offrir tous les services destinés à faciliter leur gestion financière sous réserve des dispositions législatives relatives à l'exercice de certaines professions réglementées ;• recueillir les dépôts de trésorerie des collectivités locales et des établissements publics locaux conformément à la réglementation qui leur est applicable ;• conserver les fonds prêtés à ses clients, en attente d'emploi ;• émettre des emprunts obligataires en France et à l'étranger destinés au financement des prêts qu'elle consent. <p>À cet effet, elle peut notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">• créer des filiales ;• détenir des participations dans les sociétés dont l'activité est de nature à faciliter la réalisation de l'objet social ;• constituer et gérer des fonds de garantie pour garantir le remboursement des crédits accordés aux organismes mentionnés au premier alinéa du présent article. <p>Elle peut également réaliser toute opération entrant dans son objet pour le compte d'organismes ou d'institutions d'intérêt général qui lui donnent mandat.</p>
Exercice social	L'exercice social commence le 1 ^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Répartition statutaire des bénéfices	<p>Le bénéfice distribuable est constitué du bénéfice net de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des prélèvements prévus à l'article 37 des statuts (5 % pour constituer le fonds de réserve légale prescrit par la loi), et augmenté des reports bénéficiaires.</p> <p>L'assemblée générale détermine, sur proposition du conseil d'administration, la part du bénéfice distribuable attribuée aux actionnaires sous forme de dividendes. Quant au surplus, s'il en existe, l'assemblée générale décide, soit de le reporter à nouveau, soit de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserve dont elle règle l'affectation et l'emploi.</p> <p>En outre, l'assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.</p> <p>Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'assemblée ou, à défaut, par le conseil d'administration. Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans le délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par ordonnance du président du tribunal de commerce statuant sur requête du conseil d'administration.</p> <p>Nonobstant les dispositions qui précèdent et dans les cas prévus par la loi, le conseil d'administration est compétent pour décider de répartir un acompte à valoir sur les dividendes d'exercices clos ou en cours, avant que les comptes de ces exercices n'aient été approuvés. Le conseil d'administration en fixe le montant et la date de répartition. Il appartient à l'assemblée générale, lors de la fixation du dividende définitif, de s'assurer que les dispositions de ce paragraphe sont effectivement satisfaites pour l'ensemble de ce dividende (acompte compris).</p>
Assemblées générales	<p>Convocation Les assemblées générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu choisi par l'auteur de la convocation.</p> <p>Tout actionnaire a le droit d'obtenir la communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement informé sur la gestion et le contrôle de la société.</p> <p>La nature de ces documents et les conditions de leur envoi et de mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements</p> <p>Droit d'admission aux assemblées Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées sur simple justification de son identité, à condition toutefois que ses actions soient libérées des versements exigibles.</p> <p>Les actionnaires peuvent se faire représenter par un autre actionnaire.</p> <p>Les pouvoirs doivent être déposés au siège social, cinq jours au moins avant la réunion.</p> <p>Droit de vote Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.</p> <p>Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, tant en son nom personnel que comme mandataire.</p>
Lieu de consultation des documents Responsables de l'information	<p>Les documents et renseignements relatifs à la société peuvent être consultés à son siège social. Les demandes sont à adresser à :</p> <p>Monsieur Wouter Devriendt, directeur général Madame Véronique Hugues, directeur général délégué (01.58.58.69.39).</p>

Rapport de gestion

Rapport sur le
gouvernement d'entreprise

Comptes consolidés

Comptes sociaux

Renseignements
à caractère général

2. Concernant les perspectives de la société⁽¹⁾

Événements récents	<p>Malgré les progrès importants accomplis par le groupe Dexia depuis fin 2008 afin de réduire les profonds déséquilibres financiers qui l'avaient alors fragilisé, 2011 avait représenté pour le groupe un tournant très difficile du fait de la nouvelle dégradation des marchés. L'accélération de la crise des dettes souveraines au sein de la zone euro avait alors remis en cause les hypothèses sous-jacentes et la bonne fin du plan de transformation initial mis en place en 2008. Pour faire face à cet environnement détérioré, le groupe Dexia a annoncé et mis en œuvre, dès octobre 2011, un plan de résolution ordonnée de ses activités afin d'éviter une dégradation rapide de sa situation de liquidité et la matérialisation d'un risque systémique pour les États belges et français ainsi que pour l'ensemble du secteur bancaire européen.</p> <p>Ce plan de résolution ordonnée, qui prévoit la gestion en extinction des actifs du groupe, repose essentiellement sur deux volets : la cession des principales entités opérationnelles de Dexia et la mise en place d'une garantie de financement octroyée par les États belge, français et luxembourgeois. Ce plan a été approuvé par la Commission européenne le 28 décembre 2012, permettant la réalisation d'une augmentation de capital de EUR 5,5 milliards de Dexia SA ainsi que la mise en place d'une garantie de financement à hauteur de EUR 85 milliards octroyée par les États belge, français et luxembourgeois, permettant à Dexia Crédit Local de se refinancer sur les marchés et de gérer sa résolution ordonnée dans la durée.</p> <p>Après des efforts importants consacrés à la cession de ses principales franchises commerciales et à la restauration de la diversité de ses sources de financement, le groupe Dexia Crédit Local, en 2017, a poursuivi la simplification de sa structure. Dexia Crédit Local a ainsi signé avec Cognizant, en mai 2017, un contrat d'externalisation de ses activités informatiques et de back office en France.</p> <p>Par ailleurs, en 2017, Dexia a tiré parti d'un environnement macroéconomique favorable pour accélérer la réduction de ses portefeuilles d'actifs et en diminuer le risque et la complexité.</p>
Perspectives	<p>Sous réserve des aléas et risques identifiés dans le présent document de référence, le groupe Dexia et Dexia Crédit Local en particulier poursuivront la mise en œuvre des principes contenus dans le plan révisé de résolution ordonnée du groupe validé par la Commission européenne le 28 décembre 2012.</p> <p>Dexia Crédit Local n'a plus d'activité commerciale sur les marchés sur lesquels il était présent, dont le financement du secteur public français. Après avoir cédé la majeure partie de ses franchises commerciales, le groupe se concentre désormais sur la gestion en extinction de ses encours résiduels, en utilisant le mécanisme de garantie des États susvisé.</p>
Contrôle	<p>Il n'existe pas, à la connaissance de la société, d'accord, y compris dans le plan de restructuration en cours, dont la mise en œuvre pourrait à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.</p>
Procédures judiciaires et d'arbitrage	<p>Référence est faite au texte figurant en pages 26 et 27 du présent document de référence au sujet des litiges.</p>
Changement significatif	<p>Depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers certifiés ont été publiés, le groupe Dexia a poursuivi la mise en œuvre de son plan de résolution ordonnée. Dans ce cadre, il a notamment procédé à la cession ou à la liquidation de certaines activités.</p>
Contrats importants	<p>La société n'a pas conclu de contrat important (autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires) pouvant conférer à tout membre du groupe un droit ou une obligation ayant une incidence importante sur sa capacité à remplir les obligations que lui imposent les valeurs mobilières émises à l'égard de leurs détenteurs.</p>

(1) Les perspectives présentées dans la présente section ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données se produiront ou que les objectifs envisagés seront atteints. Les déclarations prospectives intègrent un certain nombre de risques, avérés ou non, connus ou non, mais restent soumises à aléas, résultant notamment de l'évolution du contexte macroéconomique dans lequel le groupe Dexia évolue. Ces risques pourraient, en cas de réalisation, avoir pour conséquence que les résultats futurs, les performances et les réalisations du groupe soient différents des objectifs formulés et suggérés.

Document de référence – Attestation du responsable

La personne responsable du document de référence de Dexia Crédit Local est :
Wouter Devriendt, directeur général de Dexia Crédit Local.

Attestation du responsable du document de référence

Je soussigné, Wouter Devriendt, directeur général de Dexia Crédit Local,

Atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en page 3 du présent document présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 148 et 190 du présent document, ainsi que celles incorporées par référence pour les exercices 2015 et 2016, respectivement en pages 166 et 204 du document de référence 2015 et en pages 154 et 192 du document de référence 2016.

Les rapports des contrôleurs légaux référant aux comptes annuels et consolidés 2015 et 2016 contiennent des observations.

Pour l'exercice 2017, les commissaires aux comptes ont émis une opinion sur les comptes sociaux et consolidés sans réserve ni observation et ont porté à la connaissance des actionnaires les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon leur jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes sociaux et consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses qu'ils ont apportées face à ces risques..

La Défense, le 25 avril 2018

Wouter Devriendt
Directeur général

Tableau des correspondances

Rubriques du schéma de l'annexe XI du règlement CE n° 809/2004 (article 14)

	Pages
1. Personnes responsables	
1.1 Identification des personnes responsables	201
1.2 Attestation des personnes responsables	201
2. Contrôleurs légaux des comptes	
2.1 Identification des contrôleurs légaux	52
2.2 Contrôleurs légaux durant la période couverte par les informations financières historiques	52
3. Facteurs de risque	17-27 / 131 à 146
4. Informations concernant l'émetteur	
4.1 Histoire et évolution de la société	
4.1.1 Raison sociale et nom commercial	198
4.1.2 Lieu de constitution et numéro d'enregistrement	198
4.1.3 Date de constitution et durée de vie	198
4.1.4 Siège social, forme juridique, législation régissant les activités, pays d'origine, adresse, numéro de téléphone du siège statutaire	198
4.1.5 Événement récent propre à l'émetteur et intéressant, dans une mesure importante, l'évaluation de sa solvabilité	200
5. Aperçu des activités	
5.1 Principales activités	
5.1.1 Principales catégories de services fournis	6
5.1.2 Nouveau produit ou nouvelle activité	Néant
5.1.3 Principaux marchés	6
5.1.4 Justification du positionnement concurrentiel déclaré	Néant
6. Organigramme	
6.1 Description du groupe d'appartenance et place de l'émetteur	6 / 7 / 198
6.2 Lien de dépendance vis-à-vis d'autres entités du groupe	7 / 28
7. Information sur les tendances	
7.1 Détails de la détérioration significative affectant les perspectives depuis la date des derniers états financiers	6 / 9 à 10 / 200
7.2 Élément(s) raisonnablement susceptible(s) d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	6 / 9 à 10 / 200
8. Prévisions ou estimations du bénéfice	Néant
9. Organes d'administration et de direction	
9.1 Nom, adresse, fonction dans la société émettrice des membres de direction et d'administration et activités exercées en dehors	56 à 66
9.2 Déclaration d'absence de conflits d'intérêts pour les membres du conseil d'administration	56 et 57
10. Principaux actionnaires	
10.1 Identité des actionnaires directs et indirects	7 / 28
– nature du contrôle	Néant
– mesures prises en vue d'assurer que le contrôle ne soit pas exercé de manière abusive	
10.2 Accord connu pouvant entraîner un changement de contrôle	

		Pages
11.	Informations financières sur le patrimoine, la situation financière et les résultats	
11.1	Informations financières historiques	Documents de référence 2015* et 2016**
11.2	États financiers	
	Comptes consolidés	12 à 13 / 72 à 147
	Comptes annuels	14 à 15 / 156 à 189
11.3	Vérification des informations financières historiques annuelles	
11.3.1	Rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés	148
	Rapport des contrôleurs légaux sur les comptes annuels	190
11.3.2	Autres informations du document d'enregistrement vérifiées par les commissaires aux comptes	2 à 52 / 54 à 69
11.3.3	Informations financières du document d'enregistrement non tirées d'états financiers vérifiés	Néant
11.4	Date des dernières informations financières	
11.4.1	Dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées	Année 2017
11.5	Informations financières intermédiaires	
11.5.1	Informations trimestrielles et semestrielles	Néant
	Vérification des informations financières intermédiaires	Néant
11.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	26 à 27 / 200
11.7	Changement significatif de la situation financière	9 à 10 / 200
12.	Contrats importants	200
13.	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	Néant
14.	Documents accessibles au public	
	Lieu de consultation des documents pendant la durée de validité du document d'enregistrement	199

* En application de l'article 28 du règlement CE 809-2004 sont incluses, par référence, les informations financières pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, ainsi que les rapports des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés et les comptes annuels de cet exercice, présentés respectivement aux pages 174 et 212 du document de référence 2015 (déposé le 28 avril 2016 auprès de l'Autorité des marchés financiers, sous le numéro D. 16-0430).

** En application de l'article 28 du règlement CE 809-2004 sont incluses, par référence, les informations financières pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, ainsi que les rapports des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés et les comptes annuels de cet exercice, présentés respectivement aux pages 154 et 192 du document de référence 2016 (déposé le 27 avril 2017 auprès de l'Autorité des marchés financiers, sous le numéro D. 17-0448).

Rapport de gestion

Rapport sur le
gouvernement d'entreprise

Comptes consolidés

Comptes sociaux

Renseignements
à caractère général

Le document de référence 2017 de Dexia Crédit Local est une publication de la direction de la Communication.
Ce document est également disponible en anglais.
Dans un souci de préservation de l'environnement et de maîtrise des coûts opérationnels, Dexia Crédit Local a décidé de ne plus imprimer son document de référence. Il peut être téléchargé sur le www.dexia-creditlocal.fr

Dexia Crédit Local
1, passerelle des Reflets
Tour CBX - La Défense 2
92913 La Défense Cedex
Tél. 01 58 58 77 77
Fax : 01 58 58 70 00
www.dexia-creditlocal.fr

Société anonyme au capital de 279 213 332 euros
RCS Nanterre 351 804 042
TVA : FR 49 351 804 042